



# Rapport annuel 2021



Voir au-delà des chiffres.



# Table des matières

		<b>17</b>	Conseil d'administration	
		<b>18</b>	Équipe exécutive	
<b>4</b>	Notre raison d'être et nos valeurs fondamentales	<b>20</b>	ESG en un coup d'œil	
<b>6</b>	Qui nous sommes	<b>25</b>	Rapport de gestion	
<b>8</b>	Faits saillants 2021	<b>95</b>	États financiers consolidés	
<b>9</b>	Des bases financières solides et une bonne diversification	<b>174</b>	Rétrospective cinq ans	
<b>10</b>	Message du président du conseil d'administration	<b>176</b>	Faits saillants trimestriels	
<b>12</b>	Message de la présidente et chef de la direction			<b>177</b> Régie d'entreprise
				<b>179</b> Principales filiales
				<b>180</b> Renseignements aux actionnaires



# Banque Laurentienne. Voir au-delà des chiffres.

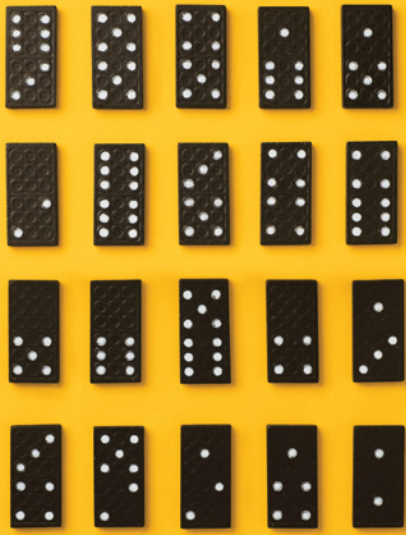


## Notre raison d'être

Nous croyons que nous pouvons changer l'**expérience bancaire** pour le mieux. Que l'on doit voir au-delà des chiffres pour **donner vie aux espoirs et aux rêves**. Que d'être meilleur c'est d'abord s'assurer que chacun ait sa voix et sa chance **de grandir et de prospérer**.







Nos valeurs fondamentales

Nous plaçons **nos clients**  
**au premier plan**

Nous travaillons ensemble  
comme **une seule équipe**

Nous faisons preuve  
de **courage**

Nous sommes **axés**  
**sur le résultat**

Nous croyons que **tout**  
**le monde a sa place**



# Qui

À la Banque Laurentienne, nous croyons que nous pouvons changer l'expérience bancaire pour le mieux. En voyant au-delà des chiffres.

# nous

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne aide les familles, les entreprises et les collectivités à prospérer. Aujourd'hui, nous comptons 2 800 employés qui travaillent ensemble, comme une seule équipe, pour offrir une vaste gamme de services financiers et de solutions axée sur le conseil à nos clients partout au Canada et aux États-Unis.

# sommes

Nous obtenons des résultats en plaçant nos clients au premier plan, en faisant le meilleur choix, en agissant avec courage et en croyant que chacun a sa place.



## Nos activités

### Services aux entreprises

Le secteur Services aux entreprises est le moteur de croissance de la Banque, offrant à nos clients une connaissance approfondie de leur industrie dans quatre domaines spécialisés de financement :

- Financement immobilier ;
- Financement d'équipement ;
- Financement d'inventaire ; et,
- Financement commercial (PME et syndication).

L'importance accordée à bâtir des spécialisations, combinée à une approche centrée client, a permis d'établir de solides relations à long terme et d'atteindre une croissance durable.

### Services bancaires aux particuliers

Nos services bancaires aux particuliers offrent une expérience omnicanale à plus de 460 000 clients :

- Réseau de succursales – La Banque est fière de ses 175 ans d'existence et de la forte reconnaissance de sa marque au Québec. Notre réseau de succursales au Québec a évolué vers un modèle 100 % conseil ;
- Services bancaires numériques – Grâce à notre approche axée sur le numérique, nous offrons des produits et services bancaires numériques à nos clients partout au Canada. Nous avons récemment amélioré notre offre numérique, notamment en lançant notre nouvelle application mobile pour les clients de *BLCDirect* ;
- Canal des conseillers et des courtiers – Nous sommes un important fournisseur de produits et de services bancaires à un solide réseau de conseillers financiers et de courtiers en prêts hypothécaires dans tout le Canada.

### Marchés des capitaux

Notre secteur Marchés des capitaux offre à nos clients des produits et services financiers uniques, pertinents, ciblés et à valeur ajoutée, à des prix compétitifs, grâce à un réseau de distribution efficace et diversifié. Ses principales activités sont les suivantes :

- Émission, vente et négociation de titres canadiens à revenu fixe ;
- Le groupe Marchés des capitaux d'emprunt offre des produits et services aux émetteurs de titres à revenu fixe tels les gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux ainsi qu'aux entreprises ;
- Opportunités de ventes croisées et de marchés verticaux avec les Services aux entreprises pour tirer parti des solides relations clients, ainsi que de l'accès aux secteurs diversifiés des ressources et des industries québécoises.



# Faits saillants 2021

**1,0 \$**

Revenu  
(milliards \$)

**57,1 \$**

Résultat net  
(millions \$)

**1,03 \$**

Résultat dilué  
par action

**45,1 \$**

Total des actifs  
(milliards \$)

**211,2 \$**

Résultat net ajusté<sup>1,4</sup>  
(millions \$)

**4,57 \$**

Résultat dilué  
par action ajusté<sup>2,4</sup>

**33,6 \$**

Prêts et acceptations  
(milliards \$)

**1,9 %**

Rendement des  
capitaux propres<sup>2,4</sup>

**87,8 %**

Ratio  
d'efficacité<sup>3,4</sup>

**23,0 \$**

Dépôts  
(milliards \$)

**8,3 %**

Rendement des capitaux  
propres ajusté<sup>2,4</sup>

**68,2 %**

Ratio d'efficacité  
ajusté<sup>2,4</sup>

<sup>1</sup> Mesure financière non conforme aux PCGR.

<sup>2</sup> Ratio non conforme aux PCGR.

<sup>3</sup> Mesure financière supplémentaire.

<sup>4</sup> Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la section sur les mesures financières et autres mesures non conformes aux PCGR qui commence à la page 28 du rapport annuel 2021, y compris le rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, page qui est intégrée par renvoi dans le présent document. Le rapport de gestion est disponible sur SEDAR à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com).

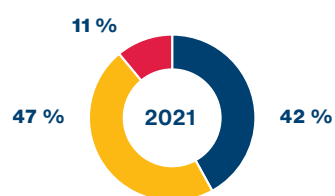




# Des bases financières solides et une bonne diversification

## Composition du portefeuille de prêts

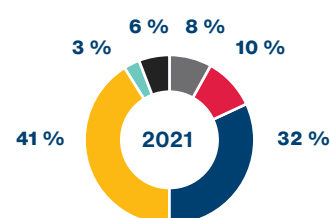
Une bonne proportion de prêts à la clientèle commerciale à rendement plus élevé dans la composition du portefeuille de la Banque



- Prêts commerciaux
- Prêts hypothécaires résidentiels
- Prêts personnels

## Empreinte géographique

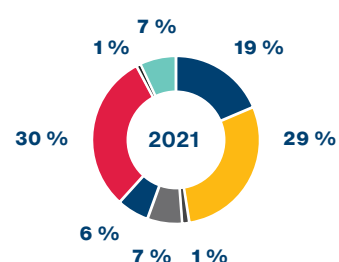
Prêts générés partout au Canada et aux États-Unis



- Colombie-Britannique et Territoires
- Alberta et les Prairies
- Ontario
- Québec
- Provinces de l'Atlantique
- États-Unis

## Sources de financement multiples

Des sources de financement bien diversifiées pour soutenir notre croissance



- Dépôts - Particuliers - Réseau de succursales
- Dépôts - Particuliers - Conseillers et courtiers
- Dépôts - Particuliers - Services bancaires numériques
- Dépôts - Entreprises
- Dépôts - Institutionnels
- Dette liée aux activités de titrisation
- Dette subordonnée
- Capitaux propres

## Saine gestion du capital

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires<sup>1</sup> (en %)

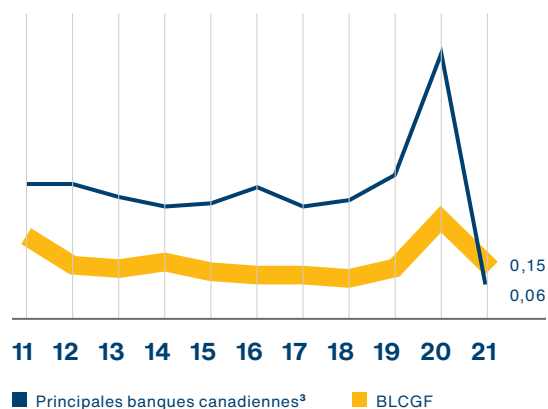


<sup>1</sup> Conformément à la politique du BSIF « Exigences en matière de suffisance du capital ».

<sup>2</sup> Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la section sur les mesures financières et autres mesures non conformes aux PCGR qui commence à la page 28 du rapport annuel 2021, y compris le

## Historique en matière de qualité du crédit

Provisions pour pertes sur créances<sup>2</sup> (en % des prêts et acceptations moyens)



rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, page qui est intégrée par renvoi dans le présent document. Le rapport de gestion est disponible sur SEDAR à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com).

<sup>3</sup> Moyenne pondérée des provisions pour pertes sur créances basée sur les données de l'industrie.

# Message du président du conseil d'administration

« La Banque Laurentienne a connu une année de grands changements. Maintenant que nous avons formé une nouvelle équipe de direction et recentré notre culture, nous nous tournons vers l'avenir. »

Mike Mueller

Cette année, la Banque Laurentienne a célébré son 175<sup>e</sup> anniversaire, un jalon exceptionnel et l'occasion idéale de souligner son passé remarquable et de célébrer ses solides racines. Nous sommes très fiers d'être un acteur économique au Québec et au Canada depuis 175 ans et espérons continuer à servir nos clients au Canada et aux États-Unis et à procurer une valeur ajoutée à nos actionnaires pendant les 175 prochaines années, voire plus longtemps encore.

## La nouvelle normalité

Je ne pensais pas adresser, pour la deuxième fois, un message à nos actionnaires en contexte de pandémie, pendant que de nombreux employés travaillent toujours à distance. Dès la première vague de la pandémie de COVID-19, le conseil s'est soucié en premier lieu de la sécurité des employés et du soutien offert aux clients des services aux particuliers et aux entreprises pour s'assurer que tout soit mis en œuvre pour les aider en cette période difficile.

Le conseil a rapidement trouvé son rythme de croisière, se réunissant à distance aussi souvent que nécessaire pour maintenir les voies de communication ouvertes, prendre les décisions et soutenir notre équipe de direction. En fait, nous avons eu beaucoup à faire, et comme nous avons la plus grande confiance dans notre structure de comités et nos processus, nous avons pu nous concentrer principalement sur les questions stratégiques.

## Une année de changements

Si je fais le bilan de la dernière année, je ne pourrais pas être plus fier de notre présidente et chef de la direction, Rania Llewellyn, de sa nouvelle équipe de direction et de tous les employés ainsi que de leurs efforts pour former **une seule équipe**. D'abord et avant tout, je dois mentionner que la création d'une nouvelle équipe de direction a été au cœur de la première année de Rania au poste de chef de la direction de la Banque Laurentienne, qui a été couronnée de succès. Elle a fait un travail incroyable pour réunir des dirigeants de grand talent en recrutant à l'interne et à l'externe. Ce n'était pas une tâche facile en soi, mais elle l'a accomplie en



partageant une vision, avec transparence, confiance et respect. L'année 2021 a été une période de recentrage pour la Banque (stratégie, culture et objectif). Cette année a également été marquée par l'amélioration des résultats financiers ajustés de la Banque pour ses actionnaires.

### **Bâtir l'avenir**

Rania est une chef de la direction courageuse et audacieuse – exactement ce dont la Banque Laurentienne a besoin pour réussir. La vision de la nouvelle équipe de direction de la Banque fait l'unanimité au sein du conseil d'administration et notre travail consiste à offrir le soutien approprié pour favoriser une réalisation impeccable. Cela entraînera, bien sûr, des changements ainsi que des décisions difficiles. Nous avons devant nous une occasion extraordinaire d'accroître notre agilité et de réaliser nos plans, ce qui consolidera notre position pour l'avenir afin de créer de la valeur pour les actionnaires.

À l'instar de la Banque qui a renforcé son équipe, de notre côté, nous cherchons aussi constamment à renforcer les compétences du conseil. Comme notre plan stratégique évolue, les compétences recherchées évolueront également. Nous sommes fiers d'être déjà un chef de file en matière de diversité, notamment sur le plan de la parité hommes-femmes, mais nous savons que notre travail est loin d'être terminé. Le conseil est résolu à être aussi diversifié et inclusif que la Banque.

Le conseil a continué de jouer un rôle actif dans les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) de la Banque et il a mis à jour sa mission et celle des comités pour y inclure la surveillance des enjeux ESG. Il s'agit clairement d'un enjeu stratégique de premier ordre auquel nous accordons une importance accrue et beaucoup d'énergie pour nous assurer de progresser. Nous ne voulons pas que cela se résume à des activités de formation. Nous considérons que c'est l'une de nos responsabilités fondamentales et que nous devons maintenir les enjeux ESG à l'avant-plan et en discuter à chaque réunion du conseil.

Sur le plan environnemental, la Banque s'est publiquement engagée, en 2019, à intégrer les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). En 2021, elle a fait des progrès dans ce dossier, notamment en créant un groupe de travail à l'interne, présidé par le chef de la direction financière de la Banque, et en lançant une évaluation exhaustive des risques climatiques liés aux opérations et aux activités de la Banque.

Nous croyons que la Banque peut se démarquer tout particulièrement au niveau du facteur social, comme en témoigne clairement l'embauche de la première femme à la tête d'une banque à charte canadienne. La Banque Laurentienne a aussi été la première banque au Canada à avoir nommé une femme au poste de présidente du conseil en 1998. Nous tenons profondément à donner une chance à tout le monde, employés et clients. Nous avons pour principe de servir les groupes mal desservis. À la Banque Laurentienne, tout le monde a sa place.

Sur le plan technologique, la Banque se concentre sur l'amélioration en continu. Il s'agit d'un domaine de grand intérêt pour le conseil : de la cybersécurité – garantir la protection et la sécurité des renseignements personnels et des données des clients de la Banque – à l'amélioration de l'expérience numérique des clients pour leur permettre d'effectuer leurs opérations bancaires où qu'ils soient, grâce au lancement récent de notre application mobile. Je suis convaincu que la Banque a les dirigeants qualifiés dont elle a besoin pour continuer d'améliorer ses capacités et ses solutions technologiques dans les années à venir.

### **Un seul mot : fier**

Pour terminer, au nom du conseil d'administration, je tiens à dire à quel point nous sommes impressionnés par la nouvelle équipe de direction de la Banque Laurentienne. Elle a défini une nouvelle orientation et elle s'est mobilisée, de même que les employés de la Banque, avec passion, énergie et une volonté de réussir. Je suis extrêmement fier du chemin parcouru en une seule année à peine et j'ai hâte de voir jusqu'où nous irons dans l'avenir.

À mes collègues du conseil, merci pour votre travail acharné, vos conseils et votre appui tout au long de l'année. Merci également à l'ensemble des employés de la Banque Laurentienne pour votre engagement à placer le client au centre de tout ce que nous faisons et d'accepter et de croire qu'ici, tout le monde a sa place. Enfin, je tiens à remercier les actionnaires pour leur soutien, leur fidélité et leur confiance en la Banque Laurentienne.



**Michael Mueller**

Président du conseil d'administration



---

# Message de la

**En 2021, nous avons célébré notre 175<sup>e</sup> anniversaire et je tiens à remercier sincèrement l'équipe de la Banque Laurentienne pour son ardeur à servir nos précieux clients et à assurer la continuité des activités de la Banque dans le contexte de la pandémie de COVID-19 qui continue de sévir. Vous avez démontré que nous sommes plus forts quand nous travaillons ensemble comme une seule équipe.**

# présidente et chef de la direction



« Je suis extrêmement fière de tout ce que nous avons accompli pour recentrer et reconstruire la Banque en 2021 en étant une équipe gagnante. J’entrevois 2022 – une année axée sur l’exécution – avec optimisme, enthousiasme et avec une confiance renouvelée. »

Rania Llewellyn

## Retour sur 2021 – Réalisations

Au moment de ma nomination au poste de présidente et chef de la direction, nous avons défini trois priorités pour 2021 qui ont été menées à terme avec succès :

- Renouveler l’équipe de la haute direction par la nomination de quatre exécutifs expérimentés recrutés à l’externe et l’octroi de deux promotions à l’interne.
- Déterminer diverses stratégies de réduction des coûts, qui ont permis à la Banque de baisser son ratio d’efficacité global à 68,2 %, soit une diminution de 410 points de base durant l’année.
- Compléter un examen approfondi des activités de la Banque. Nous sommes convaincus que notre nouveau plan triennal positionnera la Banque de façon à assurer sa croissance durable à long terme en mettant l’accent sur des secteurs où nous pouvons continuer de nous démarquer et en adoptant une approche centrée sur le client.

L’année 2021 a été une période de **recentrage** et de **reconstruction**. Toutes les initiatives de l’année, y compris l’examen stratégique, se sont articulées autour de nos trois piliers stratégiques : **promouvoir une culture centrée sur le client ; favoriser l’adoption d’un état d’esprit agile et novateur ; et mobiliser et responsabiliser nos équipes**. Ces trois piliers ont guidé toutes nos décisions. Notre adhésion à ces piliers de même que leur mise en œuvre rigoureuse ont permis de propulser notre entreprise vers l’avant, d’améliorer la fidélité des clients et des employés et d’ajouter de la valeur pour nos actionnaires.

Il y a amplement de quoi être fier, mais nous savons aussi qu’il reste encore beaucoup de travail. Avant de poursuivre notre parcours, je veux souligner certains accomplissements remarquables de la dernière année.

## Nos résultats financiers

Sur le plan financier, nous avons terminé l'année avec un bénéfice net de 57,1 millions de dollars pour l'exercice 2021. Les résultats ont été affectés par les charges liées à notre examen stratégique de 209 millions de dollars avant impôts qui ont été comptabilisées au quatrième trimestre. Sur une base ajustée, le résultat net de l'exercice 2021 a été de 211,2 millions de dollars, soit 53 % de plus qu'en 2020. Voici d'autres résultats dont nous sommes particulièrement fiers :

- Les perspectives de notation attribuées par S&P et DBRS se sont améliorées.
- Notre groupe de Financement immobilier a franchi une nouvelle étape en générant une croissance des actifs de 5,2 milliards de dollars.
- Notre secteur Marchés des capitaux a enregistré une année record.
- Nos niveaux de liquidité sont sains et notre position de capital est solide avec un ratio CET 1 de 10,2 %, en hausse de 60 points de base par rapport à l'année précédente.

## Nos clients

Depuis le tout début de la pandémie, **la santé et la sécurité** de nos clients sont demeurées une priorité. Notre tâche consistait à continuer de répondre à tous les besoins bancaires de nos clients tout en les écoutant et en les soutenant individuellement pour les aider à surmonter et à limiter les conséquences et les difficultés financières dans la mesure du possible.

Les défis associés à la diminution marquée des interactions en personne avec nos clients ont entraîné la mise en œuvre et le développement accélérés d'outils pour servir ces derniers à distance. Nous avons notamment adopté la signature électronique DocuSign pour les clients des Services bancaires aux particuliers et des Services aux entreprises et nous avons lancé notre toute première **application mobile** pour les particuliers, qui a été développée en moins de sept mois.

La pandémie de COVID-19 nous a empêchés de célébrer en grand le **175<sup>e</sup> anniversaire** de la Banque comme nous aurions aimé le faire. Nous avons quand même trouvé un certain nombre d'occasions pour souligner ce jalon dans l'histoire de la Banque ainsi que ses profondes racines au Québec. Nous avons lancé une série d'offres et de produits spéciaux pour nos clients des Services bancaires aux particuliers, notamment un nouveau compte d'épargne à intérêt élevé et deux CPG *Action*. Pour continuer de soutenir les collectivités où nous travaillons

et vivons, nous avons également lancé un nouveau programme de dons – **La Banque Laurentienne dans la collectivité** – et confié à nos employés des succursales et des centres d'affaires le soin de choisir les organismes locaux de bienfaisance ou sans but lucratif qui recevraient les dons.

Afin d'améliorer l'expérience en matière de prêts hypothécaires pour nos clients, nous avons lancé une série de nouveaux programmes. Parmi ceux-ci, mentionnons le tout premier projet pilote de service de conciergerie pour les courtiers en prêts hypothécaires les plus importants qui segmente et différencie les courtiers afin d'améliorer l'expérience client. Nous avons aussi mis en place une structure spécialisée de responsabilité des dossiers de bout en bout pour améliorer le délai de réponse et les niveaux de service, tout en maintenant nos normes de souscription hypothécaire rigoureuses.

Enfin, nous sommes plus résolus que jamais à rester constamment en contact avec nos clients pour mieux comprendre leur expérience à la Banque. Cet été, nous avons effectué un sondage de satisfaction de type « Net Promoter Score » amélioré auprès de tous nos clients.

## Nos activités

L'une des priorités de 2021 était d'identifier les occasions de simplifier et de rationaliser nos activités ainsi que d'identifier des économies de coût. Nous avons examiné les ententes et les partenariats les plus importants de la Banque, ce qui a permis de réaliser des économies et de mieux gérer les relations avec les fournisseurs.

Nous avons effectué l'examen de bout en bout des processus de prêts hypothécaires, avec un accent sur la réduction du nombre de points de contact, de la demande initiale au financement, pour réduire les délais d'approbation. Nous avons aussi créé une nouvelle équipe de financement hypothécaire résidentiel garanti afin de favoriser une plus grande responsabilisation et une meilleure collaboration entre les différentes fonctions.

Nous avons également réalisé d'énormes progrès quant à la stratégie de la Banque sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pour faire valoir l'importance des enjeux ESG auprès de nos actionnaires et parties prenantes, je suis fière d'avoir accepté le rôle de championne ESG de la Banque Laurentienne et la responsabilité de mettre en œuvre sa stratégie ESG. Conformément à l'engagement pris par la Banque, notre chef de la direction financière est responsable de l'intégration des recommandations du Groupe de travail sur



l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Nous avons aussi ajouté des cibles ESG aux tableaux de bord de tous nos leaders pour nous assurer, collectivement, de prendre des décisions d'affaires durables, de soutenir une économie à faibles émissions de carbone et d'investir dans le bien-être de nos collectivités. Nous avons lancé une évaluation des risques climatiques à l'échelle de la Banque ainsi qu'une évaluation des enjeux ESG pertinents dont les résultats seront dévoilés dans notre rapport ESG de 2021.

### Nos employés

Parallèlement au soutien actif que nous avons apporté à nos clients pour les aider à traverser les périodes d'incertitude et de difficulté de l'année dernière, nous avons investi dans nos employés et mis en œuvre un certain nombre d'initiatives de santé et de bien-être pour favoriser et soutenir leur santé physique et mentale.

Nous avons également renforcé notre engagement à créer et à encourager une culture de travail qui célèbre l'équité, la diversité et l'inclusion – pour s'assurer que **tout le monde a sa place** à la Banque Laurentienne. Nous avons ajouté des cibles d'équité, de diversité et d'inclusion aux tableaux de bord de tous nos leaders pour mesurer notre succès à former une équipe diversifiée et en faire le suivi. Nous avons lancé notre **initiative de Conversations courageuses** pour créer un lieu sûr où les employés peuvent échanger, discuter de divers aspects de la diversité et de l'inclusion et s'informer. Trois nouveaux **groupes de ressources pour les employés** ont été mis sur pied, soit un groupe pour les employés issus de la communauté noire, un pour les membres de la communauté LGBTQ2S+ et un pour les femmes ainsi que leurs alliés. Nous avons également organisé une formation obligatoire sur les préjugés inconscients pour tous les employés et les membres du conseil.

Pour ce qui est de la stratégie **Milieu de travail du futur**, tous nos employés ont été invités, le printemps dernier, à participer à un sondage sur leurs habitudes de travail, leurs attentes et leurs préférences. Le taux de participation a été élevé et ce sondage nous a beaucoup appris. À la suite des commentaires recueillis, nous avons annoncé en août que la Banque adopterait une stratégie axée sur les employés et un modèle de travail hybride préconisant le télétravail pour toutes les tâches pouvant être effectuées à distance. Par conséquent, nous avons réévalué nos besoins en matière d'espaces de bureaux corporatifs et nous

avons pris la décision de réduire nos espaces de bureaux corporatifs loués à Toronto, à Montréal et à Burlington de 50 % (notre réseau de succursales au Québec n'est pas touché).

L'automne dernier, nous avons sondé nos employés pour la première fois en neuf ans afin de mieux comprendre ce qui fonctionne bien et ce que nous pouvons améliorer. Nous avons été très heureux de constater que l'accent renouvelé que nous mettons sur une culture axée sur la performance donne des résultats. Notre indice d'engagement des employés a augmenté de 17 points depuis 2012 pour atteindre 74 %. Nous sommes déterminés à poursuivre cette tendance à la hausse en continuant à engager et à responsabiliser nos employés.

## Regard vers l'avenir – 2022 et au-delà

Nos succès et la dynamique que nous avons créée l'année dernière attestent que nous pouvons réaliser de grandes choses et que nous sommes sur la bonne voie. En 2022, notre objectif est maintenant de nous appuyer sur nos solides assises et d'**exécuter** le nouveau plan triennal de la Banque.

Ce plan permettra à la Banque Laurentienne de se distinguer de ses concurrents et de se concentrer sur les secteurs dans lesquels elle peut se démarquer et se positionner le mieux pour l'avenir.

Nous avons précisé et articulé notre objectif autour des cinq piliers stratégiques suivants qui relanceront la Banque pour assurer sa croissance à long terme :

- 1. Faire de notre taille un avantage** – Tirer parti de notre taille pour en faire un avantage concurrentiel sur les marchés spécialisés et rester agile dans l'évaluation de nouvelles occasions d'affaires.
- 2. Agir comme une équipe gagnante** – Travailler en constante collaboration, en plaçant la Banque au-dessus des intérêts individuels ou de l'équipe, dans un environnement où chacun a sa place et peut s'épanouir.
- 3. Prioriser le client** – Créer une culture constamment axée sur le client.
- 4. Simplifier** – Rationaliser les activités internes et accroître l'efficacité.
- 5. Faire le meilleur choix** – Que ce soit dans nos activités, dans le recrutement des employés ou le choix des fournisseurs, nous respecterons nos valeurs et intégrerons les meilleures pratiques en ce qui a trait aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

## Nouvelle raison d'être et nouvelles valeurs fondamentales de la Banque Laurentienne

Nous sommes extrêmement heureux de dévoiler la nouvelle **raison d'être** de la Banque Laurentienne :

**Nous croyons que nous pouvons changer l'expérience bancaire pour le mieux. Que l'on doit voir au-delà des chiffres pour donner vie aux espoirs et aux rêves. Que d'être meilleur, c'est d'abord s'assurer que chacun ait sa voix et sa chance de grandir et de prospérer.**

Notre **raison d'être** est notre assise – elle nous sert à la fois de point d'ancrage et d'étoile Polaire pour nous guider vers l'avenir.

Nous sommes aussi extrêmement fiers de présenter nos nouvelles **valeurs fondamentales**, qui nous permettent de rester forts, terre à terre, concentrés et déterminés et qui façonnent nos actions ainsi que nos comportements individuels.

Nos nouvelles valeurs fondamentales se sont imposées naturellement et ont commencé à germer pendant ma tournée **Écouter et apprendre** qui m'a permis de rencontrer des employés de toute l'entreprise. Pendant les tables rondes, les employés ont partagé avec nous leurs opinions et des témoignages mettant en lumière l'importance de nos clients, de la valeur du travail d'équipe, du pouvoir de la prise de parole et de la volonté de réussir et le fait que « nous vivons **tous ensemble** ».

Nos nouvelles valeurs fondamentales sont les suivantes : **nous plaçons nos clients au premier plan, nous travaillons ensemble comme une seule équipe, nous faisons preuve de courage, nous sommes axés sur le résultat et nous croyons que tout le monde a sa place.**

Forte de notre nouvelle raison d'être et de nos nouvelles valeurs fondamentales, l'équipe de la Banque Laurentienne est mieux outillée et motivée que jamais et elle est fin prête pour ce nouveau chapitre.

**Banque Laurentienne. Voir au-delà des chiffres.**

**Merci**

Pour terminer, je suis extrêmement fière de tout ce que nous avons accompli pour recentrer et reconstruire la Banque en 2021 ensemble, comme **une équipe gagnante**. Je suis optimiste, enthousiaste et confiante pour 2022, qui sera une année axée sur l'exécution.

Je remercie les membres du conseil d'administration et son président, Michael Mueller, pour leur soutien indéfectible. Je veux remercier nos actionnaires et nos clients de faire confiance à la Banque Laurentienne. Nous ne tenons pas votre soutien pour acquis et nous continuerons d'axer notre travail quotidien sur les clients et les résultats. Enfin, je tiens à remercier mes collègues. Comme je l'ai dit au début, c'est un honneur pour moi de diriger cette équipe solide et dévouée d'employés courageux, diversifiés, compatissants et motivés.



**Rania Llewellyn**  
Présidente et chef  
de la direction

# Conseil d'administration

## **Michael Mueller**

Administrateur de sociétés  
Membre du conseil d'administration  
depuis décembre 2018  
Président du conseil  
M. Mueller ne siège à aucun comité  
du conseil de la Banque

## **Sonia Baxendale**

Administratrice de sociétés  
Membre du conseil d'administration  
depuis août 2016  
Présidente du comité de gestion  
des risques et membre du comité  
des ressources humaines et de  
régie d'entreprise

## **Andrea Bolger**

Administratrice de sociétés  
Membre du conseil d'administration  
depuis août 2019  
Membre du comité de gestion des risques  
et membre du comité des ressources  
humaines et de régie d'entreprise

## **Michael T. Boychuk, FCPA, FCA**

Administrateur de sociétés  
Membre du conseil d'administration  
depuis août 2013  
Président du comité d'audit et membre  
du comité de gestion des risques

## **Suzanne Gouin**

Administratrice de sociétés  
Membre du conseil d'administration  
depuis avril 2021  
Membre du comité de gestion des risques

## **Rania Llewellyn**

Présidente et chef de la direction  
Membre du conseil d'administration  
depuis octobre 2020  
Mme Llewellyn ne siège à aucun comité  
du conseil de la Banque

## **David Morris, CPA, CA**

Administrateur de sociétés  
Membre du conseil d'administration  
depuis octobre 2017  
Membre du comité d'audit

## **David Mowat**

Administrateur de sociétés  
Membre du conseil d'administration  
depuis août 2019  
Membre du comité d'audit et membre  
du comité des ressources humaines  
et de régie d'entreprise

## **Michelle R. Savoy**

Administratrice de sociétés  
Membre du conseil d'administration  
depuis mars 2012  
Présidente du comité des ressources  
humaines et de régie d'entreprise

## **Susan Wolburgh Jenah**

Administratrice de sociétés  
Membre du conseil d'administration  
depuis décembre 2014  
Membre du comité d'audit et membre  
du comité des ressources humaines  
et de régie d'entreprise

## **Nicholas Zelenczuk**

Administrateur de sociétés  
Membre du conseil d'administration  
depuis mai 2020  
Membre du comité d'audit et membre  
du comité de gestion des risques



# Équipe exécutive



## **Karine Abgrall-Teslyk**

Vice-présidente exécutive, chef des services bancaires aux particuliers

Karine dirige l'orientation « Une seule équipe » de la Banque Laurentienne en matière de services bancaires aux particuliers, qui comprend le réseau de succursales du Québec, les produits, le marketing, les services bancaires numériques et le réseau des conseillers et courtiers.



## **Sébastien Bélair**

Vice-président exécutif, chef des ressources humaines

Sébastien est responsable de la stratégie en matière de ressources humaines qui consiste à mobiliser et à responsabiliser les employés pour qu'ils travaillent comme une seule équipe. Il se concentre sur la constitution d'équipes performantes dans un environnement de travail inclusif où les employés se sentent à la fois inspirés et fiers de travailler.



## **Yves Denommé**

Vice-président exécutif, opérations

Yves est responsable de générer des gains d'efficacité dans toute l'organisation, en réduisant la complexité et en optimisant les processus de bout en bout afin d'améliorer l'expérience client.



## **Yvan Deschamps**

Vice-président exécutif, chef de la direction financière

Yvan est responsable des activités liées aux finances, à la comptabilité, à la trésorerie, à la fiscalité, aux relations avec les investisseurs, à la gouvernance financière ainsi qu'au développement corporatif.



**Kelsey Gunderson**

Vice-président exécutif, marchés des capitaux

Kelsey est responsable de l'ensemble des activités de la Banque reliées aux marchés des capitaux y compris la vente et la négociation de titres à revenu fixe et d'actions, les services bancaires d'investissement et les marchés des capitaux, les services aux institutions et aux courtiers et nos services de courtage pour les particuliers.



**William Mason**

Vice-président exécutif,  
chef de la gestion des risques

Liam est responsable de la gestion des risques et de la gestion du crédit. Il assume également les responsabilités reliées aux affaires juridiques et à la conformité.



**Éric Provost**

Vice-président exécutif, services aux entreprises  
et président, marché du Québec

Éric est responsable de diriger les activités du secteur en offrant des solutions de financement complètes et une expertise aux entreprises par le biais du financement immobilier, de services bancaires commerciaux ainsi que du financement d'équipement et d'inventaire.



**Beel Yaqub**

Vice-président exécutif, chef de la technologie  
et de l'information

Beel est responsable de l'infrastructure du réseau de la Banque, de la cybersécurité, de la confidentialité et la gestion des données, de l'ingénierie d'applications, de la mise en place de technologies infonuagiques et de la gestion des fournisseurs de technologie.

# ESG en un

**Depuis 175 ans, la Banque Laurentienne s'engage à avoir une incidence positive dans la vie de ses clients et de ses employés et à investir dans les collectivités qu'elle dessert. En 2021, nous avons fait des progrès notables sur le plan de la stratégie et des programmes relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en intégrant ceux-ci dans notre raison d'être, nos valeurs fondamentales, notre processus décisionnel et nos actions.**

# coup d'œil



## Environnement

En tant qu'institution financière, nous avons la possibilité de contribuer de façon réelle et durable à l'environnement en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre, en investissant dans des projets écoresponsables, en finançant des projets écologiques et en renforçant la sensibilisation auprès de nos parties prenantes. En 2021, nous avons continué de respecter **notre feuille de route pour l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)**, puis élaboré d'autres stratégies et programmes pour l'environnement :

- Établissement d'une structure de gestion de programme pour le **GIFCC** dont le groupe de travail interne est dirigé par notre chef de la direction financière.
- Lancement d'une évaluation des risques climatiques à l'échelle de la Banque pour analyser notre situation actuelle et élaborer une carte des risques climatiques qui sera dévoilée dans notre rapport ESG de 2021.
- Renforcement de notre rôle dans le **marché des obligations vertes** :
  - Valeurs mobilières Banque Laurentienne a contribué au financement de plus de 6,3 G\$ en obligations vertes et durables pour aider au développement d'importants projets écologiques.
  - Valeurs mobilières Banque Laurentienne a participé au syndicat bancaire qui a financé l'émission d'obligations vertes la plus importante en Ontario, en recueillant 2,75 G\$.
- Élargissement de notre **offre de produits ESG** pour répondre à la demande grandissante des clients pour les investissements respectueux de l'environnement :
  - Lancement de trois Fonds mondiaux d'obligations durables Mackenzie<sup>1</sup>, distribués par BLC Services Financiers inc.
  - Lancement d'un CPG lié aux actions ESG nommé CPG *Action Canadien Durable*.
- Annonce d'un partenariat avec **Arbres Canada** afin de planter 500 arbres partout au pays et ainsi soutenir les efforts de reboisement de l'organisme via son programme national de verdissement.
- Réduction des émissions de carbone de nos activités et utilisation de sources d'énergie renouvelable au Canada en optant pour l'électricité verte dans nos bureaux de Montréal et Toronto, grâce à notre partenariat avec **Bullfrog Power**, division Durabilité de Spark Power.

<sup>1</sup> Le Fonds équilibré mondial de durabilité Mackenzie, le Fonds mondial toutes capitalisations de l'environnement Mackenzie Greenchip et le Fonds mondial de leadership féminin Mackenzie.



## Social

À la Banque Laurentienne, nous travaillons sans relâche pour bâtir et favoriser une culture inclusive, offrir une expérience employé valorisante, tisser des liens durables avec nos clients et enrichir les collectivités que nous desservons. En 2021, un important virage s'est amorcé dans la culture de la Banque, bien ancrée dans nos trois piliers stratégiques, pour promouvoir une approche centrée sur le client, créer une organisation agile et un état d'esprit novateur, et mobiliser et responsabiliser nos employés pour qu'ils travaillent comme « une seule équipe ».

### Augmentation considérable de notre engagement à l'égard de l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) :

- Ajout d'objectifs EDI aux tableaux de bord de tous les gestionnaires.
- Lancement de l'initiative des **Conversations courageuses** afin de créer un espace sûr permettant aux membres de l'équipe issus de différents milieux de partager leur histoire et d'apprendre les uns des autres.
- Mise sur pied de trois nouveaux groupes de ressources pour soutenir les membres de notre équipe et nos alliés : le **Groupe de ressources pour les employés issus de la communauté noire**, le **Groupe de ressources pour les employés FIERTÉ** pour la communauté LGBTQ2S+ et le **Groupe de ressources pour les femmes Forte au féminin**.
- Réalisation de nos engagements liés à l'initiative **BlackNorth**, notamment en recrutant plus de 5 % de notre main-d'œuvre étudiante au sein de la communauté noire et en versant un don de 25 000 \$ au Groupe 3737, un incubateur pour les entrepreneurs de toutes les origines culturelles situé à Montréal.
- Élaboration et mise en œuvre d'une **formation sur les préjugés inconscients** à l'échelle de la Banque, y compris des séances pour les gestionnaires sur le leadership inclusif, ainsi qu'une formation pour les membres du conseil d'administration.
- Lancement d'un questionnaire d'auto-identification amélioré pour l'équité en matière d'emploi afin de mieux comprendre la diversité de notre milieu de travail.

### Investissement dans la santé et le bien-être de nos employés :

- **La santé et la sécurité** de nos employés sont demeurées la priorité pendant la pandémie de COVID-19 ; plus de 70 % de notre main-d'œuvre continue de travailler de la maison. De plus, des protocoles ainsi que des règles strictes sont en place dans nos bureaux et nos succursales pour préserver la sécurité de nos employés de première ligne.
- Chaque employé a reçu jusqu'à quatre heures de congé payé pour chaque dose de vaccin contre la COVID-19 reçue.
- Bonification des avantages sociaux des employés, dont une version améliorée du programme d'aide aux employés et à la famille, l'ajout d'un compte de dépenses de santé et de bien-être et d'un service de télémedecine avec accès à des experts et à des services de soin de santé en tout temps.
- Lancement du **Défi bien-être** pour promouvoir l'activité physique et la saine compétition entre collègues ; nous avons donné 5 000 \$, au nom de l'équipe gagnante, à Anorexie et boulimie Québec, un organisme sans but lucratif dont la mission est de garantir une aide immédiate, spécialisée et gratuite aux personnes atteintes d'un trouble du comportement alimentaire et à leurs proches.
- Promotion d'un meilleur équilibre travail-vie personnelle par la mise en place d'un horaire d'été afin que les employés puissent bénéficier de quatre vendredis après-midi de congé payés.



#### Mobiliser nos employés :

- Lancement d'un sondage sur l'engagement des employés pour la première fois en 9 ans. L'indice d'engagement des employés a augmenté de 17 points depuis 2012 pour atteindre 74 %.
- Lancement d'un sondage auprès de tous les employés de la Banque sur les habitudes, les préférences et les attentes en matière de travail afin d'élaborer notre stratégie « Milieu de travail du futur » – taux de participation de 81 %.
- En fonction des commentaires des employés, nous avons annoncé l'adoption d'un **modèle de travail hybride** où le télétravail est l'approche privilégiée pour toutes les tâches qui peuvent être effectuées à distance.

#### Mobiliser nos clients :

- Pour mieux servir nos clients à distance, nous avons mis en place de nouveaux outils comme DocuSign pour accepter les signatures électroniques de façon sécuritaire et ainsi gagner du temps et éliminer le papier.
- Nous avons trouvé de nouvelles façons d'entrer en contact avec nos clients pour mieux comprendre leurs attentes et mettre en place des mesures pour améliorer leur expérience; notamment avec un **sondage d'engagement « Net Promoter Score » amélioré** dans plusieurs de nos lignes d'affaires.
- Mise en place du **Code de conduite** pour la prestation de services bancaires aux **aînés** et publication du premier rapport de notre champion des aînés.

#### Investir dans nos collectivités :

- Dans le cadre des célébrations de notre 175<sup>e</sup> anniversaire, nous avons lancé le programme **Banque Laurentienne dans la collectivité**, qui donne la possibilité aux employés de nos succursales et de nos centres d'affaires de sélectionner les organismes sans but lucratif ou de bienfaisance locaux pour recevoir un don : près de 70 000 \$ ont été remis à 67 organismes locaux.



## Gouvernance

Depuis 175 ans, nous avons gagné la confiance de nos parties prenantes en bâtissant notre entreprise sur des principes solides et des valeurs éthiques qui guident notre action. Notre approche à l'égard de la gouvernance d'entreprise est bien ancrée dans les meilleures pratiques, processus et relations pour gérer les risques de manière efficace et diriger nos activités avec transparence et intégrité. En 2021, nous avons poursuivi notre engagement en faveur des bonnes pratiques de gouvernance et avons davantage intégré les principes ESG dans les comités et les principes directeurs du conseil d'administration et de la direction, notamment :

### **Nous avons formalisé un modèle de gouvernance interne et une structure de gestion de programme pour mener à bien notre stratégie et nos initiatives ESG :**

- Notre présidente et chef de la direction, Rania Llewellyn, a accepté d'assumer le rôle de **championne ESG** de la Banque. Le comité directeur ESG fournit les directives stratégiques concernant les priorités et les investissements et prend les décisions à l'échelle de l'entreprise en regard de notre programme ESG. Le comité est composé de membres de l'équipe de la haute direction de la Banque.
- Notre groupe de travail ESG favorise la circulation de l'information et définit et recommande les principales priorités stratégiques. Le groupe comprend 20 leaders de tous les secteurs de la Banque.
- Notre groupe de travail interne GIFCC, présidé par notre chef de la direction financière, prend les principales décisions concernant le cadre de travail du GIFCC.
- La surveillance ESG a été incluse dans les mandats du conseil d'administration, du comité de gestion des risques, du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise et du comité d'audit du conseil.

### **La représentation égalitaire des genres parmi les membres du conseil de la Banque continue d'être surveillée.**

- 5 femmes + 5 hommes

### **Nos régimes de rémunération des dirigeants ont évolué et correspondent aux valeurs de nos actionnaires.**

- Ajout d'objectifs EDI et ESG aux tableaux de bord de tous les gestionnaires.

### **Nous avons créé un énoncé pour l'engagement envers l'équité salariale pour orienter nos pratiques et veiller à ce que le processus de rémunération soit juste, quel que soit le genre.**

### **La Banque a adopté les normes d'emploi de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario et annoncé que celles-ci seraient mises en œuvre dans nos activités partout au Canada.**

- Un programme de formation sur les accommodements en matière d'accessibilité pour les clients et les employés a été lancé dans le cadre de notre programme de formation obligatoire annuel.

# RAPPORT DE GESTION

AUX 31 OCTOBRE 2021 ET 2020

Le présent rapport de gestion présente le point de vue de la direction sur la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») au 31 octobre 2021, ainsi que sur ses résultats d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, comparativement à l'exercice correspondant présenté. Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes annexes. Le présent rapport de gestion est daté du 9 décembre 2021.

Des renseignements additionnels sur la Banque Laurentienne du Canada, y compris la notice annuelle 2021, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse [www.blcgf.ca](http://www.blcgf.ca), et sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## MODE DE PRÉSENTATION

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur les états financiers consolidés audités et les notes annexes pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 et, sauf indication contraire, a été préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

## TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	27	Gestion des fonds propres	48
Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures	28	Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques	53
Faits saillants opérationnels	30	Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière	86
Perspectives	32	Méthodes et estimations comptables critiques	86
Analyse des résultats consolidés	34	Modifications de méthodes comptables à venir	91
Analyse des résultats trimestriels	40	Glossaire	92
Analyse de la situation financière	44		
Arrangements hors bilan et entités structurées	46		

## À PROPOS DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

À la Banque Laurentienne, nous croyons que nous pouvons changer l'expérience bancaire pour le mieux. En voyant au-delà des chiffres.

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne aide les familles, les entreprises et les collectivités à prospérer. Aujourd'hui, nous comptons 2 800 employés qui travaillent ensemble, comme une seule équipe, pour offrir une vaste gamme de services financiers et de solutions axée sur le conseil à nos clients partout au Canada et aux États-Unis. Nous protégeons, gérons et faisons croître un actif au bilan de 45,1 milliards \$, de même que des actifs administrés de 31,0 milliards \$.

Nous obtenons des résultats en plaçant nos clients au premier plan, en faisant le meilleur choix, en agissant avec courage et en croyant que chacun a sa place.

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'occasion, la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») formulera des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières, notamment ceux présentés dans le présent document (et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes), ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens, dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications écrites ou orales. Ces énoncés prospectifs sont faits aux termes de lois en matière de valeurs mobilières en vigueur au Canada. Ils incluent, notamment, des énoncés relatifs à la vision, aux objectifs stratégiques, aux plans et stratégies d'affaires de la Banque, à ses priorités et à ses objectifs de performance financière; à l'examen et aux perspectives de la conjoncture économique et des conditions du marché dans les économies canadiennes, américaines, européennes et mondiales; au contexte de réglementation dans lequel elle exerce ses activités; à l'environnement de risques, y compris le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de financement; à l'incidence continue et potentielle de la pandémie de coronavirus (« COVID-19 ») sur les activités, les résultats financiers, la performance financière, la situation financière et les objectifs de la Banque, ainsi que sur l'économie mondiale et les conditions des marchés financiers à l'échelle mondiale; les énoncés présentés aux rubriques « Perspectives », « Incidence de la pandémie de COVID-19 » et « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel 2021 de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (le « rapport annuel 2021 »), qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.



Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que nous posions des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique, en conséquence desquels les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions de la Banque pourraient se révéler inexactes; les hypothèses de la Banque pourraient s'avérer erronées (en totalité ou en partie); et les objectifs de performance financière, les visions et les objectifs stratégiques de la Banque pourraient ne pas se concrétiser. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie du rendement ou des résultats futurs et ne seront pas nécessairement une indication que les résultats réels seront atteints ou non. Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport annuel 2021 à la rubrique « Perspectives », et sont intégrées par renvoi aux présentes.

Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir ou à évaluer, pourraient influencer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs de la Banque diffèrent substantiellement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, notamment, les risques liés à ce qui suit : le crédit; le marché; la liquidité et le financement; l'assurance; l'exploitation; la conformité à la réglementation (qui pourrait nous conduire à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue éventuelle pourrait comprendre des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes); la stratégie; la réputation; le contexte juridique et réglementaire; le risque lié à la concurrence et le risque systémique; et d'autres risques importants présentés dans les sections sur les risques du rapport annuel 2021 de la Banque, qui portent notamment sur les incidences continues et potentielles de la pandémie de COVID-19 sur la Banque, les activités, la situation financière et les perspectives de la Banque; la conjoncture économique canadienne et mondiale; les questions géopolitiques; le marché de l'habitation et l'endettement des ménages au Canada; la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité; les perturbations technologiques, la protection des renseignements personnels, les données et les risques liés aux tiers; la concurrence et la capacité de la Banque à réaliser ses objectifs stratégiques; la conjoncture économique aux États-Unis et au Canada; les disruptions et l'innovation numériques (y compris les concurrents émergents dans les technologies financières); le remplacement des taux interbancaires offerts; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); les méthodes et estimations comptables et les nouveautés en matière de comptabilité; la conformité aux lois et à la réglementation et les changements à cet égard; les changements des politiques budgétaires, monétaires et autres politiques du gouvernement; le risque fiscal et la transparence; la modernisation des systèmes de paiement canadiens; les activités frauduleuses et criminelles; le capital humain; l'assurance; la continuité des affaires; l'infrastructure commerciale; l'émergence de situations d'urgence sanitaire ou de crises de santé publique à grande échelle; l'émergence de variants de la COVID-19; la mise en place et l'utilisation de passeports vaccinaux; le risque social et environnemental et les changements climatiques; la capacité de la Banque à gérer, à évaluer ou à modéliser le risque opérationnel, le risque lié à la réglementation, le risque juridique, le risque stratégique et le risque lié à la réputation, qui sont tous décrits plus amplement à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques », laquelle débute à la page 53 du rapport annuel 2021 qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, dont l'information est intégrée aux présentes.

Enfin, nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres risques, événements et incertitudes dont nous ignorons actuellement l'existence ou que nous jugeons actuellement négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière, la performance financière, les flux de trésorerie, les activités commerciales ou la réputation. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de la Banque pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs et autres personnes devraient considérer attentivement les facteurs, incertitudes et événements actuels et potentiels susmentionnés.

L'information prospective contenue dans le présent document est communiquée afin d'aider les investisseurs, analystes financiers et autres à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque à la date indiquée et pour la période close à cette date, ainsi que les objectifs de performance financière, visions et objectifs stratégiques de la Banque, et pourrait ne pas être adéquate à d'autres fins.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les investisseurs et autres à comprendre certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Banque, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Banque et de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par la Banque ou en son nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières applicable l'exige. Des renseignements additionnels sur la Banque sont disponibles sur le site Web SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Dans le présent document, le « présent rapport de gestion » désigne le rapport de gestion daté du 9 décembre 2021.

# FAITS SAILLANTS

TABLEAU 1  
FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(En milliers de dollars, sauf indication contraire)	2021	2020	2019
<b>Résultats d'exploitation</b>			
Revenu total	1 002 457 \$	971 009 \$	968 510 \$
Résultat net	57 069 \$	114 085 \$	172 710 \$
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	211 151 \$	138 206 \$	193 227 \$
<b>Performance opérationnelle</b>			
Résultat dilué par action	1,03 \$	2,37 \$	3,77 \$
Résultat dilué par action ajusté <sup>(2)</sup>	4,57 \$	2,93 \$	4,26 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(2)</sup>	1,9 %	4,4 %	7,0 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(2)</sup>	8,3 %	5,5 %	7,9 %
Marge nette d'intérêt <sup>(3)</sup>	1,85 %	1,84 %	1,81 %
Ratio d'efficacité <sup>(3)</sup>	87,8 %	75,6 %	75,0 %
Ratio d'efficacité ajusté <sup>(2)</sup>	68,2 %	72,3 %	72,3 %
Levier d'exploitation <sup>(3)</sup>	(16,7) %	(0,7) %	(8,5) %
Levier d'exploitation ajusté <sup>(2)</sup>	5,8 %	— %	(7,8) %
<b>Situation financière (en millions \$)</b>			
Prêts et acceptations	33 645 \$	33 193 \$	33 667 \$
Actif total	45 077 \$	44 168 \$	44 353 \$
Dépôts	22 988 \$	23 920 \$	25 653 \$
<b>Ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle III</b>			
Ratio des fonds propres de catégorie 1 (CET1) sous forme d'actions ordinaires <sup>(4)</sup>	10,2 %	9,6 %	9,0 %
Actif pondéré en fonction des risques liés aux CET1 (en millions \$) <sup>(4)</sup>	20 007 \$	19 669 \$	20 407 \$
<b>Qualité du crédit</b>			
Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts et des acceptations <sup>(3)</sup>	0,75 %	0,82 %	0,52 %
Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts et des acceptations <sup>(3)</sup>	0,49 %	0,59 %	0,40 %
Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations moyens <sup>(3)</sup>	0,15 %	0,35 %	0,13 %
<b>Renseignements sur les actions ordinaires</b>			
Cours de l'action – Clôture <sup>(5)</sup>	41,67 \$	26,21 \$	45,30 \$
Ratio cours/résultat <sup>(3)</sup>	40,5 x	11,1 x	12,0 x
Valeur comptable par action <sup>(2)</sup>	53,99 \$	53,74 \$	54,02 \$
Dividendes déclarés par action	1,60 \$	2,14 \$	2,62 \$
Rendement de l'action <sup>(3)</sup>	3,8 %	8,2 %	5,8 %
Ratio du dividende versé <sup>(3)</sup>	154,9 %	90,2 %	69,3 %
Ratio du dividende versé ajusté <sup>(2)</sup>	34,9 %	72,9 %	61,4 %

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

(2) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

(3) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

(4) Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF. Voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à la page 48 pour plus de précisions.

(5) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

# MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La direction utilise des mesures financières fondées sur les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») et des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance de la Banque. Les mesures financières non conformes aux PCGR présentées dans le présent document sont dites des mesures « ajustées » et ne tiennent pas compte de certains montants désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les mesures financières non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Les éléments d'ajustement ont été désignés comme tels du fait que, selon la direction, ils ne reflètent pas la performance sous-jacente de ses activités. Les mesures financières non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction analyse les résultats de la Banque et d'apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes.

Les tableaux 2 et 3 présentent le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR à la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de la Banque.

TABLEAU 2

### RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de dollars, sauf les montants par action	2021	2020	2019
<b>Frais autres que d'intérêt</b>	<b>880 362 \$</b>	<b>733 787 \$</b>	<b>726 493 \$</b>
Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat			
Charges liées à l'examen stratégique <sup>(1)</sup>	96 067	—	—
Charges de dépréciation à l'égard du secteur Services bancaires aux particuliers <sup>(2)</sup>	93 392	—	—
Charges de restructuration <sup>(3)</sup>	2 385	18 289	12 679
Gain net sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes <sup>(4)</sup>	(7 064)	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions <sup>(5)</sup>	12 042	13 641	13 711
	<b>196 822</b>	<b>31 930</b>	<b>26 390</b>
<b>Frais autres que d'intérêt ajustés</b>	<b>683 540 \$</b>	<b>701 857 \$</b>	<b>700 103 \$</b>
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>72 595 \$</b>	<b>120 284 \$</b>	<b>196 165 \$</b>
Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat			
Éléments d'ajustement ayant une incidence sur les frais autres que d'intérêt (décrits ci-dessus)	196 822	31 930	26 390
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis <sup>(6)</sup>	—	638	1 452
	<b>196 822</b>	<b>32 568</b>	<b>27 842</b>
<b>Résultat avant impôts sur le résultat ajusté</b>	<b>269 417 \$</b>	<b>152 852 \$</b>	<b>224 007 \$</b>
<b>Résultat net comme présenté</b>	<b>57 069 \$</b>	<b>114 085 \$</b>	<b>172 710 \$</b>
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat			
Charges liées à l'examen stratégique <sup>(1)</sup>	70 638	—	—
Charges de dépréciation à l'égard du secteur Services bancaires aux particuliers <sup>(2)</sup>	77 884	—	—
Charges de restructuration <sup>(3)</sup>	1 753	13 443	9 306
Gain net sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes <sup>(4)</sup>	(5 194)	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions <sup>(5)</sup>	9 001	10 206	10 144
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis <sup>(6)</sup>	—	472	1 067
	<b>154 082</b>	<b>24 121</b>	<b>20 517</b>
<b>Résultat net ajusté</b>	<b>211 151 \$</b>	<b>138 206 \$</b>	<b>193 227 \$</b>
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>44 804 \$</b>	<b>101 619 \$</b>	<b>159 744 \$</b>
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)	154 082	24 121	20 517
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté</b>	<b>198 886 \$</b>	<b>125 740 \$</b>	<b>180 261 \$</b>

(1) Les charges liées à l'examen stratégique se rapportent à la nouvelle orientation stratégique de la Banque, comme il est précisé à la rubrique « Faits saillants opérationnels », à la page 30 du présent rapport de gestion. Les charges liées à l'examen stratégique sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration et comprennent les charges de dépréciation, les indemnités de départ et les charges liées aux contrats de location et aux autres contrats.

(2) Les charges de dépréciation à l'égard du secteur Services bancaires aux particuliers se rapportent à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers dans le cadre du test de dépréciation annuel du goodwill, comme il est précisé à la rubrique « Faits saillants opérationnels », à la page 30 du présent rapport de gestion. Les charges de dépréciation sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration.

(3) Les charges de restructuration se composent essentiellement des charges liées à l'optimisation du réseau de succursales et à la rationalisation connexe de certaines fonctions administratives et du siège social, ainsi qu'à la résolution des griefs du syndicat et des plaintes en 2021. Les charges de restructuration sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration et comprennent les indemnités de départ, les salaires, les frais juridiques, les frais de communication, les honoraires professionnels et les charges liées aux contrats de location.

(4) Le gain net sur le règlement des régimes de retraite découlant de l'achat de rentes est lié à l'achat de contrats de rentes collectives (ou au rachat des engagements) réduisant le risque lié aux régimes de retraite de la Banque et est inclus au poste Frais autres que d'intérêt. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » à la page 30 du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

(5) L'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions découle d'acquisitions d'entreprises et est inclus au poste Frais autres que d'intérêt.

(6) L'amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis découle d'un profit non récurrent lié à l'acquisition d'une entreprise en 2012 et est inclus au poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis.

TABLEAU 3

**RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – BILAN CONSOLIDÉ**

En milliers de dollars, sauf les montants par action	2021	2020	2019
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 640 870 \$</b>	<b>2 611 241 \$</b>	<b>2 567 661 \$</b>
<b>Moins :</b>			
Actions privilégiées	(122 071)	(244 038)	(244 038)
Billets avec remboursement de capital à recours limité	(123 612)	—	—
Réserve de couverture de flux de trésorerie <sup>(1)</sup>	(42 095)	(43 593)	(21 049)
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires</b>	<b>2 353 092 \$</b>	<b>2 323 610 \$</b>	<b>2 302 574 \$</b>
<b>Incidence des soldes moyens à la fin du mois <sup>(2)</sup></b>	<b>45 225</b>	<b>(28 215)</b>	<b>(31 957)</b>
<b>Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires</b>	<b>2 398 317 \$</b>	<b>2 295 395 \$</b>	<b>2 270 617 \$</b>

(1) La réserve de couverture de flux de trésorerie est présentée au poste Cumul des autres éléments du résultat global.

(2) Fondée sur les soldes à la fin du mois pour la période.

Les tableaux 12 et 13 aux pages 42 et 43 du présent rapport de gestion présentent également un rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR pour les résultats trimestriels des exercices 2021 et 2020.

**RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR**

Les ratios non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque auxquels les ratios non conformes aux PCGR se rapportent et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Les ratios constituent des ratios non conformes aux PCGR lorsqu'ils sont composés de mesures ajustées (voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » ci-dessus). Les ratios non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction analyse les résultats de la Banque et d'apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Les ratios suivants sont des ratios non conformes aux PCGR.

Le **résultat dilué par action ajusté** est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. Le tableau ci-après présente le rapprochement du résultat dilué par action ajusté au résultat dilué par action, qui est présenté dans les états financiers de base de la Banque.

TABLEAU 4

**INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT SUR LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION**

En milliers de dollars, sauf les montants par action	2021	2020	2019
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>1,03 \$</b>	<b>2,37 \$</b>	<b>3,77 \$</b>
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat, par action	3,54	0,56	0,49
<b>Résultat dilué par action ajusté <sup>(2)</sup></b>	<b>4,57 \$</b>	<b>2,93 \$</b>	<b>4,26 \$</b>

(1) Voir le tableau 2 à la page 28 pour une description détaillée des éléments d'ajustement.

(2) L'incidence par action des éléments d'ajustement peut différer en raison de l'arrondissement.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires** constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté** constitue une mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Le **ratio d'efficacité ajusté** est une mesure de la productivité et du contrôle des coûts et est défini comme les frais autres que d'intérêt ajustés en pourcentage du revenu total.

Le **levier d'exploitation ajusté** est une mesure d'efficacité et correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt ajustés.

Le **ratio du dividende versé ajusté** est défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté.

La **valeur comptable de l'action ordinaire** est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.



## MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

La direction utilise également des mesures financières supplémentaires pour analyser les résultats de la Banque et apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Voir le glossaire à la page 92 du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur la composition des mesures financières supplémentaires présentées dans ce document.

## FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS

### EXAMEN STRATÉGIQUE

Le 23 novembre 2021, la Banque a annoncé qu'elle dévoilerait le 10 décembre 2021 son nouveau plan stratégique élaboré sous la direction de sa nouvelle présidente et chef de la direction et de la nouvelle équipe de direction. Par suite de son examen stratégique, la Banque a comptabilisé des charges de 96,1 millions \$ (70,6 millions \$ après impôts sur le résultat) en 2021, comme il est précisé ci-après.

#### Avenir du travail

La pandémie a transformé la façon de travailler de nombreuses personnes. En conséquence, la Banque travaille depuis les derniers mois à peaufiner ses plans quant à l'avenir du travail en prenant en considération les attentes des clients et des employés. La Banque a choisi d'adopter un modèle hybride, selon lequel le télétravail sera l'approche à privilégier pour toutes les tâches pouvant être réalisées à distance. S'harmonisant avec le nouveau plan stratégique de la Banque, qui vise à mettre davantage l'accent sur les clients et les gens, ce modèle est un facteur clé de différenciation pour attirer les talents. En raison de la transition au télétravail, la Banque a comptabilisé en 2021 des charges de 48,8 millions \$ relatives à une réduction planifiée de 50 % des bureaux corporatifs loués à Toronto, à Burlington et à Montréal et compte tenu des contrats de sous-location prévus. Cela n'a aucune incidence sur les succursales de la Banque.

#### Changements organisationnels

Dans le but de promouvoir une culture axée sur le rendement et de simplifier la structure organisationnelle, la Banque a comptabilisé des indemnités de départ de 9,4 millions \$ en 2021 se rapportant à 64 postes de tous les niveaux, au sein de différentes entités et répartis en Ontario (60 %) et au Québec (40 %).

#### Technologie

En 2016, la Banque a lancé un programme pluriannuel visant le remplacement de son système bancaire central en deux phases. Bien que la phase 1 ait été achevée et mise en œuvre, la Banque a réévalué, dans le cadre de son examen stratégique, la deuxième phase du projet, qui portait principalement sur les comptes et les produits du réseau de succursales. Étant donné l'évolution et les avancées fulgurantes de la technologie, la Banque cherche à exploiter de nouvelles capacités grâce à des partenariats en vue d'offrir des produits et des services pouvant être commercialisés plus rapidement et efficacement, tout en améliorant l'expérience client globale. Par conséquent, la Banque a décidé de mettre un terme à la phase 2 du programme et a comptabilisé en 2021 une charge de dépréciation à l'égard de l'immobilisation incorporelle se rapportant au système bancaire central de 31,5 millions \$ et une charge liée aux autres contrats de 6,3 millions \$.

## DÉPRÉCIATION DU SECTEUR SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

Chaque année, la Banque soumet le goodwill à un test de dépréciation. Par suite du test de cette année, la Banque a comptabilisé une charge de dépréciation à l'égard du secteur Services bancaires aux particuliers. Cette dépréciation reflète la récente baisse des volumes d'actifs et de dépôts, laquelle, combinée aux capacités numériques limitées de la Banque pour répondre aux besoins en constante évolution des clients pendant la pandémie, a compliqué la rétention des clients existants et l'acquisition de nouveaux clients. En outre, la Banque avait précédemment affirmé exploiter deux plateformes numériques, ce qui occasionne une expérience client incohérente. En vue de simplifier la structure de la Banque et d'améliorer l'expérience client, la Banque fusionnera ses deux plateformes numériques. Par conséquent, la Banque a comptabilisé une charge de 93,4 millions \$ en 2021 se rapportant à la dépréciation des éléments suivants : 1) goodwill, pour un montant de 34,9 millions \$, 2) logiciels et immobilisations incorporelles, pour un montant de 52,7 millions \$, et 3) immobilisations corporelles, pour un montant de 5,8 millions \$.

Voir la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » à la page 86 du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

## AUTRES FAITS SAILLANTS

### Examen de bout en bout du processus de prêts hypothécaires résidentiels

Dans le cadre de son plan visant à améliorer l'expérience client et à relancer la croissance des prêts hypothécaires résidentiels, la Banque a effectué l'examen de bout en bout des processus de prêts hypothécaires du canal des courtiers et de celui des succursales et a ciblé des améliorations et des possibilités d'harmonisation et de simplification. Cela a donné lieu au lancement de plusieurs projets pilotes visant à améliorer les délais de réponse et les niveaux de service des courtiers et à éliminer les processus manuels qui se chevauchent.

Au quatrième trimestre 2021, afin de favoriser une plus grande responsabilisation et une collaboration entre les différentes fonctions, l'équipe responsable de la souscription de prêts hypothécaires a été intégrée au secteur d'activité de prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels qui a été créé récemment. Tout au long de l'exercice, les efforts de rétention se sont poursuivis, y compris le déploiement de l'analyse prédictive et le lancement d'une équipe pilote de rétention, ainsi que la mise en place d'une équipe affectée au renforcement des relations avec les clients. De nouveaux outils technologiques ont également été adoptés pour améliorer l'expérience client, notamment « DocuSign » qui permet de recueillir les approbations des clients de manière simple et pratique. Même si l'amélioration de la performance des activités de prêts hypothécaires est censée s'étendre sur plusieurs années, elle devrait progressivement produire des résultats positifs.

### Renforcement des capacités numériques

Dans le cadre de son plan visant à favoriser la fidélisation de nouveaux clients, à approfondir les relations avec les clients et à améliorer l'expérience client, la Banque réalise des progrès intéressants à l'égard de sa stratégie numérique. La Banque s'efforce de simplifier ses services et de combler les écarts de capacité fondamentaux. À cette fin, la Banque a lancé la première phase de son application mobile de services bancaires pour les appareils iOS et Android. L'application mobile permettra aux clients d'effectuer les transactions bancaires les plus courantes de n'importe où. Grâce à une approche agile, la Banque continuera de mettre à jour et d'améliorer son application de sorte que les clients constateront des améliorations continues à mesure que de nouvelles versions seront disponibles.

### Approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit

Dans le cadre de son objectif visant à améliorer ses fondations, la Banque poursuit l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation. La Banque demeure engagée à terminer le projet en raison de l'effet positif attendu sur les niveaux de fonds propres requis ainsi que sur l'ensemble des processus de gestion des fonds propres et du crédit. Compte tenu de son examen stratégique et de ses priorités, la Banque prévoit que la mise en œuvre du processus ne sera pas achevée avant 2025.

### Achat de contrats de rentes collectives réduisant le risque lié aux régimes de retraite de la Banque

Le 10 juin 2021, en vue de réduire son obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies ainsi que la volatilité et les risques futurs associés aux régimes de retraite, la Banque a acheté des contrats de rentes collectives d'une valeur de 346,2 millions \$ auprès d'un assureur canadien et a transféré des obligations s'élevant à 353,4 millions \$, ce qui a donné lieu à un gain net sur règlement de 7,1 millions \$ (5,2 millions \$ après impôts sur le résultat). En vertu de l'entente, l'assureur canadien émettra des rentes, couvrant ainsi la responsabilité des prestations de retraite dues à environ 1 900 retraités de la Banque Laurentienne du Canada. L'assureur a commencé à administrer toutes les prestations de ces participants en octobre 2021. À la suite de la transaction, les prestations des participants aux régimes sont maintenant protégées par Assuris, l'association d'indemnisation en assurance vie désignée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada. Aux fins comptables, cette transaction de rachat élimine essentiellement toute obligation juridique ou implicite ultérieure relative aux prestations et un règlement a eu lieu.

### Révocation de l'accréditation syndicale

Le 21 avril 2021, la Banque a annoncé que le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) avait révoqué l'accréditation syndicale couvrant les employés syndiqués de la Banque à l'issue d'un vote majoritaire des employés visés en faveur de la révocation et du retrait des plaintes déposées par le syndicat. Environ 20 % des employés de la Banque étaient représentés par le syndicat avant la révocation de l'accréditation.

### Optimisation du réseau de succursales au Québec

En 2020, la Banque a achevé la conversion de son réseau traditionnel de succursales en un modèle 100 % Conseil. En 2021, cinq autres succursales ont été fusionnées. À l'avenir, la Banque examinera constamment son réseau de succursales afin de s'adapter à sa culture centrée sur le client ainsi qu'au déploiement prévu de sa stratégie numérique renouvelée.

# PERSPECTIVES

## PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Le succès de la campagne de vaccination en cours contre la COVID-19 dans les pays développés a ouvert la voie à la relance économique vigoureuse de l'automne dernier. Toutefois, la distribution inégale des vaccins dans les pays des marchés émergents freine la relance de ces derniers. Le haut taux de vaccination du Canada a permis une plus grande réouverture de l'économie au cours des derniers mois, mais l'émergence et la progression de nouveaux variants continuent de susciter de l'incertitude. La vigueur des dépenses envisagées par les consommateurs et les entreprises ainsi que le prolongement du programme d'aide ciblée du gouvernement fédéral jusqu'au printemps 2022 sous-tendent des perspectives économiques favorables au Canada. Les investissements prévus par les entreprises canadiennes dans la machinerie et l'équipement atteignent des sommets. Un nombre accru d'entreprises fait face à des pénuries de main-d'œuvre et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui pourrait ralentir les ventes futures. Compte tenu de la forte demande de produits de base canadiens et des perspectives très encourageantes à l'égard des résultats des entreprises, l'indice composé S&P/TSX a atteint un sommet sans précédent.

En novembre, les données sur l'emploi au Canada dépassaient de 1 point de pourcentage celles d'avant la pandémie. La croissance des salaires s'est accélérée en raison du nombre record d'offres d'emploi et il est toujours difficile de trouver les travailleurs disposant des compétences requises. Le taux de chômage s'est établi à 6,0 % en novembre, comparativement à 9,4 % au sommet de la deuxième vague de COVID-19 l'hiver dernier et à 5,6 % avant la pandémie.

Les ménages, particulièrement les propriétaires, profitent d'un effet de richesse positif attribuable à la forte hausse, qui semble toutefois s'essouffler légèrement, du prix des maisons et du niveau record de la valeur nette des entreprises. Les conditions du marché de l'habitation canadien qui demeurent tendues en raison de la faiblesse des taux hypothécaires, associées à la préférence pour le télétravail et à la possibilité de socialiser de façon sécuritaire maintiennent la demande à des niveaux élevés et limitent l'offre. Le nombre de mises en chantier est également resté élevé à l'automne après avoir atteint un sommet sans précédent au premier semestre de 2021. Grâce au taux de vaccination élevé et au marché du travail robuste, les ménages ont l'intention de dépenser une partie de leurs économies excédentaires dans les prochains trimestres.

Aux États-Unis, le variant Delta a eu une faible incidence négative sur le produit intérieur brut (PIB) réel au troisième trimestre de 2021 étant donné le ralentissement des dépenses de consommation dans le secteur des services. La Réserve fédérale commence à diminuer ses achats d'actifs, mais rien n'indique encore une progression du taux directeur.

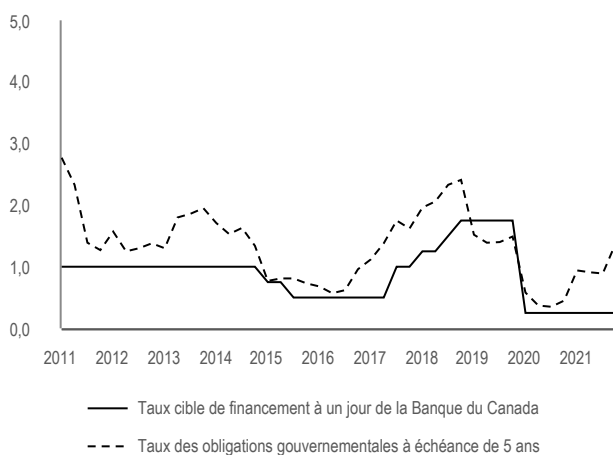
La Banque du Canada a ralenti le rythme des achats d'actifs en réponse à l'amélioration de la conjoncture économique. Les rendements des obligations du gouvernement du Canada augmentent depuis septembre et, à même les évaluations, le marché tient compte de plusieurs hausses du taux directeur. À la mi-octobre, la Banque du Canada a déclaré avoir l'intention de commencer à hausser le taux directeur aux deuxième et troisième trimestres de 2022.

En septembre, l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) a atteint 4,4 %, un sommet inégalé depuis presque vingt ans, ce qui s'explique essentiellement par les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et le resserrement des conditions dans les marchés mondiaux de l'énergie. La liquidation des économies excédentaires et les améliorations de la logistique détermineront également le niveau et la durée de l'inflation supérieure à la tendance.

Le dollar canadien demeure volatile. La majeure partie de la vigueur du dollar canadien constatée pendant l'été était attribuable à la croissance des prix de l'énergie et d'autres produits de base. De plus, la position plus agressive de la Banque du Canada par rapport à celle de la Réserve fédérale américaine procure un certain soutien au dollar canadien qui se négocie à environ 0,80 \$ US.

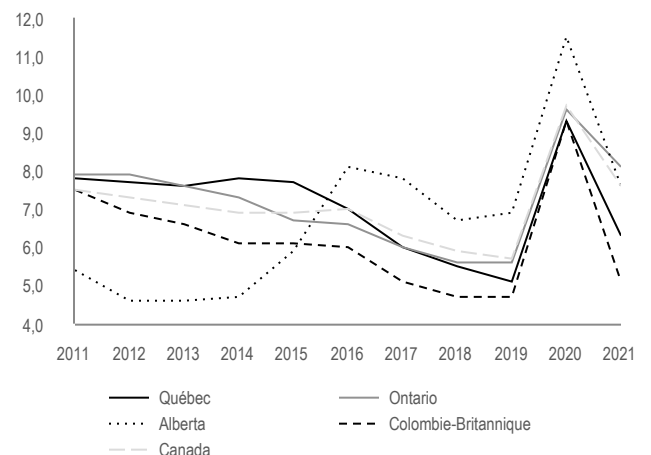
### TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA

(Données trimestrielles, fin de période, en pourcentage)  
(Source : Banque du Canada)



### TAUX DE CHÔMAGE

(Données annuelles, en pourcentage)  
(Source : Statistique Canada)



## INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En réponse à la pandémie de COVID-19, la Banque a fait de la santé et la sécurité de ses clients et de ses employés une priorité. Elle a amélioré les services en ligne et télébancaires pour mieux servir les clients à distance et a mis en œuvre l'ensemble des directives de santé publique dans ses succursales et ses bureaux. La Banque a également adopté des mesures pour offrir des allègements en matière de crédit aux clients aux prises avec des difficultés financières en raison de la pandémie. La Banque continue de collaborer avec ses clients particuliers et commerciaux pour gérer les répercussions de cette crise sans précédent et les a soutenus en offrant des solutions uniques en fonction de leur situation.

### Résultats d'exploitation

La Banque ne cesse de s'adapter à cette nouvelle conjoncture économique causée par la pandémie de COVID-19. Le changement des habitudes en matière de dépenses de consommation continue de se répercuter sur les volumes de prêts personnels et les frais tirés des transactions de vente au détail. De plus, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement causées par la pandémie de COVID-19 ont eu une incidence sur certains portefeuilles de prêts ciblés. Cette situation a pesé sur les volumes de prêts et le revenu net d'intérêt en 2021, malgré une forte contribution des activités en immobilier commercial. En 2021, des améliorations aux hypothèses prospectives par rapport à celles de 2020 ont donné lieu à une diminution des provisions pour pertes sur créances. L'incertitude persistante relativement à l'incidence continue de la pandémie pourrait se traduire par une volatilité future des pertes de crédit attendues jusqu'à ce que nous observions un environnement opérationnel plus normalisé à l'échelle mondiale.

Alors que la Banque prend des mesures pour atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur ses activités quotidiennes et ses résultats financiers, cette dernière devrait continuer de se répercuter sur ses résultats d'exploitation à court terme. De nombreux facteurs imprévisibles et en constante évolution doivent être pris en compte, comme la durée et la propagation de la pandémie, y compris l'émergence de variants, son incidence sur les clients, les employés et les fournisseurs tiers, la réponse des autorités gouvernementales à la crise et les conséquences sociales et économiques à l'échelle mondiale. Par conséquent, il est encore difficile de prévoir les incidences de la COVID-19 sur les résultats futurs de la Banque.

La correction de valeur pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles, notamment les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios prospectifs et leur pondération respective. La pleine ampleur de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie du Canada et celle des États-Unis est toujours incertaine. Il demeure donc difficile de prédire si la pandémie de COVID-19 pourrait entraîner des radiations d'un niveau significatif à l'avenir ou si la Banque devra comptabiliser d'autres augmentations de ses corrections de valeur pour pertes sur créances ou la reprise d'une tranche importante de celles-ci au cours de périodes ultérieures.

La pandémie de COVID-19 pourrait également faire augmenter les coûts alors que la Banque se concentre en priorité sur les mesures liées à la santé et à la sécurité et se conforme aux exigences applicables, et amener la Banque à réduire, à retarder ou à modifier des initiatives qui, autrement, auraient pu faire augmenter sa valeur à long terme.

Le cadre de gestion des risques de la Banque prévoit les mécanismes nécessaires pour lui permettre de gérer les répercussions de la crise sur ses activités commerciales. Les principaux facteurs de risque liés aux activités de la Banque sont décrits à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » à la page 53 du présent rapport de gestion. Pour de plus amples renseignements sur les incidences de la pandémie de COVID-19, voir la rubrique « Autres risques susceptibles d'influencer les résultats futurs » à la page 79.

### Liquidité et fonds propres

La Banque est en bonne position pour gérer le risque lié aux fonds propres et le risque d'illiquidité. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires était de 10,2 % au 31 octobre 2021, au-delà des exigences réglementaires minimales. Alors que la Banque continue d'aider ses clients, et conformément à l'évolution des exigences réglementaires et aux réponses des pouvoirs publics, la Banque prévoit que son ratio des fonds propres réglementaires continuera d'être supérieur aux niveaux réglementaires exigés et aux cibles de gestion établies.

Le ratio de liquidité à court terme est supérieur aux niveaux du secteur. La position de la Banque en matière de liquidités était saine au début de la pandémie et l'est toujours à ce jour. La Banque continue de surveiller attentivement les niveaux de fonds propres et de liquidités.

## CIBLES DE PERFORMANCE À MOYEN TERME

Alors que l'économie se remet en marche en Amérique du Nord et que l'équipe de direction renouvelée a une meilleure idée de l'orientation stratégique de la Banque Laurentienne, les cibles financières à moyen terme qui reflètent la vision d'entreprise globale sont présentées de nouveau. Ces nouvelles cibles de performance à moyen terme de la Banque et sa performance en 2021 sont présentées dans le tableau 5.

TABLEAU 5  
CIBLES DE PERFORMANCE À MOYEN TERME

Montants par action et pourcentages	Cibles à moyen terme	2021
Croissance du résultat dilué par action ajusté <sup>(1)</sup>	De 7 % à 10 %	4,57 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(1)</sup>	>10 %	8,3 %
Ratio d'efficacité ajusté <sup>(1)</sup>	<65 %	68,2 %
Levier d'exploitation ajusté <sup>(1)</sup>	Positif	5,8 %

(1) Les objectifs financiers constituent des ratios non conformes aux PCGR et sont fondés sur des mesures non conformes aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

### Hypothèses clés à la base des objectifs à moyen terme de la Banque

Les objectifs stratégiques et financiers de la Banque sont établis principalement au moyen des hypothèses clés suivantes. Les objectifs de la Banque ne constituent pas des prévisions et sont fondés sur certaines hypothèses de planification clés. En raison d'autres facteurs comme ceux décrits à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 25 et à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du présent document, les résultats futurs pourraient différer substantiellement de ces objectifs.

Compte tenu de la conjoncture économique décrite précédemment, la direction est d'avis que ses perspectives financières à moyen terme dépendront des facteurs suivants :

- La poursuite de la croissance interne des prêts commerciaux;
- La reprise de la croissance des prêts personnels et des prêts hypothécaires résidentiels;
- La stabilité relative des marges sur produits sur les principaux marchés de la Banque et l'augmentation de la marge nette d'intérêt globale en raison de l'amélioration de la composition du portefeuille;
- Les progrès constants au chapitre de l'optimisation des activités de la Banque;
- Le retour à la normale des provisions pour pertes sur prêts, soit à l'extrémité inférieure de la fourchette du secteur;
- Le contrôle rigoureux des dépenses, y compris les initiatives de réduction des coûts.

## ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

### SURVOL DE L'EXERCICE 2021

La Banque Laurentienne du Canada a affiché un résultat net de 57,1 millions \$ et un résultat dilué par action de 1,03 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, comparativement à un résultat net de 114,1 millions \$ et un résultat dilué par action de 2,37 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 1,9 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, par rapport à 4,4 % en 2020. Les résultats présentés pour l'exercice 2021 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 191,8 millions \$ (150,3 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 3,45 \$ par action, principalement liées à l'examen stratégique des activités de la Banque réalisé au quatrième trimestre 2021 et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 et la rubrique « Faits saillants opérationnels » à la page 30 pour plus de précisions. Le résultat net ajusté s'est établi à 211,2 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté a été de 4,57 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, par rapport à un résultat net ajusté de 138,2 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 2,93 \$ en 2020. Cette augmentation est surtout attribuable à l'amélioration de la conjoncture macroéconomique, ainsi qu'à la croissance du revenu et à la diminution des frais autres que d'intérêt ajustés, comme il est précisé ci-après. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 8,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, comparativement à 5,5 % en 2020.



TABLEAU 6  
RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

En milliers de dollars, sauf les pourcentages	2021	2020	2019	Variation 2021/2020
Revenu net d'intérêt	692 341 \$	682 424 \$	686 411 \$	1 %
Autres revenus	310 116	288 585	282 099	7 %
Revenu total	1 002 457	971 009	968 510	3 %
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	—	638	1 452	(100) %
Provisions pour pertes sur créances	49 500	116 300	44 400	(57) %
Frais autres que d'intérêt	880 362	733 787	726 493	20 %
Résultat avant impôts sur le résultat	72 595	120 284	196 165	(40) %
Impôts sur le résultat	15 526	6 199	23 455	150 %
Résultat net	57 069	114 085	172 710	(50) %
Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur les billets avec remboursement de capital à recours limité	12 265	12 466	12 966	(2) %
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	44 804 \$	101 619 \$	159 744 \$	(56) %
<b>Mesures financières non conformes aux PCGR</b>				
Frais autres que d'intérêt ajustés <sup>(1)</sup>	683 540 \$	701 857 \$	700 103 \$	(3) %
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté <sup>(1)</sup>	269 417 \$	152 852 \$	224 007 \$	76 %
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	211 151 \$	138 206 \$	193 227 \$	53 %
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(1)</sup>	198 886 \$	125 740 \$	180 261 \$	58 %

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

## REVENU TOTAL

Le revenu total s'est établi à 1 002,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, une hausse de 3 % par rapport au revenu total de 971,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. En 2021, le revenu total se composait du revenu net d'intérêt à 69 % et des autres revenus à 31 % (revenu net d'intérêt à 70 % et autres revenus à 30 % en 2020).

## REVENU NET D'INTÉRÊT

Le revenu net d'intérêt a augmenté de 9,9 millions \$ et a totalisé 692,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, par rapport à un revenu net d'intérêt de 682,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Cette augmentation découle principalement de la diminution des coûts de financement, en raison du recours accru au financement garanti d'un exercice à l'autre, contrebalancée en partie par la baisse des volumes de prêts moyens.

Au cours des quelques derniers exercices, la Banque a repositionné son portefeuille de prêts pour augmenter la proportion de prêts commerciaux à rendement élevé dans le but d'accroître le revenu net d'intérêt et d'optimiser la répartition des fonds propres. En 2021, la diminution des volumes de financement d'inventaires moyens tout au long de l'exercice, qui s'explique par la solide demande de produits récréatifs de la part des consommateurs combinée aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, s'est répercutée négativement sur le revenu d'intérêt. Cette tendance devrait prévaloir en 2022, si la demande de produits récréatifs de la part des consommateurs ne revient pas à la normale. De plus amples renseignements sur l'évolution du portefeuille de prêts sont fournis sous « Composition du portefeuille de prêts », à la page 60 du présent rapport de gestion.

Comme il est indiqué dans le tableau 7, la marge nette d'intérêt en pourcentage de l'actif productif moyen s'est établie à 1,85 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 et a augmenté de 1 point de base en comparaison de celle pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, essentiellement en raison de la réduction des coûts de financement, comme il est précisé ci-dessus. Le tableau 8 présente un sommaire des variations du revenu net d'intérêt.

TABLEAU 7  
REVENU NET D'INTÉRÊT

En milliers de dollars, sauf les pourcentages	2021			2020		
	Volume moyen	Intérêt	Taux moyen	Volume moyen	Intérêt	Taux moyen
<b>Actif</b>						
Trésorerie et valeurs mobilières	4 169 858 \$	47 482 \$	1,14 %	3 615 864 \$	62 092 \$	1,72 %
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	209 389	288	0,14	212 009	1 777	0,84
Prêts						
Personnels	3 852 221	164 606	4,27	4 326 186	206 052	4,76
Hypothécaires résidentiels	15 940 973	430 743	2,70	15 984 244	472 898	2,96
Commerciaux et autres	13 201 554	522 524	3,96	12 880 577	608 123	4,72
Prêts totaux	32 994 748	1 117 873	3,39	33 191 007	1 287 073	3,88
Dérivés et autres		87 672	—		71 311	—
Actif total productif d'intérêt <sup>(1)</sup>	37 373 995	1 253 315	3,35	37 018 880	1 422 253	3,84
Actif non productif d'intérêt et actif lié aux activités de négociation	7 832 569	—	—	7 958 930	—	—
Actif total	45 206 564 \$	1 253 315 \$	2,77 %	44 977 810 \$	1 422 253 \$	3,16 %
<b>Passif et capitaux propres</b>						
Dépôts à vue et sur préavis	7 389 474 \$	35 861 \$	0,49 %	6 625 724 \$	51 135 \$	0,77 %
Dépôts à terme	16 127 709	328 430	2,04	18 535 989	480 927	2,59
Dettes liées aux activités de titrisation	10 736 340	175 964	1,64	9 164 817	179 930	1,96
Dettes subordonnées	349 598	15 208	4,35	349 258	15 222	4,36
Autres		5 511	—		12 615	—
Passif total portant intérêt <sup>(1)</sup>	34 603 121	560 974	1,62	34 675 788	739 829	2,13
Acceptations	10 112	—	—	216 689	—	—
Passif ne portant pas intérêt et passif lié aux activités de négociation	7 892 111	—	—	7 508 145	—	—
Passif total	42 505 344	560 974	1,32	42 400 622	739 829	1,74
Capitaux propres	2 701 220	—	—	2 577 188	—	—
Passif et capitaux propres totaux	45 206 564 \$	560 974 \$	1,24 %	44 977 810 \$	739 829 \$	1,64 %
Revenu net d'intérêt et marge nette d'intérêt <sup>(2)</sup> [sur l'actif productif moyen]		692 341 \$	1,85 %		682 424 \$	1,84 %

(1) L'actif productif d'intérêt et le passif portant intérêt sont des mesures financières supplémentaires. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

(2) La marge nette d'intérêt est une mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

TABLEAU 8  
VARIATION DU REVENU NET D'INTÉRÊT

En milliers de dollars	2021		
	Augmentation (diminution) en raison de la variation		
	du volume moyen	du taux moyen	Variation nette
Actif productif d'intérêt	13 643 \$	(182 581) \$	(168 938) \$
Passif portant intérêt	1 550	177 305	178 855
Revenu net d'intérêt	15 193 \$	(5 276) \$	9 917 \$

## AUTRES REVENUS

Les autres revenus ont augmenté de 21,5 millions \$, ou 7 %, et ont totalisé 310,1 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, par rapport à 288,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020.

Les *commissions sur prêts* ont augmenté de 6,9 millions \$, ou 11 %, et se sont chiffrées à 69,4 millions \$ en 2021, comparativement à 62,6 millions \$ en 2020, en raison surtout des augmentations au chapitre de l'activité de prêt immobilier.

Les *frais et commissions de courtage en valeurs mobilières* ont augmenté de 16,2 millions \$, ou 34 %, et se sont établis à 64,2 millions \$ pour 2021, comparativement à 48,0 millions \$ pour 2020. Cette augmentation découle principalement de la hausse des frais de services bancaires d'investissement dans les divisions Revenu fixe et Actions.

Les *commissions sur la vente de fonds communs de placement* ont augmenté de 6,1 millions \$, ou 14 %, et ont totalisé 49,1 millions \$ pour 2021, comparativement à 43,0 millions \$ pour 2020, en raison de l'augmentation des valeurs de marché en 2021 et de l'accroissement des ventes nettes de fonds communs de placement.

Les *frais de service* sur les dépôts et les paiements ont diminué de 3,0 millions \$, ou 9 %, et se sont établis à 30,7 millions \$ pour 2021, comparativement à 33,7 millions \$ pour 2020. Cette diminution découle en partie des changements en cours dans les habitudes bancaires des clients particuliers, qui adoptent progressivement les services numériques. La pandémie actuelle de COVID-19 a accéléré cette tendance et a contribué à une diminution des transactions en succursale et aux GAB au cours du dernier exercice.

Les *revenus tirés des services de cartes* ont diminué de 1,1 million \$, ou 4 %, du fait de la diminution des dépenses de consommation en partie attribuable à la conjoncture économique.

Les *revenus tirés des instruments financiers*, qui incluent les revenus tirés des activités de trésorerie et les revenus liés aux activités de négociation, ont diminué de 4,1 millions \$, ou 12 %, et ont totalisé 29,6 millions \$ pour 2021, comparativement à 33,7 millions \$ pour 2020. La diminution découle principalement de la baisse des niveaux des activités liées aux marchés par rapport au sommet sans précédent atteint en 2020, particulièrement concernant la négociation de titres à revenu fixe.

Les *frais tirés des comptes d'investissement* ont diminué de 0,8 million \$, ou 5 %, et se sont établis à 15,5 millions \$ pour 2021, comparativement à 16,4 millions \$ pour 2020, en raison de la baisse des niveaux des comptes d'investissement administrés et de la diminution du nombre de clients.

Les *revenus d'assurance* sont générés par les programmes d'assurance liés aux solutions de crédit et aux cartes offertes par la Banque. Les revenus d'assurance sont présentés déduction faite des réclamations et des frais. Les revenus nets ont diminué de 0,9 million \$, ou 8 %, pour se fixer à 10,2 millions \$ pour 2021, par rapport à 11,1 millions \$ pour 2020, principalement du fait de la baisse des primes d'assurance, en partie contrebalancée par la diminution des réclamations des clients. Des renseignements additionnels sur les revenus d'assurance de la Banque sont présentés à la note 27 des états financiers consolidés.

Les *revenus autres*, qui incluent principalement les revenus tirés des activités de location, ont augmenté de 2,4 millions \$, ou 20 %, et ont totalisé 14,0 millions \$ pour 2021, comparativement à 11,6 millions \$ pour 2020.

TABLEAU 9  
AUTRES REVENUS

En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages	2021	2020	2019	Variation 2021/2020
Commissions sur prêts	69 446 \$	62 595 \$	61 459 \$	11 %
Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières	64 226	48 030	43 892	34
Commissions sur la vente de fonds communs de placement	49 088	42 985	42 892	14
Frais de service	30 746	33 733	42 033	(9)
Revenus tirés des instruments financiers	29 590	33 728	12 460	(12)
Revenus tirés des services de cartes	27 342	28 438	33 238	(4)
Frais tirés des comptes d'investissement	15 509	16 350	18 231	(5)
Revenus d'assurance, montant net	10 219	11 148	13 941	(8)
Autres	13 950	11 578	13 953	20
<b>Autres revenus</b>	<b>310 116 \$</b>	<b>288 585 \$</b>	<b>282 099 \$</b>	<b>7 %</b>

## PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Les provisions pour pertes sur créances ont diminué de 66,8 millions \$, pour s'établir à 49,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, en comparaison des provisions de 116,3 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, ces dernières reflétant surtout les provisions sur les prêts productifs plus élevées en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19. La baisse des provisions sur prêts dépréciés en 2021 a également contribué à la diminution.

De plus, la Banque a passé en revue sa stratégie en regard de son portefeuille de prêts à l'investissement et a réévalué la conception de produits et ses normes en matière de crédit au quatrième trimestre 2021. Par conséquent, la remise en état d'une partie du portefeuille de prêts à l'investissement sera accélérée, donnant lieu à une augmentation de 19,3 millions \$ des corrections de valeur pour pertes sur créances et des provisions pour pertes sur créances en 2021 relativement à ce portefeuille.

Voir la rubrique « Gestion du risque de crédit » aux pages 58 à 66 du présent rapport de gestion et la note 6 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

## FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 146,6 millions \$, ou 20 %, pour atteindre 880,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, comparativement à 733,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Il convient de noter que les frais autres que d'intérêt pour l'exercice 2021 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 191,8 millions \$ principalement liées à l'examen stratégique des activités de la Banque réalisé au quatrième trimestre 2021 et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 et la rubrique « Faits saillants opérationnels » à la page 30 pour plus de précisions. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont diminué de 18,3 millions \$ pour atteindre 683,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, comparativement à 701,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. Les frais autres que d'intérêt ajustés excluent les éléments d'ajustement, qui sont décrits à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28.

Les *salaires et avantages du personnel* se sont élevés à 370,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, un niveau essentiellement inchangé par rapport à celui de l'exercice clos le 31 octobre 2020. En 2021, les salaires et avantages du personnel tiennent compte d'un gain net de 7,1 millions \$ sur le règlement des régimes de retraite découlant de l'achat de rentes, comme il est présenté à la rubrique « Faits saillants opérationnels » à la page 30 du présent rapport de gestion. Compte non tenu de ce gain, la hausse d'un exercice à l'autre des salaires et avantages du personnel est surtout attribuable à l'augmentation de la rémunération liée à la performance du fait de l'amélioration de la performance de la Banque sur une base ajustée, en partie contrebalancée par une diminution des salaires reflétant la réduction de l'effectif opérée en 2020 et une diminution des avantages du personnel.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* ont diminué de 7,5 millions \$ en comparaison de ceux de l'exercice clos le 31 octobre 2020 pour atteindre 193,0 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021. La diminution découle principalement de la baisse de 4,1 millions \$ de la dotation aux amortissements et des charges de loyer attribuable à l'examen stratégique réalisé et à la dépréciation comptabilisée au début du quatrième trimestre 2021. Une gestion rigoureuse des coûts a également contribué à la diminution.

Les *autres frais autres que d'intérêt* ont diminué de 19,3 millions \$ pour se fixer à 125,1 millions \$ en 2021, comparativement à 144,4 millions \$ en 2020. Cette amélioration s'explique surtout par une diminution des charges réglementaires et une baisse des frais de publicité, de développement des affaires et de déplacement découlant des mesures d'efficacité mises en œuvre et de la conjoncture économique, en partie contrebalancées par une augmentation des honoraires professionnels et de services-conseils.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* ont augmenté de 173,6 millions \$ pour se fixer à 191,8 millions \$ en 2021, en comparaison de 18,3 millions \$ en 2020. En 2021, les charges de dépréciation et de restructuration sont principalement attribuables à l'examen stratégique des activités de la Banque pour un montant de 96,1 millions \$ et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers pour un montant de 93,4 millions \$, comme il est précisé à la rubrique « Faits saillants opérationnels » à la page 30 du présent rapport de gestion. Le poste Charges de dépréciation et de restructuration comprend essentiellement les charges de dépréciation, les indemnités de départ et les charges liées aux contrats de location et aux autres contrats. En 2020, les charges de restructuration découlaient principalement de la fusion de succursales et d'autres mesures visant à améliorer l'efficacité et comprenaient les indemnités, ainsi que les charges et les provisions liées à la résiliation de contrats de location.

### Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité a été de 87,8 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, par rapport à 75,6 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2020. L'augmentation d'un exercice à l'autre est essentiellement attribuable aux charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées en 2021, comme il est précisé ci-dessus. Le ratio d'efficacité ajusté de 68,2 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 était en baisse par rapport à 72,3 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, en raison de l'augmentation du revenu total et de la diminution des frais autres que d'intérêt ajustés.

Le tableau 10 illustre les variations des frais autres que d'intérêt entre 2019 et 2021.

TABLEAU 10  
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊT

En milliers de dollars, sauf les pourcentages	2021	2020	2019	Variation 2021/2020
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	225 669 \$	231 535 \$	233 453 \$	
Rémunération liée à la performance	85 796	67 331	53 536	
Avantages du personnel	58 935	71 669	70 407	
	370 400	370 535	357 396	— %
Frais d'occupation de locaux et technologie				
Frais de technologie	117 380	118 918	113 323	
Amortissement	49 782	51 450	32 030	
Loyers et impôts fonciers	20 272	24 380	45 088	
Autres	5 571	5 781	6 910	
	193 005	200 529	197 351	(4) %
Autres				
Honoraires professionnels et de services-conseils	39 580	37 249	40 079	
Publicité, développement des affaires et déplacements	21 157	25 858	36 060	
Communications	17 127	17 202	15 943	
Autres	47 249	64 125	66 985	
	125 113	144 434	159 067	(13) %
Charges de dépréciation et de restructuration				
Charges liées à l'examen stratégique	96 067	—	—	
Charges de dépréciation à l'égard du secteur Services bancaires aux particuliers	93 392	—	—	
Charges de restructuration	2 385	18 289	12 679	
	191 844	18 289	12 679	949 %
Frais autres que d'intérêt	880 362 \$	733 787 \$	726 493 \$	20 %
Frais autres que d'intérêt ajustés <sup>(1)</sup>	683 540 \$	701 857 \$	700 103 \$	(3) %

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

## IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 15,5 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 21,4 %. Ce taux d'imposition effectif inférieur au taux prévu par la loi est attribuable à l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger et des retombées positives des placements de la Banque dans des valeurs mobilières canadiennes qui génèrent des revenus de dividendes non imposables, le tout en partie contrebalancé par la charge de dépréciation du goodwill non déductible d'impôt comptabilisée en 2021. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 6,2 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 5,2 %. Le taux d'imposition plus élevé pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 par rapport à celui de l'exercice précédent découlait principalement du fait de la charge de dépréciation du goodwill non déductible d'impôt comptabilisée en 2021, comme il a été mentionné précédemment.

La note 19 des états financiers consolidés donne de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat.

TABLEAU 11  
RAPPROCHEMENT DES IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET DU MONTANT DES IMPÔTS SELON LE TAUX PRÉVU PAR LA LOI

En milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages	2021		2020	
Impôts sur le résultat selon le taux prévu par la loi	18 982 \$	26,1 %	31 774 \$	26,4 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Taux d'imposition moins élevé du résultat des établissements à l'étranger	(9 394)	(12,9)	(18 373)	(15,3)
Dividendes non imposables et portion non imposable des gains en capital	(3 471)	(4,8)	(4 876)	(4,0)
Dépréciation du goodwill	9 227	12,7	—	—
Autres, montant net	182	0,3	(2 326)	(1,9)
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	15 526 \$	21,4 %	6 199 \$	5,2 %



## OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que leurs entités liées. Les principaux dirigeants sont les membres du comité exécutif ou du conseil d'administration de la Banque (le « conseil » ou le « conseil d'administration »). Au 31 octobre 2021, les prêts consentis aux principaux dirigeants totalisaient 0,9 million \$. Les prêts sont consentis aux principaux dirigeants selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts consentis aux principaux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants et à leurs entités liées, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance. Au 31 octobre 2021, ces dépôts totalisaient 0,6 million \$.

Voir la note 21 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur les opérations entre parties liées.

## SURVOL DE L'EXERCICE 2020

La Banque a affiché un résultat net de 114,1 millions \$ et un résultat dilué par action de 2,37 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, comparativement à un résultat net de 172,7 millions \$ et un résultat dilué par action de 3,77 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2019. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires a été de 4,4 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, par rapport à 7,0 % en 2019. Sur une base ajustée, le résultat net s'est établi à 138,2 millions \$ et le résultat dilué par action à 2,93 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, en baisse par rapport à un résultat net de 193,2 millions \$ et un résultat dilué par action de 4,26 \$ en 2019. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté s'est établi à 5,5 % pour l'exercice clos le 31 octobre 2020, comparativement à 7,9 % en 2019. Les résultats comme présentés tenaient compte d'éléments d'ajustement, comme il est précisé à la page 28, à la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures ».

L'incidence financière de la COVID-19 depuis le deuxième trimestre 2020 a nui à la capacité de la Banque d'atteindre la plupart de ses cibles de performance. L'augmentation des pertes de crédit attendues, attribuable principalement aux conditions économiques très difficiles, et le revenu d'intérêt moins élevé en raison d'une diminution dans certains portefeuilles de prêts ciblés ont contribué à la performance réduite, malgré l'amélioration des résultats des activités liées aux marchés au deuxième semestre 2020 et la stabilisation des dépenses.

## ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

### QUATRIÈME TRIMESTRE 2021 COMPARATIVEMENT AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2020

La perte nette s'est établie à 102,9 millions \$ et la perte diluée par action, à 2,39 \$ pour le quatrième trimestre 2021, comparativement à un résultat net de 36,8 millions \$ et un résultat dilué par action de 0,79 \$ pour le quatrième trimestre 2020. Il convient de noter que les résultats comme présentés pour le quatrième trimestre 2021 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 189,4 millions \$ (148,5 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 3,40 \$ par action, liées principalement à l'examen stratégique des activités de la Banque achevé au quatrième trimestre 2021 et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers. Le résultat net ajusté a été de 47,8 millions \$ pour le quatrième trimestre 2021, en hausse par rapport à 42,3 millions \$ pour le quatrième trimestre 2020, et le résultat dilué par action ajusté a été de 1,06 \$, comparativement au résultat dilué par action ajusté de 0,91 \$ pour le quatrième trimestre 2020. Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires tenait compte des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série 13 au quatrième trimestre 2021, tandis qu'au quatrième trimestre 2020, il tenait compte des dividendes déclarés sur les actions privilégiées de série 13 et sur les actions privilégiées de série 15 rachetées en juin 2021.

#### Revenu total

Le revenu total s'est établi à 250,4 millions \$ pour le quatrième trimestre 2021, en hausse de 3 % comparativement à un revenu total de 243,5 millions \$ pour le quatrième trimestre 2020.

Le *revenu net d'intérêt* a augmenté de 3,7 millions \$ pour s'établir à 173,1 millions \$ au quatrième trimestre 2021, comparativement à 169,3 millions \$ au quatrième trimestre 2020. Cette augmentation découle principalement de la diminution des coûts de financement, en raison surtout du recours accru au financement garanti d'un exercice à l'autre. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,83 % au quatrième trimestre 2021, une augmentation de 1 point de base en comparaison de celle du quatrième trimestre 2020, pour les mêmes raisons.

Les *autres revenus* ont augmenté de 3,1 millions \$, ou 4 %, pour atteindre 77,3 millions \$ au quatrième trimestre 2021, comparativement à 74,2 millions \$ au quatrième trimestre 2020. L'augmentation est surtout attribuable à la hausse des commissions sur la vente de fonds communs de placement et aux solides revenus tirés des frais et commissions de courtage, qui se sont améliorés respectivement de 1,9 million \$ et 4,3 millions \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2020, le tout contrebalancé en partie par la baisse des revenus tirés des instruments financiers.

### Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances se sont établies à 24,9 millions \$ pour le quatrième trimestre 2021, en comparaison de 24,2 millions \$ pour le quatrième trimestre 2020, une hausse de 0,7 million \$, les provisions sur les prêts productifs plus élevées ayant été contrebalancées en partie par les provisions plus basses sur les prêts dépréciés. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations moyens était de 30 points de base pour le trimestre, contre 29 points de base pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur prêts productifs a été de 22,0 millions \$ pour le quatrième trimestre 2021 et était en hausse de 10,9 millions \$ par rapport à celle du quatrième trimestre 2020, reflétant essentiellement la hausse des provisions sur le portefeuille de prêts personnels, contrebalancée en partie par la baisse des provisions sur les prêts commerciaux et les prêts hypothécaires résidentiels en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19 au cours de l'exercice précédent. Au quatrième trimestre 2021, la Banque a réalisé un examen de sa stratégie en lien avec son portefeuille de prêts à l'investissement et a réévalué la conception des produits et les normes de crédit. Par conséquent, la remise en état d'une partie du portefeuille de prêts à l'investissement sera accélérée, donnant lieu à une augmentation de 19,3 millions \$ des corrections de valeur et des provisions pour pertes sur créances au cours du trimestre relativement à ce portefeuille. Les provisions pour pertes sur prêts dépréciés ont diminué de 10,2 millions \$ et se sont élevées à 2,9 millions \$ au quatrième trimestre 2021 du fait de la baisse des provisions sur les prêts hypothécaires résidentiels et les prêts commerciaux, contrebalancée en partie par la hausse des provisions sur les prêts personnels.

Voir la rubrique « Gestion du risque de crédit » aux pages 58 à 66 du rapport de gestion et la note 6 des états financiers consolidés pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

### Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 356,5 millions \$ au quatrième trimestre 2021, une hausse de 178,9 millions \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2020. Il convient de noter que les résultats comme présentés pour le quatrième trimestre 2021 comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 189,4 millions \$ liées principalement à l'examen stratégique des activités de la Banque achevé au quatrième trimestre 2021 et à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 et la rubrique « Faits saillants opérationnels » à la page 30 pour plus de précisions. Les frais autres que d'intérêt ajustés se sont élevés à 164,1 millions \$ au quatrième trimestre 2021, une baisse de 6,2 millions \$, ou 4 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre 2020.

Les *salaires et avantages du personnel* se sont élevés à 87,7 millions \$ au quatrième trimestre 2021, une baisse de 1,2 million \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2020. La baisse des avantages du personnel a été contrebalancée en partie par l'augmentation de la rémunération liée à la performance attribuable à l'amélioration de la performance de la Banque, sur une base ajustée, par rapport à celle du quatrième trimestre 2020.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* se sont établis à 45,4 millions \$ au quatrième trimestre 2021, en baisse de 4,5 millions \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2020. La baisse s'explique principalement par le recul de 4,1 millions \$ de la dotation aux amortissements et des charges de loyer attribuable à l'examen stratégique réalisé et à la dépréciation comptabilisée au début du quatrième trimestre 2021.

Les *autres frais autres que d'intérêt* se sont élevés à 34,0 millions \$ au quatrième trimestre 2021, une baisse de 0,7 million \$ par rapport à ceux du quatrième trimestre 2020, du fait surtout de la rigueur en matière de gestion des coûts.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* se sont établies à 189,4 millions \$ au quatrième trimestre 2021, une hausse de 185,2 millions \$ par rapport à celles du quatrième trimestre 2020. Au quatrième trimestre 2021, les charges de dépréciation et de restructuration découlent principalement de l'examen stratégique des activités de la Banque, pour un montant de 96,1 millions \$, et de la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers, pour un montant de 93,4 millions \$, comme il est précisé à la rubrique « Faits saillants opérationnels » à la page 30 du présent rapport de gestion. Le poste Charges de dépréciation et de restructuration comprend principalement les charges de dépréciation, les indemnités de départ et les charges liées à des contrats de location et autres contrats. Au quatrième trimestre 2020, les charges de restructuration découlaient essentiellement des fusions de succursales et des autres mesures prises pour améliorer l'efficacité et comprenaient des indemnités de départ ainsi que des charges et des provisions liées à la résiliation de contrats de location.

### Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 142,3 % au quatrième trimestre 2021, en regard de 72,9 % au quatrième trimestre 2020. L'augmentation d'une période à l'autre s'explique surtout par les charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées en 2021 décrites ci-dessus. Le ratio d'efficacité ajusté a été de 65,5 % au quatrième trimestre 2021, en comparaison de 69,9 % au quatrième trimestre 2020. Cette amélioration de 440 points de base découle d'une augmentation du revenu total et de la baisse des frais autres que d'intérêt ajustés.

### Impôts sur le résultat

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2021, le recouvrement d'impôts sur le résultat a été de 28,1 millions \$, et le taux d'imposition effectif, de 21,4 %. Ce taux d'imposition effectif inférieur au taux prévu par la loi s'explique principalement par la charge de dépréciation du goodwill non déductible d'impôt comptabilisée au quatrième trimestre 2021. Pour le trimestre clos le 31 octobre 2020, la charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 4,8 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 11,6 %.

## ANALYSE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS ET DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les activités d'intermédiation de la Banque représentent une source relativement régulière de revenus. Par contre, certaines activités liées aux marchés financiers, comme les activités de négociation, peuvent entraîner une hausse de la volatilité. De plus, les variations des taux d'intérêt du marché ou des marchés boursiers ainsi que des conditions de crédit peuvent se répercuter sur les résultats de la Banque. Par ailleurs, d'autres transactions, comme les acquisitions d'entreprises, ou des changements particuliers apportés à la réglementation sont également susceptibles d'avoir une incidence importante sur les revenus et les charges. Compte tenu du fait que le deuxième trimestre ne compte habituellement que 89 jours, comparativement à 92 jours pour les autres trimestres, la rentabilité est, en règle générale, plus faible pendant ce trimestre, surtout en raison de l'incidence de ce facteur sur le revenu net d'intérêt. Le tableau 12 présente un sommaire des résultats trimestriels des exercices 2021 et 2020.

TABLEAU 12  
RÉSULTATS TRIMESTRIELS

En milliers de dollars, sauf les données  
par action et les pourcentages

	2021				2020			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Revenu net d'intérêt	173 095 \$	174 696 \$	171 476 \$	173 074 \$	169 346 \$	173 546 \$	170 747 \$	168 785 \$
Autres revenus	77 336	80 188	78 292	74 300	74 193	75 063	69 401	69 928
Revenu total	250 431	254 884	249 768	247 374	243 539	248 609	240 148	238 713
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	—	—	—	—	100	127	179	232
Provisions pour pertes sur créances	24 900	5 400	2 400	16 800	24 200	22 300	54 900	14 900
Frais autres que d'intérêt	356 480	170 258	179 561	174 063	177 592	183 777	183 516	188 902
Résultat avant impôts sur le résultat	(130 949)	79 226	67 807	56 511	41 647	42 405	1 553	34 679
Impôts sur le résultat	(28 073)	17 162	14 745	11 692	4 836	6 188	(7 332)	2 507
Résultat net	(102 876) \$	62 064 \$	53 062 \$	44 819 \$	36 811 \$	36 217 \$	8 885 \$	32 172 \$
Dividendes sur actions privilégiées et intérêts sur les billets avec remboursement de capital à recours limité	1 355	4 677	3 116	3 117	2 874	3 198	3 197	3 197
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(104 231) \$	57 387 \$	49 946 \$	41 702 \$	33 937 \$	33 019 \$	5 688 \$	28 975 \$
Résultat dilué par action	(2,39) \$	1,32 \$	1,15 \$	0,96 \$	0,79 \$	0,77 \$	0,13 \$	0,68 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	(16,9) %	9,4 %	8,6 %	7,1 %	5,9 %	5,8 %	1,0 %	5,0 %
<b>Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR <sup>(1)</sup></b>								
Frais autres que d'intérêt ajustés	164 100 \$	174 414 \$	174 657 \$	170 369 \$	170 250 \$	169 190 \$	179 648 \$	182 769 \$
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	61 431 \$	75 070 \$	72 711 \$	60 205 \$	49 089 \$	57 119 \$	5 600 \$	41 044 \$
Résultat net ajusté	47 829 \$	59 046 \$	56 704 \$	47 572 \$	42 311 \$	47 083 \$	11 912 \$	36 900 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	46 474 \$	54 369 \$	53 588 \$	44 455 \$	39 437 \$	43 885 \$	8 715 \$	33 703 \$
Résultat dilué par action ajusté	1,06 \$	1,25 \$	1,23 \$	1,03 \$	0,91 \$	1,02 \$	0,20 \$	0,79 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté	7,5 %	8,9 %	9,2 %	7,5 %	6,8 %	7,7 %	1,5 %	5,8 %

(1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

TABLEAU 13  
INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT SUR LES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

En milliers de dollars	2021				2020			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
<b>Éléments d'ajustement <sup>(1)</sup>, avant impôts sur le résultat</b>								
Charges liées à l'examen stratégique	96 067 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Charges de dépréciation à l'égard du secteur Services bancaires aux particuliers	93 392	—	—	—	—	—	—	—
Charges de restructuration	(88)	(38)	1 890	621	4 162	11 067	326	2 734
Gain net sur le règlement des régimes de retraite découlant de l'achat de rentes	—	(7 064)	—	—	—	—	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition	3 009	2 946	3 014	3 073	3 180	3 520	3 542	3 399
Éléments d'ajustement exclus des frais autres que d'intérêt ajustés	192 380	(4 156)	4 904	3 694	7 342	14 587	3 868	6 133
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	—	—	—	—	100	127	179	232
Éléments d'ajustement exclus du résultat ajusté avant impôts sur le résultat	192 380 \$	(4 156) \$	4 904 \$	3 694 \$	7 442 \$	14 714 \$	4 047 \$	6 365 \$
<b>Éléments d'ajustement <sup>(1)</sup>, après impôts sur le résultat</b>								
Charges liées à l'examen stratégique	70 638 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Charges de dépréciation à l'égard du secteur Services bancaires aux particuliers	77 884	—	—	—	—	—	—	—
Charges de restructuration	(65)	(29)	1 390	457	3 061	8 133	239	2 010
Gain net sur le règlement des régimes de retraite découlant de l'achat de rentes	—	(5 194)	—	—	—	—	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition	2 248	2 205	2 252	2 296	2 362	2 640	2 657	2 547
Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis	—	—	—	—	77	93	131	171
Éléments d'ajustement exclus du résultat net ajusté et du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	150 705 \$	(3 018) \$	3 642 \$	2 753 \$	5 500 \$	10 866 \$	3 027 \$	4 728 \$

(1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

## Analyse des tendances

### Revenu net d'intérêt

Le revenu net d'intérêt a généralement augmenté au cours des exercices 2020 et 2021, la diminution des coûts de financement attribuable à l'utilisation accrue de financement garanti ayant été contrebalancée en partie par la diminution d'un exercice à l'autre du revenu d'intérêts imputable à la baisse des volumes de prêts personnels et des activités de financement d'inventaires.

### Autres revenus

Les autres revenus ont en général augmenté en 2020 et en 2021, en grande partie du fait des revenus tirés des marchés, y compris les revenus tirés des activités de négociation et de courtage, ainsi que de la hausse attribuable aux activités de financement immobilier. L'augmentation a été contrebalancée par la diminution graduelle des frais de service attribuable aux initiatives de simplification et de réorganisation des produits, ainsi que par la modification des habitudes bancaires des clients au profit des services bancaires en ligne. Les revenus tirés des services de cartes ont également diminué en 2020 et en 2021, en raison surtout de la baisse des volumes de transactions par carte de crédit Visa dans la foulée de la pandémie de COVID-19.

### Provisions pour pertes sur créances

À compter du deuxième trimestre 2020, les provisions pour pertes sur créances ont subi l'incidence de la pandémie de COVID-19, alors que les pertes de crédit attendues ont augmenté du fait principalement des scénarios économiques prospectifs prenant en compte la récession. En 2021, malgré la persistance de l'incertitude entourant la pandémie de COVID-19, les perspectives économiques se sont améliorées et ont donné lieu à la reprise de provisions sur les prêts productifs au deuxième trimestre 2021. Au quatrième trimestre 2021, par suite d'un examen du portefeuille de prêts à l'investissement, les corrections de valeur et les provisions pour pertes sur créances ont augmenté de 19,3 millions \$.

### Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt ont généralement diminué en 2020 et au cours des neuf premiers mois de 2021. Au deuxième semestre 2020, les frais autres que d'intérêt ont diminué en raison de la baisse des salaires reflétant la réduction de l'effectif opérée en mai 2020, d'une diminution des charges réglementaires et d'une baisse des frais de publicité, de développement des affaires et de déplacement découlant des mesures d'efficacité mises en œuvre et de la conjoncture économique. Les charges de restructuration et de dépréciation, surtout celles du quatrième trimestre 2021 et du troisième trimestre 2020, ont également eu une incidence sur le niveau des frais autres que d'intérêt.

## ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

TABLEAU 14  
BILAN RÉSUMÉ

En milliers de dollars	2021	2020
<b>Actif</b>		
Trésorerie et dépôts auprès de banques	667 123 \$	672 842 \$
Valeurs mobilières	6 499 193	5 799 216
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	2 764 281	3 140 228
Prêts et acceptations, montant net	33 449 707	33 019 603
Autres actifs	1 696 720	1 535 771
	<b>45 077 024 \$</b>	<b>44 167 660 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>		
Dépôts	22 988 229 \$	23 920 203 \$
Autres passifs	7 842 613	7 102 277
Dette liée aux activités de titrisation	11 255 530	10 184 497
Dette subordonnée	349 782	349 442
Capitaux propres	2 640 870	2 611 241
	<b>45 077 024 \$</b>	<b>44 167 660 \$</b>

Au 31 octobre 2021, l'actif total s'élevait à 45,1 milliards \$, une augmentation de 2 % comparativement à 44,2 milliards \$ au 31 octobre 2020, ce qui s'explique principalement par le niveau plus élevé des liquidités et des prêts.

### Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie, des dépôts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Au 31 octobre 2021, ces actifs totalisaient 9,9 milliards \$, une hausse de 0,3 milliard \$ par rapport à 9,6 milliards \$ au 31 octobre 2020.

La Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités. Les sources de financement de la Banque demeurent bien diversifiées et suffisantes pour répondre à ses besoins de liquidités. Les liquidités représentaient 22 % de l'actif total au 31 octobre 2021, un niveau comparable à celui au 31 octobre 2020. Des renseignements additionnels sur la gestion du risque d'illiquidité et de financement sont fournis à la page 70 du présent rapport de gestion.

### Prêts

Les prêts et acceptations bancaires, déduction faite des corrections de valeur, s'établissaient à 33,4 milliards \$ au 31 octobre 2021, une hausse de 0,4 milliard \$, ou 1 %, depuis le 31 octobre 2020. En 2021, la croissance des prêts commerciaux a repris son élan, tandis que les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels ont diminué.

Les prêts commerciaux et acceptations totalisaient 14,1 milliards \$ au 31 octobre 2021, une augmentation de 11 % depuis le 31 octobre 2020. Le secteur Financement immobilier a contribué à la plus grande partie de l'augmentation et a continué de faire preuve de résilience pendant la pandémie de COVID-19. Cette augmentation a également bénéficié de la croissance des volumes de financement d'inventaires à la fin de 2021, malgré l'incidence des perturbations continues de la chaîne d'approvisionnement et de la demande élevée de produits récréatifs par les consommateurs, laquelle a réduit le besoin de financement d'inventaires.

Les prêts personnels s'établissaient à 3,7 milliards \$ au 31 octobre 2021, une diminution de 0,4 milliard \$, ou 11 %, depuis le 31 octobre 2020, en raison surtout du recul continu du portefeuille de prêts à l'investissement.

Les prêts hypothécaires résidentiels s'établissaient à 15,9 milliards \$ au 31 octobre 2021, une baisse de 0,5 milliard \$, ou 3 %, depuis le 31 octobre 2020. Cette baisse reflète les défis relevés par le secteur Services bancaires aux particuliers pour répondre pleinement aux besoins en constante évolution des clients. Comme il est mentionné à la rubrique « Autres faits saillants », dans le cadre de son plan visant à relancer la croissance des prêts hypothécaires résidentiels, la Banque a réalisé un examen de bout en bout du processus d'octroi de prêt hypothécaire du canal des courtiers et de celui des succursales et a déterminé quelles améliorations devaient être apportées et les possibilités d'harmonisation et de simplification.



## Autres actifs

Les autres actifs s'établissaient à 1,7 milliard \$ au 31 octobre 2021, une hausse de 0,2 milliard \$, ou 10 %, depuis le 31 octobre 2020.

## PASSIF

### Dépôts

Les dépôts ont diminué de 0,9 milliard \$, ou 4 %, pour s'établir à 23,0 milliards \$ au 31 octobre 2021, comparativement à 23,9 milliards \$ au 31 octobre 2020, du fait principalement que la Banque a procédé à l'optimisation de ses sources de financement afin de tenir compte du niveau de ses actifs. Les dépôts de particuliers totalisaient 18,2 milliards \$ au 31 octobre 2021, soit 0,6 milliard \$ de moins qu'au 31 octobre 2020. La diminution résulte essentiellement de la baisse des dépôts à terme obtenus par des intermédiaires, ramenés à la baisse étant donné que la Banque a augmenté sa dette liée aux activités de titrisation pour optimiser les coûts de financement, contrebalancée en partie par la hausse de 0,8 milliard \$, ou 16 %, des dépôts à vue et sur préavis de particuliers au cours de la même période.

Les dépôts de particuliers représentaient 79 % du total des dépôts au 31 octobre 2021, un niveau comparable à celui au 31 octobre 2020, et ont contribué à la bonne position de la Banque en matière de liquidités.

Les dépôts d'entreprises et autres ont diminué de 0,3 milliard \$ au cours de la même période pour s'établir à 4,8 milliards \$, du fait principalement d'une diminution du financement de gros, la Banque ayant optimisé ses coûts de financement, comme il a été mentionné précédemment. Les dépôts d'entreprises et autres comprennent désormais les obligations sécurisées de la Banque, comme il est mentionné à la rubrique « Entités structurées » ci-après.

### Autres passifs

Les autres passifs ont augmenté pour atteindre 7,8 milliards \$ au 31 octobre 2021, en comparaison de 7,1 milliards \$ au 31 octobre 2020. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle surtout de la hausse des engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat associées aux activités de négociation.

### Dette liée aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 1,1 milliard \$, ou 11 %, par rapport à celle au 31 octobre 2020, et s'établissait à 11,3 milliards \$ au 31 octobre 2021, contribuant à l'amélioration des coûts de financement. Depuis le début de l'exercice, la titrisation de prêts hypothécaires par l'intermédiaire des programmes de la SCHL, complétée par d'autres financements garantis, a plus que contrebalancé les échéances de passifs liés au programme des Obligations hypothécaires du Canada ainsi que les remboursements normaux. Pour de plus amples renseignements sur les activités de titrisation de la Banque, se reporter aux notes 7 et 14 des états financiers consolidés.

### Dette subordonnée

La dette subordonnée s'est établie à 349,8 millions \$ au 31 octobre 2021, un niveau essentiellement inchangé comparativement à celui au 31 octobre 2020. Voir la note 15 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque tout en offrant aux déposants des mesures de protection additionnelles.

## CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres s'élevaient à 2 640,9 millions \$ au 31 octobre 2021, comparativement à 2 611,2 millions \$ au 31 octobre 2020. Les résultats non distribués ont augmenté de 42,3 millions \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2020, en raison surtout de la contribution de 57,1 millions \$ du résultat net ainsi que des autres profits liés aux régimes d'avantages du personnel et aux titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global totalisant 69,9 millions \$. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par les dividendes totalisant 81,7 millions \$ au cours de l'exercice. Le cumul des autres éléments du résultat global a diminué de 28,7 millions \$, en raison essentiellement d'une réduction du montant cumulé des écarts de conversion. Au cours du troisième trimestre 2021, la Banque a également racheté les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité [FPUNV]) et émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, comme il est précisé ci-après. Pour de plus amples renseignements, voir l'état de la variation des capitaux propres consolidé dans les états financiers consolidés.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque s'établissait à 53,99 \$ au 31 octobre 2021, comparativement à 53,74 \$ au 31 octobre 2020.

### *Billets avec remboursement de capital à recours limité*

Le 7 mai 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 (FPUNV [titres secondaires]) (les « BRCRL ») d'un capital global de 125 millions \$. Les billets portent intérêt à un taux annuel de 5,30 %, payable semestriellement, pour la période initiale de la date de l'émission au 15 juin 2026. Ces BRCRL ont été classés à titre de capitaux propres au bilan et sont pleinement admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 aux termes du cadre d'adéquation des fonds propres de Bâle III et de la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), étant donné qu'ils contiennent des dispositions obligatoires relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

Parallèlement à l'émission des BRCRL, la Banque a également émis des actions privilégiées de catégorie A à taux fixe rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 17 (FPUNV) (les « actions privilégiées de série 17 ») à la Société de fiducie Computershare du Canada en qualité de fiduciaire d'une fiducie nouvellement constituée (la « fiducie à recours limité »). En cas de non-versement des intérêts ou du capital des BRCRL à leur échéance, le recours de chaque porteur de BRCRL se limitera à sa quote-part dans l'actif de la fiducie à recours limité, qui se composera, sauf dans des circonstances particulières, d'actions privilégiées de série 17. Les actions privilégiées de série 17 sont des actions propres qui sont éliminées du bilan consolidé de la Banque avant un événement donnant droit à des recours. Le produit net de l'émission des BRCRL a été affecté au rachat de 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15 (FPUNV) en circulation de la Banque le 15 juin 2021, pour un prix de rachat total de 125 millions \$.

La rubrique « Gestion des fonds propres » du présent rapport de gestion contient des renseignements supplémentaires sur les questions liées aux fonds propres. Le tableau ci-après présente les éléments du capital-actions.

TABLEAU 15  
**CAPITAL-ACTIONS ÉMIS ET EN CIRCULATION**  
Au 3 décembre 2021 (en nombre d'actions/options)

Actions privilégiées	
Série 13	5 000 000
Actions ordinaires	43 586 967
Options d'achat d'actions	983 012

## ARRANGEMENTS HORS BILAN ET ENTITÉS STRUCTURÉES

Dans le cours normal des activités, la Banque a recours à des entités structurées pour titriser ou transférer des actifs financiers, comme il est décrit ci-après. La Banque conclut aussi plusieurs arrangements qui, selon les IFRS, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque ou dont les montants comptabilisés diffèrent de leur montant nominal de référence. Plus particulièrement, la Banque administre, pour des clients, des actifs qui ne sont pas comptabilisés au bilan. Par ailleurs, les arrangements hors bilan comprennent des dérivés ainsi que des engagements de crédit et des garanties, comme il est décrit ci-après.

### ARRANGEMENTS HORS BILAN

#### Actifs administrés

Les actifs administrés comprennent principalement les actifs de clients auxquels la Banque fournit divers services administratifs. La Banque administre également des portefeuilles de placements de particuliers et d'institutions. Le tableau 16 ci-dessous présente un sommaire des actifs administrés. Au 31 octobre 2021, ces éléments s'élevaient à 31,0 milliards \$, en hausse de 3,2 milliards \$, ou 12 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2020. Les frais, commissions et autres revenus tirés de ces actifs contribuent considérablement à la rentabilité de la Banque.

TABLEAU 16  
**ACTIFS ADMINISTRÉS <sup>(1)</sup>**

En milliers de dollars	2021	2020	2019
Comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés	20 838 595 \$	19 474 098 \$	20 381 169 \$
Actifs de courtage de clients	5 305 279	4 045 863	4 462 402
Fonds communs de placement	3 989 132	3 345 359	3 299 609
Prêts administrés	753 351	788 032	662 530
Actifs institutionnels	106 021	98 719	91 906
Autres	6 589	6 955	8 100
<b>Actifs administrés</b>	<b>30 998 967 \$</b>	<b>27 759 026 \$</b>	<b>28 905 716 \$</b>

(1) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

Les actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés ont augmenté de 1 364,5 millions \$ d'un exercice à l'autre, compte tenu de la hausse de la valeur marchande des placements sous-jacents et de l'accroissement du nombre de comptes gérés.

Les actifs de courtage de clients ont augmenté de 1,3 milliard \$, ou 31 %, d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse de la valeur marchande et de l'accroissement de la clientèle.

Les actifs administrés de fonds communs de placement de BLC Services financiers, principalement composés de séries privilégiées de fonds communs de placement BLC-Mackenzie, ont augmenté de 643,8 millions \$, ou 19 %, d'un exercice à l'autre en raison surtout de la hausse de la valeur marchande et de l'accroissement des ventes nettes.

Les prêts administrés, y compris principalement les activités de syndication, les prêts administrés pour des tiers et les prêts hypothécaires titrisés décomptabilisés, ont diminué de 34,7 millions \$. Ce poste inclut également les prêts administrés aux termes du nouveau Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) qui totalisaient 96,9 millions \$ au 31 octobre 2021 comme il est précisé ci-après.

#### Programme gouvernemental

En réponse à l'incidence économique de la COVID-19, le gouvernement canadien a mis en place, entre autres programmes d'allègement financier, le CUEC, qui permet d'accorder des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 60 000 \$ aux petites et moyennes entreprises et aux organismes sans but lucratif. La Banque et plusieurs autres institutions financières sont autorisées à mettre en place ce programme en coopération avec Exportation et développement Canada (EDC). Le programme est garanti par le gouvernement du Canada et vise à aider les entreprises à composer avec les enjeux économiques découlant de la crise de la COVID-19. Les prêts accordés par la Banque à ses clients commerciaux aux termes du programme CUEC ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé de la Banque, puisque les conditions d'un contrat de transfert de flux admissible ont été remplies et que la Banque a déterminé que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des prêts ont été transférés au gouvernement du Canada.

#### Contrats dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats dérivés afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change ainsi que du cours des actions et des indices sur lesquels est établi le rendement de dépôts indicels. Les contrats dérivés sont aussi utilisés afin de répondre à la demande des clients et de dégager un revenu des activités de négociation. La Banque ne conclut pas de swaps de crédit.

Tous les dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. La valeur des dérivés est mesurée selon des montants nominaux de référence. Ces montants ne sont toutefois pas inscrits au bilan, car ils ne représentent pas les montants réels échangés. De même, les montants nominaux de référence ne reflètent pas le risque de crédit lié aux dérivés, bien qu'ils servent de base au calcul des montants de flux de trésorerie qui seront échangés. Les montants nominaux de référence des dérivés de la Banque totalisaient 20,3 milliards \$ au 31 octobre 2021 et avaient une juste valeur positive nette de 109,9 millions \$.

Les notes 22 à 25 des états financiers consolidés fournissent de plus amples renseignements sur les divers types de dérivés, ainsi que sur leur comptabilisation.

#### Engagements de crédit et garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients et en tirer des frais. En raison de ces instruments, la Banque pourrait être exposée au risque d'illiquidité et au risque de crédit; ils doivent donc faire l'objet d'une gestion du risque appropriée. Le tableau 22 présente le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait être tenue de consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut également des ententes de garantie comme des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution à l'appui de ses clients. Le tableau 17 présente les garanties importantes. La note 29 des états financiers consolidés fournit de plus amples renseignements.

TABLEAU 17  
ENGAGEMENTS DE CRÉDIT ET GARANTIES

En milliers de dollars	2021	2020
Tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées <sup>(1)</sup>	6 029 352 \$	5 866 082 \$
Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution	203 406 \$	226 475 \$
Lettres de crédit documentaire	8 166 \$	4 673 \$

(1) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,0 milliards \$ au 31 octobre 2021 (4,1 milliards \$ au 31 octobre 2020).

## ENTITÉS STRUCTURÉES

### Titrisation

La Banque a recours à des entités structurées pour la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels, de créances au titre des contrats de location-financement et de prêts à l'investissement à l'intention de particuliers afin d'optimiser et de diversifier ses sources de financement et d'accroître ses liquidités. La Banque consolide certaines de ces entités structurées intermédiaires si elle détient le contrôle des entités et des actifs sous-jacents, tandis que certaines entités structurées ne sont pas consolidées si la Banque ne les contrôle pas. La Banque vend principalement des prêts hypothécaires par l'entremise du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et mis en place par la SCHL, ainsi qu'au moyen d'autres conduits à vendeurs multiples tiers mis en place par des banques canadiennes. Voir les notes 7 et 14 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur ces opérations.

La Banque n'agit pas à titre d'intermédiaire pour des clients qui participent à ce genre d'activité et ne participe à aucune autre activité importante, notamment des facilités de rehaussement de crédit et de liquidité, auprès d'un conduit de titrisation.

## Obligations sécurisées

Le 21 avril 2021, la Banque a reçu l'autorisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») en vue d'établir un programme législatif d'obligations sécurisées de 2,0 milliards \$ (le « programme ») conformément au Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées de la SCHL. Le 6 mai 2021, la Banque a procédé à une première émission d'obligations sécurisées d'un montant de 250,0 millions \$ qui portent intérêt au taux nominal annuel de 1,603 %, payable semestriellement. Le programme améliorera la diversification des sources de financement de la Banque, tout en lui permettant d'accéder à du financement à moindre coût et de fournir à ses clients des produits à prix concurrentiels.

La Banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires à LBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP) afin de soutenir les activités de financement et de se conformer aux exigences en matière de couverture des actifs en vertu du programme. Guarantor LP a été créée afin de garantir les paiements du principal et des intérêts aux détenteurs des obligations sécurisées. Les obligations sécurisées garanties par Guarantor LP sont des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Banque; par conséquent, les investisseurs ont un droit contre la Banque, lequel se poursuivra si les obligations sécurisées ne sont pas payées par la Banque et si les actifs hypothécaires de Guarantor LP ne sont pas suffisants pour couvrir les sommes à payer relativement aux obligations sécurisées. La note 7 des états financiers consolidés fournit de plus amples renseignements sur le programme d'obligations sécurisées.

## GESTION DES FONDS PROPRES

### GOUVERNANCE

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque, au plan stratégique de la Banque et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires.

Pour atteindre ces objectifs, la Banque s'appuie sur son cadre de gestion des fonds propres. Ce cadre est étayé par la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres de la Banque qui décrit les mécanismes de planification et de gestion des fonds propres et d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Une composante clé du cadre de gestion des fonds propres, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP), permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres par rapport au profil de risque de la Banque et d'établir un niveau approprié de fonds propres pour l'exercice à venir. Dans le cadre de l'établissement des cibles de fonds propres, la direction tient compte du PIEAFP qui comprend les résultats du programme intégré de simulation de crise faisant appel à des scénarios de crise extrême et de son évaluation de l'exposition de la Banque au moyen d'une approche modulaire selon laquelle des fonds propres sont attribués à chaque composante du risque. Ces deux approches sont fondées sur le registre de risques pour assurer que tous les risques importants sont pris en compte.

Les cibles de fonds propres établies au moyen du PIEAFP permettent de fixer les exigences minimales du plan de capital de la Banque.

Divers organes au sein de l'organisation participent à l'optimisation des fonds propres de la Banque.

- Chaque année, le *conseil d'administration* approuve la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, le plan de capital ainsi que le plan d'affaires et le plan financier pluriannuel.
- Le *comité de gestion des risques du conseil d'administration* est responsable de l'examen et de l'approbation, chaque année, de plusieurs documents relatifs au capital, dont le PIEAFP et le programme intégré de simulations de crise. En outre, il examine l'adéquation globale des fonds propres de la Banque trimestriellement.
- Le *comité des risques d'entreprise*, nommé par le comité exécutif, examine l'adéquation des fonds propres de la Banque selon des mesures internes et externes et approuve les processus et les méthodes de gestion du risque à l'appui de cet objectif.
- Le *comité de gestion de l'actif et du passif*, mandaté par le comité des risques d'entreprise, surveille les ratios de fonds propres réglementaires mensuellement.
- Le *groupe de gestion des risques d'entreprise* supervise le cadre de gestion des fonds propres de la Banque, ce qui implique, entre autres, la surveillance des limites et de l'adéquation des fonds propres, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres, du PIEAFP et du programme intégré de simulations de crise, ainsi que le calcul des ratios de fonds propres réglementaires.
- Chaque année, le *secteur finance* est responsable de l'élaboration du plan d'affaires, qui comprend le plan financier pluriannuel et le plan de capital. Il est également responsable de la gestion des fonds propres et de la mise à jour du plan de capital sur une base continue. En outre, le secteur finance est responsable du maintien de la conformité aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires pour chacune des filiales, y compris les restrictions relatives au transfert d'actifs sous forme de trésorerie, de dividendes, de prêts ou d'avances.

## FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le BSIF requiert des banques qu'elles respectent les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 1 sont essentiellement composés d'actions ordinaires pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base permanente. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et au risque de marché. Conformément à la ligne directrice du BSIF, les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont établis à respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Certaines banques canadiennes ont été désignées banques d'importance systémique intérieure (BISI) par le BSIF. Aux termes de cette désignation, ces banques doivent détenir un supplément de 1 % de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. Le BSIF a également exigé des BISI qu'elles détiennent une réserve pour stabilité intérieure (RSI) selon le deuxième pilier à titre de protection contre les risques liés aux vulnérabilités systémiques. Cette réserve, qui varie entre 0 % et 2,5 % des actifs pondérés en fonction des risques, est identique pour toutes les BISI. En mars 2020, le BSIF a fixé la RSI à 1,0 % des actifs pondérés en fonction des risques en réponse à la pandémie de COVID-19. En juin 2021, le BSIF a annoncé que la RSI était augmentée par prudence pour passer à 2,5 % en raison du niveau de vulnérabilité, notamment le niveau d'endettement des consommateurs et des entreprises qui demeure élevé ou a augmenté depuis mars 2020. La Banque n'ayant pas été désignée à titre de BISI, elle n'est pas visée par ces mesures.

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. La Banque utilise l'approche standard moins complexe qui s'appuie sur des pondérations réglementaires. Comme il a été mentionné précédemment, la Banque poursuit l'adoption de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, sous réserve de l'obtention de l'approbation réglementaire, dans le cadre de laquelle nous utiliserons les estimations internes des composantes du risque réalisées par la Banque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires. L'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit renforcera la gestion du risque de crédit de la Banque, optimisera les fonds propres réglementaires et uniformisera les règles du jeu en matière de souscription de crédit. Dans le contexte actuel de l'examen stratégique de la Banque, nous prévoyons que la mise en œuvre du processus ne sera pas achevée avant 2025.

Les exigences en matière d'adéquation des fonds propres sont appliquées sur une base consolidée, comme il est décrit à la note 2 des états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne la participation de la Banque dans une société de réassurance (Venture Reinsurance Ltd), qui est exclue du périmètre de consolidation réglementaire.

### Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

#### *Modifications aux exigences de fonds propres, de levier et de liquidité et aux obligations d'information connexes*

Le 11 mars 2021, le BSIF a diffusé, aux fins de consultation publique, les révisions apportées à la ligne directrice *Normes de fonds propres* (NFP), à la ligne directrice *Exigences de levier* (EL) et à la ligne directrice *Normes de liquidité* (LAR) (désignées les « lignes directrices »). Les révisions proposées aux lignes directrices NFP et EL reflètent la mise en œuvre au pays par le BSIF des dernières réformes de Bâle III énoncées dans le cadre consolidé de Bâle publié par le CBCB. Les révisions proposées à ces lignes directrices et à la ligne directrice LAR comprennent des changements qui précisent notamment les exigences en matière de fonds propres et de liquidité applicables aux petites et moyennes institutions de dépôt. Ces changements sont conformes au projet de ligne directrice *Normes de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt* (PMB) qui a été aussi publiée à cette date pour consultation publique.

Parallèlement à la consultation, le BSIF soumet à commentaires les changements proposés à la ligne directrice *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier* applicable aux banques d'importance systémique intérieure (BISI). Ces exigences accrues de communication financière tiennent compte des révisions apportées aux lignes directrices précitées afin de promouvoir la transparence et la discipline de marché.

Le 5 août 2021, dans le cadre de son initiative visant à élaborer des exigences adaptées aux petites et moyennes banques (PMB) canadiennes, le BSIF a publié aux fins de consultation publique son projet de ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les PMB au titre du troisième pilier. Le projet de ligne directrice énumère les renseignements que doivent communiquer les PMB et leurs dates de mise en œuvre respectives. Le BSIF a l'intention de finaliser la rédaction de la ligne directrice d'ici janvier 2022.

Le 29 novembre 2021, le BSIF a annoncé que la mise en œuvre au Canada des dernières réformes de Bâle III serait reportée de trois mois, passant du premier au deuxième trimestre de 2023. De même, le BSIF reporte au deuxième trimestre de 2023 la mise en œuvre de la ligne directrice *Normes de fonds propres et de liquidité des PMB* ainsi que les changements à la *Ligne directrice stipulant la communication de renseignements au titre du troisième pilier*, et ce, pour toutes les institutions.

La Banque continuera de suivre les faits nouveaux ayant une incidence sur les exigences en matière de fonds propres réglementaires et de s'y préparer.



### Consultation du BSIF sur le resserrement des attentes en matière d'assurance

Le 13 avril 2021, le BSIF a lancé une consultation de dix semaines dans la foulée de la publication de son document de travail *Assurance fournie par les relevés de fonds propres, de levier et de liquidité* qui s'adresse aux assureurs fédéraux (AF) et aux institutions de dépôt (ID) fédérales. Le document vise à clarifier et à harmoniser les attentes en matière d'assurance compte tenu de la complexité croissante du régime de relevés réglementaires. Le BSIF propose d'appliquer les attentes en matière d'assurance aux relevés de fonds propres, de levier et de liquidité de l'ensemble des ID fédérales.

### Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires à l'appui des efforts déployés dans le contexte de la COVID-19

En mars 2020, le BSIF a apporté une série d'ajustements à la réglementation et aux programmes de surveillance dans le but de contribuer à la résilience financière et opérationnelle des institutions financières fédérales après le début de la pandémie de COVID-19. Parmi les mesures adoptées, le BSIF a demandé aux institutions de suspendre temporairement l'augmentation des dividendes réguliers, les rachats d'actions ordinaires et la hausse de la rémunération des dirigeants.

Le 4 novembre 2021, le BSIF a annoncé que les institutions peuvent de nouveau augmenter les dividendes réguliers et accroître la rémunération des dirigeants. En outre, sous réserve de l'exigence actuelle concernant l'approbation du surintendant, elles pourraient, comme avant, racheter des actions.

### Ratios des fonds propres réglementaires

Les tableaux 18 et 19 présentent les fonds propres réglementaires et l'actif pondéré en fonction des risques (APR) qui servent au calcul des ratios des fonds propres réglementaires. La Banque s'est conformée aux exigences en matière de fonds propres du BSIF tout au long de l'exercice.

TABLEAU 18  
FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

En milliers de dollars, sauf les pourcentages	2021	2020
<b>Fonds propres réglementaires <sup>(1)</sup></b>		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	2 038 761 \$	1 893 079 \$
Fonds propres de catégorie 1	2 283 297 \$	2 137 117 \$
Total des fonds propres	2 730 005 \$	2 571 212 \$
<b>Total de l'actif pondéré en fonction des risques <sup>(2)</sup></b>	<b>20 007 010 \$</b>	<b>19 669 263 \$</b>
<b>Ratios des fonds propres réglementaires</b>		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	10,2 %	9,6 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	11,4 %	10,9 %
Ratio total des fonds propres	13,7 %	13,1 %

(1) Les ratios des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres avant l'application des dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues étaient de respectivement 10,1 %, 11,3 % et 13,6 %, au 31 octobre 2021.

(2) Calculé au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

TABLEAU 19  
ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DES RISQUES

	En milliers de dollars					
	2021			2020		
	Exposition totale	Actif pondéré en fonction des risques	Exigences de fonds propres	Exposition totale	Actif pondéré en fonction des risques	Exigences de fonds propres
<b>Catégorie d'exposition (après atténuation du risque)</b>						
Entreprises	10 246 647 \$	10 249 948 \$	717 496 \$	9 628 030 \$	9 643 843 \$	675 069 \$
Souverains	9 280 483	76 868	5 381	7 886 895	67 820	4 747
Banques	465 366	108 178	7 572	476 366	98 471	6 893
Prêts hypothécaires résidentiels à l'intention de particuliers	19 057 830	2 862 426	200 370	18 525 439	2 944 316	206 102
Autres expositions à la clientèle de détail	1 433 824	870 813	60 957	1 781 945	1 082 493	75 775
Petites entreprises assimilées aux autres expositions à la clientèle de détail	1 797 355	1 341 087	93 876	1 730 247	1 290 010	90 301
Actions	339 195	339 195	23 744	307 694	307 694	21 539
Titrisation	2 440	2 132	149	4 275	3 003	210
Autres actifs	1 375 006	747 272	52 309	1 556 397	788 120	55 168
	<b>43 998 146</b>	<b>16 597 919</b>	<b>1 161 854</b>	<b>41 897 288</b>	<b>16 225 770</b>	<b>1 135 804</b>
Dérivés	204 812	100 294	7 021	236 712	133 068	9 315
Engagements de crédit	1 633 413	1 597 084	111 796	1 658 830	1 607 200	112 504
Risques opérationnels		1 711 713	119 820		1 703 225	119 226
	<b>45 836 371 \$</b>	<b>20 007 010 \$</b>	<b>1 400 491 \$</b>	<b>43 792 830 \$</b>	<b>19 669 263 \$</b>	<b>1 376 848 \$</b>
<b>Éléments inscrits au bilan</b>						
Trésorerie et dépôts auprès de banques, valeurs mobilières et opérations de financement par titres		605 060 \$			720 886 \$	
Prêts personnels		1 072 605			1 312 789	
Prêts hypothécaires résidentiels		2 713 184			3 239 658	
Prêts commerciaux		11 513 228			10 365 192	
Autres actifs		693 842			587 245	
		<b>16 597 919 \$</b>			<b>16 225 770 \$</b>	

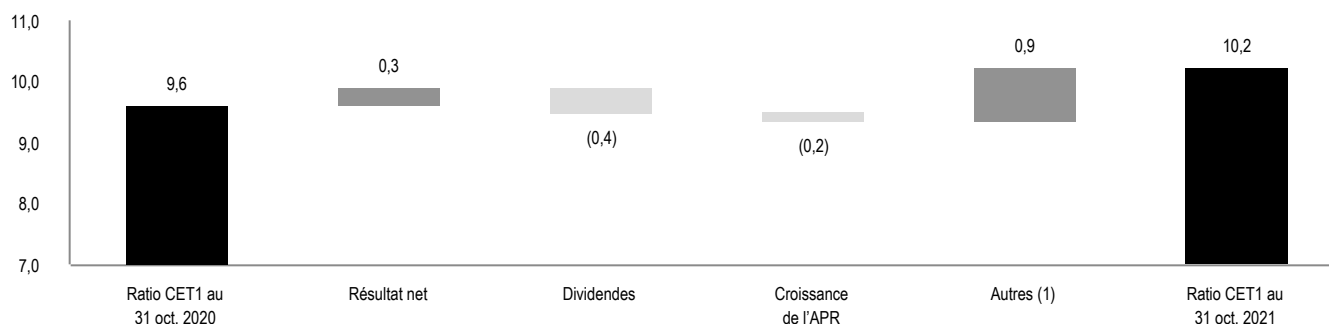
[1] Pour déterminer le coefficient de pondération des risques approprié, les évaluations de crédit réalisées par des agences de notation externes reconnues par le BSIF, comme Standard & Poor's, Moody's et DBRS, sont utilisées. Selon l'approche standard, la Banque attribue le coefficient de pondération des risques correspondant au coefficient établi selon le processus de concordance du BSIF. Pour la majorité des expositions de la Banque à des contreparties souveraines ou à des banques, qui ont essentiellement leur siège social au Canada, ces coefficients de pondération des risques sont basés sur la note AAA attribuée au Canada. De plus, la Banque se fonde sur les notations externes pour certaines expositions notées, surtout dans la catégorie d'entreprises. En ce qui concerne les expositions non notées, principalement dans les catégories des expositions sur les clientèles de détail et d'entreprises, la Banque applique généralement les pondérations en fonction du risque prescrites en prenant en compte certains facteurs propres à l'exposition, y compris le type de contrepartie, le type d'exposition et les techniques d'atténuation du risque de crédit utilisées.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'établissait à 10,2 % au 31 octobre 2021 par rapport à 9,6 % au 31 octobre 2020. L'augmentation par rapport au ratio au 31 octobre 2020 découle principalement de la génération interne de fonds propres et des autres profits liés aux régimes d'avantages du personnel et aux titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce niveau de fonds propres fournit à la Banque la souplesse opérationnelle requise pour reprendre la voie de la croissance et pour poursuivre ses initiatives clés, de façon prudente compte tenu de la conjoncture économique.

Le graphique ci-après présente l'évolution du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du 31 octobre 2020 au 31 octobre 2021.

### ÉVOLUTION DU RATIO DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (CET1)

(En pourcentage)



(1) Comprend les autres variations des autres éléments du résultat global liées aux titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et aux régimes d'avantages du personnel ainsi que la baisse des déductions au titre du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles par suite de la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers.

### RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

Les réformes de Bâle III visant les fonds propres sont venues ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. En fonction de la ligne directrice du BSIF relative aux exigences en matière de ratio de levier, les institutions de dépôts fédérales doivent maintenir constamment un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 %. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

Comme il est indiqué dans le tableau qui suit, le ratio de levier s'établissait à 5,1 % au 31 octobre 2021 et dépassait les exigences réglementaires.

TABLEAU 20

#### RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

En milliers de dollars, sauf les pourcentages	2021	2020
Fonds propres de catégorie 1	2 283 297 \$	2 137 117 \$
Total des expositions	44 973 981 \$	44 452 632 \$
Ratio de levier selon Bâle III <sup>(1)</sup>	5,1 %	4,8 %

(1) Le ratio de levier selon Bâle III, avant les dispositions transitoires relatives aux pertes de crédit attendues, s'établissait à 5,0 % au 31 octobre 2021.

### INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES RELATIFS AUX FPUNV

En vertu des dispositions relatives aux FPUNV, les instruments de fonds propres doivent être convertis en un nombre variable d'actions ordinaires dès lors que le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les FPUNV se produit, les instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV au 31 octobre 2021, soit les actions privilégiées de catégorie A, série 13, les débentures subordonnées venant à échéance le 22 juin 2022, ainsi que les billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 seraient convertis en actions ordinaires selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; et ii) le cours des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix plancher de 5,00 \$ et en présumant qu'il n'y avait pas d'intérêts courus et qu'aucun dividende n'a été déclaré et n'était impayé, ces instruments de fonds propres relatifs aux FPUNV seraient convertis au total en un maximum de 120 000 000 d'actions ordinaires, ce qui aurait un effet dilutif de 73,4 % selon le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 octobre 2021.

## DIVIDENDES

Le conseil d'administration doit approuver les versements de dividendes sur les actions privilégiées et ordinaires chaque trimestre. La déclaration et le versement de dividendes sont assujettis à certaines restrictions légales, comme il est décrit à la note 16 des états financiers consolidés. Le niveau de dividendes déclarés sur les actions ordinaires reflète les vues de la direction et du conseil d'administration sur les perspectives financières de la Banque et prend en considération les attentes du marché et les attentes réglementaires, de même que les objectifs de croissance de la Banque, comme ils sont définis dans son plan stratégique. Le tableau 21 présente un sommaire des dividendes déclarés au cours des trois derniers exercices.

Le 9 décembre 2021, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,44 \$ par action ordinaire payable le 1<sup>er</sup> février 2022 aux actionnaires inscrits en date du 3 janvier 2022. Ce dividende trimestriel est en hausse de 10 % par rapport au dividende déclaré au trimestre précédent et à celui de l'exercice précédent. Le conseil a également déterminé que les actions attribuées en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque le seront désormais sous forme d'actions ordinaires émises à même le capital autorisé sans escompte. Le conseil a également approuvé le plan de la Banque de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »), sous réserve de l'obtention de l'approbation du BSIF et de celle de la TSX, qui permettra le rachat aux fins d'annulation d'au plus 875 000 de ses actions ordinaires, soit environ 2 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque.

TABLEAU 21  
DIVIDENDES SUR ACTIONS ET RATIO DU DIVIDENDE VERSÉ

En milliers de dollars, sauf les données par action et les pourcentages	2021	2020	2019
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	10 638 \$	12 466 \$	12 632 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	1,60 \$	2,14 \$	2,62 \$
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	69 407 \$	91 630 \$	110 737 \$
Ratio du dividende versé	154,9 %	90,2 %	69,3 %
Ratio du dividende versé ajusté <sup>(1)</sup>	34,9 %	72,9 %	61,4 %

(1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

## GESTION DES RISQUES

Du fait de ses activités, la Banque est exposée à divers types de risques ayant trait principalement à l'utilisation d'instruments financiers. Afin de gérer ces risques, diverses politiques de gestion des risques et limites de risque ainsi que d'autres contrôles ont été mis en œuvre. L'objectif de ces mesures est d'optimiser le rendement compte tenu des risques dans tous les secteurs opérationnels. Pour de plus amples renseignements sur le cadre de gestion des risques de la Banque, voir la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » à la page 46 du rapport annuel 2020 de la Banque.

## APPÉTIT POUR LE RISQUE ET CADRE DE GESTION DES RISQUES

Les parties ombragées des rubriques du rapport de gestion qui suivent correspondent à une analyse des politiques et procédures de gestion du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'illiquidité et du risque de financement, comme l'exige l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui autorise l'inclusion de ces informations spécifiques dans le rapport de gestion. Par conséquent, ces parties ombragées font intégralement partie des états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020.

### CULTURE DE RISQUE

La direction de la Banque a à cœur de promouvoir une culture de gestion des risques à l'échelle de la Banque. Pour ce faire, nous définissons un « ton à donner par les dirigeants » qui met l'accent sur l'importance de la culture de gestion des risques et transmettons ce message au moyen d'une structure de gouvernance des risques et d'un cadre d'appétit pour le risque complets. Ensemble, ceux-ci inspirent un sentiment de responsabilité à l'égard de la gestion des risques à l'échelle de la Banque.

### INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LE PROFIL DE RISQUE DE LA BANQUE

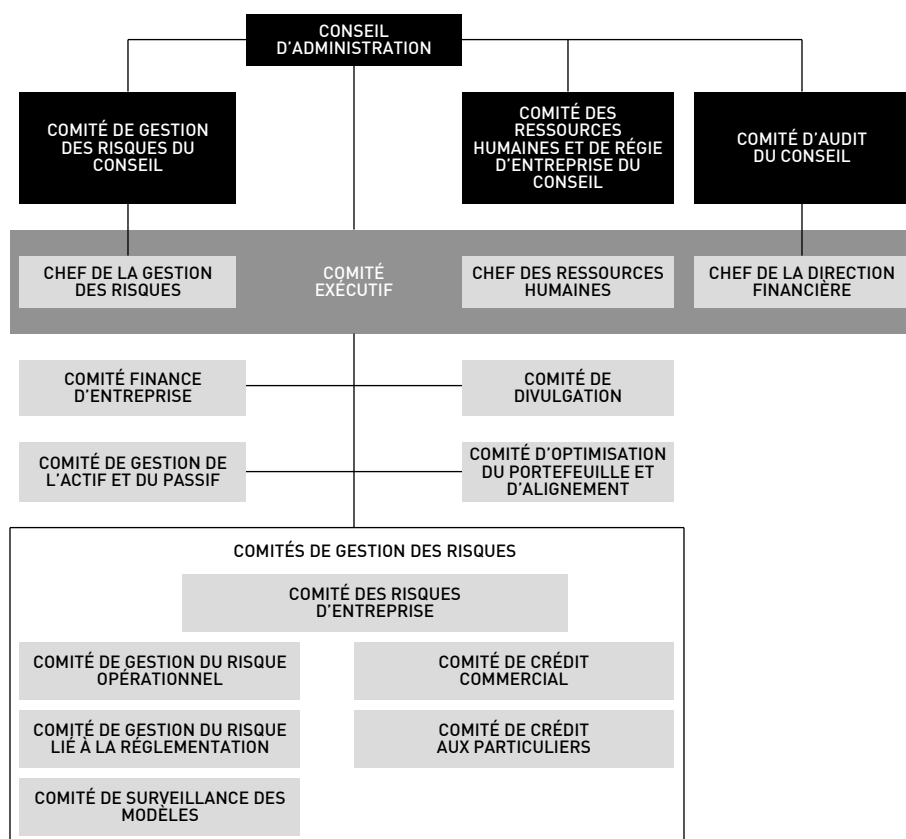
En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de COVID-19 de pandémie mondiale. Depuis, différents gouvernements ont mis en œuvre des mesures d'urgence telles que des restrictions de voyage, des restrictions frontalières, des fermetures d'entreprises et des règles de distanciation physique afin de réduire la propagation du virus. Les gouvernements et les autres entités de réglementation ont également mis en place des programmes d'allègement à l'intention des particuliers et des entreprises et modifié leur politique monétaire pour stabiliser l'économie. Depuis peu, ces mesures sont graduellement levées. Toutefois, la situation relative à la pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires ont eu une incidence considérable sur les activités commerciales et l'économie.

Ces mesures ont accru certains des risques auxquels la Banque est exposée, à plus forte raison si l'on considère l'incertitude liée à l'ampleur et à la durée de la pandémie. La pandémie continue d'évoluer, et tant que le virus ne représentera plus une menace pour les conditions sanitaires mondiales, son incidence sur l'économie mondiale demeure difficile à prévoir, mettant en péril la solvabilité de certains segments de clientèle de la Banque et intensifiant la volatilité sur les marchés financiers. La détérioration des conditions de crédit et de la conjoncture du marché découlant de la pandémie pourrait également nuire davantage à la position stratégique de la Banque, à ses pertes de crédit attendues et à ses résultats.

Le cadre de gestion des risques de la Banque prévoit les mécanismes nécessaires pour lui permettre de gérer les répercussions de la crise sur ses activités commerciales. Les principaux facteurs de risque liés aux activités de la Banque sont décrits à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques ». En plus des autres incidences mentionnées dans le présent rapport annuel à la rubrique « Perspectives économiques », la pandémie de COVID-19 a modifié le profil de risque de la Banque, comme il est décrit plus en détail ci-après.

## STRUCTURE DE GOUVERNANCE DES RISQUES

La responsabilité ultime de la gestion des risques incombe au conseil d'administration. Chaque année, le comité de gestion des risques du conseil révisé l'appétit pour le risque et approuve les politiques de gestion des risques. Il délègue ensuite à la haute direction la responsabilité de définir les paramètres, de les communiquer et de les mettre en œuvre. Le comité exécutif prend une part active, par l'entremise du comité des risques d'entreprise, dans le recensement, l'évaluation et la gestion des risques. Les directeurs des secteurs d'activité ont la responsabilité d'appliquer les politiques et, en collaboration avec la Gestion des risques d'entreprise, de tenir le comité des risques d'entreprise au courant de tout changement au niveau du profil de risque.



### Rôle et responsabilités des comités du conseil d'administration

Le *conseil d'administration* s'assure que la Banque maintient un processus adéquat de gestion stratégique qui tient compte des risques. De plus, sur la foi des attestations et des rapports consolidés fournis par la direction, il évalue une fois par an si la Banque exerce ses activités dans un environnement propice au contrôle interne.

Le *comité de gestion des risques du conseil* veille à ce que le cadre soit appliqué correctement et examine périodiquement son efficacité. Le comité doit également s'assurer que le cadre prévoit un processus adéquat de gestion des risques aux fins de l'identification, de l'évaluation, de la quantification et de la gestion des risques, et de la mise en œuvre de politiques adéquates de gestion des risques.

Le *comité des ressources humaines et de régie d'entreprise du conseil* est constitué par le conseil d'administration en vue de soutenir celui-ci dans l'exercice de ses fonctions liées aux ressources humaines et à la régie d'entreprise.

Le *comité d'audit du conseil* est chargé de soutenir le conseil d'administration dans la supervision de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité de ses contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe ainsi que de la performance de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe.

### **Rôle et responsabilités des autres comités de gestion des risques de la Banque**

Le *comité exécutif*, présidé par la présidente et chef de la direction, agit à titre de comité de gestion des risques ultime de la Banque. Il veille à ce que le cadre de gestion des risques soit mis en application de manière efficiente. La haute direction prend une part active dans l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, et est responsable de la mise en œuvre du cadre nécessaire à la gestion de tous les risques importants.

Le *comité finance d'entreprise*, présidé par le chef de la direction financière, a pour responsabilité d'assurer un suivi de la performance financière de la Banque, ainsi que des structures de produits et d'honoraires, et des risques pouvant avoir une incidence sur les résultats de la Banque à court ou à long terme.

Le *comité de divulgation*, présidé par le chef de la direction financière, a pour mandat d'examiner et d'approuver l'information financière de la Banque divulguée au public ou aux organismes de réglementation.

Le *comité de gestion de l'actif et du passif*, présidé par le chef de la direction financière, est responsable d'évaluer les risques structurels associés aux actifs et aux passifs de la Banque. Le comité passe en revue et surveille le risque de taux d'intérêt tout en s'assurant que les rendements et les liquidités sont suffisants. Le comité est également responsable du financement des fonds propres.

Le *comité d'optimisation du portefeuille et d'alignement*, codirigé par la vice-présidente, Gestion des initiatives et Bureau de gestion de projets, et la vice-présidente, Solutions, est responsable d'exécuter les tâches de gouvernance de la gestion de portefeuille et de formuler des recommandations visant à prioriser et à planifier les programmes et projets stratégiques clés. Le comité est également chargé de la surveillance continue de la qualité globale des portefeuilles, de l'analyse des problèmes ou des risques sous-jacents et de la communication de ceux-ci au comité exécutif, au besoin.

Le *comité des risques d'entreprise*, présidé par le chef de la gestion des risques, a pour mandat de surveiller et de superviser la gestion de tous les risques importants pour la Banque. Le comité a pour objectif d'aider le comité exécutif à assumer sa responsabilité ultime de la gestion des risques. Le comité des risques d'entreprise s'assure que la Banque tient à jour et respecte un ensemble de politiques solides et actuelles à l'égard des risques, y compris un cadre d'appétit pour le risque, et recommande l'approbation de pareilles politiques par le comité exécutif.

Le *comité de gestion du risque opérationnel*, présidé par le vice-président, Gestion du risque opérationnel, révise les politiques de gestion du risque opérationnel et examine les rapports sur les pertes opérationnelles subies. De plus, il examine et approuve les outils de recensement et d'évaluation de la fréquence et de l'incidence des risques opérationnels. Le comité de gestion du risque opérationnel est responsable du suivi des principaux risques opérationnels, y compris les menaces potentielles. Le comité de gestion du risque opérationnel relève du comité des risques d'entreprise.

Le *comité de gestion du risque lié à la réglementation*, présidé par le chef de la conformité, est responsable de superviser le programme de gestion du risque lié à la réglementation. Il a pour mandat de surveiller et d'examiner l'ensemble des activités se rapportant aux risques liés à la réglementation auxquels la Banque pourrait être exposée. Le comité de gestion du risque lié à la réglementation relève du comité des risques d'entreprise.

Le *comité de crédit aux particuliers* et le *comité de crédit commercial*, présidés par le chef de la gestion des risques, ont pour responsabilité d'approuver des prêts dans les limites établies. Ils sont également responsables d'examiner les arriérés de tous les types de prêts, de superviser le processus de règlement des prêts dépréciés et de s'assurer de l'adéquation des provisions pour pertes sur créances. Les comités de crédit relèvent du comité des risques d'entreprise.

Le *comité de surveillance des modèles*, présidé par le chef de la gestion des risques, a pour responsabilité d'assurer la gestion du risque lié aux modèles, et à ce titre, supervise toutes les étapes du cycle de gestion des modèles.



## CADRE DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques constitue pour la Banque une activité essentielle pour atteindre ses objectifs financiers et faire en sorte que son profil de risque soit conforme à l'appétit pour le risque qu'elle a défini. Le cadre de gestion des risques de la Banque (le « cadre ») a comme principal objectif la promotion et le maintien d'une solide culture de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, afin de permettre à la haute direction de s'assurer de l'existence de saines pratiques aux fins de la gestion efficace et prudente des activités et des principaux risques de la Banque.

Ce cadre définit la structure de gouvernance des risques, les processus de gestion des risques et les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Ce cadre présente également la structure de contrôle interne et de régie d'entreprise qui favorise une saine gestion intégrée des risques. Le cadre est régulièrement mis à jour pour refléter l'évolution du contexte commercial de la Banque.

Le cadre a comme principal objectif la promotion et le maintien d'une culture de gestion des risques au sein des secteurs d'activité et des filiales de la Banque. Il vise également à :

- communiquer les principes clés qui soutiennent l'approche de la Banque en matière de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise et à établir le ton approprié à l'égard des comportements souhaités;
- établir des politiques de gestion des risques saines et prudentes;
- définir les rôles et les responsabilités des comités en matière de gestion des risques;
- assurer que les processus de gestion des risques tiennent compte des plans stratégique, financier et de capital;
- mettre en place des processus qui permettent de déceler, de comprendre et d'évaluer de façon continue les risques importants ainsi que les mécanismes de contrôle interne.

Le cadre définit le processus que suit la Banque pour recenser les risques importants. Ce processus s'appuie sur un registre central des risques qui s'applique à toute l'entreprise. En utilisant une taxonomie commune, le registre central facilite les discussions portant sur les risques à l'échelle de la Banque. Le cadre établit des seuils de tolérance pour chaque risque important recensé.

## APPÉTIT POUR LE RISQUE

La prise de risques fait partie intégrante des activités de la Banque. Ainsi, les stratégies d'affaires tiennent compte des décisions concernant l'équilibre rendement/risques visé par la Banque et les moyens qu'elle compte prendre pour gérer et atténuer ces risques. La Banque a établi son appétit pour le risque, lequel est défini dans le cadre d'appétit pour le risque, et elle tente continuellement de maintenir un équilibre entre son appétit pour le risque et sa capacité à prendre des risques. L'appétit pour le risque est dynamique et peut être influencé par les changements qui surviennent dans le contexte réglementaire et le contexte macroéconomique. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation annuels de l'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque est défini comme le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour réaliser ses objectifs financiers et stratégiques. Il est défini selon le secteur d'activité, le type et le niveau de risque, les objectifs de performance, les fonds propres, la liquidité et les notations externes. Il est assujéti à des limites et à des seuils au titre de différents indicateurs de risque clés servant à assurer que le profil de risque de la Banque demeure conforme à son appétit pour le risque.

Les principaux objectifs du cadre d'appétit pour le risque comprennent ce qui suit :

- communiquer les attentes de la Banque à l'égard des niveaux de risque acceptables dans la poursuite de ses objectifs stratégiques et opérationnels;
- tenir compte des plans stratégique, financier et de capital de la Banque afin d'assurer une cohérence entre les processus.

## PROGRAMME DE SIMULATIONS DE CRISE INTÉGRÉ

Les simulations de crise constituent une technique de gestion des risques qui aide la Banque à comprendre et à évaluer sa vulnérabilité et sa résilience aux événements exceptionnels, mais plausibles. En tant qu'outil de nature prospective, les simulations de crise complètent les autres techniques quantitatives de gestion des risques et sont utilisées par la haute direction pour la prise de décisions stratégiques. Les simulations de crise sont une partie essentielle du cadre d'appétit pour le risque et de gestion des risques de la Banque et sont intégrées dans le PIEAFP de la Banque. Ainsi, elles aident à établir et à atteindre des cibles des fonds propres internes qui sont conformes au plan stratégique, au profil de risque et à l'environnement d'exploitation de la Banque.

Au moment de l'élaboration des scénarios, le programme de simulations de crise à l'échelle de la Banque réunit les points de vue d'experts de diverses unités d'affaires, notamment Recherche économique, Finance d'entreprise, Trésorerie d'entreprise et Gestion des risques d'entreprise. Ces experts évaluent des scénarios présentant un éventail de gravité, y compris des scénarios qui compromettent la viabilité de la Banque (simulation de crise inversée).

Le comité des risques d'entreprise supervise la mise en œuvre du programme de simulations de crise, y compris l'élaboration des scénarios et la planification des éventualités. Les résultats sont passés en revue par le comité des risques d'entreprise et présentés au conseil d'administration, qui est responsable de la surveillance du programme de simulations de crise.

## PLAN DE REDRESSEMENT EN CAS DE CRISE

La Banque tient à jour un plan de redressement en cas de crise qui prévoit une série de mesures à prendre en cas de crise financière ayant une incidence sur le niveau de fonds propres ou de liquidités. Le principal objectif d'un tel plan est d'établir une liste de mesures possibles qui permettraient à la Banque de répondre rapidement à un large éventail de crises internes et externes et de revenir à des conditions normales d'exploitation aussi vite que possible, tout en conservant la confiance des parties prenantes. Le plan est passé en revue et approuvé annuellement par le conseil d'administration.

## FONCTIONS SOUTENANT LA GESTION DES RISQUES

Le tableau qui suit présente la structure de contrôle de la Banque, dans laquelle on retrouve plusieurs fonctions de gouvernance conçues pour améliorer la gestion des risques. Les fonctions d'entreprise sont conçues selon le modèle des « trois lignes de défense ». Le contrôle comporte trois volets distincts : les opérations, l'environnement de contrôle et l'audit interne.

- Les *opérations* sont au cœur de la gestion des risques puisque les directeurs des secteurs d'activité encourent des risques et sont responsables de leur gestion continue. Les directeurs des secteurs d'activité sont aux premières lignes pour recenser les risques et les gérer activement en appliquant les politiques en matière de risques et en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation des risques. Ils sont la première ligne de défense.
- L'*environnement de contrôle* s'articule autour de cinq fonctions : gestion des risques, gestion du risque lié à la réglementation, attestation financière, ressources humaines et planification stratégique. Ensemble, ces groupes surveillent de façon indépendante les pratiques en matière de gestion des risques, les soumettent à un examen critique efficace et les évaluent de façon indépendante. Les fonctions de gestion des risques et de gestion du risque lié à la réglementation ainsi que certaines autres fonctions d'entreprise constituent la deuxième ligne de défense de la Banque.
- La fonction d'*audit interne* joue également un rôle clé en tant que troisième ligne de défense. Elle est responsable de la mise en place et du maintien d'un système fiable et complet de surveillance de l'efficacité des contrôles effectués au sein des différentes fonctions.

Par ailleurs, les exigences réglementaires et légales font partie intégrante du cadre de la Banque.

OPÉRATIONS (PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE)	ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE (DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE)	AUDIT INTERNE (TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE)
<p><b>Activités commerciales et fonctions d'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des politiques</li> <li>- Identification, détection et gestion des risques</li> <li>- Divulcation de l'information sur les risques et les pertes</li> <li>- Mise en place de contrôles</li> <li>- Plans de continuité des affaires</li> <li>- Mise en œuvre du cadre de gestion du risque lié à la réglementation</li> </ul>	<p><b>Gestion des risques et fonctions de surveillance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception et élaboration de politiques et de cadres</li> <li>- Détermination des seuils de gestion des risques</li> <li>- Élaboration d'outils d'évaluation des risques et d'autoévaluation</li> <li>- Présentation de l'information et divulgation à l'égard des risques</li> <li>- Évaluation des plans de continuité des affaires</li> <li>- Revue indépendante des pratiques en matière de risques</li> </ul>	<p><b>Fonction d'assurance indépendante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurance indépendante fournie au comité exécutif et au conseil d'administration à l'égard de l'efficacité des pratiques en matière de gestion des risques</li> </ul>

## PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Les processus de gestion des risques de la Banque sont étroitement liés au processus de planification stratégique à partir duquel le plan stratégique et le plan d'affaires de la Banque sont définis. Ces processus convergent au cours de l'élaboration du plan financier intégré de la Banque. Les politiques approuvées par le conseil d'administration sont mises en œuvre par les secteurs d'activité et leur application est supervisée par les comités de gestion des risques appropriés.

La gestion des risques est effectuée à l'échelle des unités d'affaires par divers directeurs de secteurs d'activité qui surveillent activement la gestion des risques liés à leurs activités, ainsi que par les professionnels de la gestion des risques et du contrôle interne.

## GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, un émetteur ou un garant) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

### Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est une fonction indépendante des opérations, ce qui préserve l'indépendance et l'intégrité de l'évaluation des risques.

Les comités de crédit et le comité des risques d'entreprise ont pour mandat de superviser, sur une base opérationnelle, l'ensemble de la gestion du risque de crédit. Le rapport du chef de la gestion des risques, présenté chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil d'administration, fournit un sommaire de l'information clé relative aux risques de crédit. Les politiques adoptées par la Banque en matière de gestion du risque de crédit assurent une appréciation adéquate des risques. Ces politiques couvrent l'autorisation de crédit par niveau d'autorité, l'attribution de notes de risque, la gestion des prêts dépréciés, l'établissement de provisions individuelles et collectives et la tarification en fonction du risque. Les politiques sont revues et approuvées périodiquement par le comité de gestion des risques du conseil.

Par l'intermédiaire de son département de gestion du risque de crédit, la Banque fait le suivi de ses portefeuilles de crédit, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, grâce à : i) des politiques et des mécanismes de révision des divers types de dossiers; ii) des systèmes de notation des risques; et iii) l'analyse de la tarification.

La Banque utilise des systèmes experts à l'appui du processus décisionnel pour la souscription de la plupart des prêts à la consommation, des prêts hypothécaires résidentiels et des cartes de crédit, ainsi que des petits prêts commerciaux. En ce qui concerne les prêts commerciaux, les demandes sont également analysées au cas par cas par des équipes spécialisées.

La Banque utilise divers outils pour gérer ses risques. Parmi ceux-ci se trouve notamment un système de notation des risques comprenant 19 niveaux de notes qui est utilisé pour évaluer tous les types de crédit commercial. À partir d'une certaine note, les dossiers sont mis sous surveillance et leur gestion suit des procédures spécifiques. Sur le plan de la qualité du portefeuille, un prêt ou un groupe de prêts est déprécié et des pertes de valeur sont subies s'il existe une indication objective de la perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs du prêt ou du groupe de prêts, qui peut être estimée de façon fiable.

Le cadre de gestion des risques de la Banque sert à établir les pertes de crédit attendues. La Banque a mis en place des politiques et des procédures qui encadrent la dépréciation découlant du risque de crédit. Ces politiques sont documentées et revues périodiquement par la fonction de gestion des risques. Chaque mois, le comité de crédit aux particuliers de la Banque examine les analyses des diverses mesures de la qualité du crédit pour repérer les risques et les tendances susceptibles d'avoir une incidence sur les portefeuilles de prêts aux particuliers. Le comité de crédit commercial examine également les prêts dépréciés importants et procède à des analyses des autres prêts dépréciés en souffrance depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée. Les questions complexes sur les méthodes et hypothèses d'évaluation sont passées en revue par un groupe d'experts de diverses fonctions. De plus, les données et les hypothèses utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues sont examinées régulièrement par la fonction de gestion des risques.

Les provisions individuelles pour pertes sont établies afin d'ajuster la valeur comptable des prêts dépréciés importants à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus estimatifs. Les provisions pour prêts aux entreprises dépréciés sont révisées sur une base individuelle dans le cadre d'un processus continu.

Une provision collective est calculée pour tous les prêts jugés non significatifs lorsqu'ils sont considérés individuellement et qui ne sont soumis à aucun test de dépréciation individuel. De plus, une provision collective est calculée pour les prêts ayant fait individuellement l'objet d'un test de dépréciation et qui s'avèrent ne pas être dépréciés. Ces prêts sont évalués collectivement, par groupes d'actifs possédant des caractéristiques de risque similaires, pour déterminer s'il faut établir une provision en raison d'événements générateurs de pertes survenus, mais non répertoriés. Pour établir les provisions collectives, la Banque utilise des modèles de risque de crédit fondés sur la notation interne des risques des facilités de crédit. Les principaux paramètres sur lesquels reposent ces modèles sont les suivants :

- La probabilité de défaillance (PD) : Pourcentage estimatif représentant la probabilité de défaillance d'un débiteur au cours d'une période donnée pour une note précise ou pour un lot d'expositions en particulier
- L'exposition en cas de défaillance (ECD) : Montant dû par un débiteur attendu au moment de la défaillance
- La perte en cas de défaillance (PCD) : Pourcentage estimatif de l'ECD représentant le montant dont le recouvrement n'est pas attendu au cours du processus de recouvrement

En outre, des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les prévisions liées au produit intérieur brut (PIB), aux taux de chômage, à l'indice des prix des maisons et à l'indice S&P/TSX sont pris en compte aux fins de ces paramètres de risque.

Une valeur PCD est attribuée à chaque facilité de crédit, en grande partie sur la base des facteurs qui influent sur l'ampleur des pertes attendues en cas de défaut d'un débiteur. Ces facteurs sont essentiellement le rang de la dette, les garanties obtenues et le secteur d'activité dans lequel le débiteur exerce ses activités. Les valeurs PCD estimatives s'appuient principalement sur les données internes en matière de pertes, ainsi que sur des données externes supplémentaires. L'ECD est estimée en fonction de l'exposition courante liée au débiteur ainsi que des variations futures possibles de ce risque en raison de facteurs tels que la nature de l'engagement de crédit. Les estimations de la PD, de l'ECD et de la PCD sont validées sur une base régulière par une équipe de validation indépendante au sein de la Banque.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts dépréciés et les provisions sont fournis à la note 6 des états financiers consolidés et aux tableaux 25 à 27. Des précisions sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le risque de crédit et l'incertitude de mesure des estimations de pertes de crédit attendues figurent à la page 62.

La diversification est l'un des principes fondamentaux de la gestion des risques. À cette fin, la politique de crédit établit des lignes directrices pour limiter les concentrations de crédit par contrepartie et par secteur d'activité, et identifie certains secteurs jugés trop à risque et qui, du coup, ne cadrent pas avec le niveau d'appétit pour le risque de la Banque. Il y a également concentration du risque de crédit si plusieurs contreparties exerçant des activités similaires sont dans la même région géographique ou possèdent des caractéristiques économiques comparables et si leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles pourrait être compromise par l'évolution de la conjoncture économique, de la situation politique ou autre.

#### **Risque de crédit lié aux dérivés**

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque dans des dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une transaction sur les dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles lorsqu'une ou plusieurs transactions ont un coût de remplacement positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une transaction sur les dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif reflétant la variation éventuelle de la valeur du marché de la transaction jusqu'à l'échéance.

Le risque de crédit lié aux dérivés est généralement géré d'après les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles qui sont appliquées aux autres transactions de crédit. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation de dérivés avec les contreparties importantes avec lesquelles elle effectue des transactions sous contrat. Ces conventions réduisent le risque de crédit en cas de défaillance en permettant la compensation simultanée de toutes les transactions avec une contrepartie donnée. Ces contrats permettent également à la Banque de demander que la contrepartie paie ou garantisse la valeur marchande courante de ses positions lorsque la valeur franchit un certain seuil. Pour ce qui est des contreparties financières importantes, la Banque gère activement ces droits et exige une garantie quotidienne.

#### **Risque de fausse orientation**

Le risque de fausse orientation correspond au risque que l'exposition à une contrepartie ou à un débiteur soit corrélée négativement à la qualité du crédit de cette contrepartie. Il existe deux types de risques de fausse orientation :

- le risque de fausse orientation spécifique, qui se manifeste lorsque notre exposition à une contrepartie en particulier présente une forte corrélation positive avec la probabilité de défaillance de la contrepartie en raison de la nature des transactions que nous effectuons avec celle-ci (p. ex., prêt garanti par des actions ou dette émise par la contrepartie ou une partie liée);
- le risque de fausse orientation générale, qui se manifeste lorsqu'il existe une corrélation positive entre la probabilité de défaillance des contreparties et des facteurs généraux d'ordre macroéconomique ou liés au marché. Cela se produit généralement avec les dérivés (p. ex., l'exposition augmente) ou avec les transactions assorties de sûretés (p. ex., la valeur de la sûreté diminue).

#### **Exposition au risque de crédit**

Le montant qui représente le mieux l'exposition au risque de crédit de la Banque aux 31 octobre 2021 et 2020, compte non tenu des garanties détenues ou de tout autre rehaussement de crédit, correspond à la somme des actifs financiers au bilan consolidé de la Banque auxquels s'ajoutent les engagements liés au crédit énumérés ci-après.

TABLEAU 22

## EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

En millions de dollars	2021	2020
Actifs financiers, comme présentés au bilan consolidé <sup>(1)</sup>	43 975 \$	43 084 \$
Engagements de crédit <sup>(2)</sup>	6 038	5 871
	50 013 \$	48 955 \$

(1) Excluent les titres de capitaux propres.

(2) Compte non tenu des facilités de crédit révocables au gré de la Banque totalisant 4,0 milliards \$ au 31 octobre 2021 (4,1 milliards \$ au 31 octobre 2020).

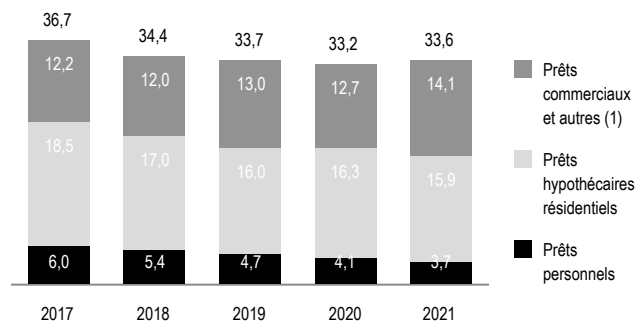
## Composition du portefeuille de prêts

Le portefeuille de prêts de la Banque est constitué de prêts personnels, de prêts hypothécaires résidentiels et de prêts commerciaux, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations. Le portefeuille de prêts personnels comprend un éventail de produits de crédit à la consommation comme les prêts à l'investissement, les marges de crédit hypothécaire, les cartes de crédit, les marges de crédit personnelles et d'autres prêts à la consommation. Le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels inclut principalement des prêts hypothécaires de détail garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements. Le portefeuille de prêts commerciaux, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, comprend les prêts commerciaux octroyés dans des marchés précis dans lesquels la Banque peut livrer concurrence efficacement au Canada, ainsi qu'aux États-Unis.

Les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels représentaient 58 % du portefeuille total de prêts de la Banque au 31 octobre 2021 par rapport à 62 % il y a un an. Les prêts commerciaux, représentaient 42 % du total des prêts au 31 octobre 2021, en comparaison de 38 % il y a un an.

## COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

En milliards de dollars



(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

## Répartition sectorielle des prêts commerciaux

Le portefeuille de prêts commerciaux couvre un large éventail de secteurs, et aucun secteur ne représentait plus de 17 % du total des prêts et acceptations au 31 octobre 2021 (13 % au 31 octobre 2020), signe d'une bonne diversification et d'une bonne gestion des risques liés à ce portefeuille.

Voir le tableau 23 pour de plus amples renseignements.

TABLEAU 23  
RÉPARTITION DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET PAR INDUSTRIE

En milliers de dollars, sauf les pourcentages

2021

	Montant brut des prêts	Prêts dépréciés bruts	Correction de valeur pour prêts dépréciés (stade 3)	Prêts dépréciés nets <sup>(1)</sup>	Provisions pour pertes sur créances <sup>(2)</sup>
Personnels	3 681 341 \$	16 201 \$	9 471 \$	6 730 \$	27 106 \$
Hypothécaires résidentiels	15 856 999	58 192	4 209	53 983	4 212
Commerciaux					
Immobilier, location et location à bail	5 642 961	36 595	4 780	31 815	394
Construction <sup>(3)</sup>	3 238 936	28 214	2 747	25 467	3 350
Commerce de gros et de détail	2 164 462	21 861	17 898	3 963	(6 204)
Transport et communications	1 006 757	14 738	4 095	10 643	(804)
Autres services et administration publique	741 856	19 362	9 904	9 458	4 434
Services financiers	503 125	26	1	25	(4)
Fabrication	312 593	14 459	2 361	12 098	(661)
Services publics	216 951	33 516	26 488	7 028	18 259
Transformation et ressources naturelles	119 189	134	43	91	(900)
Agriculture	82 666	17	10	7	576
Autres	76 927	7 595	4 985	2 610	(258)
<b>Total</b>	<b>33 644 763 \$</b>	<b>250 910 \$</b>	<b>86 992 \$</b>	<b>163 918 \$</b>	<b>49 500 \$</b>

2020

	Montant brut des prêts	Prêts dépréciés bruts	Correction de valeur pour prêts dépréciés (stade 3)	Prêts dépréciés nets <sup>(1)</sup>	Provisions pour pertes sur créances <sup>(2)</sup>
Personnels	4 120 875 \$	36 105 \$	17 212 \$	18 893 \$	26 813 \$
Hypothécaires résidentiels	16 341 890	65 846	3 605	62 241	12 942
Commerciaux					
Immobilier, location et location à bail	4 359 457	15 638	2 515	13 123	10 372
Construction <sup>(3)</sup>	3 046 091	22 951	4 043	18 907	12 384
Commerce de gros et de détail	1 868 170	57 896	24 215	33 681	13 654
Transport et communications	1 634 105	9 539	2 801	6 738	12 198
Autres services et administration publique	597 405	17 889	6 906	10 983	5 904
Services financiers	423 311	242	119	123	3 013
Fabrication	269 347	16 612	2 281	14 332	5 140
Services publics	246 379	21 114	7 695	13 419	8 214
Transformation et ressources naturelles	115 587	74	4	70	943
Agriculture	112 128	8 798	5 038	3 760	4 596
Autres	58 380	33	1	32	127
<b>Total</b>	<b>33 193 125 \$</b>	<b>272 737 \$</b>	<b>76 435 \$</b>	<b>196 302 \$</b>	<b>116 300 \$</b>

(1) Les prêts dépréciés nets correspondent aux prêts dépréciés bruts moins les provisions pour prêts dépréciés.

(2) Imputées à l'état du résultat consolidé.

(3) Y compris les prêts aux promoteurs pour la construction d'immeubles productifs de revenus.



## Répartition géographique des prêts

La Banque exerce ses activités partout au Canada et aux États-Unis. Au 31 octobre 2021, la répartition géographique du total des prêts était comme suit : 8 % en Colombie-Britannique et dans les Territoires, 10 % en Alberta et dans les Prairies, 32 % en Ontario, 41 % au Québec, 3 % dans les provinces de l'Atlantique et 6 % aux États-Unis.

Au cours des dernières années, la Banque a réalisé des progrès importants au chapitre de la diversification de son empreinte géographique. La répartition géographique des prêts de la Banque est présentée dans le tableau 24 ci-après.

TABLEAU 24  
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

En milliers de dollars, sauf les pourcentages					2021
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts (en %)
Colombie-Britannique et Territoires	537 945 \$	1 608 768 \$	700 400 \$	2 847 113 \$	8,5 %
Alberta et Prairies	327 323	2 123 293	825 978	3 276 594	9,7
Ontario	1 328 564	5 728 980	3 684 226	10 741 770	31,9
Québec	1 369 153	5 867 391	6 553 743	13 790 287	41,0
Provinces de l'Atlantique	118 356	528 567	411 431	1 058 354	3,1
États-Unis	—	—	1 930 645	1 930 645	5,7
	3 681 341 \$	15 856 999 \$	14 106 423 \$	33 644 763 \$	100,0 %
					2020
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts (en %)
Colombie-Britannique et Territoires	551 589 \$	1 471 252 \$	539 879 \$	2 562 720 \$	7,7 %
Alberta et Prairies	364 258	2 031 620	480 270	2 876 148	8,7
Ontario	1 478 865	5 897 776	3 694 468	11 071 109	33,4
Québec	1 588 254	6 497 427	6 389 626	14 475 307	43,6
Provinces de l'Atlantique	137 909	443 815	42 937	624 661	1,9
États-Unis	—	—	1 583 180	1 583 180	4,8
	4 120 875 \$	16 341 890 \$	12 730 360 \$	33 193 125 \$	100,0 %

### Incidence de la pandémie de COVID-19 sur le risque de crédit et incertitude de mesure des estimations de pertes de crédit attendues

Pour tenir compte de l'incidence en constante évolution de la pandémie et des changements à l'environnement de la Banque, la Banque a mis à jour ses scénarios économiques pour évaluer les provisions collectives au 31 octobre 2021. Dans le cadre de son approche pour évaluer les pertes de crédit attendues au 31 octobre 2021, des pondérations probabilistes ont été attribuées à ses trois scénarios, à savoir les scénarios « de base », « pessimiste » et « optimiste », lesquels sont décrits plus en détail à la note 6 des états financiers consolidés.

Les provisions collectives sont sensibles aux données des modèles, notamment les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios prospectifs et leur pondération probabiliste respective, entre autres facteurs. Lorsqu'il était possible de le faire, les modèles de pertes de crédit attendues de la Banque ont été adaptés pour tenir compte des mesures mises en place par des gouvernements, des banques centrales et des organismes de réglementation afin de favoriser la liquidité et d'apaiser les tensions financières auxquelles sont soumis les particuliers et les entreprises. Afin de mieux évaluer les pertes sur prêts, la Banque a usé d'un jugement d'expert compte tenu de cette situation sans précédent. La pandémie de COVID-19 a entraîné des variations défavorables importantes de l'information prospective en 2020, donnant lieu à une augmentation des pertes de crédit attendues. Les perspectives se sont graduellement améliorées en 2021, permettant de réduire le niveau des pertes de crédit attendues. Toutefois, l'incertitude globale qui entoure l'incidence persistante de la pandémie, y compris les problèmes auxquels les chaînes d'approvisionnement partout dans le monde font face, demeure élevée, ce qui pourrait entraîner une certaine volatilité des pertes de crédit attendues jusqu'à la pleine normalisation du contexte d'exploitation à l'échelle mondiale.

La pleine ampleur de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie du Canada et celle des États-Unis est toujours incertaine. Il demeure donc difficile de prédire si la pandémie de COVID-19 pourrait entraîner des radiations d'un niveau significatif à l'avenir ou si la Banque devra comptabiliser d'autres augmentations de ses corrections de valeur pour pertes sur créances ou la reprise d'une tranche importante de celles-ci au cours de périodes ultérieures.

## Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 49,5 millions \$, en baisse de 66,8 millions \$, ou 57 %, par rapport à celles de l'exercice clos le 31 octobre 2020, les provisions de l'exercice précédent tenant compte de provisions sur les prêts productifs plus élevées en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19 ainsi que de provisions sur prêts dépréciés plus importantes.

Les provisions pour pertes sur prêts productifs ont diminué de 35,5 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, en comparaison de celles de l'exercice clos le 31 octobre 2020, en raison essentiellement des reprises de provisions sur les prêts commerciaux, en partie contrebalancées par la hausse des provisions sur les prêts personnels. Il importe de noter que la Banque a réalisé un examen de sa stratégie en lien avec son portefeuille de prêts à l'investissement et a réévalué la conception des produits et les normes de crédit au quatrième trimestre 2021. Par conséquent, la remise en état d'une partie du portefeuille de prêts à l'investissement sera accélérée, donnant lieu à une hausse de 19,3 millions \$ des corrections de valeur et des provisions pour pertes sur créances en 2021 relativement à ce portefeuille. Malgré la persistance de l'incertitude entourant la pandémie de COVID-19, les reprises de provisions sur les prêts commerciaux étaient en grande partie attribuables à l'amélioration des perspectives économiques au deuxième et au troisième trimestre 2021. Les provisions sur les prêts hypothécaires résidentiels demeurent basses, du fait en partie des perspectives plus favorables, mais également de la solidité du marché de l'habitation résidentielle.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, les provisions pour pertes sur prêts dépréciés de 41,9 millions \$ ont diminué de 31,3 millions \$ par rapport à celles de l'exercice clos le 31 octobre 2020, du fait surtout de la baisse des provisions sur les prêts personnels et commerciaux.

TABLEAU 25  
PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

En milliers de dollars, sauf les pourcentages	2021	2020	2019
<b>Prêts personnels</b>			
Prêts productifs (stades 1 et 2)	17 822 \$	(717) \$	(4 561) \$
Prêts dépréciés (stade 3)	9 284	27 530	22 341
	<b>27 106</b>	<b>26 813</b>	<b>17 780</b>
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>			
Prêts productifs (stades 1 et 2)	835	6 678	(430)
Prêts dépréciés (stade 3)	3 377	6 264	3 714
	<b>4 212</b>	<b>12 942</b>	<b>3 284</b>
<b>Prêts commerciaux<sup>(1)</sup></b>			
Prêts productifs (stades 1 et 2)	(11 086)	37 105	2 516
Prêts dépréciés (stade 3)	29 268	39 440	20 820
	<b>18 182</b>	<b>76 545</b>	<b>23 336</b>
<b>Total des prêts</b>			
Prêts productifs (stades 1 et 2)	7 571	43 066	(2 475)
Prêts dépréciés (stade 3)	41 929	73 234	46 875
Provision pour pertes sur créances	<b>49 500 \$</b>	<b>116 300 \$</b>	<b>44 400 \$</b>
En pourcentage des prêts et acceptations moyens	<b>0,15 %</b>	<b>0,35 %</b>	<b>0,13 %</b>

(1) Y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

## Prêts dépréciés

La définition de dépréciation de la Banque s'arrime à sa définition de la défaillance d'un débiteur. Il y a défaillance d'un débiteur si l'un des événements suivants se produit, ou si les deux se produisent :

- la Banque estime improbable que le débiteur rembourse en totalité son crédit au groupe bancaire sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie (si elle existe);
- l'arriéré du débiteur sur un crédit dû au groupe bancaire dépasse 90 jours. Les découverts sont considérés comme des prêts en souffrance dès que le client a dépassé la limite autorisée ou qu'il a été averti qu'il disposait d'une limite inférieure à l'encours actuel.

Les prêts dépréciés bruts se sont établis à 250,9 millions \$ au 31 octobre 2021, une diminution de 21,8 millions \$, ou 8 %, par rapport à ceux au 31 octobre 2020, surtout attribuable à une baisse des prêts personnels et des prêts hypothécaires résidentiels dépréciés.

Les corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés ont augmenté de 10,6 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2020, du fait surtout du portefeuille de prêts commerciaux. Les corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs se sont établies à 108,1 millions \$ au 31 octobre 2021, une hausse de 11,0 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2020 attribuable essentiellement à l'accroissement de 19,3 millions \$ des corrections de valeur pour pertes sur créances en lien avec le portefeuille de prêts à l'investissement mentionné précédemment, contrebalancé en partie par l'incidence de l'amélioration des perspectives économiques à l'égard des pertes de crédit attendues. La Banque reste prudente dans ce contexte alors que l'aide gouvernementale diminue et que les mesures de report de paiement ont pris fin.

Se reporter à la note 6 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

TABLEAU 26  
PRÊTS DÉPRÉCIÉS

En milliers de dollars, sauf les pourcentages	2021	2020
<b>Prêts dépréciés bruts</b>		
Prêts personnels	16 201 \$	36 105 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	58 192	65 846
Prêts commerciaux	176 517	170 786
	250 910	272 737
<b>Corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés (stade 3)</b>	<b>(86 992)</b>	<b>(76 435)</b>
<b>Prêts dépréciés nets</b>	<b>163 918 \$</b>	<b>196 302 \$</b>
<b>Prêts dépréciés en pourcentage des prêts et des acceptations</b>		
Bruts	0,75 %	0,82 %
Nets	0,49 %	0,59 %
<b>Corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs</b>		
Stade 1	(55 296) \$	(56 866) \$
Stade 2	(52 768)	(40 221)
	(108 064) \$	(97 087) \$

TABLEAU 27  
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRÊTS DÉPRÉCIÉS PAR PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

En milliers de dollars, sauf les pourcentages	2021				
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets (en %)
Colombie-Britannique et Territoires	480 \$	1 094 \$	32 236 \$	33 810 \$	13,5 %
Alberta et Prairies	2 079	6 130	16 019	24 228	9,7
Ontario	4 963	4 347	10 053	19 363	7,7
Québec	7 345	45 888	116 133	169 366	67,5
Provinces de l'Atlantique	1 334	733	—	2 067	0,8
États-Unis	—	—	2 076	2 076	0,8
	16 201 \$	58 192 \$	176 517 \$	250 910 \$	100,0 %
	2020				
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts commerciaux	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets (en %)
Colombie-Britannique et Territoires	3 395 \$	1 649 \$	14 662 \$	19 706 \$	7,2 %
Alberta et Prairies	1 821	8 092	7 547	17 460	6,4
Ontario	10 491	10 440	13 206	34 137	12,5
Québec	19 162	43 987	117 635	180 784	66,3
Provinces de l'Atlantique	1 236	1 678	—	2 914	1,1
États-Unis	—	—	17 736	17 736	6,5
	36 105 \$	65 846 \$	170 786 \$	272 737 \$	100,0 %

### Programmes d'allègement des paiements

Les prêts visés par les programmes d'allègement des paiements toujours en cours totalisaient 2,2 millions \$ au 31 octobre 2021, et consistaient en des prêts commerciaux (219,7 millions \$ au 31 octobre 2020, consistant principalement en des prêts hypothécaires résidentiels). La Banque surveille les comptes qui ne bénéficient plus de ces programmes et, selon son évaluation actuelle de la situation relative à la pandémie de COVID-19, les pertes sous-jacentes devraient continuer d'être gérables. Pour de plus amples renseignements, voir la note 6 des états financiers consolidés.

## Assurances et garanties détenues à l'égard des portefeuilles de prêts

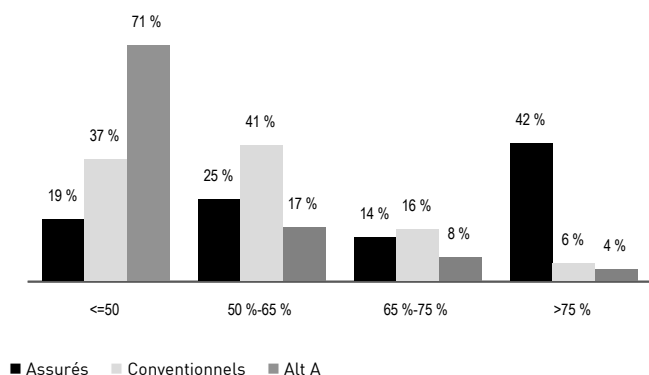
Une part importante du portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque est assurée auprès de la SCHL, ou de Sagen et de la Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty (les assureurs hypothécaires). De plus, les portefeuilles de prêts de la Banque sont, dans une grande mesure, garantis par les actifs des emprunteurs ou, dans le cas des créances au titre des contrats de location-financement, sont détenus directement par la Banque.

Les assureurs hypothécaires offrent des programmes d'assurance prêt hypothécaire qui réduisent le risque global de crédit associé au portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels. La Banque assure également des groupes de prêts hypothécaires par l'intermédiaire d'un programme d'assurance de la SCHL. De plus, en maintenant des prêts hypothécaires résidentiels assurés, la Banque conserve sa capacité de mener des activités de titrisation pour financer ses activités à un coût optimal et gérer ses liquidités. À la fin de l'exercice 2021, 57 % des prêts hypothécaires résidentiels garantis par des immeubles résidentiels de un à quatre logements étaient assurés, un niveau inchangé par rapport à celui il y a un an. La Banque détient également des garanties sur propriétés immobilières pour les autres prêts hypothécaires conventionnels, y compris les marges de crédit hypothécaire. Conformément aux exigences légales, la composante marges de crédit hypothécaire non amortie d'un prêt hypothécaire résidentiel est limitée à un ratio prêt-valeur autorisé de 65 %. Un crédit hypothécaire additionnel (au-delà de la limite de 65 % du ratio prêt-valeur pour les marges de crédit hypothécaire) peut être consenti à un emprunteur. Cependant, la portion du prêt dépassant la limite de 65 % doit être amortie. La valeur totale des prêts hypothécaires conventionnels de la Banque ne dépasse jamais 80 % de la valeur initialement estimée de la propriété, conformément aux exigences légales.

Les graphiques qui suivent présentent l'information sur la qualité des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels de la Banque.

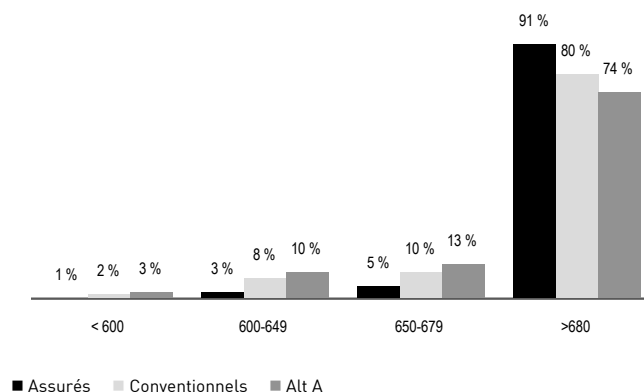
### RÉPARTITION SELON LE RATIO PRÊT-VALEUR

Au 31 octobre 2021



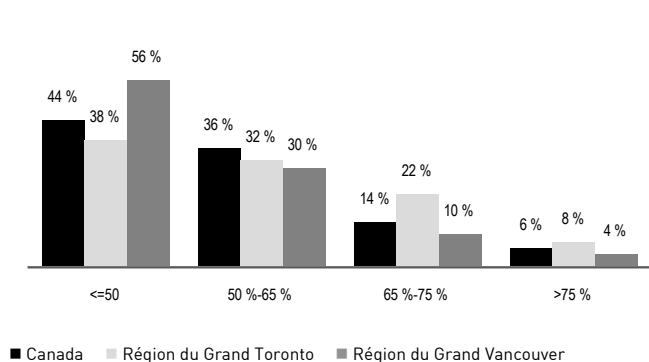
### RÉPARTITION SELON LES COTES DE CRÉDIT

Au 31 octobre 2021



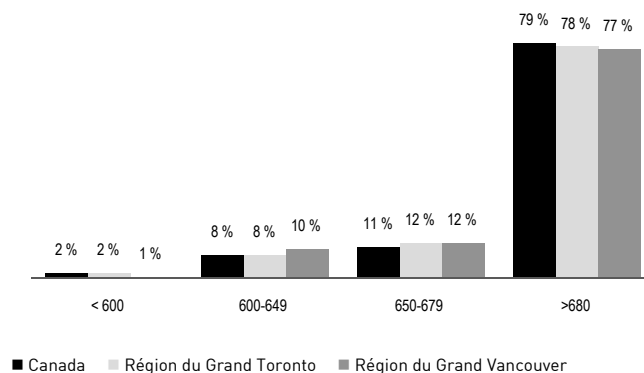
### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE SELON LE RATIO PRÊT VALEUR (NON ASSURÉS) <sup>(1)</sup>

Au 31 octobre 2021



### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE SELON LES COTES DE CRÉDIT (NON ASSURÉS) <sup>(1)</sup>

Au 31 octobre 2021



(1) Les prêts non assurés comprennent les prêts conventionnels et de type Alt A.

(1) Les prêts non assurés comprennent les prêts conventionnels et de type Alt A.

Au 31 octobre 2021, les ratios prêt-valeur moyens des prêts hypothécaires résidentiels assurés et non assurés étaient estimés à respectivement 59 % et 45 %, y compris la limite autorisée pour les marges de crédit hypothécaire.

Conformément aux politiques de gestion du risque de crédit de la Banque, les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels et de marges de crédit hypothécaire sont régulièrement passés en revue pour assurer que le niveau de risque associé à ces portefeuilles demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et à ses objectifs stratégiques. Dans le cadre de cette surveillance, les portefeuilles sont soumis à des tests pour refléter l'incidence d'une récession économique potentielle qui entraînerait un recul de la valeur des propriétés. En raison du volume élevé de prêts assurés et du niveau relativement bas du ratio prêt-valeur moyen des prêts hypothécaires non assurés, la Banque croit, selon ce scénario, qu'il serait possible de continuer de gérer efficacement les pertes sur prêts.

Les prêts commerciaux sont en général garantis par divers actifs, comme les biens immobiliers, l'équipement, les créances et les stocks, ainsi que, dans certains cas, par des privilèges additionnels sur les biens immobiliers et les autres immobilisations corporelles. Les prêts de financement immobilier sont garantis par des actifs spécifiques, tels que des immeubles résidentiels de cinq logements et plus, des immeubles résidentiels plus petits à logements multiples, des propriétés commerciales, des immeubles de bureaux, des centres commerciaux et d'autres immeubles. De manière générale, la valeur de ces prêts n'excède pas 60 % à 75 % de la valeur des propriétés initialement estimée, selon la nature du prêt.

Le portefeuille de prêts personnels de la Banque se compose principalement de prêts à l'investissement. Dans le cadre du processus de souscription de ces prêts, le risque de crédit associé aux clients est spécifiquement pris en compte. Les autorisations sont fondées sur la capacité des clients à rembourser des prêts, de même que sur la solidité de leur situation financière, qui repose principalement sur leur note de crédit. Enfin, les prêts sont garantis par une liste exhaustive de fonds communs de placement et de fonds distincts admissibles. Plus le ratio prêt-valeur augmente, plus les critères imposés sont stricts. Pour les prêts dont les déboursements sont importants, des renseignements additionnels sur les revenus personnels et les actifs nets sont habituellement exigés.

Le processus de souscription de marges de crédit hypothécaire permet d'évaluer le risque de crédit associé aux clients. De plus, ces prêts sont garantis par des actifs immobiliers et d'autres actifs. Enfin, 7 % du portefeuille de prêts personnels de la Banque au 31 octobre 2021 était composé de prêts étudiants et de prêts accordés dans le cadre du programme Immigrants investisseurs, qui sont garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province.

#### **Garanties détenues au titre d'autres instruments financiers**

Lorsque la Banque exerce des activités de négociation, telles que les conventions de revente et des transactions sur dérivés, elle exige que la contrepartie fournisse une garantie qui protège la Banque contre les pertes en cas de défaut de la contrepartie. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon des modalités qui sont courantes et habituelles dans les activités de négociation standard. Voici des exemples de modalités concernant des actifs offerts en garantie que la Banque peut vendre, donner en garantie ou affecter de nouveau en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs donnés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- les actifs donnés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien est donné en garantie;
- s'il n'y a eu aucun manquement, le créancier doit remettre un actif comparable à l'emprunteur lorsque les obligations ont été respectées.

Au 31 octobre 2021, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des valeurs acquises en vertu de conventions de revente était de 6,7 milliards \$ (5,9 milliards \$ au 31 octobre 2020).

Au 31 octobre 2021, la valeur marchande approximative des biens affectés en garantie auprès de la Banque à l'égard des dérivés était de 42,1 millions \$ (57,4 millions \$ au 31 octobre 2020).

## **GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ**

Le *risque de marché* correspond à la perte financière que pourrait subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Le *risque de taux d'intérêt* découle de l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt. La section portant sur les activités de GAP décrit la gestion globale du risque de taux d'intérêt. Le risque structurel de taux d'intérêt est principalement lié aux différences de dates d'échéance ou de dates de réévaluation des éléments au bilan et hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé de prêts et les clauses de rachat de dépôts.

Le *risque de change* est le risque de perte découlant de fluctuations défavorables des taux de change. Les actifs et les passifs qui sont libellés en monnaies étrangères sont exposés au risque de change.

Le *risque lié au cours des actions* correspond au risque de perte financière que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables du cours des actions ou de l'instabilité du marché boursier en général, et en raison des options incorporées dans certains produits bancaires, comme les CPG indexés à des actions.

### **Gouvernance du risque de marché : politiques et normes**

L'objectif premier d'une gestion efficace du risque de marché est de mesurer les principaux risques de marché et de veiller à ce que ces risques ne dépassent pas les seuils de tolérance au risque de la Banque. La Banque s'est donc dotée de politiques et de limites pour surveiller et encadrer l'exposition aux risques de marché découlant de ses activités de négociation, de placement et de GAP et les pratiques de gestion connexes. Ces politiques et limites établissent les pratiques de gestion de la Banque relativement à divers risques associés à ses activités de marché des capitaux et de trésorerie. Ces politiques et limites sont approuvées par le comité exécutif et le comité de gestion des risques du conseil au moins annuellement, afin de s'assurer de leur conformité aux principes, objectifs et stratégies de gestion.

Des rapports détaillés sur le niveau de risque et sur la surveillance des limites sont produits régulièrement et présentés comme suit :

- chaque jour pour les portefeuilles de placements, à la Gestion des risques d'entreprise et aux gestionnaires de portefeuilles;
- chaque semaine pour le risque structurel de taux d'intérêt, à la Gestion des risques d'entreprise, aux gestionnaires de la Trésorerie d'entreprise et au comité exécutif;
- chaque mois pour le risque structurel de change, à la Gestion des risques d'entreprise, aux gestionnaires de la Trésorerie d'entreprise et au comité exécutif;
- chaque trimestre au comité exécutif et au comité de gestion des risques du conseil.

### **Méthodes d'évaluation et de gestion du risque de marché**

L'évaluation du risque de marché repose sur les principaux facteurs de risque présents au sein de l'entreprise et peut comprendre, selon la complexité et la nature des activités :

- des limites dites nominales;
- le manque à gagner prévu;
- des simulations de crise et d'autres mesures de sensibilité.

#### *Limites dites nominales*

La Banque fixe des limites qui sont conformes à son plan d'affaires et à son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et des stratégies d'affaires. Des limites sont établies au niveau de la Banque dans son ensemble, puis sont réparties entre les différents secteurs d'activité et au niveau du portefeuille, et elles sont ensuite surveillées quotidiennement.

#### *Manque à gagner prévu*

La mesure de référence du risque de marché de la Banque est le manque à gagner prévu. Le manque à gagner prévu désigne la moyenne des pertes de négociation dépassant un intervalle de confiance de 97,5 %. Bien qu'il soit statistiquement équivalent à une valeur à risque à un niveau de confiance de 99 % dans le cadre d'une répartition normale, le manque à gagner prévu met davantage l'accent sur les risques extrêmes que sur la valeur à risque. Pour un manque à gagner prévu historique fondé sur 300 scénarios, cela représente la moyenne des sept pires journées de Bourse de la Banque. Le manque à gagner prévu est calculé quotidiennement pour l'ensemble des activités des marchés financiers. Ces calculs sont effectués pour chaque secteur d'activité spécifique et chaque facteur de risque, ainsi que pour le portefeuille de négociation dans son ensemble. La variation théorique des profits et pertes est générée en utilisant les fluctuations de prix quotidiennes et en formulant l'hypothèse que la composition du portefeuille de négociation est stable.

#### *Simulations de crise et autres mesures de sensibilité*

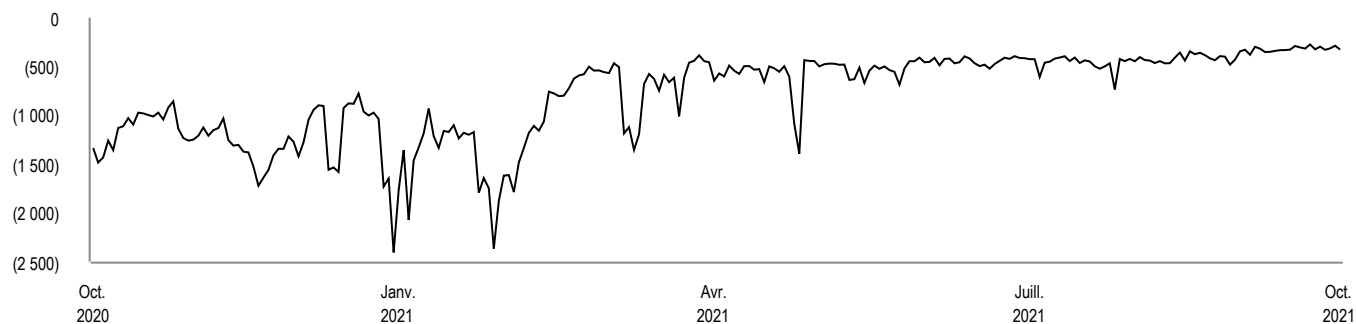
Parallèlement aux calculs du manque à gagner prévu, l'incidence des simulations de crise sur les profits et les pertes est estimée pour les portefeuilles de négociation et de placement, et les résultats qui en découlent sont utilisés pour évaluer l'incidence de situations de marché anormales, mais plausibles. Les simulations de crise représentent une mesure de risque complémentaire au manque à gagner prévu et visent à fournir une estimation des pires pertes que la Banque pourrait subir en présence de scénarios multiples. Le programme de simulations de crise de la Banque combine des scénarios historiques et hypothétiques afin de simuler l'incidence de changements importants des facteurs de risque sur la valeur de marché des portefeuilles. La Banque produit également, sur une base quotidienne, des mesures de sensibilité, incluant des mesures de volatilité et des mouvements parallèles de courbes de rendement, de secteurs d'activité spécifiques et des activités des marchés des capitaux dans leur ensemble.

### **Activités de négociation**

Les activités de négociation se font en fonction des besoins de la Banque et de ses clients. Le risque de marché associé aux activités de négociation découle des activités pour lesquelles la Banque agit à titre de principal ou d'agent pour le compte de ses clients. Le graphique ci-après présente le manque à gagner prévu total quotidien du portefeuille de négociation pour l'exercice 2021.

## MANQUE À GAGNER PRÉVU QUOTIDIEN DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (en milliers de dollars)



### Activités de gestion de l'actif et du passif

Les activités de GAP visent à contrôler le risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond à l'incidence négative potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque.

Ce risque est attribuable principalement aux différences entre les dates d'échéance ou les dates de réévaluation des éléments au bilan et des éléments hors bilan, ainsi qu'aux options incorporées dans certains produits bancaires, notamment les clauses de remboursement anticipé des prêts, le rachat des dépôts et les engagements hypothécaires.

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt nécessite un suivi de quatre groupes de portefeuilles distincts :

- les opérations bancaires, qui dépendent des choix des clients, de la disponibilité des produits et des stratégies de tarification selon les termes;
- les activités de placement, qui comprennent les titres négociables et le financement institutionnel;
- les activités de négociation de titres, lesquels sont évalués quotidiennement à leur juste valeur de marché selon l'évolution des taux;
- un portefeuille de couverture qui permet à la Banque de contenir le risque global lié aux taux d'intérêt à l'intérieur de strictes limites internes.

La gestion dynamique du risque structurel de taux d'intérêt vise à maximiser la rentabilité de la Banque, tout en préservant la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Pour atteindre cet objectif, divers instruments de trésorerie et instruments dérivés, dont, principalement, des swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour modifier les caractéristiques de taux d'intérêt des instruments sous-jacents au bilan de la Banque et pour gérer le risque inhérent aux options incorporées dans les produits de prêts et de dépôts.

Le risque structurel de taux d'intérêt est géré globalement par la Trésorerie d'entreprise de la Banque. Le comité de gestion de l'actif et du passif et le comité exécutif assurent la gouvernance continue de l'évaluation et de la gestion du risque structurel par l'entremise de politiques, de limites, de normes d'exploitation et d'autres contrôles à l'égard des risques conformément à la politique de gestion des risques de trésorerie et marchés des capitaux. Cette politique, qui est approuvée par le comité de gestion des risques du conseil, définit les limites relatives à l'appréciation de la valeur économique des risques liés aux capitaux propres et au revenu net d'intérêt.

Ces limites de risque sont calculées en simulant l'incidence d'une variation parallèle, soudaine et soutenue de 100 points de base des taux pour toutes les échéances. Le risque lié au revenu net d'intérêt représente l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt au cours des 12 prochains mois. Le risque lié à la valeur économique des capitaux propres mesure l'incidence nette sur la valeur actualisée de l'actif et du passif figurant au bilan et hors bilan.

L'exposition au risque de taux d'intérêt est revue périodiquement par le comité de gestion de l'actif et du passif qui a la responsabilité de surveiller le positionnement de la Banque en ce qui concerne les fluctuations anticipées de taux d'intérêt et de recommander la couverture de tout risque de taux d'intérêt non désiré. De plus, des rapports de suivi des risques sont présentés périodiquement au comité des risques d'entreprise et au comité de gestion des risques du conseil.

Dans le cadre d'une saine gestion du risque structurel de taux d'intérêt, des relevés des écarts de durée et de retarification hebdomadaires sont produits. Des analyses de simulation sont également réalisées pour évaluer l'incidence de diverses fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique de la Banque. L'un des exercices de simulation consiste à soumettre le bilan de la Banque à une hausse et à une baisse parallèles, soudaines et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt, comme l'indique le tableau 28. L'analyse de sensibilité qui précède correspond à notre évaluation de la variation du revenu net d'intérêt dans le cadre d'un scénario de base hypothétique, en présumant que le bilan est statique et que la direction n'a pris aucune mesure. Ces analyses tiennent compte de l'incidence des diverses hypothèses, y compris à l'égard du remboursement anticipé des prêts hypothécaires.



La Banque cherche à limiter son exposition globale aux fluctuations rapides de taux d'intérêt. Toutefois, le moment où des variations du taux de financement à un jour de la Banque du Canada sont annoncées et les variations du taux préférentiel et des taux CDOR qui en découlent peuvent avoir une incidence temporaire sur les marges. À ce titre, des fluctuations du revenu net d'intérêt peuvent se produire, mais dans la limite des seuils de tolérance.

#### Contexte actuel de taux d'intérêt

Les banques centrales ont réduit les taux d'intérêt sur la majeure partie des marchés financiers en raison de l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19. Le niveau actuel des taux d'intérêt demeure faible, mais les taux devraient augmenter à mesure que la conjoncture économique s'améliore. En conséquence, les risques et les préoccupations soulevés par la possibilité de taux nuls ou négatifs sont atténués. Toutefois, l'incidence de la faiblesse prolongée des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt persiste, alors que les taux des instruments financiers ont été refixés en fonction de taux plus bas et que certains dépôts sont assortis d'un taux plancher de zéro. La faiblesse prolongée des taux d'intérêt peut remettre en question la rentabilité à long terme du secteur des services bancaires et est prise en compte dans le cadre de notre planification stratégique.

TABLEAU 28

### ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

En milliers de dollars, sauf les pourcentages

	2021		2020	
	Incidence sur le revenu net d'intérêt <sup>(1)</sup>	Incidence sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(2)</sup>	Incidence sur le revenu net d'intérêt <sup>(1)</sup>	Incidence sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(2)</sup>
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	15 635 \$	(33 420) \$	23 476 \$	(36 690) \$
Diminution de 100 points de base	(1 989) \$	28 856 \$	(9 610) \$	29 627 \$

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

#### Risque de change

##### Risque de change structurel

Le risque de change est surveillé à l'aide de limites et d'autres analyses de sensibilité pour les activités de négociation, comme il a été mentionné précédemment. La Banque est exposée au risque de change en raison principalement de son investissement dans un établissement américain. Cette exposition pourrait avoir une incidence sur le résultat, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et les ratios de fonds propres. La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir cette incidence. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport au dollar américain, les profits et les pertes de change latents sur les investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite des couvertures connexes, influent sur le cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres. De plus, le montant équivalent en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques libellé en dollars américains et des déductions de fonds propres est aussi touché.

En outre, la Banque est exposée au risque de change en raison de ses positions de change liées aux activités commerciales de ses établissements canadiens, en plus des positions qu'elle détient pour soutenir l'offre de produits et services en devises autres que le dollar canadien et des activités de négociation. Dans le cours normal des activités, la Banque a aussi recours à des instruments financiers dérivés de change pour couvrir son exposition au risque structurel de change.

Pour les activités autres que de négociation, au 31 octobre 2021, les actifs et les passifs des entités canadiennes libellés en dollars américains totalisaient respectivement 594,3 millions \$ (637,1 millions \$ au 31 octobre 2020) et 288,2 millions \$ (317,2 millions \$ au 31 octobre 2020). Au 31 octobre 2021, en ce qui a trait à ces positions, l'effet d'une variation soudaine de 5 % des taux de change n'aurait pas eu d'incidence importante sur le résultat net et les capitaux propres.

Les devises autres que le dollar américain ne sont généralement achetées ou vendues que pour satisfaire aux besoins précis de clients. Par conséquent, la Banque est peu exposée au risque de change lié à ces devises. Les actifs et les dépôts libellés dans d'autres devises, principalement en livres sterling et en euros, totalisaient respectivement 22,4 millions \$ (22,3 millions \$ au 31 octobre 2020) et 16,9 millions \$ (19,4 millions \$ au 31 octobre 2020) au 31 octobre 2021.

##### Activités de négociation

La Banque est également exposée au risque de change en raison de ses activités de négociation, tel qu'indiqué précédemment, y compris la négociation d'instruments financiers dérivés de change.

## Risque lié au cours des actions

Les positions de la Banque en titres de participation consistent principalement en des titres négociés sur les marchés boursiers au Canada et aux États-Unis, par conséquent, la sensibilité de ces portefeuilles est essentiellement corrélée aux rendements des marchés boursiers canadien et américain. Une partie des titres de participation de la Banque sert à couvrir des dépôts indexés. De plus, la Banque est exposée aux actions du fait de ses régimes de retraite. Au 31 octobre 2021, une fluctuation de 10 % des marchés boursiers aurait eu une incidence de 17,0 millions \$ sur les capitaux propres de la Banque (17,4 millions \$ au 31 octobre 2020).

## GESTION DU RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les exigences visant les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

Le risque d'illiquidité global de la Banque est géré par la Trésorerie d'entreprise et surveillé par la Gestion des risques d'entreprise et le comité de gestion de l'actif et du passif, et, ultimement, par le comité de gestion des risques du conseil, conformément aux politiques régissant le financement et les liquidités, et la gestion du nantissement. Le but principal de ces politiques est de faire en sorte que la Banque dispose de liquidités suffisantes pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles.

Le bilan de la Banque est bien diversifié, tant en termes d'actifs que de sources de financement. Pour maintenir cette diversification, les sources de financement sont assujetties à des limites de concentration déterminées et surveillées par la Gestion des risques d'entreprise. Ces limites sont établies en tenant compte, notamment, de la volatilité des sources de financement. Il convient de noter que les dépôts de particuliers et les dépôts d'entreprises de la Banque sont composés en grande partie de dépôts à terme, de sorte que leur qualité en ce qui concerne le risque d'illiquidité est grandement améliorée.

La stabilité des sources de financement est également prise en compte dans l'évaluation des besoins de liquidités selon la méthode de la Banque. Les taux de retrait utilisés dans les simulations de crise de liquidité sont déterminés en fonction de la stabilité historique des diverses sources de financement. Le processus de suivi est mis en œuvre chaque jour par la Gestion des risques d'entreprise et est surveillé par le comité de gestion de l'actif et du passif et le comité de gestion des risques du conseil.

Outre les simulations de crise, la Banque a élaboré des modèles internes de prévision des sorties de fonds éventuelles des dépôts ne venant pas à échéance, qui sont utilisés dans les relevés des écarts de liquidité et les plans de financement. Les hypothèses relatives au comportement et à la modélisation sont régulièrement examinées par la Trésorerie d'entreprise selon le cycle de gestion des modèles, validées par la Gestion des risques d'entreprise et approuvées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

La Banque définit aussi des scénarios de simulations de crise de liquidité chaque mois. Les sorties de fonds des dépôts ne venant pas à échéance et des dépôts à terme rachetables sont soumises à des simulations selon divers scénarios et différents horizons temporels pour fournir à la direction différents points de vue sur la liquidité de la Banque. Les résultats sont présentés chaque mois au comité de gestion de l'actif et du passif.

Les liquidités que la Banque détient pour répondre aux besoins de liquidités doivent être des valeurs mobilières de haute qualité qui, selon la Banque, peuvent être monétisées rapidement en situation de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. Plus de 93 % des actifs liquides de haute qualité de la Banque sont investis dans des actifs du niveau 1 au 31 octobre 2021. Ces actifs remplissent les critères d'acceptation par la banque centrale et peuvent être facilement vendus ou donnés en garantie en période de crise. Un plan de contingence en matière de liquidités est préparé et examiné régulièrement. Il guide les mesures prises par la Banque pour réagir aux crises de liquidité.

La Banque gère également ses liquidités conformément aux mesures de liquidité réglementaires de la ligne directrice exhaustive de portée nationale, intitulée *Normes de liquidité* (LAR), du BSIF. Ces mesures réglementaires comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR) qui prend appui sur le dispositif international de Bâle III relatif à la liquidité du CBCB, et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) conçu par le BSIF. Selon le LCR, les banques sont tenues de détenir un encours d'actifs liquides de haute qualité pour satisfaire aux obligations financières nettes à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, la Banque se conformait à la ligne directrice LAR.

### Évolution de la réglementation en matière de liquidités

En mars 2021, le BSIF a publié la plus récente version de son projet de ligne directrice visant la mise en œuvre des exigences en matière de fonds propres et de liquidités pour les petites et moyennes banques (PMB). Ce document comprend la proposition d'appliquer la norme de liquidité au titre du ratio de liquidité à long terme (NSFR) à certaines banques qui ne sont pas des BISi afin de favoriser la résilience financière à long terme. Le 29 novembre 2021, le BSIF a annoncé que la mise en œuvre de la ligne directrice *Normes de fonds propres et de liquidité des PMB* était reportée au deuxième trimestre de 2023.

Le 11 mars 2021, le BSIF a également annoncé des modifications à sa ligne directrice *Normes de liquidité* (LAR) afin d'améliorer la sensibilité au risque et de veiller à ce que les institutions financières aient suffisamment de liquidités pour répondre aux appels de liquidités d'urgence et poursuivre leurs activités de prêt en période de crise financière. Le 29 novembre 2021, le BSIF a annoncé que les révisions à la ligne directrice *Normes de liquidité* (LAR) seront mises en œuvre le 1<sup>er</sup> avril 2023, et ce, pour toutes les institutions.

Les nombreuses mesures mises en place par le BSIF et la Banque du Canada en 2020 afin d'offrir plus de souplesse aux institutions financières pour faire face à la pandémie de COVID-19 sont graduellement réduites ou levées. Le retrait de ces mesures a eu peu d'incidence sur la façon dont la Banque gère son risque d'illiquidité.

### Liquidités

Les liquidités de la Banque se composent de la trésorerie, des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Elles sont constituées principalement de placements directs liquides de qualité dans des valeurs négociables émises ou garanties par le gouvernement, par des provinces ou par des municipalités du Canada, et incluent également des titres de créances à court terme garanties par de telles valeurs. Au 31 octobre 2021, ces actifs totalisaient 9,9 milliards \$, une augmentation de 0,3 milliard \$ comparativement au niveau du 31 octobre 2020.

Le niveau plus élevé de liquidités reflète la souscription de dépôts de sources multiples et le financement obtenu au moyen des activités de titrisation, qui servent à financer la croissance prévue des prêts de la Banque. Dans l'ensemble, la Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses liquidités et de détenir des liquidités suffisantes de diverses sources pour respecter ses obligations financières actuelles et futures, dans des conditions tant normales qu'exceptionnelles. Ces liquidités procurent à la Banque la souplesse nécessaire pour gérer les engagements et les échéances de son portefeuille de prêts et de dépôts, et pour répondre à d'autres besoins opérationnels courants. La gestion des liquidités, sur le plan de l'optimisation de leur niveau et de leur composition, contribue considérablement aux résultats de la Banque.

### Financement

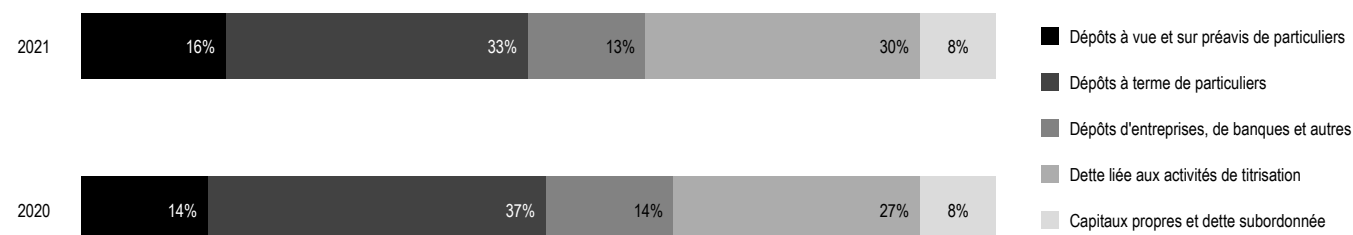
Les prêts de la Banque sont principalement financés au moyen de dépôts de particuliers, une source particulièrement stable. La stratégie de financement de la Banque repose essentiellement sur le réseau de succursales bien établi au Québec et sur un réseau pancanadien très efficace de conseillers et de courtiers. Cette stratégie de financement est bien adaptée aux exigences réglementaires contenues dans la ligne directrice LAR, qui reconnaît que les dépôts de particuliers sont la source de financement la plus stable.

En outre, la Banque peut avoir accès au marché des dépôts institutionnels comme autre source de financement pour optimiser l'ensemble de son financement. De plus, la Banque utilise la titrisation des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire des programmes de la SCHL et, dans une moindre mesure, la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts personnels et de créances au titre de contrats de location-financement par l'intermédiaire d'autres entités structurées. Ces sources de liquidités sont rentables et procurent la souplesse accrue requise pour faire face aux augmentations spécifiques de besoins en financement.

En 2021, la Banque a renforcé, diversifié et optimisé davantage ses sources de financement en mettant en place un programme législatif d'obligations sécurisées de 2,0 milliards \$ et en émettant ses premières obligations sécurisées. Le programme d'obligations sécurisées permet de réduire le coût de financement et devrait aider la Banque à offrir à ses clients des produits à prix concurrentiels. La Banque a également émis en 2021 une première série de billets avec remboursement de capital à recours limité, qui permettent à l'émetteur de bénéficier d'un traitement fiscal préférentiel comparativement à d'autres sources de fonds propres de catégorie 1, ce qui entraîne la diminution du coût du capital global de la Banque.

### SOURCES DE FINANCEMENT

Aux 31 octobre (en pourcentage)



### Dépôts de particuliers

Les dépôts de particuliers comprennent les dépôts à vue et sur préavis et les dépôts à terme obtenus par l'entremise des succursales au Québec de la Banque, de la plateforme numérique et du canal des conseillers et des courtiers. Une proportion importante de ces dépôts est assurée par la Société d'assurance-dépôts du Canada, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par client, par institution financière de dépôt réglementée, ce qui contribue à leur stabilité. Les dépôts obtenus par l'intermédiaire du canal des conseillers et des courtiers proviennent principalement de courtiers liés à l'ensemble des principales banques canadiennes, ainsi que d'un réseau bien établi de conseillers financiers indépendants. Par ailleurs, 67 % des dépôts de particuliers étaient des dépôts à terme au 31 octobre 2021.

## Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts

Les dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts contribuent à la diversification des sources de financement de la Banque et à la gestion active du niveau de ses liquidités. Ils proviennent d'une clientèle institutionnelle et du réseau de directeurs de comptes de la Banque qui servent les clients commerciaux. Les dépôts d'entreprises et autres comprennent désormais les obligations sécurisées de la Banque.

TABLEAU 29  
DÉPÔTS

En milliers de dollars, sauf les pourcentages	2021		2020	
Particuliers				
À vue et sur préavis				
Réseau de succursales au Québec	2 592 409 \$	11,3 %	2 466 488 \$	10,3 %
Conseillers et courtiers	2 983 581	13,0	2 271 453	9,5
Offre numérique directe aux clients	490 163	2,1	504 559	2,1
	<b>6 066 153</b>	<b>26,4</b>	<b>5 242 500</b>	<b>21,9</b>
À terme				
Réseau de succursales au Québec	4 292 761	18,7	4 692 705	19,6
Conseillers et courtiers	7 735 007	33,7	8 795 812	36,8
Offre numérique directe aux clients	57 123	0,2	65 133	0,3
	<b>12 084 891</b>	<b>52,6</b>	<b>13 553 650</b>	<b>56,7</b>
	<b>18 151 044</b>	<b>79,0</b>	<b>18 796 150</b>	<b>78,6</b>
Entreprises, banques et autres				
À vue et sur préavis				
	1 736 294	7,6	1 642 176	7,0
À terme				
Institutionnels	2 306 978	9,9	2 484 482	10,4
Autres	793 913	3,5	997 395	4,2
	<b>3 100 891</b>	<b>13,4</b>	<b>3 481 877</b>	<b>14,6</b>
	<b>4 837 185</b>	<b>21,0</b>	<b>5 124 053</b>	<b>21,4</b>
Dépôts	<b>22 988 229 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>23 920 203 \$</b>	<b>100,0 %</b>

## Notes de crédit

Les dépôts de particuliers, comme il est mentionné ci-dessus, constituent la principale source de financement de la Banque. La Banque accède également aux marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, en particulier du financement des ventes en gros, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme DBRS Morningstar (« DBRS ») et S&P Global Rating Services (« S&P »). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur le financement des activités et sur les autres obligations de garantie.

Les modifications aux notes de crédit pourraient également avoir une incidence sur la participation de la Banque à d'autres arrangements bancaires. La Banque assure une surveillance régulière de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie. Au 31 octobre 2021, les garanties additionnelles qui seraient requises dans l'éventualité d'une baisse d'un cran à trois crans de la note de crédit sont négligeables.

Le 15 avril 2021, DBRS a confirmé les notes de la Banque et a révisé sa perspective, la faisant passer de négative à stable.

Le 16 avril 2021, S&P a confirmé les notes de la Banque et a révisé la perspective de notation de la Banque, la faisant passer de négative à stable.

Le 30 avril 2021, S&P a attribué la note de BB- aux billets avec remboursement de capital à recours limité et aux actions privilégiées de série 17.

Le 6 mai 2021, DBRS a confirmé la note provisoire de AAA pour les obligations sécurisées.

Le 7 mai 2021, DBRS a confirmé la note provisoire de BB (élevée) assortie d'une perspective stable pour les billets avec remboursement de capital à recours limité.

Le tableau 30 présente les notes de crédit de la Banque attribuées par les agences de notation.

TABLEAU 30  
**NOTES DE CRÉDIT**  
 Au 31 octobre 2021

	DBRS	S&P
Dépôts et dette à long terme	A (faible)	BBB
Obligations sécurisées	AAA	s. o.
Instruments à court terme	R-1 (faible)	A-2
Dette subordonnée admissible comme FPUNV	BBB (faible)	BB+
Billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles comme FPUNV	BBB (élevée)	BB-
Actions privilégiées admissibles comme FPUNV	Pfd-3	BB-
Perspective	Stable	Stable

[1] Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances - « positive », « stable », « négative » - et de la mention « sous examen ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

[2] Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes : « positive » signifie que la note pourrait être haussée; « négative » signifie que la note pourrait être abaissée; « stable » signifie qu'il est peu probable que la note change; « en développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée.

### Obligations contractuelles

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes contractuelles de diverses natures. Ses principales obligations résultent de l'émission de titres d'emprunt, y compris des dépôts de particuliers, d'entreprises et d'autres institutions. Ce financement, combiné aux émissions de capital-actions, sert principalement à financer les opérations de prêts et d'investissement. La note 29 des états financiers consolidés contient de plus amples renseignements sur les autres obligations contractuelles.

La Banque est également exposée au risque d'illiquidité lorsqu'elle prend des engagements de crédit auprès des clients. Au 31 octobre 2021, ces engagements s'élevaient à environ 6,0 milliards \$ (5,9 milliards \$ au 31 octobre 2020), excluant les facilités de crédit qui sont inconditionnellement révocables au gré de la Banque.

### Échéance contractuelle des actifs et des passifs

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des actifs et des passifs à leur valeur comptable (soit le coût amorti ou la juste valeur) aux 31 octobre 2021 et 2020. Les renseignements détaillés sur les échéances contractuelles et les engagements de financement constituent une source d'information pour la gestion du risque d'illiquidité et ne représentent pas la façon dont la Banque gère ses risques de taux d'intérêt ou d'illiquidité et ses besoins de financement. Ces renseignements détaillés constituent le fondement de la modélisation d'un bilan comportemental assorti d'échéances réelles aux fins du calcul des mesures du risque d'illiquidité.

TABLEAU 31  
ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE DES ACTIFS ET DES PASSIFS

2021

En milliers de dollars	À terme								Total
	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance	
<b>Actifs</b>									
<b>Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques</b>	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	69 002 \$	69 002 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	472 093	—	—	25 000	—	—	—	101 028	598 121
<b>Valeurs mobilières</b>	700 462	236 520	545 582	95 149	1 306 974	1 658 171	1 631 214	325 121	6 499 193
<b>Valeurs acquises en vertu de conventions de revente</b>	2 216 738	311 441	94 118	91 988	49 996	—	—	—	2 764 281
<b>Prêts <sup>(1)</sup></b>									
Prêts personnels	35 591	16 087	17 350	29 578	81 966	27 021	6 729	3 467 019	3 681 341
Prêts hypothécaires résidentiels	854 713	834 365	1 058 118	910 309	1 789 023	10 246 094	47 017	117 360	15 856 999
Prêts commerciaux	2 456 796	922 397	1 163 813	752 675	2 539 074	2 462 739	1 484 525	2 324 404	14 106 423
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	(195 056)	(195 056)
	3 347 100	1 772 849	2 239 281	1 692 562	4 410 063	12 735 854	1 538 271	5 713 727	33 449 707
<b>Autres</b>	2 524	594	1 344	213	628	396	—	1 691 021	1 696 720
<b>Actifs totaux</b>	<b>6 738 917 \$</b>	<b>2 321 404 \$</b>	<b>2 880 325 \$</b>	<b>1 904 912 \$</b>	<b>5 767 661 \$</b>	<b>14 394 421 \$</b>	<b>3 169 485 \$</b>	<b>7 899 899 \$</b>	<b>45 077 024 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>									
<b>Dépôts</b>									
Dépôts de particuliers <sup>(1)</sup>	1 857 632 \$	1 689 257 \$	1 718 259 \$	1 531 813 \$	3 337 987 \$	1 932 861 \$	38 926 \$	6 044 309 \$	18 151 044 \$
Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts <sup>(1)</sup>	78 551	177 233	224 022	132 476	135 507	36 978	1 214	1 744 226	2 530 207
Dépôts de gros	507 500	232 000	243 270	346 341	401 908	327 422	—	—	2 058 441
Obligations sécurisées	—	—	—	—	—	248 537	—	—	248 537
	2 443 683	2 098 490	2 185 551	2 010 630	3 875 402	2 545 798	40 140	7 788 535	22 988 229
<b>Engagements au titre des valeurs vendues à découvert <sup>(2)</sup></b>	164 118	370 808	28 237	190 432	354 891	918 046	1 200 660	24 490	3 251 682
<b>Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat</b>	1 620 728	627 277	189 573	187 288	146 608	—	—	—	2 771 474
<b>Autres passifs</b>	4 052	4 020	3 956	3 876	25 167	19 072	59 998	1 699 316	1 819 457
<b>Dettes liées aux activités de titrisation <sup>(3)</sup></b>	567 601	180 014	523 331	338 379	1 472 184	6 490 459	1 658 956	24 606	11 255 530
<b>Dettes subordonnées</b>	—	—	349 782	—	—	—	—	—	349 782
<b>Capitaux propres</b>	—	—	—	—	—	—	—	2 640 870	2 640 870
<b>Passifs et capitaux propres totaux</b>	<b>4 800 182 \$</b>	<b>3 280 609 \$</b>	<b>3 280 430 \$</b>	<b>2 730 605 \$</b>	<b>5 874 252 \$</b>	<b>9 973 375 \$</b>	<b>2 959 754 \$</b>	<b>12 177 817 \$</b>	<b>45 077 024 \$</b>

(1) Il est présumé que les éléments pouvant être recouverts à vue n'ont pas d'échéance précise.

(2) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(3) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

En milliers de dollars	À terme							Aucune échéance	Total
	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		
<b>Actifs</b>									
<b>Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques</b>	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	69 661 \$	69 661 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	482 960	—	—	25 000	—	—	—	95 221	603 181
<b>Valeurs mobilières</b>	652 671	268 379	109 515	252 828	751 986	2 074 340	1 352 518	336 979	5 799 216
<b>Valeurs acquises en vertu de conventions de revente</b>	2 173 297	639 005	—	79 634	248 292	—	—	—	3 140 228
<b>Prêts <sup>(1)</sup></b>									
Prêts personnels	18 583	17 726	14 713	33 193	91 301	104 487	12 224	3 828 648	4 120 875
Prêts hypothécaires résidentiels	1 087 848	1 083 096	1 216 124	968 575	3 871 161	7 948 695	50 837	115 554	16 341 890
Prêts commerciaux	2 342 341	919 009	1 172 762	758 031	2 421 636	2 027 004	1 097 008	1 992 569	12 730 360
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	(173 522)	(173 522)
	3 448 772	2 019 831	2 403 599	1 759 799	6 384 098	10 080 186	1 160 069	5 763 249	33 019 603
<b>Autres</b>	2 924	604	615	688	4 041	685	—	1 526 214	1 535 771
<b>Actifs totaux</b>	<b>6 760 624 \$</b>	<b>2 927 819 \$</b>	<b>2 513 729 \$</b>	<b>2 117 949 \$</b>	<b>7 388 417 \$</b>	<b>12 155 211 \$</b>	<b>2 512 587 \$</b>	<b>7 791 324 \$</b>	<b>44 167 660 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>									
<b>Dépôts</b>									
Dépôts de particuliers <sup>(1)</sup>	2 166 644 \$	2 105 253 \$	1 671 329 \$	1 461 809 \$	3 358 456 \$	2 774 267 \$	28 893 \$	5 229 499 \$	18 796 150 \$
Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts <sup>(1)</sup>	244 701	160 147	206 613	146 803	170 395	46 704	844	1 663 364	2 639 571
Dépôts institutionnels	416 900	648 000	—	238 450	778 610	402 522	—	—	2 484 482
	2 828 245	2 913 400	1 877 942	1 847 062	4 307 461	3 223 493	29 737	6 892 863	23 920 203
<b>Engagements au titre des valeurs vendues à découvert <sup>(2)</sup></b>	<b>752 043</b>	<b>66 222</b>	<b>5 873</b>	<b>50 886</b>	<b>162 715</b>	<b>754 313</b>	<b>1 227 405</b>	<b>1 252</b>	<b>3 020 709</b>
<b>Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat</b>	<b>343 343</b>	<b>1 404 868</b>	<b>—</b>	<b>159 793</b>	<b>503 645</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 411 649</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>3 048</b>	<b>3 610</b>	<b>3 552</b>	<b>3 531</b>	<b>23 208</b>	<b>31 695</b>	<b>92 018</b>	<b>1 509 257</b>	<b>1 669 919</b>
<b>Dette liée aux activités de titrisation <sup>(3)</sup></b>	<b>536 301</b>	<b>362 566</b>	<b>708 099</b>	<b>290 437</b>	<b>1 637 102</b>	<b>5 406 786</b>	<b>1 092 918</b>	<b>150 288</b>	<b>10 184 497</b>
<b>Dette subordonnée</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>349 442</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>349 442</b>
<b>Capitaux propres <sup>(4)</sup></b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 611 241</b>	<b>2 611 241</b>
<b>Passifs et capitaux propres totaux</b>	<b>4 462 980 \$</b>	<b>4 750 666 \$</b>	<b>2 595 466 \$</b>	<b>2 351 709 \$</b>	<b>6 983 573 \$</b>	<b>9 416 287 \$</b>	<b>2 442 078 \$</b>	<b>11 164 901 \$</b>	<b>44 167 660 \$</b>

(1) Il est présumé que les éléments pouvant être recouverts à vue n'ont pas d'échéance précise.

(2) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(3) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

(4) Les montants au titre des capitaux propres ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.



## GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de dommages résultant d'une défaillance attribuable à des ressources humaines, au caractère inadéquat ou à la défaillance des processus, technologies et systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique, mais déduction faite du risque lié à la réglementation, du risque stratégique et du risque lié à la réputation. Le risque opérationnel constitue un risque inhérent à toutes les activités de la Banque et peut avoir des incidences importantes sur l'entreprise, y compris une perte financière, l'atteinte à la réputation ou des amendes et des sanctions de la part des organismes de réglementation. Bien que l'on ne puisse éliminer complètement le risque opérationnel, ce dernier peut être géré de manière rigoureuse et transparente afin d'être maintenu à un niveau acceptable. Compte tenu du volume élevé de transactions traitées chaque jour ainsi que de la complexité des activités commerciales et de la rapidité de leur déroulement, certaines erreurs opérationnelles ou humaines peuvent se répéter ou s'aggraver avant d'être décelées et corrigées. Le cadre de gestion du risque opérationnel établit la façon dont ce risque est décelé et évalué, ainsi que la façon dont les décisions sont prises en vue d'accepter, d'atténuer ou de transférer le risque.

Le risque opérationnel est réparti selon les catégories suivantes :

- Fraude;
- Sécurité et protection de l'information;
- Gestion des ressources humaines et santé et sécurité au travail;
- Clients, produits et pratiques;
- Dommages aux actifs corporels et continuité des affaires;
- Technologie de l'information;
- Exécution, livraison et gestion des processus;
- Gestion des données;
- Fournisseurs.

Le cadre et la politique de gestion du risque opérationnel, revus annuellement par le comité de gestion des risques du conseil, définissent le programme de gestion du risque opérationnel fondé sur le modèle des « trois lignes de défense » et précisent les rôles et responsabilités des diverses parties prenantes. À titre de première ligne de défense, les secteurs d'activité sont responsables des risques liés à leurs activités quotidiennes et de leur gestion efficace. À titre de deuxième ligne de défense, la Gestion du risque opérationnel établit le cadre de gestion du risque opérationnel, surveille de manière indépendante la prise de risques par la première ligne de défense et réalise une évaluation objective efficace de son profil de risque. L'audit interne, à titre de troisième ligne de défense, examine l'approche et évalue l'efficacité du programme de gestion du risque opérationnel.

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la façon dont le risque opérationnel est géré. Les éléments clés du cadre comprennent ce qui suit :

- L'*appétit pour le risque opérationnel* est fonction de l'appétit pour le risque global de l'organisation qui établit les limites permises de prise de risques.
- L'*évaluation du risque et des contrôles* est réalisée par les divers secteurs d'activité dans le but d'identifier et d'évaluer les principaux risques opérationnels liés aux secteurs et à leurs principaux processus.
- L'*évaluation du risque et des contrôles liés à la gestion des initiatives* est réalisée pour assurer que les principaux risques liés aux initiatives importantes sont repérés, évalués et atténués de manière efficace.
- Les *incidents de risque internes et externes* permettent de recueillir l'information utile à l'évaluation de l'exposition globale de la Banque au risque opérationnel et de réduire la probabilité d'incidents de risque futurs. Les secteurs d'activité sont tenus de produire une analyse de la cause fondamentale des incidents importants pour empêcher qu'ils ne se reproduisent.
- Les *indicateurs de risque clés* fournissent des mesures objectives qui facilitent la surveillance et la gestion des risques opérationnels.
- L'*analyse de scénarios* fournit des informations sur l'incidence potentielle d'incidents de risque dont la probabilité est faible, mais qui ont une incidence grave, et des informations sur la manière dont ils peuvent être possiblement atténués.
- La *gestion saine de la continuité des affaires* vise à assurer le maintien des principales activités en cas d'interruption, de façon à réduire les répercussions négatives sur nos clients, nos contreparties et d'autres parties prenantes.
- La *supervision de la gestion du risque lié aux fournisseurs* permet de mettre en œuvre des mécanismes de contrôle solides de façon à ce que le recours à un tiers qui s'avère plus efficace, compétent ou moins cher ne crée pas un risque indu pour la Banque.
- Le *rapport sur le profil de risque opérationnel* est produit trimestriellement, et tous les outils de gestion du risque opérationnel sont pris en compte dans l'évaluation. Ces profils de risque sont abordés et remis en question par les divers comités de gouvernance, et sont ultimement consolidés afin de fournir une vue d'ensemble du risque opérationnel à l'échelle de la Banque.
- Le *programme d'assurance d'entreprise* aide à protéger l'entreprise contre les pertes importantes imprévues et à satisfaire aux exigences établies en vertu de lois, de règlements ou d'ententes contractuelles.

## **Incidence de la COVID-19 sur la gestion du risque opérationnel**

Afin de préserver la résilience opérationnelle de la Banque au cours de la pandémie et de mettre en œuvre les mesures prescrites par les autorités sanitaires, la Banque a déclenché son protocole de gestion de crise. Aux termes des plans de continuité des affaires, nous avons eu recours à notre stratégie visant à privilégier un emplacement de remplacement pour les fonctions essentielles pour permettre à un nombre important de nos employés de travailler à partir de la maison. Les membres de la haute direction se réunissent régulièrement pour évaluer l'incidence de la crise sur la Banque et veiller à ce que les mesures nécessaires soient rapidement mises en place.

La migration à grande échelle des employés vers un environnement de travail à distance pourrait éventuellement accroître le risque lié à la sécurité de l'information et à la technologie, ainsi que les risques de fraude auxquels nous sommes exposés. En outre, nos dépendances opérationnelles clés envers des tiers sont amplifiées dans ce contexte, étant donné que nous dépendons de l'efficacité de leurs plans de continuité respectifs. Nous avons recours au cadre de gestion du risque opérationnel pour surveiller et faire le suivi de ces risques au moyen des processus de gouvernance en place au sein de nos différents comités internes.

## **GESTION DU RISQUE LIÉ À LA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION ET DU RISQUE JURIDIQUE**

Le risque lié à la réglementation fait référence au risque de non-conformité à l'ensemble des lois, règlements, règles, lignes directrices et autres directives ou exigences réglementaires imposés ou exigés par les gouvernements, organismes de réglementation, vérificateurs ou autres agences réglementaires. L'incapacité de respecter les exigences réglementaires peut avoir une incidence sur la capacité de la Banque de réaliser ses objectifs stratégiques, comporter un risque de pénalités et de sanctions financières de la part des organismes de réglementation et donner lieu à des procédures juridiques ou nuire à la réputation, ou les deux. La politique-cadre de gestion du risque lié à la réglementation s'appuie sur le programme de gestion du risque lié à la réglementation de la Banque qui comprend les éléments suivants :

- détermination des exigences en matière de réglementation applicables à la Banque et évaluation du risque lié à la réglementation;
- définition d'indicateurs de risque clés afin de mesurer et de surveiller l'exposition au risque lié à la réglementation;
- évaluations du risque et des contrôles réalisées par les divers secteurs d'activité dans le but d'évaluer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- élaboration, documentation, mise en œuvre des mesures d'atténuation du risque et autoévaluation de l'efficacité des contrôles pour assurer la conformité aux exigences en matière de réglementation;
- évaluation indépendante de l'efficacité des contrôles réalisée par le bureau du chef de la gestion du risque réglementaire (chef de la conformité);
- identification et signalement des enjeux liés à la réglementation et des situations de non-conformité, le cas échéant;
- renforcement des contrôles et correction des enjeux liés à la réglementation et des situations de non-conformité.

La gestion du risque lié à la réglementation tient compte notamment des exigences de la réglementation relative au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes et à la protection des renseignements personnels, qui sont régies par des politiques distinctes.

Le comité de gestion du risque lié à la réglementation est responsable :

- d'examiner annuellement la politique-cadre de gestion du risque lié à la réglementation et d'en recommander l'approbation au comité exécutif;
- d'analyser les nouvelles règles et leur application en collaboration avec les secteurs pertinents;
- d'examiner les différents outils de gestion du risque lié à la réglementation et de formuler des commentaires à cet égard;
- de participer à des échanges sur les observations internes et les tendances sectorielles, ainsi que sur les meilleures pratiques à adopter en matière de gestion du risque lié à la réglementation;
- de porter les problèmes à l'attention du comité exécutif.

Un comité de coordination du programme en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes surveille la conformité aux exigences applicables. Ses responsabilités s'apparentent en tous points à celles du comité de gestion du risque lié à la réglementation.

Les rapports sur la gestion du risque lié à la réglementation sont soumis au moins annuellement au comité de gestion du risque d'entreprise et au comité de gestion des risques du conseil d'administration. L'efficacité du programme de gestion du risque lié à la réglementation et du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes est évaluée chaque année.

## GESTION DU RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique est le risque de perte ou de dommages pouvant découler de plans d'affaires, de stratégies, de processus de prise de décisions, d'attribution et d'utilisation des ressources inadéquats de la Banque. Il résulte également de l'incidence défavorable éventuelle de changements dans l'environnement économique, concurrentiel, réglementaire, fiscal ou comptable sur les résultats de la Banque, ou de l'incapacité de répondre de façon appropriée à ces changements en raison de l'inaction, de stratégies inefficaces ou de la piètre mise en œuvre des stratégies. Les stratégies comprennent les activités de fusion et d'acquisition.

Le comité exécutif est responsable de la gestion des risques stratégiques de la Banque. Chaque année, la Banque met en œuvre un processus de planification stratégique dans le but d'analyser les forces, les faiblesses, les possibilités et les menaces et de déterminer sa rentabilité et son profil de risque. La stratégie globale de la Banque est établie par le comité exécutif et soumise à l'approbation du conseil d'administration.

Par l'entremise du comité exécutif, la Banque surveille l'exécution de son plan stratégique. La capacité de la Banque d'atteindre ses objectifs et d'exécuter son plan stratégique dépend de sa capacité de transformer l'entreprise, dans la foulée de la conception de sa nouvelle plateforme de gestion des comptes et de la modernisation de son réseau de distribution de produits de détail, tout en maintenant un niveau convenable de service à la clientèle et en préservant la rentabilité.

## GESTION DU RISQUE LIÉ À LA RÉPUTATION

Le risque lié à la réputation correspond au risque que les perceptions des parties prenantes, qu'elles soient avérées ou non, des pratiques d'affaires de la Banque et des mesures qu'elle prend ou ne prend pas aient une incidence négative sur son image, sa valeur, sa marque, ses revenus, ses activités, ses liquidités ou sa clientèle, ou exigent le recours à des mesures de gestion des litiges ou à d'autres mesures coûteuses pour y remédier.

Le risque lié à la réputation découle le plus souvent d'une gestion inadéquate des autres risques et peut toucher la quasi-totalité des activités d'une institution financière, même quand les activités sont, d'un point de vue technique, conformes aux exigences légales et aux exigences en matière de comptabilité et de réglementation. La réputation de la Banque est un actif d'entreprise précieux qui est essentiel à la poursuite de la croissance et à la valeur pour les actionnaires et, par conséquent, elle est constamment exposée à des risques.

Le comité de gestion du risque d'entreprise contrôle et supervise la gestion du risque lié à la réputation au moyen d'une politique sur le risque lié à la réputation. Cette politique fait partie intégrante du cadre de gestion des risques. Tout au long de l'exécution des stratégies de la Banque, les hauts dirigeants, les administrateurs, les directeurs et tous les employés sont responsables de veiller à ce que la réputation de la Banque demeure adéquate. Le code de conduite et d'autres politiques soutiennent également une gestion adéquate des menaces potentielles qui pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur la réputation de la Banque.

### Incidence de la pandémie de COVID-19 sur la gestion du risque lié à la réputation

La mise en œuvre des mesures gouvernementales recommandées pendant la pandémie de COVID-19, notamment la distanciation physique, a incité la Banque à passer en revue tous les points de contact entre les membres du personnel et avec les clients et à ajuster les processus d'affaires connexes. Ces ajustements, combinés à l'accroissement simultané des besoins des clients en cette période difficile, pourraient avoir une incidence sur l'expérience client.

## GESTION DU RISQUE LIÉ AUX MODÈLES

La Banque a recours à divers modèles à l'appui de la prise de décisions éclairées en matière de gestion de l'entreprise, du risque et des fonds propres. Ce risque correspond à la perte ou aux dommages potentiels qui pourraient découler des modèles, ainsi que d'autres approches en matière d'estimation et de leurs résultats, ou du risque qu'un modèle ne fonctionne pas ou ne permette pas de détecter le risque comme prévu. Il découle également de l'utilisation inappropriée d'un modèle, et pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées. La politique de gestion du risque lié aux modèles contient un cadre officiel permettant de repérer, d'évaluer, de gérer et de contrôler le risque inhérent à l'utilisation de modèles. Les modèles sont mis à jour régulièrement pour tenir compte des tendances actuelles. De plus, un groupe de validation indépendant des spécialistes ayant élaboré les modèles et des secteurs d'activités concernés valide régulièrement les modèles de la Banque.

## AUTRES RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES RÉSULTATS FUTURS

Outre les principaux risques d'affaires décrits ci-dessus, d'autres risques, dont plusieurs sont hors du contrôle de la Banque et pourraient avoir des incidences qui sont difficiles à prédire ou à mesurer, pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent substantiellement de ses plans, objectifs et estimations et d'autres énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs, y compris ceux qui figurent dans le présent document, sont, du fait de leur nature, soumis à des risques et des incertitudes inhérents, de nature générale ou particulière, ce qui peut faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement des prévisions présentées dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont décrits ci-après, et d'autres sont décrits à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » du présent document.

La rubrique qui suit présente un sommaire des autres risques susceptibles de se répercuter sur les résultats.

### Incidences de la pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, la COVID-19 s'est propagée à l'échelle mondiale et a été classée au rang de pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la Santé. Depuis, la pandémie de COVID-19 a considérablement perturbé la situation sanitaire, la conjoncture économique et le contexte de marché à l'échelle mondiale, de même que les entreprises de toute taille et nature, et a marqué le début d'une période d'incertitude et de ralentissement de l'économie mondiale dont la durée reste à déterminer. Diverses mesures ont été prises par les organes gouvernementaux et autres pour contribuer à ralentir la propagation de la COVID-19, y compris la mise en place de quarantaines obligatoires, de restrictions de voyage et de mesures de confinement. Ces mesures, selon leur nature, ont perturbé considérablement l'économie canadienne et pourraient continuer de le faire. Des gouvernements et d'autres entités de réglementation ont depuis mis en place des mesures sans précédent afin d'offrir une aide financière aux ménages et aux entreprises pour stabiliser les marchés financiers et soutenir un certain niveau de croissance économique. Ces mesures ont aidé des ménages et des entreprises à atténuer certaines répercussions défavorables de la pandémie à court terme. Des programmes d'achat d'actifs extraordinaires mis en œuvre par les banques centrales ont permis d'éviter des tensions financières et ont contribué à favoriser un dynamisme économique positif et à engendrer une prise de risques sur le marché. D'importantes avancées dans le domaine de la science médicale ont été réalisées en 2021 grâce à l'arrivée des vaccins contre la COVID-19 et aux efforts du gouvernement du Canada visant l'immunité collective. Malgré la disponibilité des vaccins et la levée de certaines mesures de restriction, les effets néfastes de la pandémie sont susceptibles de se poursuivre et l'incidence de la pandémie sur les activités et la situation financière de la Banque dépendra d'un certain nombre de facteurs et d'incertitudes, notamment l'émergence de nouvelles vagues de variants, l'efficacité des vaccins à long terme, l'atteinte de l'immunité collective, les contrôles et restrictions qu'imposera le gouvernement dans l'avenir, ainsi que de leurs répercussions respectives sur l'économie mondiale et canadienne et sur les ménages et les entreprises lorsque les programmes d'aide financière auront pris fin.

Bien que les services bancaires fournis par la Banque soient considérés comme des services essentiels au Canada, ce qui permet à la Banque de mener ses activités bien qu'avec certaines limites importantes (dont le respect des mesures de confinement et de distanciation physique), la pandémie de COVID-19 a eu, et continue d'avoir, des répercussions défavorables importantes sur les activités de la Banque, la qualité et la continuité de ses services, ses opérations, les membres de son équipe et ses fournisseurs tiers, a mis en péril la solvabilité de ses clients et a entraîné une volatilité considérable et a eu une incidence négative, et continue de le faire, sur l'économie de la quasi-totalité des pays ainsi que sur les marchés financiers. À l'heure actuelle, personne, ni aucun gouvernement ou expert, n'est en mesure de prédire la durée ou la portée de la pandémie et, bien que certaines incidences se soient concrétisées, il demeure difficile pour la Banque d'estimer ou de quantifier la pleine ampleur de l'incidence de la pandémie sur la Banque, ses activités, sa situation financière et ses perspectives. La pandémie de COVID-19 a eu une incidence néfaste sur les résultats financiers et d'exploitation de la Banque et pourrait continuer de le faire, et pourrait se répercuter défavorablement à plus long terme sur les ratios de fonds propres réglementaires et de liquidité de la Banque et sur sa capacité de satisfaire aux exigences réglementaires et autres en raison, notamment, de ce qui suit :

- Les pertes de crédit attendues plus élevées, qui sont sensibles aux scénarios macroéconomiques prospectifs, notamment les projections qui ont une incidence sur les portefeuilles de prêts commerciaux, résidentiels et personnels, en raison des pressions financières exercées sur les clients. Il est donc difficile à l'heure actuelle de prédire si l'augmentation des pertes de crédit attendues comptabilisées en 2020 se traduira par des radiations d'un niveau significatif.
- Une diminution des volumes de prêts, qui exerce encore plus de pression sur les revenus en se répercutant sur le revenu net d'intérêt et les marges nettes d'intérêt. La Banque a notamment subi une baisse des prêts commerciaux attribuable en partie aux perturbations causées par la pandémie sur les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Les volumes de financement d'inventaires ont été défavorablement touchés et les concessionnaires ont éprouvé des difficultés à réapprovisionner leurs stocks. Cette diminution s'explique principalement par la hausse des remboursements en raison de l'augmentation de la demande de bateaux et d'autres véhicules récréatifs au Canada et aux États-Unis pendant la pandémie.
- Une diminution des revenus tirés des frais de service en raison d'une diminution du niveau des transactions en succursale et aux GAB. La pandémie de COVID-19 a accéléré les changements en cours dans les habitudes bancaires des clients, qui adoptent progressivement les services numériques.
- Une diminution des revenus tirés des services de cartes, du fait que les volumes de transactions par carte de crédit Visa ont baissé en raison de l'augmentation de l'épargne de précaution des consommateurs et parce qu'une plus petite part de leurs revenus est consacrée aux dépenses.

- Le recul des revenus d'assurance, déduction faite des réclamations, attribuable à la hausse des réclamations des clients. En outre, il existe un risque que les primes des polices d'assurance souscrites par la Banque augmentent et que certaines polices d'assurance ne soient pas renouvelées ou soient assorties de conditions qui ne soient pas avantageuses.
- Une diminution de l'immigration en raison des restrictions sanitaires et de voyage. La faiblesse persistante des flux migratoires pourrait modifier les perspectives du marché de l'habitation à moyen terme, même si le gouvernement fédéral n'a pas élaboré de plan pour compenser la faiblesse des flux migratoires en accueillant plus d'immigrants.
- La propagation de la COVID-19 pourrait avoir une incidence sur la santé physique et mentale des membres du personnel de la Banque, y compris les membres de l'équipe de direction, et réduire la disponibilité de son personnel (c.-à-d. faire en sorte qu'il soit difficile d'attirer des employés, de les maintenir en poste et de les mobiliser) et avoir des incidences humaines qui pourraient, à leur tour, se répercuter défavorablement sur ses activités. La mise en œuvre de mesures de télétravail et de sécurité pourrait ne pas suffire pour atténuer le risque d'infection et accroître les cas de maladie au sein du personnel et de la clientèle de la Banque et la forcer à interrompre les activités. Qui plus est, la Banque pourrait enregistrer des cas d'absentéisme au sein de son personnel, y compris du fait que certains employés de la Banque prodiguent des soins à domicile pendant la pandémie. Ces incidences pourraient être aggravées par d'autres maladies, comme la grippe saisonnière.
- Des modifications aux activités en raison des volumes plus élevés de demandes de clients.
- L'évolution imprévue des marchés financiers, du contexte réglementaire, ou du comportement ou de la confiance des consommateurs.

En raison de la nature imprévue et persistante de la pandémie de COVID-19, les estimations relatives à la relance économique en cours continuent d'être intrinsèquement hautement incertaines et spéculatives. Bien que la Banque ait pris des mesures pour préserver sa solidité et sa stabilité financière et continue de gérer les fonds propres et les liquidités avec prudence, ces mesures pourraient ne pas atténuer suffisamment les répercussions défavorables de la pandémie de COVID-19 sur l'entreprise, et l'efficacité de ces mesures et la mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 se répercute sur les activités de la Banque dépendront de facteurs hors du contrôle de la Banque, particulièrement la rapidité et l'ampleur de la reprise de l'activité économique normale dans tous les secteurs et les conséquences prolongées sur nos clients. Même lorsque la pandémie de COVID-19 sera chose du passé, les activités, la situation financière et les perspectives de la Banque pourraient continuer d'être touchées défavorablement, en raison des effets de second ordre qui persistent au sein de l'économie mondiale, tels que la perturbation de l'approvisionnement, l'inflation accrue de l'IPC et les modifications futures aux politiques macroéconomiques, dont les effets pourraient persister au-delà de cette période et ne pas être pris en compte pleinement dans les résultats d'exploitation de la Banque avant les périodes ultérieures.

La pandémie de COVID-19 pourrait également entraîner une augmentation des autres risques et incertitudes décrits à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques », notamment, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés au risque opérationnel et aux risques liés à la réputation et au capital humain.

### **Dépendance envers la technologie et des tiers**

La Banque reconnaît la valeur ajoutée de recourir à des tiers pour qu'ils lui donnent accès à des applications de pointe, des produits et services, des innovations, du soutien spécialisé, des gains d'efficacité opérationnelle et des économies d'échelle. La Banque dépend donc de tiers relativement à ses infrastructures technologiques et opérationnelles, notamment pour des services tels que la connexion Internet et au réseau, le matériel informatique et les logiciels liés aux services de communications, et les processus opérationnels requis pour traiter les activités informatiques et automatisées. L'indisponibilité de l'un de ces services, quelle que soit la durée de celle-ci, peut avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque à exercer ses activités dans le cours normal des affaires. Une telle indisponibilité pourrait également nuire à la qualité du service et à la réputation de la Banque et influencer sur la capacité de ses employés à continuer de travailler au bureau ou à distance.

Pour atténuer les risques connexes, le cadre de gestion des risques de la Banque comprend un certain nombre de mesures préventives, notamment l'exigence de vérifier les tiers et leurs produits et services conformément aux procédures de gestion des risques de la Banque avant la signature des ententes et d'examiner et de tester périodiquement les plans de continuité des affaires pour en assurer l'efficacité et la pertinence en période de crise. Malgré les efforts de la Banque en matière de gestion et d'atténuation des risques liés aux tiers, il y a toujours la possibilité que certains risques se réalisent indépendamment de la volonté de la Banque ou de sa capacité à les gérer efficacement, en temps opportun ou autrement.

Pendant la pandémie de COVID-19, un important pourcentage des employés de la Banque ont travaillé à distance, ce qui a incité la Banque à accroître ses canaux numériques et sa dépendance à l'égard de certains produits et services relativement aux infrastructures technologiques et opérationnelles. Cette situation a accru l'exposition de la Banque aux risques liés aux tiers.

## Dispositions de télétravail

En raison de la pandémie de COVID-19 et des problèmes de santé, des mesures de confinement et des restrictions connexes, la Banque a dû apporter des changements considérables sans précédent à ses activités et à la façon dont ses employés accomplissent leurs tâches quotidiennes. Depuis mars 2020, un important pourcentage des employés de la Banque sont en télétravail. De telles dispositions de travail peuvent donner lieu à des défis, des risques et des préoccupations que la Banque gère par divers moyens.

La santé et le bien-être des employés de la Banque sont primordiaux et, à cet égard, la Banque a mis en œuvre plusieurs initiatives clés et des programmes additionnels de santé et de bien-être, tous conçus pour aider les employés à préserver leur santé physique et mentale et à demeurer productifs. En 2022, la Banque instaurera également un modèle de travail hybride qui permettra à un grand nombre de ses employés de choisir comment et d'où ils veulent travailler – de la maison d'abord, puis dans les bureaux de la Banque, ou une combinaison flexible des deux.

Bien que le télétravail comporte de nombreux avantages pour les employés et la Banque, la Banque reconnaît que ses employés peuvent utiliser une connexion Internet pour accéder aux applications, aux dossiers, aux courriels et aux réunions virtuelles, laquelle pourrait ne pas respecter les mêmes normes de l'industrie que celles appliquées par la Banque dans ses bureaux.

## Technologie, systèmes d'information et cybersécurité

La technologie, désormais omniprésente dans la vie quotidienne, est au cœur des services bancaires et est devenue le principal moteur de l'innovation dans le secteur financier et de la manière dont les services bancaires sont fournis à l'heure actuelle. Par conséquent, la sécurité, les réseaux, les systèmes et la performance de l'infrastructure informatique et technologique de la Banque sont cruciaux pour les activités commerciales, pour garantir l'intégrité des systèmes et des registres, et pour préserver la confiance des clients de la Banque et d'autres parties prenantes. En raison de la nature des activités de la Banque, de sa dépendance à l'égard de la technologie pour mener ses activités quotidiennes et de son infrastructure technologique en constante évolution, la Banque est et demeure assujettie à des risques accrus et en évolution sous forme de cyberattaques, d'atteinte à la protection des données, de logiciels malveillants, d'accès non autorisé, de piratage, d'hameçonnage, de vol d'identité, de vol de propriété intellectuelle, de vol d'actif, d'espionnage industriel, de cyberextorsion, de menaces d'initiés malveillants ou de risques similaires et de déni de service possible en raison d'activités provoquant des pannes de réseaux et des interruptions de service. Les menaces sont non seulement de plus en plus nombreuses, elles sont également de plus en plus sophistiquées alors que les adversaires utilisent des technologies et des stratégies d'attaque en constante évolution. Le recours par la Banque à des prestataires de services tiers, qui sont également assujettis à ces attaques et risques, et sa dépendance envers eux, accroît le risque d'une attaque, d'une violation ou d'une interruption potentielle, étant donné que la Banque n'exerce pas une surveillance immédiate sur leurs systèmes et leur environnement de contrôle et sur leurs plans de continuité des affaires.

La Banque a mis en place des processus pour protéger son réseau et ses activités contre les cyberincidents et les cybermenaces émergentes, et elle continue de réaliser des investissements stratégiques pour maintenir les cyberdéfenses conformément aux normes et pratiques reconnues du secteur (y compris les pratiques récentes de la Banque mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19). La Banque est toutefois exposée au risque touchant la cybersécurité et à la complexité accrue des cyberattaques. Les pertes pouvant découler de ces risques en constante évolution comprennent les pertes liées à une atteinte à la réputation, à l'appropriation inadéquate ou à la publication non autorisée de renseignements personnels ou financiers confidentiels, à l'espionnage commercial, à la perte d'occasions d'affaires, aux dommages causés aux systèmes informatiques ainsi qu'à ceux de nos clients et de nos contreparties, à la violation des lois relatives à la protection des renseignements personnels ainsi qu'à l'interruption des activités. En outre, les cyberattaques peuvent donner lieu à une diminution du nombre de clients, à des sanctions ou des pénalités de la part des organismes de réglementation, à des litiges, à des coûts liés à la conformité, à des coûts de remise en état, à des pertes de revenus, à des examens réglementaires additionnels et à l'atteinte à la réputation.

## Perturbations technologiques, concurrence et plan stratégique

Le rythme accru de l'innovation technologique continue d'avoir une incidence sur le secteur des services financiers et ses clients. Des institutions non financières continuent d'offrir des produits et des services bancaires, faisant ainsi concurrence aux banques traditionnelles dans certains segments du marché bancaire, notamment les paiements de détail, les prêts à la consommation et aux entreprises, les opérations de change et les services-conseils en placement, en tirant parti des nouvelles technologies, de données et d'outils d'analyse hautement perfectionnés. Ces prestataires de services non conventionnels peuvent exercer leurs activités dans un environnement où la réglementation et la surveillance sont moins sévères et où les coûts associés aux entreprises conventionnelles sont inexistantes. Le fait de ne pouvoir suivre le rythme de ces rivaux et la concurrence qu'ils livrent pourraient, avec le temps, affaiblir à court et à long terme les revenus et les résultats, advenant que les clients choisissent les produits et services qu'ils offrent. La concurrence accrue de la part de prestataires de services non conventionnels, titulaires et nouveaux, exige de la Banque qu'elle réalise des investissements additionnels à court et à long terme pour répondre aux attentes en constante évolution des clients, pour attirer et retenir les clients, pour rationaliser ses activités et pour demeurer concurrentielle, ce qui pourrait entraîner une augmentation des dépenses. En outre, cela pourrait nuire à la tarification des produits et des services de la Banque et entraîner une baisse de ses revenus ou la perte d'une part du marché. La capacité de la Banque de gérer ces risques ou d'innover et de développer sa technologie ou de suivre le rythme de l'évolution des technologies pourrait se répercuter sur les résultats prospectifs. Qui plus est, le défaut d'effectuer une révision adéquate des changements critiques au sein de l'entreprise avant et pendant la mise en place et le déploiement de systèmes technologiques clés ou le défaut d'aligner les attentes des clients et les engagements pris à leur endroit ainsi que les capacités opérationnelles pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque.

Au cours des dernières années, la Banque a lancé des initiatives majeures en ayant pour objectif de renforcer ses fondations et de se moderniser afin d'améliorer la performance financière. Rien ne garantit que ces initiatives seront une réussite totale ou partielle. La mise en œuvre de ces initiatives soulève des difficultés en matière de gestion, d'organisation, d'administration et d'exploitation de même que d'autres types de difficultés, et les systèmes organisationnels, administratifs et opérationnels de la Banque pourraient nécessiter des ajustements. Si la Banque n'est pas en mesure de mener à bien une partie ou l'ensemble des initiatives, ses revenus, ses résultats d'exploitation et sa rentabilité pourraient s'en ressentir. Même si la Banque mène à bien la mise en œuvre de ses initiatives, rien ne garantit qu'elle atteindra ses objectifs d'amélioration des revenus, des résultats d'exploitation ou de la rentabilité. Il sera peut-être aussi nécessaire d'adopter une nouvelle orientation stratégique pour atteindre ces objectifs.

Récemment, la Banque a annoncé son engagement à offrir des expériences plus personnalisées en matière de services bancaires à ses clients, l'accent étant mis en particulier sur les services bancaires offerts au moyen de technologies mobiles. La Banque examine également les nouvelles tendances qui pourraient perturber davantage l'expérience en matière de services bancaires. À cet égard, la Banque examine diverses options, y compris la réalisation d'investissements stratégiques pour suivre le rythme du marché et des nouvelles tendances, évalue les possibilités de partenariat et fait l'expérience en interne de technologies émergentes et de nouveaux processus. Toutefois, rien ne garantit que ces initiatives porteront leurs fruits ou généreront les résultats escomptés.

### **Conjoncture économique aux États-Unis et au Canada**

La Banque exerce ses activités principalement au Canada et, dans une moindre mesure, aux États-Unis. L'exposition directe de la Banque à l'extérieur de l'Amérique du Nord est donc limitée. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque. Des facteurs comme les fluctuations des taux d'intérêt, les conditions du marché de l'emploi, les conditions du marché immobilier, l'évolution des marchés financiers ainsi que la liquidité de ces marchés, les niveaux d'emploi, les niveaux d'endettement et de dépenses des entreprises et des ménages, les politiques monétaire et budgétaire, l'évolution des tendances de consommation et des modèles d'affaires, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques, les désastres naturels et les événements géopolitiques peuvent avoir une incidence sur l'ensemble des revenus et des résultats.

Les risques liés aux politiques gouvernementales, au commerce international et aux relations politiques à l'échelle mondiale pourraient déstabiliser l'ensemble des marchés et des économies dans les régions où la Banque exerce ses activités. Une poussée marquée du protectionnisme commercial, y compris l'imposition d'interdictions commerciales ciblées à l'égard de produits canadiens, pourrait paralyser la demande de crédit et avoir une incidence défavorable sur la performance des portefeuilles de prêts dans des secteurs particuliers.

### **Méthodes et estimations comptables et nouveautés en matière de comptabilité**

Les méthodes et estimations comptables sont importantes pour la compréhension des états financiers consolidés de la Banque. Certaines de ces méthodes comptables exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, exigent le recours à des jugements et à des estimations complexes qui comportent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. De plus, les modifications aux normes comptables, y compris leur incidence sur les méthodes comptables, les estimations et les jugements de la Banque, peuvent avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Banque lorsqu'une nouvelle norme entre en vigueur. Des procédures ont été établies pour assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus d'application des nouvelles normes comptables sont bien contrôlés. Voir les rubriques « Méthodes et estimations comptables critiques » et « Modifications de méthodes comptables à venir » pour plus de précisions.

### **Conformité aux lois et à la réglementation**

Le risque lié à la conformité à la réglementation correspond au risque de non-conformité éventuelle aux lois, règles, règlements et pratiques prescrites. Des enjeux de non-conformité aux lois et à la réglementation peuvent découler d'un certain nombre de secteurs d'activité d'une grande institution financière complexe comme la Banque et sont souvent le résultat de l'inefficacité ou du caractère inadéquat des processus internes, des employés ou des systèmes. La Banque exerce ses activités dans un contexte réglementaire complexe et fait de temps à autre l'objet de diverses procédures juridiques, y compris des actions et des poursuites au civil, des accusations criminelles, des examens de la part des organismes de réglementation, des enquêtes, des vérifications et des demandes d'information par divers organismes de réglementation gouvernementaux et les organismes d'application de la loi dans divers territoires. Dans le cadre du programme de gestion du risque lié à la réglementation, des ressources considérables sont affectées à la surveillance de la conformité aux lois et aux règlements. Toutefois, il est tout de même possible que la Banque fasse l'objet d'un jugement ou d'une décision d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation donnant lieu à des amendes, des dommages-intérêts, des pénalités ou à d'autres frais, à des injonctions, des condamnations au criminel, la perte de licences ou d'agrèments qui pourraient porter atteinte à sa réputation et avoir une incidence défavorable sur ses résultats et sa capacité de mener certaines de ses activités. En outre, la Banque est partie à des litiges dans le cours normal des activités et l'issue défavorable de ces litiges pourrait avoir une incidence néfaste sur ses résultats ou pourrait porter atteinte à sa réputation, ce qui pourrait se répercuter sur ses perspectives d'affaires à long terme. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures auxquelles elle est assujettie en vertu des dispositions relatives à la comptabilité, le montant réel des pertes découlant de ces litiges pourrait différer considérablement des montants comptabilisés.

Par exemple, en juin 2020, un demandeur a présenté devant la Cour supérieure du Québec une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre la Banque, de même que d'anciens dirigeants de celle-ci. Il est ainsi allégué que la Banque et les dirigeants visés ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et le Code civil en faisant des déclarations fausses ou trompeuses ou des omissions relativement aux activités de titrisation de prêts hypothécaires de la Banque et d'une filiale de celle-ci et à ses processus de souscription de prêts hypothécaires connexes. La date de l'audience sur la demande d'autorisation du projet d'action collective reste à être déterminée et la Banque a l'intention de se défendre vigoureusement dans le cadre de cette procédure.

La conformité de la Banque à la réglementation fait l'objet d'une surveillance étroite de la part des organismes de réglementation, et des changements à la réglementation peuvent être apportés dans les territoires où la Banque exerce ses activités. Les modifications aux lois, y compris les lois fiscales, les règlements ou les politiques réglementaires, ainsi que les modifications à leur interprétation ou à leur application ou l'incertitude à leur égard, pourraient avoir une incidence défavorable sur la Banque, notamment en diminuant les barrières à l'entrée dans les secteurs d'activité dans lesquels la Banque exerce ses activités, en accroissant les coûts de la conformité ou en limitant les activités de la Banque et sa capacité à mettre en œuvre son plan stratégique. L'évolution de la réglementation à l'échelle mondiale et nationale, y compris les exigences en matière de fonds propres et de liquidités selon les normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (Bâle III), continuera à se répercuter sur les activités de la Banque. Les nouvelles règles applicables aux institutions financières ont considérablement augmenté et évoluent à un rythme rapide. Bien que la Banque ait mis sur pied un programme de gestion du risque lié à la réglementation et ait affecté des ressources juridiques, opérationnelles et spécialisées en conformité considérables à la surveillance des nouveautés en matière de réglementation applicables, pour qu'elles veillent à la conformité à la réglementation et aux nouveautés en matière de réglementation et s'assurent que les délais pour se conformer à celles-ci sont respectés, il est possible que la Banque ne soit pas en mesure de prévoir de façon fiable si une nouveauté en matière de réglementation aura une incidence sur la Banque ni quelle sera l'ampleur de cette incidence, ou de prévoir comment les gouvernements, les organismes de réglementation et les tribunaux interpréteront cette nouveauté lorsqu'elle entrera en vigueur. Ces nouveautés en matière de réglementation exigent la mobilisation considérable de ressources techniques, humaines et financières dans un délai très court et, par conséquent, entraînent l'augmentation des coûts opérationnels ainsi que des coûts liés à la conformité et à la technologie, et de ce fait, ont des répercussions sur la complexité des activités et la rentabilité de la Banque.

Le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, les sanctions économiques et la violation de la confidentialité des données exposent la Banque à divers risques considérables, notamment au risque lié à la réglementation, au risque juridique, au risque financier et au risque lié à la réputation. La réglementation changeante continue de modeler le contexte mondial en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de sanctions économiques, et de nouvelles lois importantes et compliquées ainsi que de nouveaux règlements complexes et de grande portée sont en vigueur ou devraient entrer en vigueur à court et à moyen terme dans bon nombre de territoires où la Banque exerce ses activités. Il est largement admis que les institutions financières sont dans une position unique et qu'elles ont les moyens de contribuer à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les activités criminelles (dont la traite et l'exploitation des personnes) au moyen de la prévention, de la détection, de la dissuasion ainsi que de l'échange et de la présentation d'informations. Par ailleurs, des changements importants à la réglementation continuent d'influencer le contexte mondial en matière de protection des données et de la vie privée, et de nouvelles lois et modifications aux lois existantes devraient être adoptées au Canada et dans d'autres territoires où la Banque exerce ses activités.

### **Activités frauduleuses et criminelles**

En tant qu'institution financière, la Banque est de facto la cible de différents types de fraude et d'autres formes de crimes financiers. Le caractère sophistiqué, la complexité et l'importance de ces crimes évoluent rapidement et leurs auteurs peuvent prendre divers visages, dont ceux de clients potentiels ou existants, d'agents, de tiers, y compris de fournisseurs, de prestataires de services ou d'impartiteurs, d'autres parties externes, d'entrepreneurs ou d'employés. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces clients, de ces contreparties, d'autres parties externes ou pour leur compte, y compris des états financiers, des informations financières et des informations d'authentification. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients, des contreparties et d'autres parties externes quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Afin d'authentifier les clients, par l'entremise des services téléphoniques, des canaux numériques ou des succursales de la Banque, celle-ci peut aussi miser sur certaines méthodes qui pourraient faire l'objet de fraude. Outre le risque de perte importante (perte financière, appropriation illicite de renseignements confidentiels ou d'autres actifs de la Banque ou de ses clients et contreparties) que peut entraîner un crime financier, des poursuites judiciaires pourraient être intentées contre la Banque et ce genre de crime pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés.



## Capital humain

La performance future de la Banque dépend en grande partie de sa capacité d'attirer, de perfectionner et de maintenir en poste des employés de talent clés. Au sein du secteur des services financiers, la concurrence pour le recrutement d'employés et de membres de la haute direction est vive et rien ne garantit que la Banque réussira à attirer et à maintenir en poste ces personnes, ce qui pourrait influencer les activités et la compétitivité de la Banque. L'équipe de haute direction de la Banque a connu des changements en 2021 et joue un rôle important dans la réussite de la Banque, en plus de superviser la réalisation de ses stratégies d'affaires. Si les compétences et la diversité de l'effectif de la Banque, y compris la haute direction, ne répondent pas aux exigences opérationnelles de la Banque et ne favorisent pas une culture d'excellence, la Banque ne pourra probablement pas maintenir sa performance. La capacité de maintenir en poste et de motiver les membres de l'équipe de direction de la Banque ou d'attirer des remplaçants adéquats dans l'éventualité où des membres de l'équipe de direction venaient à quitter leur poste est tributaire notamment de la concurrence dans le marché de l'emploi et des possibilités de carrière ainsi que de la rémunération que la Banque peut offrir. La perte d'employés clés par attrition ou par suite de départs à la retraite ou la détérioration du moral et du degré d'engagement de l'ensemble des employés découlant d'une réorganisation pourrait avoir un effet néfaste sur les activités de la Banque et ses résultats financiers. L'incapacité à établir un plan de relève complet et efficace, y compris la préparation des talents internes et l'identification de candidats externes potentiels, le cas échéant, pour des postes clés, pourrait nuire aux activités de la Banque jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés.

La pandémie de COVID-19 a entraîné des changements importants dans l'environnement de travail de la Banque, qui tiennent notamment au fait qu'une grande partie des employés de la Banque sont en télétravail depuis le début de la crise. Ces changements pourraient se traduire par des difficultés à attirer des employés, ainsi qu'à fidéliser et à mobiliser ces derniers. La Banque a mis en œuvre plusieurs initiatives clés afin d'accorder la priorité à la sécurité et au bien-être de ses employés pendant la crise.

## Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque de pertes qui peuvent être subies lorsque les hypothèses relatives aux produits d'assurance offerts par la Banque, en particulier en ce qui concerne la formulation des hypothèses utilisées pour établir les primes ou pour l'évaluation des réserves, diffèrent des résultats réels en matière d'assurance. La Banque assume certains risques d'assurance, principalement à l'égard des produits d'assurance pour les créanciers. Le risque d'assurance est géré dans le cadre d'un programme indépendant surveillé par des experts du domaine de l'assurance et des représentants de la Banque. La Banque souscrit des protections de réassurance afin d'atténuer les risques découlant de catastrophes ou de réclamations importantes, y compris des actes de terrorisme. En outre, l'élaboration et la tarification des produits d'assurance offerts par la Banque sont revues par des actuaires consultants, sur la base des pratiques reconnues.

## Continuité des affaires

Des événements externes imprévus, comme les catastrophes naturelles, les pandémies et épidémies et autres crises sont des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Banque d'exercer ses activités, y compris d'offrir aux clients l'accès aux produits et services. Les ressources, les processus et les résultats de la Banque pourraient dépendre de sa capacité à mettre en œuvre un plan de continuité des affaires en temps opportun. La planification de l'éventualité de ces événements a été prise en compte dans le cadre de la gestion des risques de la Banque et est gérée conformément à la politique de gestion de la continuité des affaires, ce qui nous donne la capacité de rétablir, de maintenir et de gérer les activités et les processus critiques dans l'éventualité d'une interruption des activités.

## Infrastructure commerciale

La Banque fait affaire avec des tiers pour s'assurer de disposer des composantes indispensables à son infrastructure commerciale, notamment des connexions Internet et d'autres services de communications et de gestion de bases de données. Une interruption de ces services pourrait nuire à la capacité de la Banque d'offrir ses produits et services à ses clients, interrompre les activités et porter atteinte à sa réputation.

## Risque social et environnemental

Le risque social et environnemental désigne la possibilité qu'un enjeu social et environnemental associé à la Banque, à un client, à une transaction, à un produit, à un fournisseur ou à une activité ait une incidence défavorable sur la situation financière de la Banque, ses activités, sa conformité aux lois et aux règlements ou sa réputation. Les enjeux sociaux et environnementaux comprennent, sans s'y limiter, la contamination des sites, la gestion des déchets, l'utilisation des terrains et des ressources, la biodiversité, la qualité et la disponibilité de l'eau, les changements climatiques, la réglementation environnementale, les droits de la personne (y compris, sans s'y limiter, les droits des peuples autochtones) et la mobilisation des collectivités.

La Banque est consciente de l'importance des pratiques et processus de gestion du risque social et environnemental et s'engage à communiquer des informations de façon régulière et transparente. Les priorités à court, moyen et long terme en matière de lutte contre les changements climatiques de la Banque sont guidées par une feuille de route élaborée à partir des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Le GIFCC a articulé ses recommandations autour de quatre piliers qui correspondent aux assises opérationnelles d'une organisation : la gouvernance, la stratégie, la gestion du risque et les mesures et cibles. Ces quatre catégories importantes de recommandations visent à fournir un cadre pour la publication de l'information financière relative aux changements climatiques.

### Gouvernance

Le conseil et ses comités supervisent la haute direction qui est responsable de gérer le risque social et environnemental, y compris les changements climatiques, et de saisir les possibilités qui y sont liées. Le conseil supervise la mise en œuvre de l'approche stratégique de la Banque à l'égard des changements climatiques et du risque social et environnemental, y compris la manière dont la Banque gère les risques et possibilités liés aux changements climatiques. Au cours de l'exercice, le mandat respectif des comités du conseil a été élargi pour tenir compte de ces risques et possibilités.

Au cours de l'exercice, la chef de la direction de la Banque a commencé à assumer le rôle de championne ESG. La Banque a également mis sur pied un groupe de travail interne à l'échelle de l'entreprise axé sur les recommandations du GIFCC, présidé par le chef de la direction financière. Le groupe de travail vise à élaborer des méthodes pour identifier, évaluer et surveiller les risques et les possibilités liés aux changements climatiques et à en faire rapport.

### Stratégie

La Banque est consciente du rôle qu'elle a à jouer dans l'accélération de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et dans l'atténuation des risques liés aux changements climatiques. La Banque pilote des initiatives visant à élargir les politiques environnementales et à en élaborer de nouvelles, à mettre en place des pratiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à améliorer les programmes de développement durable dans ses activités quotidiennes.

### Gestion des risques

Les changements climatiques sont un enjeu d'affaires important, notamment après la ratification de l'Accord de Paris et compte tenu de l'engagement du gouvernement du Canada à prendre des mesures pour s'attaquer aux changements climatiques en favorisant la transition à une économie à faibles émissions de carbone et résistante aux changements climatiques. La COP26 et le Pacte de Glasgow pour le climat ont mis davantage l'accent sur l'importance de la contribution des institutions financières à cette transition. La transition à une économie à faibles émissions de carbone exigera une planification détaillée et une exécution rigoureuse, lesquelles présentent des risques liés à la transition, dont bon nombre n'ont pas encore été détectés et dont l'incidence sur la Banque et ses activités et sa performance demeure inconnue.

Les changements climatiques exposent la Banque à un certain nombre d'autres risques comme ceux découlant de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes et peuvent entraîner d'autres risques, comme le risque systémique, le risque lié à la réglementation, le risque lié à la concurrence, le risque stratégique, le risque lié à la réputation, le risque de crédit et le risque de marché. La Banque pourrait être exposée au risque lié aux changements climatiques en raison de nouvelles exigences réglementaires et juridiques, de la perturbation de ses activités et services, et des produits et services qu'elle offre à ses clients.

À l'heure actuelle, le risque lié aux changements climatiques est géré au moyen du programme de gestion de la continuité des affaires de la Banque, qui lui procure la capacité de rétablir, maintenir et gérer les activités et les processus critiques dans l'éventualité d'une interruption des activités, et au moyen des pratiques et politiques en matière d'octroi de prêts de la Banque, afin d'évaluer les risques associés aux opérations de crédit avec les contreparties et au risque de crédit de la contrepartie. Dans le cadre de la feuille de route de mise en œuvre des recommandations du GIFCC, la Banque est en voie de réaliser un classement des risques liés à la transition et des risques physiques pour chaque secteur auquel se rapportent les titres de créance des sociétés qui composent son portefeuille. Les résultats de cette évaluation orienteront la stratégie de la Banque et serviront de fondement pour l'analyse des scénarios liés aux changements climatiques pour ces secteurs pour les années à venir.

### Mesures et cibles

La Banque s'engage à repérer des mesures et des cibles dans le cadre de sa feuille de route de mise en œuvre des recommandations du GIFCC. En 2020, la Banque a commencé à calculer son empreinte carbone – émissions relevant des champs d'application 1 et 2 – selon le Protocole des GES du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (World Business Council for Sustainable Development – WBCSD) et du World Resources Institute (WRI). Cette première étape a permis à la Banque de mieux comprendre les émissions de sa chaîne de valeur et de se concentrer sur les possibilités de réduction des GES, et d'établir des cibles à court et moyen terme.

La Banque s'est également engagée à réduire son empreinte environnementale en mettant en œuvre, sur une base volontaire, diverses mesures écoresponsables visant à réduire ses émissions de GES. La Banque a recours aux meilleures pratiques en matière de gestion de la consommation d'énergie et des déchets dans ses activités et encourage ses employés à prendre également l'environnement en considération dans les gestes qu'ils posent au quotidien. Par exemple, la Banque compense ses émissions de CO<sub>2</sub> dans ses bureaux du siège social en s'associant à Bullfrog Power, qui veille à ce que l'électricité mise à sa disposition sur le réseau provienne de sources renouvelables. Les bureaux du siège social de la Banque sont situés dans des bâtiments certifiés LEED.

### **Autres facteurs**

D'autres facteurs hors du contrôle de la Banque pourraient influencer les résultats, comme il est mentionné dans la « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » à la page 25 du présent rapport de gestion. Il convient de noter que la liste de facteurs énoncés ci-dessus n'est pas exhaustive.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) de la Banque sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée à la haute direction de la Banque, laquelle assure une communication appropriée de cette information. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux IFRS.

La présidente et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière sont responsables de la mise en place et du maintien des CPCI et du CIIF, conformément aux directives du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109). Ils sont secondés dans cette tâche par le comité de divulgation, dont les membres sont des hauts dirigeants de la Banque.

Au 31 octobre 2021, la présidente et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, l'efficacité des CPCI, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'ils étaient efficaces et bien conçus à cette date.

Également au 31 octobre 2021, la présidente et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef de la direction financière ont fait évaluer, sous leur supervision, la conception et l'efficacité du CIIF, conformément au Règlement 52-109, et ont conclu, sur la base de cette évaluation, qu'il était efficace et bien conçu à cette date.

L'évaluation des CPCI a été réalisée selon le cadre de contrôle défini en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. L'évaluation de la conception et de l'efficacité du CIIF a été réalisée en utilisant le cadre de contrôle défini par le COSO en ce qui concerne les contrôles relatifs aux volets Entité et Finances et en utilisant les objectifs de contrôle de l'information et des technologies associées (COBIT) en ce qui concerne les contrôles généraux des technologies de l'information.

Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, l'évaluation des contrôles par la direction ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes de contrôle interne qui pourraient entraîner des anomalies significatives ont été détectés.

### Modifications apportées au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du quatrième trimestre clos le 31 octobre 2021, aucune modification du CIIF n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

## MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les principales méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Les méthodes et estimations comptables critiques sont décrites ci-dessous.

La direction a mis en place des contrôles et procédures pour s'assurer que ces estimations sont contrôlées, revues et appliquées uniformément au fil du temps. La direction croit que les estimations de la valeur des actifs et des passifs de la Banque sont appropriées.

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments énumérés ci-après, les résultats des prochains exercices pourraient différer de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées, ce qui pourrait faire en sorte que les estimations et les jugements diffèrent considérablement des estimations et des jugements formulés par la direction aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

### Incidence de la COVID-19 sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant la conjoncture économique future. La pandémie mondiale de COVID-19 a amplifié l'incertitude à l'égard des hypothèses utilisées par la direction pour poser des jugements et faire des estimations. Toute l'ampleur de l'incidence que la pandémie de COVID-19 sur l'économie du Canada et celle des États-Unis et sur les activités de la Banque continue d'être incertaine et difficile à prévoir.

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux prix cotés sur des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Plus particulièrement, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquels toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

L'évaluation de la juste valeur est une estimation comptable et a une incidence sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dérivés et les engagements au titre des valeurs vendues à découvert inscrits au bilan consolidé. Cette estimation a également une incidence sur le poste Revenus tirés des instruments financiers de l'état du résultat consolidé. Enfin, cette estimation a une incidence sur le poste Autres éléments du résultat global de l'état du résultat global consolidé.

Voir la note 22 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

## CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation en trois stades pour évaluer les pertes de crédit attendues sur tous les titres d'emprunt évalués au coût amorti ou à la JVAERG, sur les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur et sur les créances au titre des contrats de location. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue restante d'un instrument financier. Le modèle de pertes de crédit attendues intègre des données prospectives. L'évaluation des pertes de crédit attendues effectuée à chaque période de présentation de l'information financière tient compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'établissement des hypothèses et des estimations, ainsi que les transferts entre les trois stades et l'application de l'information prospective, fait appel au jugement. Toute modification de ces hypothèses et de ces estimations, ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, mais tout aussi raisonnables, pourrait avoir une incidence sur les corrections de valeur pour pertes sur créances et les provisions pour pertes sur créances pour l'exercice. Tous les secteurs d'activité sont touchés par cette estimation comptable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles, notamment les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios prospectifs et leur pondération respective. La pleine ampleur de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie du Canada et des États-Unis est toujours incertaine. Il demeure donc difficile de prédire si la pandémie de COVID-19 pourrait entraîner des radiations d'un niveau significatif à l'avenir ou si la Banque devra comptabiliser d'autres augmentations de ses corrections de valeur pour pertes sur créances ou la reprise d'une tranche importante de celles-ci au cours de périodes ultérieures.

### *Détermination du stade*

La méthode de dépréciation en trois stades quant aux pertes de crédit attendues est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit lié à des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés au stade 1 et une correction de valeur pour pertes sur créances évaluée chaque date de clôture à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés passeront au stade 2, et une correction de valeur pour pertes sur créances évaluée, chaque date de clôture, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée. Au cours des périodes ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier diminue de sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle des pertes de crédit attendues exige que la correction de valeur pour pertes sur créances soit ramenée au stade 1, c.-à-d. au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus après la comptabilisation initiale, l'actif financier déprécié passe au stade 3, une correction de valeur correspondant aux pertes attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable brute des actifs financiers classés au stade 1 et au stade 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers classés au stade 3.

### *Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit*

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, la Banque utilise un système interne de notation de crédit et des notations de risque externes. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la probabilité de défaillance (PD) pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit requiert l'exercice d'une part importante de jugement.

### *Évaluation des pertes de crédit attendues*

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation des informations prospectives requièrent l'exercice d'une part importante de jugement. L'insuffisance de flux de trésorerie s'entend de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues repose principalement sur le produit de la PD, la perte en cas de défaillance (PED) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) de l'instrument. Le calcul des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 s'appuie, le cas échéant, sur les paramètres du modèle de risque de crédit utilisé par la Banque pour le calcul des provisions collectives selon l'IAS 39, notamment, la PD, la PED et l'ECD. Des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de produit intérieur brut (PIB) et les indices des prix des maisons sont intégrés aux paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque inclut trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son processus de calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des pondérations probabilistes sont attribuées à chaque scénario. Les scénarios et les pondérations probabilistes sont réévalués chaque trimestre et soumis à l'examen de la direction. La Banque fait preuve de jugement d'expert en matière de crédit et ajuste les résultats modélisés des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que la notation et la modélisation du risque de crédit ne tiennent pas compte de facteurs de risque et d'autres informations connus ou prévus.

Les pertes de crédit attendues au titre de tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé. Dans le cas des titres d'emprunt évalués à la JVAERG, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sans réduction de la valeur comptable de l'actif au bilan consolidé. Quant aux titres d'emprunt évalués au coût amorti, ils sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur créances au bilan consolidé. Les corrections de valeur pour pertes sur créances liées aux risques de crédit hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les autres passifs au bilan consolidé.

### *Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création*

À la comptabilisation initiale d'un actif financier, la Banque détermine si l'actif s'est déprécié. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, la Banque ne comptabilise que le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à titre de correction de valeur pour pertes sur créances. La Banque comptabilise les variations des pertes de crédit attendues dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, même si le montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie est inférieur à celui inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

### **Défaillance**

La définition de défaillance utilisée par la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues et pour faire passer les instruments financiers d'un stade à l'autre est conforme à celle utilisée aux fins de la gestion du risque de crédit interne. La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

### **Radiations**

La Banque radie, en tout ou en partie, un actif financier déprécié et la correction de valeur pour pertes sur créances s'y rapportant lorsqu'elle considère que la probabilité de recouvrement est inexistante, qu'elle a épuisé les garanties et autres recours dont elle dispose et qu'il est improbable que les soldes dus soient recouverts.

### **Prêts modifiés**

Dans certains cas, les conditions initiales de l'actif financier peuvent être renégociées ou modifiées, ce qui a une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Advenant des changements importants dans les conditions initiales de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé et un nouvel actif financier est comptabilisé. Si la modification des conditions contractuelles ne donne pas lieu à la décomptabilisation de l'actif financier, la valeur comptable de l'actif financier est recalculée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif initial, et un profit ou une perte est comptabilisé.

## **GOODWILL, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES ACTIFS À LONG TERME**

### **Goodwill**

Au 31 octobre 2021, le goodwill s'établissait à 78,4 millions \$, une baisse de 38,9 millions \$ par rapport à 117,3 millions \$ au 31 octobre 2020. Le goodwill est soumis au moins une fois l'an à un test de dépréciation, comme il est mentionné à la note 3 des états financiers consolidés.

Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque, qui représentent le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Le test permet de comparer la valeur recouvrable de l'UGT avec sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur est d'abord allouée pour réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis aux autres actifs non financiers de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif, puisque la valeur comptable d'un actif ne peut être réduite en deçà de sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

La direction a recours à plusieurs estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT.

Le goodwill a été alloué à deux UGT : le secteur Services bancaires aux particuliers, qui répond aux besoins des particuliers en matière de services financiers, et le secteur Services bancaires aux entreprises, qui fournit des services aux petites et moyennes entreprises à l'échelle du Canada et des États-Unis. Ces UGT sont également des secteurs opérationnels, comme il est décrit à la note 31 des états financiers consolidés.

### **Secteur Services bancaires aux particuliers**

Au 31 octobre 2021, aucun goodwill n'est resté alloué au secteur Services bancaires aux particuliers.

Pour le test de dépréciation annuel de 2021, la valeur recouvrable du secteur Services bancaires aux particuliers a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires quadriennal et les investissements prévus. Tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 9,5 %. La direction a considéré que ces estimations étaient raisonnables. Ces estimations prenaient en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportaient toutefois des incertitudes inhérentes qui étaient hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée du secteur Services bancaires aux particuliers était inférieure à sa valeur comptable.

Par suite du test de dépréciation, la Banque a comptabilisé une charge de dépréciation de 93,4 millions \$ se rapportant à la dépréciation des éléments suivants : goodwill, pour un montant de 34,9 millions \$; logiciels et immobilisations incorporelles, pour un montant de 52,7 millions \$; et immobilisations corporelles, pour un montant de 5,8 millions \$. L'affectation de la perte de valeur aux actifs du secteur Services bancaires aux particuliers, autres que le goodwill, a été réalisée en fonction de la valeur comptable relative de ces actifs. La perte de valeur affectée à chaque actif n'a pas entraîné de réduction de la valeur comptable de ces actifs en deçà de leur juste valeur diminuée des coûts de vente, de leur valeur d'utilité ou de zéro, selon le plus élevé de ces montants. La juste valeur a été principalement estimée au moyen d'une approche du coût de remplacement net d'amortissement.

### **Secteur Services bancaires aux entreprises**

Au 31 octobre 2021, un goodwill de 78,4 millions \$ a été alloué au secteur Services bancaires aux entreprises, par rapport à un goodwill de 82,4 millions \$ au 31 octobre 2020.

Pour le test de dépréciation annuel de 2021, la valeur recouvrable du secteur Services bancaires aux entreprises a été estimée en calculant la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires quadriennal et les investissements prévus. Tous les flux de trésorerie prévus ont été actualisés à un taux après impôts de 9,5 %. La direction a considéré que ces estimations étaient raisonnables. Ces estimations prenaient en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportaient toutefois des incertitudes inhérentes qui étaient hors du contrôle de la Banque. La direction a déterminé que, aux fins du test de dépréciation, la valeur recouvrable estimée du secteur Services bancaires aux entreprises excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée en 2021. Toute modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats du test de dépréciation.

Voir la note 10 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

#### **Autres immobilisations incorporelles et autres actifs à long terme**

Les autres immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont aussi soumises à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être pleinement recouvrable. En effectuant ce test, la direction évalue les flux de trésorerie futurs qu'elle prévoit tirer de ces actifs. Lorsque la valeur comptable nette dépasse l'estimation des flux de trésorerie nets futurs actualisés, les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée sont considérées comme étant dépréciées et ramenées à leur valeur recouvrable. Les projets de TI et les autres programmes en cours de développement sont soumis à un test semblable au moins une fois l'an. Dans le cas des logiciels et des autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas de rentrées de fonds distinctes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif commun est alloué.

En 2021, des indicateurs de dépréciation des actifs du secteur Services bancaires aux particuliers ont été identifiés en raison de la récente baisse des volumes d'actifs et de dépôts, laquelle, combinée aux capacités numériques limitées de la Banque pour répondre aux besoins en constante évolution des clients pendant la pandémie, a compliqué la rétention des clients existants et l'acquisition de nouveaux clients. La direction a déterminé que la valeur recouvrable estimée du secteur Services bancaires aux particuliers excédait sa valeur comptable. Une dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles totalisant 52,7 millions \$ en 2021 a été comptabilisée au poste Charges de dépréciation et de restructuration relativement à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers. Voir la rubrique « Goodwill » ci-dessus pour de plus amples renseignements.

En 2020, des indicateurs de dépréciation des actifs de la Banque ont été identifiés en raison de la détérioration de la situation économique engendrée par la pandémie de COVID-19 et des fluctuations de taux d'intérêt connexes. La direction a déterminé que la valeur recouvrable estimée des UGT soumis à un test de dépréciation excédait leur valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation des logiciels et autres immobilisations corporelles n'a été comptabilisée.

Par ailleurs, la direction revoit périodiquement la valeur des actifs de la Banque, notamment les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les autres frais différés, afin de déterminer les pertes de valeur possibles et de valider les périodes d'amortissement connexes. En 2021, des indicateurs de dépréciation des bureaux du siège social loués par la Banque ont été identifiés. La Banque a comparé la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation à leur valeur recouvrable, qui est calculée en fonction de la valeur d'utilité sur la base des modalités de sous-location prévues sur le reste de la durée des contrats de location du siège social. Ces modalités comprennent notamment des clauses relatives au recouvrement du loyer de base et au recouvrement du loyer variable, ainsi qu'à la période d'absorption prévue. La dépréciation des immobilisations corporelles totalisant 36,7 millions \$ (néant en 2020) a été comptabilisée au poste Charges de dépréciation et de restructuration en lien avec le plan de la direction visant à réduire la superficie des bureaux du siège social loués par la Banque.

Voir les notes 8, 9, 10 et 30 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

#### **AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**

La Banque offre plusieurs régimes d'avantages du personnel aux employés admissibles, y compris des régimes de retraite enregistrés et des régimes complémentaires de retraite, et des régimes de soins médicaux et dentaires postérieurs au départ à la retraite (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi). L'évaluation des avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires de la Banque selon plusieurs hypothèses, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, le taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. La direction doit exercer une part importante de jugement pour déterminer les autres hypothèses clés. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, toute modification apportée aux hypothèses pourrait avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies, ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Les taux d'actualisation étaient de 3,37 % au 31 octobre 2021 et de 2,71 % au 31 octobre 2020. La note 18 des états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les autres hypothèses clés et l'analyse de sensibilité connexe, ainsi que sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Banque.

## IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences s'inversent. Une provision pour perte de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

## PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passés peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration.

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. Des informations sur les passifs éventuels sont fournies lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu.

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires. Ces procédures touchent diverses questions et le moment où elles seront résolues peut varier et est incertain. Les provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Banque engagera des frais liés aux procédures juridiques et que le montant peut être estimé de manière fiable. Des provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants requis pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. La direction et des experts externes participent à l'estimation des provisions pour procédures juridiques, au besoin. Le coût réel du règlement d'une obligation pourrait être considérablement plus élevé ou plus bas que les montants des provisions. Dans certains cas, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant des pertes, auquel cas aucun montant n'est comptabilisé. Les divers stades de la procédure, le fait que l'obligation de la Banque, le cas échéant, n'a pas encore été déterminée et le fait que des questions sous-jacentes peuvent changer de temps à autre requièrent une part importante de jugement et suscitent beaucoup d'incertitude. Par conséquent, notre exposition financière et autre à ces procédures juridiques, compte tenu des montants déjà comptabilisés, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

Voir la note 29 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

## MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes qui n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 octobre 2021. Ces modifications de normes comptables à venir s'appliquent pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

La note 4 des états financiers consolidés contient des renseignements supplémentaires sur les nouvelles normes et les modifications des normes existantes.

### Contrats d'assurance (IFRS 17)

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit les principes de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance, ainsi que de présentation et de communication de l'information s'y rapportant. L'IFRS 17 remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*. En mars 2020, l'IASB a achevé ses délibérations sur le projet de modification de l'IFRS 17 qui avait été soumis à une consultation publique en juin 2019, et a décidé que l'entrée en vigueur de la norme serait reportée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'IASB a également décidé de prolonger l'exemption en vigueur pour certains assureurs relativement à l'application de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, pour leur permettre de mettre en œuvre l'IFRS 9 et l'IFRS 17 en même temps. La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.



# GLOSSAIRE

## TERMES GÉNÉRAUX

**Acceptations bancaires** – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour garantir la créance.

**Corrections de valeur pour pertes sur créances** – Estimation, par la Banque, des pertes de crédit attendues à la date de clôture. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue restante d'un instrument financier. Ces corrections de valeur sont principalement liées aux risques liés aux prêts et aux acceptations et aux risques hors bilan, y compris les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées.

**Couverture** – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

**Dérivés** – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

**Instruments financiers hors bilan** – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

**Juste valeur** – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

**Montant nominal** – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

**Option** – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

**Prêts hypothécaires Alt A** – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standard de souscription de risque.

**Point de base** – Correspond à un centième de un pour cent.

**Prêts dépréciés** – Correspond aux prêts pour lesquels un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs du prêt sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

**Provisions pour pertes sur créances** – Montant porté au débit ou au crédit du résultat permettant d'ajuster les corrections de valeur pour pertes sur créances au titre des actifs financiers productifs et dépréciés et les ramener au niveau approprié.

**Résultat par action (RPA)** – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

**Revenu net d'intérêt** – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

**Swap** – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. Les divers swaps conclus par la Banque sont les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises et les swaps sur le rendement total.

**Taux d'intérêt effectif** – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

**Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat** – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminées. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

## MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

**Actifs administrés** – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

**Actif productif moyen** – L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des corrections de valeur pour pertes, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

**Corrections de valeur pour pertes sur créances en pourcentage du total des prêts et acceptations** – Ratio des corrections de valeur pour pertes sur créances par rapport au total des prêts et acceptations.

**Levier d'exploitation** – Mesure de l'efficacité et écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

**Marge nette d'intérêt** – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen (fondé sur les soldes quotidiens pour la période) exprimé en pourcentage ou en points de base.

**Passifs portant intérêt** – Comprennent les dépôts de la Banque, la dette liée aux activités de titrisation et la dette subordonnée utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais excluent les passifs portant intérêt liés aux activités de négociation.

**Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts et acceptations** – Prêts dépréciés en pourcentage du total des prêts et acceptations à la fin de la période.

**Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts et acceptations** – Prêts dépréciés diminués des corrections de valeur pour les pertes sur prêts dépréciés en pourcentage du total des prêts et acceptations à la fin de la période.

**Provision pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et acceptation** – Ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts et acceptations. Dans le cas des prêts et acceptations moyens, les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

**Ratio cours-résultat** – Quotient obtenu en divisant le cours de clôture de l'action ordinaire par le résultat de base par action.

**Ratio d'efficacité** – Mesure de la productivité et du contrôle des coûts, définie comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

**Ratio du dividende versé** – Défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

**Rendement de l'action** – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

## TERMES RELATIFS AU RISQUE ET AUX FONDS PROPRES

**Actif pondéré en fonction des risques** – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

**Bâle II** – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel. L'Accord de Bâle II a également introduit l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

**Bâle III** – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer l'Accord de Bâle II ainsi que le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures ont également introduit les normes de liquidité.

**Exposition en cas de défaillance (ECD)** – Montant dû par un débiteur attendu au moment de la défaillance.

**Fonds propres de catégorie 1** – Formes de fonds comprenant principalement les CET1 et les actions privilégiées.

**Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)** – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs nets des régimes de retraite, des réserves de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

**Perte en cas de défaillance (PCD)** – Pourcentage estimatif de l'ECD représentant le montant dont le recouvrement n'est pas attendu au cours du processus de recouvrement.

**Probabilité de défaillance (PD)** – Pourcentage estimatif représentant la probabilité de défaillance d'un débiteur au cours d'une période donnée pour une note précise ou pour un lot d'expositions en particulier.

**Ratio de levier** – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres.

**Ratio de liquidité à court terme** – Mesure du caractère suffisant des liquidités de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

**Ratios de fonds propres** – Quotient obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques.

**Risque de crédit et de contrepartie** – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

**Risque opérationnel** – Risque de perte ou de dommages résultant d'une défaillance attribuable à des ressources humaines, au caractère inadéquat ou à la défaillance des processus, technologies et systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique, mais déduction faite du risque lié à la réglementation, du risque stratégique et du risque lié à la réputation.

**Total des fonds propres** – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.

# BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AUX 31 OCTOBRE 2021 ET 2020

### TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE .....	96
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT .....	97
BILAN CONSOLIDÉ .....	101
ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ .....	102
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ .....	103
ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ .....	104
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ .....	106

### NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Information générale .....	107	16. Capital-actions .....	140
2. Mode de présentation .....	107	17. Rémunération fondée sur des actions .....	144
3. Résumé des principales méthodes comptables .....	110	18. Avantages postérieurs à l'emploi .....	147
4. Modifications de méthodes comptables à venir .....	125	19. Impôts sur le résultat .....	152
5. Valeurs mobilières .....	125	20. Résultat par action .....	154
6. Prêts et corrections de valeur pour pertes sur créances .....	126	21. Transactions entre parties liées .....	155
7. Titrisation et entités structurées .....	134	22. Instruments financiers – juste valeur .....	156
8. Immobilisations corporelles .....	136	23. Instruments financiers – compensation .....	160
9. Logiciels et autres immobilisations incorporelles .....	137	24. Instruments financiers – gestion des risques .....	160
10. Goodwill .....	138	25. Dérivés et couvertures .....	161
11. Autres actifs .....	138	26. Revenu lié aux instruments financiers .....	169
12. Dépôts .....	139	27. Revenus d'assurance .....	169
13. Autres passifs .....	139	28. Autres revenus .....	169
14. Dette liée aux activités de titrisation .....	139	29. Engagements, garanties et passifs éventuels .....	170
15. Dette subordonnée .....	140	30. Charges de dépréciation et de restructuration .....	172
		31. Information sectorielle .....	173

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque Laurentienne du Canada est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle de l'information financière contenue dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers consolidés sont également conformes aux dispositions relatives à la comptabilité de la *Loi sur les banques*.

Les états financiers consolidés comprennent des éléments qui, le cas échéant, sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction. L'information financière comprise ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers consolidés.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, à l'appui, notamment, des états financiers consolidés préparés selon les IFRS. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien protégé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles comprennent, entre autres, les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui fait en sorte que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par des fonctions de gestion des risques et de gestion du risque opérationnel qui assurent la maîtrise adéquate des risques, y compris la mise à jour de la documentation de ceux-ci et l'évaluation de leur incidence financière. De plus, la fonction d'audit interne évalue périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumet à la direction ses recommandations en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la Banque. Par conséquent, le BSIF examine les activités et les affaires de la Banque et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* sont respectées et que la situation financière de la Banque est saine.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés et du rapport de gestion qui figurent dans le rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation de transactions importantes par l'entremise du comité d'audit et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires sur la recommandation du conseil d'administration, audient les états financiers consolidés de la Banque et leur rapport est présenté ci-après. Les auditeurs ont pleinement et librement accès au comité d'audit pour discuter de toute question d'audit et de présentation de l'information financière.

### Rania Llewellyn

La présidente et  
chef de la direction

### Yvan Deschamps

Le vice-président exécutif et  
chef de la direction financière

### Montréal, Canada

Le 9 décembre 2021

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de la **Banque Laurentienne du Canada**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **Banque Laurentienne du Canada** et de ses filiales (la « Banque » ou le « Groupe »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2021 et 2020, et les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états de la variation des capitaux propres consolidés et les états des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (collectivement, les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe aux 31 octobre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

#### Correction de valeur pour pertes sur créances

##### Question clé de l'audit

Tel qu'il est décrit plus en détail aux notes 3 et 6 des états financiers consolidés, la correction de valeur pour pertes sur créances de la Banque au 31 octobre 2021, calculée au moyen d'un modèle des pertes de crédit attendues, s'établissait à 202,6 millions \$. Les pertes de crédit attendues correspondent à un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles et tenant compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. La Banque applique une méthode en trois stades pour évaluer les pertes de crédit attendues, qui repose principalement sur le produit de la probabilité de défaillance (PD), la perte en cas de défaillance (PED) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) du prêt. Dans le cadre du calcul des pertes de crédit attendues, la Banque tient compte de trois scénarios macroéconomiques prospectifs qui représentent son point de vue sur les résultats économiques possibles, soit un scénario de base présentant le point de vue de la Banque sur le résultat le plus probable, ainsi qu'un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Si le risque de crédit a augmenté de manière importante, des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées; autrement, des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir sont habituellement comptabilisées. L'augmentation importante du risque de crédit repose sur la variation de la PD entre la date de création et la date de clôture et est évaluée à l'aide des seuils relatifs et absolus.

L'audit de la correction de valeur pour pertes sur créances a constitué un processus complexe et a nécessité le recours à des spécialistes en raison de la complexité inhérente des modèles, de la nature prospective des principales hypothèses et de l'interrelation entre les variables importantes ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues. Les principaux aspects faisant intervenir le jugement comprennent l'évaluation : i) des modèles et des méthodes utilisées pour calculer les pertes de crédit attendues tant pour les douze mois à venir ainsi que pour la durée de vie; ii) de la question de savoir si une augmentation importante du risque de crédit s'est produite; iii) des hypothèses utilisées dans les scénarios macroéconomiques, y compris les informations prospectives et l'attribution de pondérations probabilistes; et iv) de l'application du jugement éclairé de la direction en matière de crédit pour ajuster les résultats modélisés à l'égard des pertes de crédit attendues lorsque des facteurs de risques connus ou prévus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

*Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit*

Pour tester la correction de valeur pour pertes sur créance, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, avec l'aide de nos spécialistes en modélisation du risque de crédit, l'évaluation de la méthode et des hypothèses utilisées dans les modèles importants ayant servi à estimer les pertes de crédit attendues dans l'ensemble des différents portefeuilles pour déterminer s'ils étaient conformes aux exigences des normes IFRS et des normes sectorielles. L'évaluation a également compris l'appréciation des déclencheurs d'une augmentation importante du risque de crédit utilisés par la direction. Avec l'aide de nos spécialistes en économie, nous avons évalué les méthodes de prévision de la direction et comparé les informations prospectives et la pondération des scénarios de la direction aux prévisions établies par des sources indépendantes et aux informations diffusées publiquement. Pour un échantillon, nous avons recalculé de façon indépendante les pertes de crédit attendues pour vérifier l'exactitude arithmétique des modèles de la direction. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues en les comparant aux données des systèmes sources et à la documentation connexe. Avec l'aide de nos spécialistes en modélisation du risque de crédit, nous avons également évalué la méthode et les processus de gouvernance de la direction en fonction de l'application d'un jugement éclairé en matière de crédit de la direction en vérifiant si les montants comptabilisés représentaient la qualité sous-jacente du crédit et les tendances macroéconomiques, y compris l'incidence de la COVID-19. Enfin, nous avons revu le caractère adéquat des informations fournies par voie de note dans les états financiers en lien avec cette question.

#### **Dépréciation de l'unité génératrice de trésoreries (UGT) Services bancaires aux particuliers**

*Question clé de l'audit*

Tel qu'il est décrit plus en détail aux notes 3 et 10 des états financiers consolidés, le goodwill qui a été affecté à l'UGT Services bancaires aux particuliers de la Banque totalisait 34,9 millions \$ avant la charge de dépréciation de 93,4 millions \$ comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021. Annuellement au 1<sup>er</sup> août, la direction procède à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable de chaque UGT à sa valeur recouvrable. Pour l'UGT Services bancaires aux particuliers, la direction a calculé la valeur recouvrable au moyen de l'approche par la valeur d'utilité qui était principalement fondée sur le plan d'affaires quadriennal, et l'a ajustée pour exclure toutes les entrées ou sorties de trésorerie futures estimées pouvant découler des restructurations futures ou de l'amélioration de la performance des actifs et pour aligner les projections sur les résultats réels antérieurs. La direction a estimé que les flux de trésorerie au-delà de la période de quatre ans augmenteront à un rythme constant selon un taux de croissance nominal à long terme. Tel qu'il a été communiqué par la direction, la détermination de la valeur d'utilité exige un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, le taux de croissance final et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT. Par suite du test de dépréciation, la direction a affecté une dépréciation de 34,9 millions \$ au goodwill de l'UGT, de 52,7 millions \$ aux logiciels et immobilisations incorporelles de l'UGT et de 5,8 millions \$ aux immobilisations corporelles de l'UGT.

L'audit du test de dépréciation du goodwill de l'UGT Services bancaires aux particuliers a nécessité la participation de spécialistes et un haut niveau de jugement de la part de l'auditeur en raison du degré de subjectivité des estimations importantes décrites ci-dessus qui ont été utilisées par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT Services bancaires aux particuliers au moyen de l'approche par la valeur d'utilité.

*Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit*

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons apprécié le processus suivi par la direction pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT en évaluant les principales hypothèses comprises dans le modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés, notamment le taux d'actualisation et le taux de croissance final, et en comparant les hypothèses de la direction aux résultats réels de l'exercice précédent, aux tendances sectorielles et économiques actuelles ainsi qu'aux primes de risque propre à la société. Nous avons testé le caractère raisonnable des taux de croissance projetés du résultat net de l'UGT en les comparant aux plans stratégiques de la direction approuvés par le conseil d'administration ainsi qu'aux données économiques accessibles publiées par des tiers, aux prévisions sectorielles et aux tendances historiques. Nous avons également évalué l'exactitude historique des estimations de l'exercice précédent de la direction en effectuant une comparaison des projections de l'exercice précédent aux résultats réels. Enfin, nous avons revu le caractère adéquat des informations fournies par voie de note dans les états financiers en lien avec cette question.

## Autres informations contenues dans le rapport annuel 2021 du Groupe

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, le cas échéant.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Michel Bergeron.

*Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.<sup>1</sup>*

<sup>1</sup>FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique no A114960

Montréal, Canada  
Le 9 décembre 2021

## BILAN CONSOLIDÉ

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2021	2020
<b>Actif</b>			
<b>Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques</b>		69 002 \$	69 661 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>		598 121	603 181
<b>Valeurs mobilières</b>	5 et 7		
Au coût amorti		3 189 455	3 109 698
À la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)		3 050 658	2 414 939
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)		259 080	274 579
		6 499 193	5 799 216
<b>Valeurs acquises en vertu de conventions de revente</b>		2 764 281	3 140 228
<b>Prêts</b>	6 et 7		
Personnels		3 681 341	4 120 875
Hypothécaires résidentiels		15 856 999	16 341 890
Commerciaux		14 106 423	12 730 360
		33 644 763	33 193 125
Corrections de valeur pour pertes sur prêts		(195 056)	(173 522)
		33 449 707	33 019 603
<b>Autres</b>			
Dérivés	25	263 014	295 122
Immobilisations corporelles	8	100 576	199 869
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	9	278 295	380 259
Goodwill	10	78 429	117 286
Actif d'impôt différé	19	58 492	62 216
Autres actifs	11	917 914	481 019
		1 696 720	1 535 771
		45 077 024 \$	44 167 660 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Dépôts</b>	12		
Particuliers		18 151 044 \$	18 796 150 \$
Entreprises, banques et autres		4 837 185	5 124 053
		22 988 229	23 920 203
<b>Autres</b>			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		3 251 682	3 020 709
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		2 771 474	2 411 649
Dérivés	25	153 069	127 412
Passif d'impôt différé	19	48 244	55 333
Autres passifs	13 et 29	1 618 144	1 487 174
		7 842 613	7 102 277
<b>Dettes liées aux activités de titrisation</b>	7 et 14	11 255 530	10 184 497
<b>Dettes subordonnées</b>	15	349 782	349 442
<b>Capitaux propres</b>			
Actions privilégiées	16	122 071	244 038
Billets avec remboursement de capital à recours limité	16	123 612	—
Actions ordinaires	16	1 172 722	1 159 488
Résultats non distribués		1 195 264	1 152 973
Cumul des autres éléments du résultat global		23 534	52 215
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	17	3 667	2 527
		2 640 870	2 611 241
		45 077 024 \$	44 167 660 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Michael Mueller**  
Président du conseil d'administration

**Rania Llewellyn**  
Présidente et chef de la direction

## ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	2021	2020
<b>Revenu d'intérêt et de dividendes</b>	<b>26</b>		
Prêts		1 118 161 \$	1 288 850 \$
Valeurs mobilières		45 661	57 798
Dépôts auprès de banques		1 821	4 294
Autres, incluant les dérivés		87 672	71 311
		1 253 315	1 422 253
<b>Frais d'intérêt</b>	<b>26</b>		
Dépôts		364 291	532 062
Dettes liées aux activités de titrisation		175 964	179 930
Dettes subordonnées		15 208	15 222
Autres, incluant les dérivés		5 511	12 615
		560 974	739 829
		692 341	682 424
<b>Revenu net d'intérêt</b>			
<b>Autres revenus</b>			
Commissions sur prêts		69 446	62 595
Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières		64 226	48 030
Commissions sur la vente de fonds communs de placement		49 088	42 985
Frais de service		30 746	33 733
Revenus tirés des instruments financiers	26	29 590	33 728
Revenus tirés des services de cartes		27 342	28 438
Frais tirés des comptes d'investissement		15 509	16 350
Revenus d'assurance, montant net	27	10 219	11 148
Autres	28	13 950	11 578
		310 116	288 585
<b>Revenu total</b>		<b>1 002 457</b>	<b>971 009</b>
<b>Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis</b>	<b>3.4</b>	<b>—</b>	<b>638</b>
<b>Provisions pour pertes sur créances</b>	<b>6</b>	<b>49 500</b>	<b>116 300</b>
<b>Frais autres que d'intérêt</b>			
Salaires et avantages du personnel	17 et 18	370 400	370 535
Frais d'occupation de locaux et technologie	8	193 005	200 529
Autres	9	125 113	144 434
Charges de dépréciation et de restructuration	30	191 844	18 289
		880 362	733 787
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>		<b>72 595</b>	<b>120 284</b>
Impôts sur le résultat	19	15 526	6 199
<b>Résultat net</b>		<b>57 069 \$</b>	<b>114 085 \$</b>
Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur les billets avec remboursement de capital à recours limité	16	12 265	12 466
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>		<b>44 804 \$</b>	<b>101 619 \$</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>20</b>		
de base		1,03 \$	2,37 \$
dilué		1,03 \$	2,37 \$
<b>Dividendes par action ordinaire</b>		<b>1,60 \$</b>	<b>2,14 \$</b>

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
<b>Résultat net</b>	<b>57 069 \$</b>	114 085 \$
<b>Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat</b>		
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat consolidé		
Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG		
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(1 271)	1 559
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(235)	(103)
	<b>(1 506)</b>	1 456
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	<b>(1 498)</b>	22 544
Écarts de conversion, montant net		
Profits de change latents (pertes de change latentes) sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	(35 949)	5 005
Profits nets sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	10 272	2 263
	<b>(25 677)</b>	7 268
	<b>(28 681)</b>	31 268
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat consolidé		
Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	30 877	(5 420)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	39 050	(6 008)
	<b>69 927</b>	(11 428)
Total des autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat	<b>41 246</b>	19 840
<b>Résultat global</b>	<b>98 315 \$</b>	133 925 \$

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT — AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les impôts sur le résultat (le recouvrement) liés à chaque composante des autres éléments du résultat global sont présentés dans le tableau suivant.

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	2021	2020
Variation nette des titres d'emprunt à la JVAERG		
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(558) \$	543 \$
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(85)	(37)
	<b>(643)</b>	506
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie	<b>(543)</b>	8 094
Écarts de conversion, montant net		
Profits nets sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	(159)	(320)
Profits (pertes) à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	11 119	(2 005)
Profits nets (pertes nettes) sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	14 108	(2 169)
	<b>23 882 \$</b>	4 106 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

	Cumul des autres éléments du résultat global								Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021	
	Actions privilégiées (note 16)	Billets avec remboursement de capital à recours limité (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Titres d'emprunt à la JVAERG	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger	Total	Réserve pour rémunération fondée sur des actions	Total des capitaux propres
Solde au 31 octobre 2020	244 038 \$	— \$	1 159 488 \$	1 152 973 \$	1 784 \$	43 593 \$	6 838 \$	52 215 \$	2 527 \$	2 611 241 \$
Résultat net				57 069						57 069
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)										
Pertes latentes nettes sur les titres d'emprunt à la JVAERG					(1 271)			(1 271)		(1 271)
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG					(235)			(235)		(235)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie						(1 498)		(1 498)		(1 498)
Pertes de change latentes sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net							(35 949)	(35 949)		(35 949)
Profits nets sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger							10 272	10 272		10 272
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel				30 877						30 877
Profits nets sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG				39 050						39 050
Résultat global				126 996	(1 506)	(1 498)	(25 677)	(28 681)		98 315
Émission d'actions			13 234							13 234
Émission de billets avec remboursement de capital à recours limité		123 612								123 612
Rachat d'actions	(121 967)			(3 033)						(125 000)
Rémunération fondée sur des actions									1 140	1 140
Dividendes et autres										
Actions privilégiées et billets avec remboursement de capital à recours limité				(12 265)						(12 265)
Actions ordinaires				(69 407)						(69 407)
Solde au 31 octobre 2021	122 071 \$	123 612 \$	1 172 722 \$	1 195 264 \$	278 \$	42 095 \$	(18 839) \$	23 534 \$	3 667 \$	2 640 870 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ (SUITE)

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2020

	Cumul des autres éléments du résultat global							Total des capitaux propres
	Actions privilégiées (note 16)	Actions ordinaires (note 16)	Résultats non distribués	Titres d'emprunt à la JVAERG	Couvertures de flux de trésorerie	Conversion des établissements à l'étranger	Total	
(en milliers de dollars canadiens)								
Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2019	244 038 \$	1 139 193 \$	1 154 412 \$	328 \$	21 049 \$	(430) \$	20 947 \$	2 560 405 \$
Résultat net			114 085					114 085
Autres éléments du résultat global (après impôts sur le résultat)								
Profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG				1 559			1 559	1 559
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG				(103)			(103)	(103)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie					22 544		22 544	22 544
Profits de change latents sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net						5 005	5 005	5 005
Profits nets sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger						2 263	2 263	2 263
Pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel			(5 420)				(5 420)	(5 420)
Pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG			(6 008)				(6 008)	(6 008)
Résultat global			102 657	1 456	22 544	7 268	31 268	133 925
Émission d'actions		20 295						20 295
Rémunération fondée sur des actions							712	712
Dividendes								
Actions privilégiées			(12 466)					(12 466)
Actions ordinaires			(91 630)					(91 630)
Solde au 31 octobre 2020	244 038 \$	1 159 488 \$	1 152 973 \$	1 784 \$	43 593 \$	6 838 \$	52 215 \$	2 527 \$ 2 611 241 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2021	2020
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Résultat net		57 069 \$	114 085 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provisions pour pertes sur créances	6	49 500	116 300
Impôt différé	19	(22 057)	(17 881)
Dépréciation du goodwill, des logiciels et immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles	8, 9 et 10	163 279	3 765
Amortissement des immobilisations corporelles	8	22 013	24 058
Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles	9	39 504	41 590
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :			
Prêts		(495 352)	434 717
Acceptations		—	(319 992)
Valeurs mobilières à la JVRN		(635 719)	827 207
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente		375 947	(601 943)
Intérêts courus à recevoir		5 138	34 648
Actifs dérivés		32 108	(151 306)
Dépôts		(931 974)	(1 732 401)
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		230 973	402 562
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		359 825	(147 234)
Intérêts courus à payer		(108 940)	(13 469)
Passifs dérivés		25 657	14 675
Dette liée aux activités de titrisation		1 071 033	1 271 164
Autres, montant net		(103 321)	398 132
		134 683	698 677
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Paieement d'obligations locatives		(19 720)	(18 553)
Rachat d'actions privilégiées	16	(125 000)	—
Produit net de l'émission de billets avec remboursement de capital à recours limité	16	123 612	—
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	16	48	1 591
Dividendes et autres distributions		(81 021)	(106 291)
		(102 081)	(123 253)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Variation des valeurs mobilières au coût amorti			
Acquisitions		(2 475 572)	(3 495 790)
Produit à la vente et à l'échéance		2 395 815	3 130 965
Variations des valeurs mobilières à la JVAERG			
Acquisitions		(997 899)	(243 517)
Produit à la vente et à l'échéance		1 064 557	275 577
Produit à la vente de portefeuilles de prêts		19 529	54 376
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles	8 et 9	(40 804)	(41 201)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques		5 060	(280 284)
		(29 314)	(599 874)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques			
		(3 947)	3 453
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques			
		(659)	(20 997)
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques au début de la période			
		69 661	90 658
<b>Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques à la fin de la période</b>			
		69 002 \$	69 661 \$
<b>Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :</b>			
Intérêts versés au cours de la période		680 999 \$	751 742 \$
Intérêts reçus au cours de la période		1 258 841 \$	1 416 663 \$
Dividendes reçus au cours de la période		13 067 \$	14 935 \$
Impôts sur le résultat payés (reçus) au cours de la période		20 196 \$	(14 534) \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés

## NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Aux 31 octobre 2021 et 2020

(Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada (la Banque) offre des services financiers à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels. La Banque exerce principalement ses activités au Canada et est présente aux États-Unis. Voir la note 31 pour d'autres renseignements sur les secteurs opérationnels de la Banque.

La Banque est la société mère ultime du Groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada). Son siège social est situé à Montréal, au Canada, et son bureau principal, à Toronto, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 ont reçu l'approbation du conseil d'administration aux fins de publication le 9 décembre 2021.

### 2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ces états financiers consolidés ont également été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), les états financiers doivent être préparés selon les IFRS.

Sauf indication contraire, les méthodes comptables décrites à la note 3, Résumé des principales méthodes comptables, ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués au moyen de sa monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

#### 2.1 MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

##### Cadre conceptuel de l'information financière

En mars 2018, l'IASB a publié un ensemble de concepts complet pour l'information financière, le *Cadre conceptuel de l'information financière* révisé (cadre conceptuel), qui remplace la version précédente du cadre conceptuel publiée en 2010. Le cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux pour l'information financière qui orientent l'IASB dans l'élaboration des normes IFRS. Il vise à s'assurer que les normes sont théoriquement cohérentes et que les transactions similaires sont traitées de la même façon afin de fournir de l'information utile aux investisseurs, prêteurs et autres créanciers.

Le cadre conceptuel révisé était en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les sociétés qui utilisent le cadre conceptuel pour élaborer des méthodes comptables lorsqu'aucune norme IFRS ne s'applique à une transaction donnée.

L'adoption du cadre conceptuel révisé n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

##### Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)

Le remplacement des taux interbancaires offerts par des taux de référence alternatifs aura une incidence sur les instruments financiers indexés aux taux interbancaires offerts dont la durée s'étend au-delà du 31 décembre 2021 (ou du 30 juin 2023 pour certains taux LIBOR en dollars US).

En août 2020, l'IASB a publié le document intitulé *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16)* (les « modifications »), qui marque la fin de ses travaux visant à modifier les normes IFRS en réponse à la réforme des taux interbancaires offerts. Les modifications visent à résoudre les questions de comptabilité que soulève le remplacement des taux interbancaires offerts appliqués à des instruments financiers par des taux de référence quasi sans risque, y compris l'incidence des changements apportés aux flux de trésorerie contractuels ou aux relations de couverture. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La Banque a adopté de façon anticipée les modifications au 1<sup>er</sup> août 2021 et l'adoption des modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque à cette date.



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La Banque a mis en place un programme à l'échelle de l'entreprise visant à assurer la transition des taux interbancaires offerts vers des taux sans risque. Le programme s'est concentré sur l'identification et la quantification de l'exposition de la Banque à divers taux d'intérêt de référence, sur la capacité de négocier des produits indexés à des taux alternatifs sans risque, notamment l'évaluation des changements aux systèmes et des incidences sur la comptabilité de couverture, ainsi que sur l'évaluation du libellé actuel de ses modifications contractuelles. La Banque a mis en place des plans détaillés, des processus et des procédures visant à soutenir le remplacement d'une partie importante de son exposition aux taux interbancaires offerts par des taux sans risque au cours de l'exercice 2022.

La réforme des taux interbancaires offerts expose la Banque à différents risques faisant l'objet d'une gestion rigoureuse et d'un contrôle étroit dans le cadre du projet, notamment les risques découlant de discussions avec des clients et des contreparties sur le marché en raison des modifications à apporter aux contrats existants conformément à la réforme des taux interbancaires offerts et les risques opérationnels découlant des changements apportés aux systèmes et aux processus informatiques de la Banque.

Au 31 octobre 2021, l'exposition de la Banque aux prêts commerciaux indexés au LIBOR en dollars US devant arriver à échéance ou expirer après le 30 juin 2023 s'établissait à 157,2 millions \$.

## 2.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes les entités qu'elle contrôle, après élimination des soldes et transactions intersociétés. La Banque contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité qui ont l'incidence la plus significative sur les risques et/ou les rendements de l'entité, qu'elle est exposée aux risques et/ou aux rendements importants de l'entité et qu'elle a la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les risques et/ou les rendements auxquels elle est exposée.

### Filiales

Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et continuent d'être consolidées jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les états financiers des filiales de la Banque sont préparés pour la même période de présentation que celle de la Banque, selon des méthodes comptables uniformes.

Les filiales de la Banque sont répertoriées dans le tableau ci-dessous.

Au 31 octobre	2021
	Adresse du bureau principal <sup>(1)</sup>
<b>Dénomination sociale</b>	
B2B Banque	Toronto, Canada
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada
B2B Trustco	Toronto, Canada
B2B Titrisation inc.	Toronto, Canada
B2B Securitization Limited Partnership <sup>(2)</sup>	Toronto, Canada
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada
Capital Laurentienne (USA) inc.	Montréal, Canada
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Montréal, Canada
LBC Capital inc.	Burlington, Canada
LBEF inc.	Burlington, Canada
LBEL inc. <sup>(3)</sup>	Burlington, Canada
LBC Capital GP inc.	Burlington, Canada
LBC Leasing Limited Partnership <sup>(4)</sup>	Burlington, Canada
Financement commercial Northpoint Canada Inc.	Burlington, Canada
NCF Commercial Finance Holdings Inc.	Alpharetta, États-Unis
Northpoint Commercial Finance LLC	Alpharetta, États-Unis
LBC Covered Bond (Legislative) GP Inc	Toronto, Canada
LBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership <sup>(5)</sup>	Toronto, Canada
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada
BLC Finco inc.	Montréal, Canada
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada
V.R. Holding Insurance Company Ltd.	St. James, La Barbade
Venture Reinsurance Company Ltd.	St. James, La Barbade
VRH Canada inc.	Montréal, Canada
BLC Tech inc.	Toronto, Canada
BLC Trust	Montréal, Canada
NCF International Holding Kft	Budapest, Hongrie
NCF International Kft	Budapest, Hongrie

(1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois du pays où se trouve son bureau principal.

(2) B2B Banque détient 99,99 % des parts de B2B Securitization Limited Partnership, et B2B Titrisation inc. détient les parts restantes, soit 0,01 %.

(3) LBC Capital inc. détient 77 % des actions avec droit de vote de LBEL inc., et VRH Canada inc. détient les actions avec droit de vote restantes, soit 23 %.

(4) LBEL inc. détient 99,99 % des parts de LBC Leasing Limited Partnership, et LBC Capital GP inc. détient les parts restantes, soit 0,01 %.

(5) La Banque Laurentienne du Canada détient 99,95 % des parts de LBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership. LBC Covered Bond (Legislative) GP Inc. détient 0,0495 % des parts et 12815273 Canada Inc. détient les 0,005 % restants.

## Entités structurées

Les entités structurées sont consolidées lorsque la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que l'entité structurée est contrôlée par la Banque. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie ou d'une société de personnes. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits : elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité; elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité; et elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée. La Banque consolide trois sociétés en commandite utilisées à des fins de titrisation et de financement, comme il est indiqué dans le tableau qui précède.

## 2.3 JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle pose des jugements importants et fasse des estimations et des hypothèses subjectives ayant une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus, charges et d'autres informations connexes. Les estimations faites par la direction sont fondées sur des données historiques et d'autres hypothèses jugées raisonnables.

Des jugements ont été posés, et des estimations et des hypothèses ont été formulées, notamment à l'égard des éléments comptables suivants et sont traités plus en détail comme suit dans les états financiers consolidés :

Juste valeur des instruments financiers	Notes 3 et 22	Avantages postérieurs à l'emploi	Notes 3 et 18
Corrections de valeur pour pertes sur créances	Notes 3 et 6	Impôts sur le résultat	Notes 3 et 19
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Notes 3, 9 et 10	Provisions et passifs éventuels	Notes 3 et 29

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments énumérés précédemment, les résultats des prochains exercices pourraient différer de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées, ce qui pourrait faire en sorte que les estimations et les jugements diffèrent considérablement des estimations et des jugements formulés par la direction aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

### Incidence de la COVID-19 sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de faire des estimations et de poser des jugements concernant la conjoncture économique future. La pandémie mondiale de COVID-19 a amplifié l'incertitude à l'égard des hypothèses utilisées par la direction pour poser des jugements et faire des estimations. L'ampleur de l'incidence que la pandémie de COVID-19 aura sur l'économie du Canada et des États-Unis et les activités de la Banque demeure incertaine et difficile à prévoir.

### 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### 3.1 INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Classement et évaluation des actifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être évalués : 1) au coût amorti, 2) à la JVAERG ou 3) à la JVRN.

La Banque détermine le classement des titres d'emprunt en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, ainsi que du modèle économique qu'elle suit pour gérer ces actifs financiers, tel qu'il est décrit ci-dessous. Les instruments de capitaux propres doivent être évalués à la JVRN, sauf si, au moment de la comptabilisation initiale, la Banque a choisi de désigner de façon irrévocable un placement de capitaux propres, détenu à des fins autres que de transaction, comme étant évalué à la JVAERG. Les dérivés doivent être évalués à la JVRN.

##### Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour classer les titres d'emprunt, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels associés au titre d'emprunt correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur du titre d'emprunt au moment de la comptabilisation initiale. Les intérêts sont constitués d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pendant une durée donnée et pour d'autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, de même que d'une marge. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels associés à un titre d'emprunt ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, le titre d'emprunt doit être classé comme étant évalué à la JVRN.

##### Appréciation du modèle économique

La Banque établit ses modèles économiques en fonction de l'objectif selon lequel chaque portefeuille d'actifs financiers est géré. La détermination du modèle économique requiert l'exercice du jugement et la prise en considération de tous les éléments probants pertinents disponibles à la date de la détermination. Pour établir ses modèles économiques, la Banque tient compte de ce qui suit :

- L'intention de la direction et ses objectifs stratégiques ainsi que l'application dans la pratique des politiques énoncées;
- Les principaux risques qui influent sur la performance du modèle économique et la façon dont ces risques sont gérés;
- La façon dont le rendement du portefeuille est évalué et dont on en fait rapport à la direction;
- La fréquence et l'importance des ventes d'actifs financiers effectuées au cours des périodes précédentes, les raisons de ces ventes et les activités de ventes futures attendues.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » lorsque le principal objectif de la Banque consiste à détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ». Selon ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux des composantes essentielles à l'atteinte de l'objectif de la Banque à l'égard de ce portefeuille d'actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à la JVRN s'ils ne s'inscrivent ni dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » ni dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente ».

##### Désignations optionnelles

Selon l'option de la juste valeur, les titres d'emprunt qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » peuvent être désignés volontairement et de façon irrévocable comme étant à la JVRN si cette désignation :

- permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs ou des passifs sont évalués sur des bases différentes, ou que les profits et les pertes sur ces éléments sont comptabilisés sur des bases différentes; ou
- vise un actif ou un passif dont la gestion et l'évaluation du rendement sont fondées sur la juste valeur, en conformité avec une stratégie de gestion des risques ou de placement établie par écrit, et que l'information sur ce groupe d'éléments est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants de la Banque; et
- permet de déterminer avec fiabilité la juste valeur des instruments financiers désignés comme étant à la JVRN.

Au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020, la Banque n'avait désigné aucun titre d'emprunt comme étant à la JVRN.

En outre, il est permis de désigner de façon irrévocable, au moment de la comptabilisation initiale, un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction comme étant évalué à la JVAERG.

#### *Valeurs mobilières au coût amorti*

Les valeurs mobilières au coût amorti comprennent les titres d'emprunt dont les modalités contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception ». Les valeurs mobilières au coût amorti sont initialement comptabilisées à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs. Par la suite, elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues. Le revenu d'intérêt est comptabilisé à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, y compris l'amortissement des coûts de transaction et des primes ou escomptes sur la durée de vie prévue de la valeur mobilière.

#### *Valeurs mobilières à la JVAERG*

Les valeurs mobilières à la JVAERG comprennent : i) les titres d'emprunt dont les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » et ii) les titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net.

La Banque comptabilise initialement les valeurs mobilières à la JVAERG au bilan consolidé à la date de règlement, y compris les coûts de transaction marginaux directs.

En ce qui a trait aux titres d'emprunt à la JVAERG, les profits et pertes latents sont comptabilisés ultérieurement dans les autres éléments du résultat global, déduction faite du revenu d'intérêt calculé sur le coût amorti de l'instrument, des pertes de crédit attendues et des impôts sur le résultat, pourvu qu'ils ne soient pas visés par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Lorsque les valeurs sont vendues, les profits ou pertes réalisés, calculés selon la méthode du coût moyen, sont reclassés dans les revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé. Le revenu d'intérêt est comptabilisé à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, y compris l'amortissement des coûts de transaction.

Quant aux titres de capitaux propres désignés comme étant à la JVAERG, les profits et pertes latents sont présentés ultérieurement dans les autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts sur le résultat, sans reclassement ultérieur des profits et pertes réalisés dans le résultat net. Le revenu de dividendes lié à ces instruments est comptabilisé dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

#### *Valeurs mobilières à la JVRN*

Les valeurs mobilières à la JVRN comprennent i) les titres d'emprunt dont le modèle économique n'est ni du type « détention aux fins de la perception » ni du type « détention aux fins de la perception et de la vente », ii) les titres d'emprunt dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, iii) les titres d'emprunt désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur, iv) les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction et v) les titres de capitaux propres autres que ceux désignés comme étant à la JVAERG.

Les valeurs mobilières à la JVRN sont initialement comptabilisées à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Par la suite, ces valeurs mobilières sont évaluées à la juste valeur et les profits et pertes réalisés et latents sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé, dans les revenus tirés des instruments financiers. L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que le revenu d'intérêt et le revenu de dividendes sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

#### *Prêts au coût amorti*

Les prêts au coût amorti comprennent les prêts octroyés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés comme étant évalués à la JVRN ou désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur. Ces prêts sont détenus selon un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés à la date de règlement au bilan consolidé. Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts directement attribuables, et sont par la suite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts sont présentés déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur créances au bilan consolidé.

Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur les prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et est calculé sur la durée prévue des prêts. Les commissions reçues, les honoraires de montage et les autres frais de transaction sont considérés comme étant des ajustements du rendement des prêts et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des prêts. Les frais perçus en raison du remboursement anticipé de prêts sont inclus dans le revenu d'intérêt, dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, et dans les autres revenus, dans le cas des prêts hypothécaires commerciaux, lorsque les prêts sont remboursés par anticipation.

**Prêts à la JVAERG**

Les prêts à la JVAERG comprennent les prêts octroyés ou achetés par la Banque qui ne sont pas classés comme étant évalués à la JVRN ou qui ne sont pas désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur. Ces prêts sont détenus selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû et de les vendre pour générer un profit. Les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés à la date de règlement au bilan consolidé. Les prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement attribuables. Le revenu d'intérêt sur les prêts à la JVAERG est comptabilisé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif au poste Revenu d'intérêt de l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur des prêts classés comme étant à la JVAERG sont présentées, déduction faite des impôts sur le résultat, dans les autres éléments du résultat global. Lorsque les valeurs mobilières sont vendues, les profits ou pertes réalisés sont reclassés dans les autres revenus.

Au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020, la Banque ne comptait aucun prêt à la JVAERG.

**Prêts à la JVRN**

Les prêts à la JVRN comprennent les prêts désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur et les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Ces prêts sont initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, à l'exclusion des coûts de transaction qui sont comptabilisés au poste Commissions sur prêts de l'état du résultat consolidé. Le revenu d'intérêt sur les prêts à la JVRN est comptabilisé dans le revenu d'intérêt à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur des prêts classés comme étant à la JVRN et des prêts désignés comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur sont comptabilisées au poste Revenus tirés des instruments financiers.

Au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020, la Banque ne comptait aucun prêt à la JVRN.

**Classement et évaluation des passifs financiers**

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers doivent être évalués 1) au coût amorti ou 2) à la JVRN.

**Passifs financiers au coût amorti**

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les dépôts, les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, les acceptations, la dette subordonnée, la dette liée aux activités de titrisation et les autres passifs. Les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur, y compris les coûts de transaction, et sont par la suite évalués au coût amorti. Les frais d'intérêt sur les passifs financiers au coût amorti sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Passifs financiers à la JVRN**

Les passifs financiers à la JVRN sont composés des instruments financiers détenus à des fins de transaction, y compris les engagements au titre des valeurs vendues à découvert, les dérivés non désignés à titre de couverture et les passifs financiers désignés par la Banque à la comptabilisation initiale comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur. Les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé à la date de règlement. Ces instruments financiers sont par la suite réévalués à la juste valeur, et les profits et pertes réalisés et latents sont immédiatement comptabilisés au poste Revenus tirés des instruments financiers de l'état du résultat consolidé. Pour les passifs financiers désignés par la Banque comme étant à la JVRN selon l'option de la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables aux variations de son risque de crédit propre sont présentées dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans l'état du résultat consolidé, à moins que cela ne crée une disparité. Les frais d'intérêt payés sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé. Les coûts de transaction et les autres frais associés aux instruments financiers à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020, la Banque n'avait désigné aucun passif financier comme étant à la JVRN.

**Reclassement des actifs financiers et des passifs financiers**

Les actifs financiers et les passifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, à l'exception des actifs financiers pour lesquels la Banque change de modèle économique pour les gérer. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement. Ces reclassements d'actifs financiers devraient, en principe, être rares.

**Dépréciation des actifs financiers**

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation en trois stades pour évaluer les pertes de crédit attendues sur tous les titres d'emprunt évalués au coût amorti ou à la JVAERG, sur les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur et sur les créances au titre des contrats de location. Le modèle de pertes de crédit attendues intègre des données prospectives. L'évaluation des pertes de crédit attendues effectuée à chaque période de présentation de l'information financière tient compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir.

En ce qui a trait aux comptes débiteurs, la Banque applique une méthode de dépréciation simplifiée qui ne suit pas l'évolution du risque de crédit, mais comptabilise plutôt une correction de valeur sur la base des pertes de crédit attendues pour la durée de vie chaque date de clôture à compter de la date de la comptabilisation initiale.

### *Détermination du stade*

La méthode de dépréciation en trois stades quant aux pertes de crédit attendues est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit lié à des instruments financiers productifs n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés au stade 1 et une correction de valeur pour pertes sur créances évaluée chaque date de clôture à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers productifs passeront au stade 2, et une correction de valeur pour pertes sur créances évaluée, chaque date de clôture, à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisée. Au cours des périodes ultérieures, si le risque de crédit de l'instrument financier diminue de sorte qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle des pertes de crédit attendues exige que la correction de valeur pour pertes sur créances soit ramenée au stade 1, c.-à-d. au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus après la comptabilisation initiale, l'actif financier déprécié passe au stade 3, une provision correspondant aux pertes attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Le revenu d'intérêt est calculé sur la valeur comptable brute des actifs financiers classés au stade 1 et au stade 2, et sur la valeur comptable nette des actifs financiers classés au stade 3.

### *Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit*

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, la Banque utilise un système interne de notation de crédit et des notations de risque externes. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la probabilité de défaillance (PD) pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit requiert l'exercice d'une part importante de jugement.

### *Évaluation des pertes de crédit attendues*

Les pertes de crédit attendues correspondent à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie attendue restante de l'instrument financier et tiennent compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions d'événements et de la conjoncture économique à venir. L'estimation et l'utilisation des informations prospectives requièrent l'exercice d'une part importante de jugement. L'insuffisance de flux de trésorerie s'entend de la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues repose principalement sur le produit de la PD, la perte en cas de défaillance (PED) et l'exposition en cas de défaillance (ECD) de l'instrument. Des facteurs macroéconomiques prospectifs tels que les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de produit intérieur brut (PIB) et les indices des prix de l'immobilier sont intégrés aux paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque inclut trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son processus de calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des pondérations probabilistes sont attribuées à chaque scénario. Les scénarios et les pondérations probabilistes sont réévalués chaque trimestre et soumis à l'examen de la direction. La Banque fait preuve de jugement d'expert en matière de crédit et ajuste les résultats modélisés des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que la notation et la modélisation du risque de crédit ne tiennent pas compte de facteurs de risque et d'autres informations connus ou prévus.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances est sensible aux données utilisées dans les modèles, notamment les variables macroéconomiques utilisées dans les scénarios prospectifs et leur pondération respective. L'ampleur de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie du Canada et celle des États-Unis demeure incertaine. Il demeure donc difficile de prédire si la pandémie de COVID-19 pourrait entraîner des radiations d'un niveau significatif à l'avenir ou si la Banque devra comptabiliser d'autres augmentations de ses corrections de valeur pour pertes sur créances ou la reprise d'une tranche importante de celles-ci au cours de périodes ultérieures.

Les pertes de crédit attendues au titre de tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé. Dans le cas des titres d'emprunt évalués à la JVAERG, le montant des pertes de crédit attendues est comptabilisé dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, sans réduction de la valeur comptable de l'actif au bilan consolidé. Quant aux titres d'emprunt évalués au coût amorti, ils sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour pertes sur créances au bilan consolidé. La correction de valeur pour pertes sur créances liée aux risques de crédit hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur est incluse dans les autres passifs au bilan consolidé.

### *Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création*

À la comptabilisation initiale d'un actif financier, la Banque détermine si l'actif s'est déprécié. Pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création, au cours des périodes de présentation de l'information financière ultérieures, la Banque ne comptabilise que le cumul, depuis la comptabilisation initiale, des variations des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à titre de correction de valeur pour pertes sur créances. La Banque comptabilise les variations des pertes de crédit attendues dans les provisions pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé, même si le montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie est inférieur à celui inclus dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

**Défaillance**

La définition de défaillance utilisée par la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues et pour faire passer les instruments financiers d'un stade à l'autre est conforme à celle utilisée aux fins de la gestion du risque de crédit interne. La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

**Radiations**

La Banque radie, en tout ou en partie, un actif financier déprécié et la correction de valeur pour pertes sur créances s'y rapportant lorsqu'elle considère que la probabilité de recouvrement est inexistante, qu'elle a épuisé les garanties et autres recours dont elle dispose ou que l'emprunteur fait l'objet d'une procédure de faillite ou de liquidation et qu'il est improbable que les soldes dus seront recouverts. En ce qui concerne les cartes de crédit, les soldes et la correction de valeur pour pertes sur créances connexe sont en général radiés lorsque les créances sont en souffrance depuis plus de 180 jours.

**Prêts modifiés**

Les conditions initiales d'un actif financier peuvent être renégociées ou modifiées, de sorte que les dispositions contractuelles de l'actif financier font l'objet de changements qui ont une incidence sur les flux de trésorerie contractuels. Le traitement de ces modifications dépend de la nature et de l'ampleur des changements. Une modification apportée pour des raisons liées au crédit, essentiellement pour la restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté, est traitée comme une modification de l'actif financier initial et ne donne pas lieu à une décomptabilisation. Les conditions avantageuses peuvent comprendre un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation au principal, une consolidation de dettes, un allègement et d'autres mesures, et visent à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté.

Une modification importante apportée pour des raisons non liées au crédit est généralement considérée comme constituant une expiration des droits aux flux trésorerie initiaux; par conséquent, la renégociation donne lieu à une décomptabilisation de l'actif financier initial et à la comptabilisation d'un nouvel actif financier selon les nouvelles dispositions contractuelles.

Si la Banque établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue de faire l'objet des mêmes évaluations d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et de la dépréciation, comme il est décrit précédemment. Les flux de trésorerie attendus de la modification des dispositions contractuelles sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur en raison de laquelle l'actif financier a été identifié comme étant déprécié s'améliore et que l'amélioration peut objectivement être reliée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation initiale.

Si la modification des conditions donne lieu à la décomptabilisation de l'actif financier initial et à la comptabilisation du nouvel actif financier, le nouvel actif financier est généralement classé au stade 1, sauf s'il est déterminé que le nouvel actif financier est déprécié au moment de la renégociation. Aux fins de l'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit, la date de la comptabilisation initiale du nouvel actif financier correspond à la date de la modification.

**Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat**

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs en vertu de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts et d'emprunts garantis.

Les valeurs acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées comme des valeurs mobilières au bilan consolidé. Un actif correspondant à la contrepartie versée pour les valeurs est comptabilisé à titre de valeurs acquises en vertu de conventions de revente. Ultérieurement, les conventions sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu d'intérêt est réparti sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable de l'actif.

Les valeurs vendues en vertu de conventions de rachat à une date future spécifiée ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé. La contrepartie reçue est comptabilisée au bilan consolidé et un passif correspondant est comptabilisé dans les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat. Ultérieurement, les conventions sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de la convention en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

**Prêt et emprunt de valeurs mobilières**

Les transactions de prêt et d'emprunt de valeurs mobilières sont habituellement garanties par des valeurs mobilières ou de la trésorerie. Le transfert de valeurs mobilières à des contreparties est comptabilisé au bilan consolidé uniquement si les risques et les avantages attachés aux droits de propriété sont également transférés. La trésorerie fournie ou reçue en garantie est comptabilisée à titre d'actif ou de passif.

**Valeurs vendues à découvert**

Si les valeurs empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente sont ensuite vendues à des tiers, l'obligation de remise des valeurs mobilières est comptabilisée à titre de vente à découvert dans les engagements au titre des valeurs vendues à découvert. Ces valeurs vendues à découvert sont classées à titre de passifs détenus à des fins de transaction et évaluées à la JVRN, les profits et les pertes étant inclus, selon la nature de la transaction, dans les autres revenus au poste Revenus tirés des instruments financiers.

## Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif expirent ou que les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant de l'actif financier et pratiquement tous les risques et avantages rattachés au droit de propriété de l'actif sont transférés à un tiers. Lorsqu'un actif financier est décomptabilisé, un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé à un montant correspondant à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si la Banque considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré, elle continue à comptabiliser l'actif financier et, le cas échéant, comptabilise un passif financier au bilan consolidé. Si le transfert d'un actif financier n'entraîne pas une décomptabilisation en raison d'un instrument dérivé, le dérivé n'est pas comptabilisé au bilan consolidé.

### Titrisation

La Banque transfère régulièrement des blocs de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de programmes de titrisation. Lorsque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à ces actifs, ces transactions n'entraînent pas la décomptabilisation de ces actifs du bilan consolidé de la Banque. En conséquence, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés continuent d'être comptabilisés au bilan consolidé et les passifs liés à la contrepartie reçue lors du transfert sont comptabilisés dans la dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé.

Dans certaines transactions de titrisation, la Banque ne conserve pas la quasi-totalité des risques et avantages liés aux blocs de prêts hypothécaires résidentiels transférés. Lors de pareilles transactions, la Banque conserve dans l'actif titrisé un lien qui se limite aux droits conservés sur les intérêts excédentaires futurs et le passif de gestion de ces actifs. Lorsqu'un actif titrisé est décomptabilisé, les prêts connexes sont sortis du bilan consolidé et un profit ou une perte est comptabilisé à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus. Les droits conservés sur les intérêts excédentaires futurs dans le cadre de la titrisation sont classés comme étant au coût amorti et présentés dans les autres actifs. Le passif de gestion est présenté dans les autres passifs. Les revenus liés aux droits conservés sont comptabilisés à l'état du résultat consolidé dans les revenus tirés des instruments financiers.

La Banque conclut également des transactions avec d'autres entités structurées dans le cadre des programmes de titrisation des créances au titre des contrats de location-financement et des prêts personnels. Les entités structurées sont consolidées si la Banque contrôle l'entité. Pour déterminer si elle détient le contrôle, la Banque évalue la substance de la relation, son droit ou son exposition aux rendements variables et sa capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements.

Voir les notes 7 et 14 pour de plus amples renseignements.

## Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Les acceptations sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un débours, est comptabilisé comme un élément d'actif correspondant évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

## Dérivés et couvertures

Les dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques de la Banque liés aux taux d'intérêt et aux devises et, à l'occasion, ils sont utilisés dans des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients.

Tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les autres actifs ou passifs, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou dans d'autres contrats qui ne sont pas étroitement liés à l'instrument financier ou au contrat hôte. Les variations de la juste valeur des dérivés sont immédiatement comptabilisées à titre de revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé, sauf en ce qui concerne les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et comme couvertures de l'investissement net, comme il est décrit ci-après. Le revenu ou les frais d'intérêt liés aux dérivés sont comptabilisés dans le revenu net d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

### Comptabilité de couverture

La Banque a choisi de ne pas appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> novembre 2018 et de continuer d'appliquer les exigences selon l'IAS 39. Les informations fournies à la note 25 pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020 reflètent les obligations d'information selon l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*.

L'objectif d'une opération de couverture consiste à modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques en créant une compensation entre les variations de la juste valeur de l'élément couvert et celles de l'instrument de couverture, ou entre les flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et ceux attribuables à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet d'assurer que les profits, pertes, produits et charges compensatoires sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de la même ou des mêmes périodes.

Lorsqu'elle peut appliquer la comptabilité de couverture, la Banque désigne et documente formellement chaque relation de couverture, dès son origine, en indiquant l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture, l'élément couvert, l'instrument de couverture s'y rapportant et la méthode d'évaluation de l'efficacité ou de l'inefficacité de la relation de couverture. La comptabilité de couverture est considérée comme étant appropriée lorsque le dérivé est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est évaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.



La Banque a recours à des exemptions temporaires qui permettent le maintien de sa comptabilité de couverture pour le temps que durera l'incertitude dans l'intervalle qui précède le remplacement du taux de référence actuel par un taux d'intérêt de référence alternatif quasi sans risque. Pour déterminer si une transaction prévue est hautement probable, les mesures d'exemption exigent notamment que la Banque présume que la réforme des taux interbancaires offerts ne change pas le taux interbancaire offert sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts.

***Couvertures de juste valeur***

Les opérations de couverture de juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées au poste Revenus tirés des instruments financiers de l'état du résultat consolidé. Un ajustement correspondant est également apporté à la valeur comptable de l'élément couvert au bilan consolidé, à l'exception des couvertures de certains titres de capitaux propres, pour lesquelles l'ajustement est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert, dans la mesure où la relation de couverture est efficace, sont contrebalancées par les variations de la juste valeur du dérivé de couverture.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour tenir compte des variations de la juste valeur et l'ajustement cumulé de la partie efficace des profits et pertes attribuables au risque couvert est amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé dans le revenu net d'intérêt sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également à la vente ou à la résiliation anticipée de l'élément couvert, et l'ajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert est alors immédiatement comptabilisé dans les autres revenus.

***Couvertures de flux de trésorerie***

Les opérations de couverture de flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur le rendement total servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat consolidé. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt ou dans les salaires et avantages du personnel, selon l'élément couvert, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats.

Si la relation de couverture cesse d'être efficace, ou si l'élément de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Les variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global relatives à une relation de couverture de flux de trésorerie qui cesse d'être efficace ou pour laquelle l'instrument de couverture est vendu ou résilié avant l'échéance sont reclassées à l'état du résultat consolidé, dans le revenu net d'intérêt ou dans les salaires et avantages du personnel, selon l'élément couvert, au cours des périodes où les flux de trésorerie constituant l'élément couvert influent sur les résultats. En outre, si l'élément couvert est cédé ou résilié avant l'échéance, la comptabilité de couverture cesse également, et les variations de la juste valeur comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global sont immédiatement comptabilisées dans les autres revenus.

***Couvertures de l'investissement net***

Des swaps de devises sont utilisés pour couvrir les variations de la juste valeur de l'investissement net dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Pour ces relations de couverture, les variations de la juste valeur liées à la partie efficace de la couverture sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur liées à la partie inefficace de la couverture sont immédiatement comptabilisées à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus. Au moment de la cession ou de la cession partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, la quote-part du cumul des variations de la juste valeur comptabilisées antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassée à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus.

**Dépôts**

Les dépôts sont initialement évalués à la juste valeur, déduction faite des coûts engagés directement attribuables aux transactions. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue du dépôt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif. Les commissions payées et les autres frais sont comptabilisés dans les frais d'intérêt sur la durée des dépôts. Les dépôts sont présentés au bilan consolidé déduction faite des commissions et des autres frais non amortis.

***Contrats de dépôt indexés***

Certaines obligations de dépôt de particuliers, comme les certificats de placement garanti indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers, peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Ces obligations comportent un instrument dérivé incorporé devant être comptabilisé séparément qui est présenté à titre de dérivé au bilan consolidé.

### **Dettes liées aux activités de titrisation**

La dette liée aux activités de titrisation est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Ultérieurement, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

### **Dettes subordonnées**

La dette subordonnée est constituée d'obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. La dette subordonnée est initialement évaluée à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables. Ultérieurement, la dette est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêt sont répartis sur la durée prévue de l'emprunt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

### **Évaluation de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Dans certains cas, la juste valeur initiale peut être fondée sur d'autres transactions observables sur les marchés pour le même instrument ou être calculée selon une technique d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond aux prix cotés sur des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles. Cette juste valeur est fondée sur le cours du marché compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur dans les circonstances. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Il faut exercer un jugement pour déterminer la technique d'évaluation et les données d'entrée qu'il faut utiliser. Les techniques d'évaluation comprennent l'actualisation des flux de trésorerie, la comparaison avec les prix de marché actuels d'instruments financiers présentant des caractéristiques et des profils de risque semblables et les modèles d'évaluation des options. Les données d'entrée, entre autres, visent les prix contractuels des instruments sous-jacents, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité. Les évaluations peuvent également être ajustées afin de refléter l'incertitude liée à ces paramètres. Notamment, des ajustements de l'évaluation peuvent être apportés à l'égard de la liquidité ou du risque de crédit de la contrepartie liés à des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée, si bien qu'elle ne peut pas être représentative des justes valeurs futures.

### **Compensation des actifs et des passifs financiers**

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, les actifs et les passifs financiers sont présentés selon leur montant brut.

## **3.2 CONTRATS DE LOCATION**

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à la date de passation du contrat. Le contrat est, ou contient, un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période en échange d'une contrepartie, même si ce droit n'est pas expressément spécifié aux termes d'un accord.

### **La Banque à titre de bailleur**

La Banque offre des solutions de crédit-bail à ses clients commerciaux.

#### *Contrats de location-financement*

Les contrats de location en vertu desquels la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location-financement. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont présentés comme des créances au poste Prêts commerciaux dans le bilan consolidé.

Les créances au titre des contrats de location-financement sont comptabilisées initialement selon un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de passation du contrat, qui correspond au total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location et de toute valeur résiduelle non garantie revenant à la Banque, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les créances au titre des contrats de location-financement sont ultérieurement comptabilisées à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location à la date de présentation de l'information financière, déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur prêts. Le revenu d'intérêt est comptabilisé sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net de la Banque dans le contrat de location-financement. Les commissions reçues, les honoraires de montage et tous les autres coûts de transaction associés aux contrats de location-financement sont considérés comme étant des ajustements du rendement et sont comptabilisés dans le revenu d'intérêt sur la durée des contrats de location. Dans le cas de la décomptabilisation et de la dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement, la Banque a recours aux méthodes comptables qui s'appliquent aux instruments financiers, décrites à la rubrique 3.1.

**Contrats de location simple**

Les contrats de location en vertu desquels la Banque ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés à titre de contrats de location simple. Les actifs loués sont classés dans les autres actifs au bilan et sont présentés au coût moins l'amortissement cumulé, qui tient compte de leur valeur résiduelle estimée. Les coûts directs initiaux engagés pour négocier le contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat de location de la même façon que le revenu locatif. Le revenu locatif provenant de contrats de location simple est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat de location et est inclus dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé.

**La Banque à titre de preneur**

La Banque conclut des contrats de location à titre de preneur pour ses locaux.

À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début, moins les avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La direction évalue au moins annuellement s'il existe des indicateurs de dépréciation à l'égard de ses actifs au titre de droits d'utilisation qui génèrent des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs de la Banque. S'il existe des indicateurs de dépréciation à l'égard de ces actifs au titre de droits d'utilisation, la direction compare leur valeur comptable à leur valeur recouvrable, qui est déterminée au moyen de l'approche par la valeur d'utilité établie en fonction des modalités prévues des contrats de sous-location sur la durée restante des contrats de location principaux. Ces modalités comprennent notamment le recouvrement de loyers de base et le recouvrement de loyers variables, ainsi que la période d'absorption prévue.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas payés à la date de début, calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Banque pour un actif similaire. Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à recevoir, et excluent les coûts d'exploitation et les paiements de loyers variables. Après la date de début, le montant des obligations locatives est augmenté pour refléter l'accroissement des intérêts sur l'obligation et réduit pour refléter les paiements de loyers effectués.

Les contrats de location à court terme sont des contrats d'une durée de 12 mois ou moins. Pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, la Banque comptabilise les paiements de loyers à titre de charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La Banque présente les actifs au titre de droits d'utilisation dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives dans les autres passifs au bilan consolidé. Les frais d'intérêt sont présentés au poste Frais d'intérêt, Autres et l'amortissement est présenté au poste Frais d'occupation de locaux et technologie à l'état du résultat consolidé.

**3.3 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS**

La Banque offre des services bancaires à ses clients. Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients sont comptabilisés lorsque la Banque transfère le contrôle des services offerts au client à un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle elle s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les revenus associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction des obligations de prestation remplies à la fin de la période de présentation de l'information financière. La Banque a généralement conclu qu'elle agit pour son propre compte dans le cadre de ses contrats générateurs de revenus, sauf en ce qui a trait aux frais d'interchange décrits ci-après, car elle contrôle habituellement les services avant de les fournir au client.

Les revenus liés aux frais et commissions tirés des services de la Banque, y compris ceux pour lesquels les obligations de prestation sont remplies progressivement, se présentent comme suit :

**Commissions sur prêts**

Les commissions sur prêts comprennent les commissions d'engagement, les commissions d'attente et les commissions de lettres de crédit. Ces commissions sont comptabilisées en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les commissions sur prêts comprennent également les commissions de garantie des acceptations accordées à nos clients, qui sont comptabilisées sur la durée des acceptations.

**Commissions sur la vente de fonds communs de placement**

Les commissions sur la vente de fonds communs de placement comprennent principalement les commissions de suivi. Les commissions de suivi sont comptabilisées au fil du temps et sont généralement calculées selon la valeur liquidative nette quotidienne moyenne des fonds au cours de la période.

**Frais de service**

Les frais de service sont gagnés sur les comptes de dépôt de particuliers et d'entreprises et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

## **Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières**

Les frais et commissions de courtage en valeurs mobilières comprennent principalement les commissions et les frais de services bancaires d'investissement. Les commissions englobent les commissions de courtage, de suivi et de vente. Les commissions de vente et de courtage sont habituellement comptabilisées au moment où la transaction est exécutée. Les commissions de suivi sont comptabilisées au fil du temps et sont généralement calculées selon la valeur liquidative nette quotidienne moyenne du fonds au cours de la période. Les frais de services bancaires d'investissement comprennent les frais de services-conseils et les frais de souscription, et sont habituellement comptabilisés en résultat au moment de la conclusion fructueuse des transactions.

## **Revenus tirés des services de cartes**

Les revenus tirés des services de cartes comprennent les frais d'interchange de même que les frais d'administration des cartes, notamment les frais annuels et les frais de transaction. La Banque offre également des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit qui ont une incidence sur le moment où les revenus tirés des services de cartes sont comptabilisés.

### *Frais d'interchange*

Les frais d'interchange sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment où les transactions sont autorisées et financées. La Banque agit à titre de mandataire dans le cadre de ces contrats.

Lorsqu'un tiers intervient dans la fourniture de services à son client, la Banque détermine si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire dans le cadre de ces transactions en déterminant la nature de la promesse faite au client. La Banque agit pour son propre compte et comptabilise les revenus selon leur montant brut si elle contrôle les services promis avant de les fournir au client. Toutefois, si le seul rôle de la Banque consiste à prendre les dispositions voulues pour qu'un tiers fournisse les services, la Banque agit alors comme mandataire et doit comptabiliser les revenus sur la base du montant net conservé au titre de ses services de mandataire.

### *Frais d'administration des cartes*

Les frais d'administration des cartes sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à la date des transactions, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois.

### *Programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit*

La Banque offre des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit, qui permettent aux clients d'accumuler des points pouvant être échangés contre des produits ou des services gratuits. Les points de fidélité donnent naissance à une obligation de prestation distincte, car ils confèrent au client un droit significatif. Une partie du prix de transaction est affectée aux points de fidélité octroyés aux clients en fonction du prix de vente spécifique relatif et est comptabilisée comme un passif sur contrat jusqu'à ce que les points soient échangés. Les revenus sont comptabilisés au moment où le client échange ses points contre des produits ou des services.

Au moment d'estimer le prix de vente spécifique des points de fidélité, la Banque tient compte de la valeur monétaire attribuée aux points de fidélité et de la probabilité que le client échange les points. Pour estimer la valeur des points octroyés, la Banque tient compte de la gamme de produits qui sera offerte dans l'avenir en échange de points de fidélité ainsi que des préférences des clients. Pour estimer le taux d'échange, la Banque tient compte des droits abandonnés, soit la partie des points octroyés qui ne seront jamais échangés. La Banque exerce son jugement dans l'estimation qu'elle fait des droits abandonnés en se servant, comme principale donnée d'entrée, des tendances historiques au sein de la clientèle en matière d'échange. Chaque mois, la Banque met à jour son estimation des points qui seront échangés et les ajustements des passifs sur contrat, le cas échéant, sont portés en diminution des revenus.

Étant donné que les points octroyés dans le cadre des programmes sont sans échéance, les estimations du prix de vente spécifique sont sujettes à un degré important d'incertitude. Tout changement important des tendances au sein de la clientèle en matière d'échange aura une incidence sur le taux d'échange estimé.

## **Frais tirés des comptes d'investissement**

Les frais tirés des comptes d'investissement sont gagnés sur les comptes d'investissement administrés de particuliers et comprennent les frais de compte et les frais de service sur les opérations. Les frais de compte ont trait aux activités relatives à la gestion de compte et sont comptabilisés en résultat sur la période au cours de laquelle les services sont rendus. Les frais de service sur les opérations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés, au moment où les opérations sont réalisées.

## **Soldes des contrats**

### *Comptes débiteurs*

Un compte débiteur correspond au droit inconditionnel de la Banque à une contrepartie (c.-à-d. seulement l'écoulement du temps permet de déterminer que le paiement de la contrepartie est exigible). Les comptes débiteurs doivent être payés à court terme une fois l'obligation de prestation satisfaite. Les comptes débiteurs sont évalués au coût amorti et inclus au poste Autres actifs.

### *Passifs sur contrat*

Un passif sur contrat est une obligation de fournir à un client des biens ou des services pour lesquels la Banque a reçu une contrepartie du client. Si le client paie la contrepartie avant que la Banque fournisse les services au client, un passif sur contrat est comptabilisé lorsque le paiement est effectué. Les passifs sur contrat sont comptabilisés à titre de revenus lorsque la Banque effectue une prestation en vertu du contrat. Les passifs sur contrat sont inclus au poste Autres passifs.

### 3.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET GOODWILL

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, le prix d'acquisition est évalué d'après la juste valeur totale de la contrepartie transférée, et tient compte de l'incidence des couvertures connexes. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en résultat net, dans le poste Frais liés aux regroupements d'entreprises de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Lorsque la Banque fait l'acquisition d'une entreprise, elle évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge afin de les classer et de les désigner en fonction de leur durée contractuelle, du contexte économique et des conditions de marché à la date d'acquisition.

À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge de l'entité acquise, ainsi que toute contrepartie éventuelle qui sera prise en charge ou reçue par la Banque, sont comptabilisés à leur juste valeur estimée. L'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs identifiables nets acquis est comptabilisé à titre de goodwill au bilan, tandis que tout excédent de la juste valeur des actifs identifiables nets sur le prix d'acquisition est comptabilisé en résultat net à titre de profit d'acquisition.

L'évaluation des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise au moment de la comptabilisation initiale est fondée sur un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les estimations de flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et les modalités contractuelles. Des changements aux hypothèses auraient pu avoir une incidence importante sur le montant comptabilisé au titre du goodwill ou du profit d'acquisition.

#### Actifs financiers acquis et passifs financiers pris en charge

L'estimation de la juste valeur des actifs financiers acquis et des passifs financiers pris en charge tient compte du montant de la prime ou de l'escompte de taux d'intérêt découlant de l'écart entre les taux contractuels et les taux en vigueur sur le marché pour des instruments financiers ayant une durée ou des modalités similaires, ainsi que des pertes sur créances prévues à la date d'acquisition. Ultérieurement, les prêts et créances au titre des contrats de location-financement acquis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont soumis à un test de dépréciation, conformément à la méthode d'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur créances de la Banque.

La réévaluation des instruments financiers acquis qui a donné lieu à un profit d'acquisition est amortie sur la durée résiduelle estimée des instruments financiers acquis au poste Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis.

#### Dépréciation du goodwill

Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, moins tout cumul des charges de dépréciation. Pour les besoins de la mise en œuvre de tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est alloué, à partir de la date de l'acquisition, à chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) de la Banque qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne au niveau du secteur opérationnel.

Le goodwill est soumis annuellement à un test de dépréciation, ou plus fréquemment, si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable a pu subir une dépréciation, en comparant la valeur recouvrable de l'UGT avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur d'utilité ou à sa juste valeur diminuée des coûts de vente, selon le montant le plus élevé. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est imputée au résultat. La perte de valeur sert d'abord à réduire la valeur comptable du goodwill alloué à l'UGT, puis celle des autres actifs de l'UGT, au prorata de la valeur comptable de chaque actif. La perte de valeur affectée à chaque actif ne doit pas réduire la valeur comptable de l'actif en dessous de sa juste valeur diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Toute charge de dépréciation du goodwill est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle elle survient et ne peut être reprise.

La direction a recours à un certain nombre d'estimations importantes, y compris les taux de croissance projetés du résultat net, les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années utilisé dans le modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs, pour établir la valeur recouvrable de l'UGT. La direction considère que ces estimations sont raisonnables et conformes aux objectifs financiers de la Banque. Ces estimations prennent en compte les meilleures estimations de la direction, mais comportent toutefois des incertitudes inhérentes qui sont hors du contrôle de la Banque. Des modifications apportées à l'une ou à l'autre de ces estimations pourraient influencer considérablement sur le calcul de la valeur recouvrable et la charge de dépréciation qui en résulterait. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des différentes UGT sont présentées plus en détail aux notes 9 et 10.

### 3.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

#### Amortissement

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire pour réduire le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées se présentent comme suit :

	<b>Période</b>
Locaux	25 à 40 ans
Matériel et mobilier	2 à 10 ans
Matériel informatique	2 à 10 ans
Améliorations locatives	La moindre de la durée d'utilité et de la durée des contrats de location connexes
Actifs au titre de droits d'utilisation	La moindre de la durée d'utilité et de la durée des contrats de location connexes

Les valeurs résiduelles sous-jacentes au calcul de l'amortissement des immobilisations corporelles font l'objet d'une observation constante pour prendre en compte tout changement de circonstance. La durée d'utilité et la méthode d'amortissement sont également revues régulièrement, au moins à la fin de chaque exercice, et ajustées au besoin. Ces changements sont traités comme des modifications d'estimations comptables.

#### Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, il est considéré comme étant déprécié et sa valeur est réduite à sa valeur recouvrable. Les actifs font l'objet d'un examen afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation. L'évaluation de l'existence de telles indications est assujettie au jugement de la direction.

### 3.6 LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des biens, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Les ajouts et les dépenses ultérieures ne sont incorporés au coût de l'actif que dans la mesure où ils accroissent les avantages économiques futurs devant être obtenus de ces biens.

#### Amortissement

L'amortissement commence dès que l'actif est prêt à être mis en service, c'est-à-dire dès que l'actif se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploité de la manière prévue par la direction. Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de deux à vingt ans. L'amortissement des logiciels est comptabilisé à l'état du résultat consolidé, au poste Frais d'occupation de locaux et technologie. Les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, se composent principalement des relations contractuelles avec des conseillers et des courtiers, des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base, ainsi que de certaines composantes utilisées actuellement dans le cadre du système bancaire central et du programme visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit de trois à vingt ans. L'amortissement des autres immobilisations incorporelles est inclus au poste Autres sous les Frais autres que d'intérêt.

#### Dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles

Les logiciels et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont aussi soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée, et au moins chaque année en ce qui concerne les projets de TI et les autres immobilisations incorporelles en cours de développement. Lorsque la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, les immobilisations ayant une durée d'utilité déterminée sont considérées comme étant dépréciées et leur valeur est ramenée à leur valeur recouvrable. Les logiciels et autres immobilisations incorporelles qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'UGT. Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur des immobilisations incorporelles est comptabilisée en résultat net au cours de la période pendant laquelle les pertes sont subies.

### 3.7 AVANTAGES DU PERSONNEL

La Banque offre des avantages à court terme, notamment les salaires, l'assurance vie et l'assurance maladie, les congés annuels ainsi que d'autres régimes incitatifs. La Banque offre aussi des avantages postérieurs à l'emploi, y compris des régimes de retraite, de même que l'assurance vie et l'assurance médicale pour certains employés ayant pris leur retraite.

#### Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge de rémunération à mesure que les services sont rendus par son personnel.

#### Avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre un certain nombre de régimes, y compris des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies, ainsi que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

##### *Régimes de retraite à prestations définies*

Les régimes de retraite à prestations définies sont habituellement fondés sur le nombre d'années de service, l'âge, les cotisations et le salaire moyen. L'actif ou le passif au titre des prestations définies, comptabilisé au bilan consolidé, correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes, moins la juste valeur des actifs des régimes à la date du bilan. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est évaluée selon les sorties de trésorerie futures estimées actualisées au moyen des taux des obligations de sociétés de première catégorie dont l'échéance se rapproche de celle des obligations au titre des prestations définies connexes. Le coût des avantages offerts en vertu des régimes est établi pour chaque régime au moyen de la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées qui comporte divers paramètres, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et le taux d'inflation général. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur.

Les écarts actuariels découlent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes. Les écarts actuariels sont comptabilisés lorsqu'ils se produisent à titre d'autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement à l'état du résultat consolidé et sont immédiatement transférés dans les résultats non distribués.

La valeur des actifs d'un régime de retraite se limite à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements provenant du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Toute restriction serait comptabilisée comme une provision pour réduction de valeur.

La Banque est généralement responsable de la capitalisation.

Les coûts comptabilisés au titre des prestations définies au poste Salaires et avantages du personnel de l'état du résultat consolidé comprennent : a) le coût des services rendus au cours de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations définies, c) le rendement des actifs des régimes fondé sur le taux utilisé pour actualiser l'obligation au titre des régimes, d) les coûts des services passés et e) la variation de la provision pour réduction de valeur.

##### *Régimes de retraite à cotisations définies*

Dans le cadre des régimes de retraite, la Banque exploite également des régimes de retraite à cotisations définies. Les cotisations payables à ces régimes à cotisations définies sont versées au rythme des services rendus à la Banque par les employés et sont comptabilisées en charges au poste Salaires et avantages du personnel. Les cotisations impayées sont comptabilisées à titre de passif.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

##### *Autres avantages postérieurs à l'emploi*

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie. Le coût de ces avantages est comptabilisé au cours de la carrière active des salariés selon des méthodes comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

En général, la Banque et les participants au régime sont responsables de la capitalisation.

#### Hypothèse

Les avantages du personnel pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants de la Banque selon un certain nombre d'hypothèses formulées par la direction, comme les taux d'actualisation, les niveaux de rémunération futurs, l'âge de départ à la retraite, les taux de mortalité et l'augmentation du coût des soins de santé. Le taux d'actualisation est déterminé au moyen d'une courbe de rendement des obligations de sociétés de première catégorie, dont l'élaboration requiert une part importante de jugement. Les autres hypothèses clés nécessitent aussi de la direction qu'elle exerce une part importante de jugement. Compte tenu de l'importance des obligations au titre des prestations définies et en raison de la nature à long terme de ces régimes, des modifications aux hypothèses pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

### 3.8 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise l'actif ou le passif d'impôt différé lié aux reports prospectifs de pertes et autres différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés qui s'appliqueront à la date à laquelle on s'attend à ce que les différences se résorbent. Une provision pour réduction de valeur est établie, au besoin, afin de ramener la valeur de l'actif d'impôt différé au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable. Tous les montants découlant des changements de taux d'imposition sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils sont liés à des éléments précédemment comptabilisés dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les capitaux propres.

L'actif et le passif d'impôt différé reflètent l'évaluation, par la direction, des différences temporaires. La détermination de la valeur des actifs est basée sur des hypothèses quant aux résultats des activités d'exercices futurs, au moment de la résorption des différences temporaires et aux taux d'imposition en vigueur à la date de résorption, lesquels sont susceptibles de changer en fonction des politiques fiscales des gouvernements. La direction doit également évaluer s'il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôt différé soit réalisé et déterminer s'il est nécessaire de constituer une provision pour réduction de valeur à l'égard d'une partie ou de la totalité de l'actif d'impôt différé.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où ces différences sont générées par des participations dans des filiales si la Banque est capable de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et s'il est probable qu'elles ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

De plus, dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à certaines transactions dont l'incidence fiscale est incertaine. Par conséquent, la direction interprète les lois fiscales de divers territoires et comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines. Les provisions sont estimées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et reflètent la meilleure estimation, par la direction, des montants qui pourraient devoir être payés. Si une vérification par les autorités fiscales entraîne un ajustement des provisions, la différence aura une incidence sur les impôts sur le résultat de la période au cours de laquelle l'estimation a été faite.

Le recours à différentes hypothèses ou interprétations pourrait donner lieu à des actifs et à des passifs d'impôt, ainsi qu'à des charges ou à un recouvrement d'impôts sur le résultat, considérablement différents.

### 3.9 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains. Elles sont comptabilisées lorsque la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit requise pour régler l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais des informations sur ces passifs sont fournies dans les états financiers consolidés lorsqu'il n'est pas possible d'établir si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte. Le caractère adéquat des provisions est évalué régulièrement et les ajustements nécessaires pour intégrer les nouveaux renseignements sont faits à mesure qu'ils sont disponibles.

La direction exerce son jugement pour déterminer si un événement ou une transaction passé peut entraîner la comptabilisation de provisions ou d'un passif éventuel, par exemple dans le cas d'une action en justice ou de plans de restructuration. La direction et des spécialistes internes et externes participent à l'évaluation de la probabilité et à l'estimation des montants en jeu. De plus, le coût réel pour régler ces obligations pourrait être notablement plus élevé ou plus bas que le montant comptabilisé.

### 3.10 RÉSULTAT PAR ACTION

La Banque calcule le résultat de base par action en divisant le résultat net de la période, moins les dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur le résultat connexes, ainsi que les primes au rachat d'actions privilégiées, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de base, ajusté pour tenir compte des effets des actions ordinaires potentiellement dilutives, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté pour la période, qui tient compte de l'incidence des actions ordinaires potentiellement dilutives.

### 3.11 ASSURANCE

La Banque exerce des activités dans le secteur de l'assurance-crédit en cas de décès ou d'invalidité. Les primes d'assurance sont comptabilisées comme des revenus, déduction faite de la réassurance, sur la durée des polices sous-jacentes. Les réclamations d'assurance et les changements apportés aux estimations des indemnités liées aux polices d'assurance sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Ces activités sont présentées dans les autres revenus, au poste Revenus d'assurance, montant net.



### 3.12 RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs.

La charge de rémunération liée aux options d'achat d'actions est comptabilisée selon l'estimation la plus probable du nombre d'instruments pour lesquels il est prévu que les droits deviendront acquis, des révisions de cette estimation étant effectuées si des informations ultérieures indiquent qu'il est probable que les extinctions réelles diffèrent de l'estimation initiale. Les options d'achat d'actions sont passées en charges sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est comptabilisée au titre de la réserve pour paiements fondés sur des actions dans les capitaux propres. À l'exercice d'instruments, les montants correspondants dans la réserve pour paiements fondés sur des actions sont transférés au compte Actions ordinaires des capitaux propres.

Les droits à la plus-value des actions, les unités d'action restreintes, les unités d'action de performance et les unités d'action différées sont comptabilisés à titre de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Ces droits et unités sont comptabilisés à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits applicable, un passif correspondant étant comptabilisé selon la juste valeur des actions ordinaires de la Banque et, en ce qui a trait aux unités d'action de performance, des conditions de performance spécifiques. La variation de la valeur des droits et des unités découlant des variations de la juste valeur des actions ordinaires de la Banque ou des changements de conditions de performance spécifiques et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat au cours de la période d'acquisition des droits, en partie contrebalancée par l'incidence des swaps de rendement total utilisés pour gérer la variabilité de la valeur des droits et des unités connexes.

Les cotisations de la Banque liées au régime d'achat d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charge de rémunération.

### 3.13 ACTIFS ADMINISTRÉS

La Banque administre des biens détenus par des clients qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration de ces biens sont comptabilisés dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

### 3.14 CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués au moyen de leur monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis aux taux de change historiques. Les actifs non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens mensuels en vigueur au cours de l'exercice. Les profits et les pertes découlant de la conversion de monnaies étrangères sont compris dans les autres revenus, à l'exception des titres de capitaux propres disponibles à la vente non désignés dans des relations de couverture de juste valeur, pour lesquels les profits et les pertes de change latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou déprécié.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les revenus et les charges des établissements à l'étranger sont convertis aux taux de change moyens mensuels en vigueur au cours de l'exercice. Le goodwill et les ajustements de juste valeur de la valeur comptable des actifs et des passifs provenant de l'acquisition sont considérés comme des actifs et des passifs des établissements à l'étranger et sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes latents découlant de la conversion des établissements à l'étranger, ainsi que les couvertures et les incidences fiscales connexes, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. À la cession ou à la cession partielle d'un établissement à l'étranger, la quote-part de l'écart de conversion comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée dans les autres revenus.

### 3.15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à la trésorerie et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques et sont évalués au coût amorti. La trésorerie comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

### 3.16 CAPITAL-ACTIONS

#### Frais d'émission des actions

Les frais marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

#### Dividendes sur actions ordinaires

Les dividendes sur actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres de la période au cours de laquelle le conseil d'administration de la Banque les a approuvés.

#### 4. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

Cette section présente un résumé des nouvelles normes et des modifications apportées aux normes existantes publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

##### Contrats d'assurance (IFRS 17)

En mai 2017, l'IASB a publié l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui établit les principes de comptabilisation et d'évaluation des contrats d'assurance, ainsi que de présentation et de communication de l'information s'y rapportant. L'IFRS 17 remplace la norme précédente relative aux contrats d'assurance, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

En mars 2020, l'IASB a achevé ses délibérations sur le projet de modification de l'IFRS 17 qui avait été soumis à une consultation publique en juin 2019 et a décidé que l'entrée en vigueur de la norme serait reportée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'IASB a également décidé de prolonger l'exemption en vigueur pour certains assureurs relativement à l'application de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, pour leur permettre de mettre en œuvre l'IFRS 9 et l'IFRS 17 en même temps.

La Banque évalue à l'heure actuelle l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

#### 5. VALEURS MOBILIÈRES

##### Qualité du crédit

Au 31 octobre 2021, les titres d'emprunt au coût amorti et à la JVAERG étaient classés au stade 1, la note de crédit à laquelle ils se rapportaient étant principalement considérée comme étant à faible risque aux fins de la notation interne du risque de la Banque. Au 31 octobre 2021, les corrections de valeur pour pertes sur créances à l'égard des titres d'emprunt au coût amorti et à l'égard des titres d'emprunt à la JVAERG s'établissaient respectivement à 0,2 million \$ (0,2 million \$ au 31 octobre 2020) et 0,2 million \$ (0,2 million \$ au 31 octobre 2020).

##### Valeurs mobilières au coût amorti

	2021	2020
Valeurs mobilières émises ou garanties		
par le Canada <sup>(1)</sup>	1 245 547 \$	1 048 606 \$
par des provinces	1 729 373	1 550 127
par des municipalités	133 873	117 993
Autres titres d'emprunt	80 662	392 972
	<b>3 189 455 \$</b>	<b>3 109 698 \$</b>

(1) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

##### Profits (pertes) sur cession de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours des exercices clos en 2021 et 2020, la Banque a vendu certains titres d'emprunt évalués au coût amorti aux fins de la gestion des liquidités. La valeur comptable de ces titres, principalement des bons du Trésor à terme ou quasi à terme, s'établissait à 996,5 millions \$ au moment de la cession en 2021 (739,4 millions \$ en 2020), et la Banque a comptabilisé des pertes nettes négligeables dans les revenus tirés des instruments financiers à l'état du résultat consolidé en 2021 et en 2020.

##### Valeurs mobilières à la JVAERG

Le tableau ci-dessous présente les profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	2021			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur <sup>(1)</sup>
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada <sup>(2)</sup>	8 028 \$	— \$	84 \$	7 944 \$
par des provinces	5 845	—	5	5 840
par des municipalités	31 535	207	2	31 740
Autres titres d'emprunt	14 347	365	4	14 708
Titres adossés à des actifs	407	5	—	412
Actions privilégiées	161 623	18 441	797	179 267
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	13 405	5 835	71	19 169
	<b>235 190 \$</b>	<b>24 853 \$</b>	<b>963 \$</b>	<b>259 080 \$</b>

(1) Les corrections de valeur pour pertes sur créances à l'égard des titres d'emprunt à la JVAERG, qui totalisaient 0,2 million \$ au 31 octobre 2021, sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

(2) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

	2020			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur <sup>(1)</sup>
Valeurs mobilières émises ou garanties				
par le Canada <sup>(2)</sup>	16 405 \$	482 \$	8 \$	16 879 \$
par des provinces	9 692	435	—	10 127
par des municipalités	49 302	1 009	—	50 311
Autres titres d'emprunt	25 471	904	9	26 366
Titres adossés à des actifs	730	10	—	740
Actions privilégiées	177 122	2 171	28 025	151 268
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	19 460	805	1 377	18 888
	<b>298 182 \$</b>	<b>5 816 \$</b>	<b>29 419 \$</b>	<b>274 579 \$</b>

(1) Les corrections de valeur pour pertes sur créances à l'égard des titres d'emprunt classés comme étant à la JVAERG, qui totalisaient 0,2 million \$ au 31 octobre 2020, sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

(2) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

#### Titres de capitaux propres désignés à la JVAERG

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres, dont l'objectif économique consiste principalement à les détenir pour générer un revenu de dividendes, comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits ou des pertes dans le résultat net.

Le revenu de dividendes comptabilisé en résultat sur ces placements s'établissait à 8,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (9,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020), y compris un montant négligeable au titre des placements vendus au cours de ces exercices.

	2021	2020
Juste valeur au début de l'exercice	<b>170 157 \$</b>	189 716 \$
Variation de la juste valeur	<b>49 966</b>	2 407
Désignés à la JVAERG	<b>49 838</b>	43 164
Ventes ou rachats	<b>(71 525)</b>	(65 130)
Juste valeur à la fin de l'exercice	<b>198 436 \$</b>	170 157 \$

La vente de titres de capitaux propres désignés à la JVAERG en 2021 et en 2020 découlait des décisions prises en matière de répartition d'actif et de l'établissement des perspectives. Le profit net cumulé réalisé à la vente de ces titres s'est établi à 3,3 millions \$ en 2021 (perte nette cumulée de 10,6 millions \$ en 2020).

Voir la note 22 pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des valeurs mobilières.

## 6. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

Au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020, les prêts étaient comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, comme il est décrit à la note 3.

#### Établir et évaluer les pertes de crédit attendues

##### Pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont établies au moyen d'une approche en trois stades qui est fondée sur l'évolution de la qualité du crédit des actifs depuis la comptabilisation initiale.

- **Stade 1** : Les instruments financiers qui ne sont pas dépréciés et pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale sont classés au stade 1.
- **Stade 2** : Les instruments financiers pour lesquels le risque de crédit a considérablement augmenté entre la comptabilisation initiale et la date de clôture, mais qui ne sont pas dépréciés, sont transférés au stade 2.
- **Stade 3** : Les instruments financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les montants estimés des flux de trésorerie futurs à la date de clôture et qui sont considérés comme dépréciés, sont classés au stade 3.
- **Instruments financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création** : Les instruments financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création sont classés dans la catégorie des instruments financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création.

### *Gouvernance et contrôles*

Le cadre de gestion du risque de la Banque sert à établir les pertes de crédit attendues. La Banque a mis en place des politiques et des procédures qui encadrent la dépréciation découlant du risque de crédit. Ces politiques sont documentées et revues périodiquement par la fonction de gestion des risques. Chaque mois, le comité de crédit aux particuliers de la Banque examine les analyses des diverses mesures de la qualité du crédit pour repérer les risques et les tendances susceptibles d'avoir une incidence sur les portefeuilles de prêts aux particuliers. Le comité de crédit commercial de la Banque examine également les prêts dépréciés importants et procède à des analyses des autres prêts dépréciés en souffrance depuis au moins 90 jours. Les processus de recouvrement sont centralisés et s'appuient sur une expertise spécialisée. Les questions complexes sur les méthodes et hypothèses d'évaluation sont passées en revue par un groupe d'experts de diverses fonctions. De plus, les données et les hypothèses utilisées pour déterminer les pertes de crédit attendues sont examinées régulièrement par la fonction de gestion des risques.

### *Évaluation des pertes de crédit attendues*

Les pertes de crédit attendues sont estimées au moyen de trois variables principales : 1) la probabilité de défaillance (PD), 2) la perte en cas de défaillance (PCD) et 3) l'exposition en cas de défaillance actualisée à la date de clôture (ECD). Aux fins comptables, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont estimées en multipliant la PD pour les 12 mois à venir par la PCD et par l'ECD. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont estimées au moyen de la PD pour la durée de vie.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées sur une base collective ou individuelle. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont affectés aux groupes qui ont des caractéristiques de risque de crédit similaires.

### *Données d'entrée, hypothèses et estimations utilisées*

L'approche de la Banque en matière de calcul des pertes de crédit attendues aux fins de l'IFRS 9 tire parti des modèles de risque de crédit fondés sur la notation interne du risque lié aux facilités de crédit dont les paramètres sont ajustés.

#### Estimations de la PD

La PD est une estimation de la probabilité qu'un prêt ne soit pas remboursé au cours d'une période donnée. Les estimations de la PD qui en découlent sont fondées sur des données historiques et les conditions actuelles du marché et prennent en compte des prévisions raisonnables et justifiables des conditions économiques futures à la date de clôture. Certains ajustements sont apportés aux paramètres de Bâle pour qu'ils soient conformes aux exigences de l'IFRS 9, y compris la conversion de paramètres fondés sur le cycle économique en données d'entrée ponctuelles qui tiennent compte de l'information raisonnable et pertinente concernant la conjoncture économique future.

#### Estimations de la PCD

La PCD correspond au montant qui pourrait ne pas être recouvré en cas de défaillance. Les estimations de la PCD sont fondées sur des données historiques, des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, les coûts directs et l'information pertinente sur la conjoncture économique future, le cas échéant.

#### Estimations de l'ECD

L'ECD correspond à une estimation de l'exposition au risque en cas de défaillance. Selon le type d'exposition au risque, l'ECD tient compte des attentes futures à l'égard des montants qui seront empruntés sur une facilité confirmée, le cas échéant, ou des attentes à l'égard du remboursement des soldes empruntés.

#### Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée pour évaluer les pertes de crédit attendues correspond à la durée contractuelle résiduelle. Dans le cas des instruments financiers renouvelables pour lesquels il n'existe pas d'échéance contractuelle, comme les cartes de crédit ou les lignes de crédit, la durée de vie attendue est fondée sur le cycle de vie comportemental du produit.

#### Prise en compte de l'information prospective

Le groupe Économie et stratégie de la Banque est responsable de l'élaboration de trois scénarios macroéconomiques (un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste) et de la formulation de recommandations sur les pondérations probabilistes appliquées à chaque scénario. Des scénarios macroéconomiques ne sont pas élaborés pour des portefeuilles donnés, étant donné que le groupe Économie et stratégie de la Banque fournit un ensemble de variables pour chaque scénario défini. Les données sur les pertes de crédit attendues et les modèles d'évaluation des pertes de crédit attendues reposent sur des facteurs macroéconomiques prospectifs comme les taux d'intérêt, les taux de chômage, les prévisions de PIB et les indices des prix de l'immobilier.

#### *Appréciation des variations importantes du risque de crédit*

Pour apprécier s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit que comporte un instrument financier, la PD pour les 12 mois à venir à la date de clôture est comparée à la PD pour les 12 mois à venir à la date de comptabilisation initiale, et les informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale sont prises en compte. La Banque a inclus des seuils relatifs et absolus dans la définition d'augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Tous les instruments financiers dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours passent au stade 2, même si d'autres mesures n'indiquent pas une augmentation importante du risque de crédit. La Banque tient également compte d'autres facteurs pertinents qui pourraient ne pas être reflétés de façon appropriée dans l'information utilisée pour effectuer cette appréciation (notamment les retards de paiement et la possibilité que l'actif financier fasse l'objet d'une surveillance additionnelle, comme la liste de surveillance des portefeuilles de prêts commerciaux).

Parallèlement, la Banque détermine, au moyen de ces facteurs, si le risque de crédit lié aux prêts qui ont été transférés au stade 2 ou au stade 3 a diminué considérablement.

*Utilisation de superpositions aux fins de gestion*

Nous utilisons les superpositions aux fins de gestion pour les estimations de provisions pour pertes de crédit attendues lorsque nous jugeons que nos données, hypothèses et techniques fondées sur des modèles existants ne tiennent pas compte de tous les facteurs de risque pertinents. L'émergence de nouveaux événements macroéconomiques ou politiques, ainsi que les changements attendus des paramètres, modèles ou données qui ne sont pas incorporés dans nos paramètres, migrations des notations de risque interne ou informations prospectives actuelles sont des exemples de telles circonstances. L'utilisation de superpositions aux fins de gestion nécessite l'exercice d'un jugement important.

*Établissement de la dépréciation*

La Banque considère qu'un actif financier s'est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif financier sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

**Incidence de la pandémie de COVID-19**

L'estimation des pertes sur créances dans le contexte actuel nécessite une part de jugement considérable. L'incidence définitive de la pandémie de COVID-19 dépendra du taux d'adoption de la vaccination à l'échelle mondiale et de l'efficacité des vaccins pour contrôler à la fois les infections liées aux variants actuels et en émergence, ainsi que de la capacité des gouvernements, des entreprises et des systèmes de soins de santé à limiter efficacement l'incidence des vagues de contagion attendues, dont celles liées aux variants, de manière à éviter des arrêts généralisés de l'activité économique. La mesure dans laquelle les mesures de santé publique limiteront l'activité économique est cruciale pour l'évaluation par la Banque du contexte macroéconomique en évolution et des corrections de valeur pour pertes sur créances qui en découlent. Les pertes sur créances réelles pourraient différer de façon significative de celles se reflétant dans les estimations de la Banque.

**Notations du risque de crédit***Risque de crédit lié aux prêts personnels*

La Banque a recours à des modèles d'évaluation des comportements pour gérer et surveiller le risque de crédit lié aux prêts personnels. Le tableau qui suit présente les catégories de PD ainsi que la qualité du crédit associée aux portefeuilles de prêts personnels.

PD (%)	Description
0,00 – 0,33	Risque très faible
0,34 – 0,83	Risque faible
0,84 – 14,98	Risque moyen
14,99 – 99,99	Risque élevé
100	Défaillance

*Risque de crédit lié aux prêts commerciaux*

Aux fins de la gestion du risque de crédit interne, la Banque utilise un système de notation des risques comportant 19 niveaux pour évaluer le risque de crédit lié aux prêts commerciaux. Ce système de notation des risques utilisé par la Banque est similaire à celui qui est utilisé par les principales agences de notation externes. Le tableau ci-après présente les notes par principale catégorie de risque et les compare aux notes attribuées par deux grandes agences de notation.

Note	PD (%)	Standard & Poor's	DBRS	Description
1-7	0,00-0,53	AAA à BBB-	AAA à BBB (faible)	Risque très faible
8-10	0,54-2,28	BB+ à B+	BB (élevée) à B (élevée)	Risque faible
11-13	2,29-9,91	B à B-	B à B (faible)	Risque moyen
14-16	9,92-99,99	CCC+ à CCC-	CCC (élevée) à CCC (faible)	Risque élevé
17-19	100	CC/C/D	CC/C/D	Défaillance

## Exposition au risque de crédit

Le tableau qui suit présente la valeur comptable brute et nette des prêts et acceptations et des risques hors bilan aux 31 octobre 2021 et 2020, en fonction de la qualité du crédit et du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues de chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti.

	2021				2020			
	Productifs		Dépréciés	Total	Productifs		Dépréciés	Total
	Stade 1	Stade 2	Stade 3		Stade 1	Stade 2	Stade 3	
<b>Prêts personnels</b>								
Risque très faible	2 788 385 \$	596 \$	— \$	2 788 981 \$	2 931 558 \$	9 080 \$	— \$	2 940 638 \$
Risque faible	337 546	98 748	—	436 294	445 747	104 585	—	550 332
Risque moyen	191 675	235 612	—	427 287	331 779	246 309	—	578 088
Risque élevé	—	12 578	—	12 578	—	15 712	—	15 712
Défaillance	—	—	16 201	16 201	—	—	36 105	36 105
Valeur comptable brute	3 317 606	347 534	16 201	3 681 341	3 709 084	375 686	36 105	4 120 875
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	8 432	35 183	9 471	53 086	6 996	17 330	17 212	41 538
Valeur comptable nette	3 309 174 \$	312 351 \$	6 730 \$	3 628 255 \$	3 702 088 \$	358 356 \$	18 893 \$	4 079 337 \$
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>								
Risque très faible	10 867 771 \$	51 \$	— \$	10 867 822 \$	10 008 099 \$	103 223 \$	— \$	10 111 322 \$
Risque faible	2 837 423	38 733	—	2 876 156	3 225 724	178 993	—	3 404 717
Risque moyen	1 650 657	332 921	—	1 983 578	1 914 807	722 156	—	2 636 963
Risque élevé	—	71 251	—	71 251	—	123 042	—	123 042
Défaillance	—	—	58 192	58 192	—	—	65 846	65 846
Valeur comptable brute	15 355 851	442 956	58 192	15 856 999	15 148 630	1 127 414	65 846	16 341 890
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	6 506	4 689	4 209	15 404	5 158	5 001	3 605	13 764
Valeur comptable nette	15 349 345 \$	438 267 \$	53 983 \$	15 841 595 \$	15 143 472 \$	1 122 413 \$	62 241 \$	16 328 126 \$
<b>Prêts commerciaux</b>								
Risque très faible	3 106 102 \$	28 029 \$	— \$	3 134 131 \$	2 506 784 \$	32 093 \$	— \$	2 538 877 \$
Risque faible	7 961 225	59 468	—	8 020 693	6 768 408	186 369	—	6 954 777
Risque moyen	2 336 298	304 990	—	2 641 288	2 630 411	309 950	—	2 940 361
Risque élevé	—	133 794	—	133 794	—	125 559	—	125 559
Défaillance	—	—	176 517	176 517	—	—	170 786	170 786
Valeur comptable brute	13 403 625	526 281	176 517	14 106 423	11 905 603	653 971	170 786	12 730 360
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	40 358	12 896	73 312	126 566	44 712	17 890	55 618	118 220
Valeur comptable nette	13 363 267 \$	513 385 \$	103 205 \$	13 979 857 \$	11 860 891 \$	636 081 \$	115 168 \$	12 612 140 \$
<b>Total des prêts</b>								
Valeur comptable brute	32 077 082 \$	1 316 771 \$	250 910 \$	33 644 763 \$	30 763 317 \$	2 157 071 \$	272 737 \$	33 193 125 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	55 296	52 768	86 992	195 056	56 866	40 221	76 435	173 522
Valeur comptable nette	32 021 786 \$	1 264 003 \$	163 918 \$	33 449 707 \$	30 706 451 \$	2 116 850 \$	196 302 \$	33 019 603 \$
<b>Risques hors bilan <sup>(1)</sup></b>								
Risque très faible	1 002 461 \$	414 \$	— \$	1 002 875 \$	1 345 872 \$	28 402 \$	— \$	1 374 274 \$
Risque faible	1 333 287	23 440	—	1 356 727	1 374 916	53 877	—	1 428 793
Risque moyen	429 430	56 673	—	486 103	459 632	43 183	—	502 815
Risque élevé	—	6 771	—	6 771	—	7 527	—	7 527
Défaillance	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des risques	2 765 178	87 298	—	2 852 476	3 180 420	132 989	—	3 313 409
Corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan	5 775	1 747	—	7 522	8 324	3 124	—	11 448
Total des risques, montant net	2 759 403 \$	85 551 \$	— \$	2 844 954 \$	3 172 096 \$	129 865 \$	— \$	3 301 961 \$

(1) Comprennent les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées.

## Prêts dépréciés

	2021			2020		
	Prêts dépréciés bruts	Corrections de valeur pour prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Correction de valeur pour prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets
Prêts personnels	16 201 \$	9 471 \$	6 730 \$	36 105 \$	17 212 \$	18 893 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	58 192	4 209	53 983	65 846	3 605	62 241
Prêts commerciaux	176 517	73 312	103 205	170 786	55 618	115 168
	250 910 \$	86 992 \$	163 918 \$	272 737 \$	76 435 \$	196 302 \$

## Programmes d'allégement des paiements

En réponse à la pandémie de COVID-19, la Banque a mis sur pied des programmes d'allégement des paiements au cours du deuxième trimestre 2020 afin d'aider ses clients principalement par l'entremise du report des paiements au titre des prêts hypothécaires résidentiels et de certains prêts personnels et commerciaux. Aucun report de paiement n'a été accordé pour les prêts ayant été identifiés comme dépréciés (stade 3) et les intérêts ont continué de courir et d'être comptabilisés sur les prêts pour lesquels un report de paiement a été accordé.

Les prêts visés par les programmes d'allégement des paiements toujours en cours totalisaient 2,2 millions \$ au 31 octobre 2021 et consistaient en des prêts commerciaux (219,7 millions \$ au 31 octobre 2020 et consistant principalement en des prêts hypothécaires résidentiels).

## Prêts en souffrance, mais non dépréciés

Le tableau qui suit présente les prêts personnels et les prêts hypothécaires résidentiels qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme étant dépréciés. Le solde des prêts commerciaux en souffrance, mais non dépréciés n'est pas significatif. Les prêts pour lesquels un report de paiement a été accordé ne sont pas considérés en souffrance si les conditions de report sont respectées.

	2021			2020		
	De 1 jour à 31 jours	De 32 jours à 90 jours	Total	De 1 jour à 31 jours	De 32 jours à 90 jours	Total
Prêts personnels	48 897 \$	19 823 \$	68 720 \$	51 919 \$	20 796 \$	72 715 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	131 931	29 925	161 856	172 001	34 298	206 299
	180 828 \$	49 748 \$	230 576 \$	223 920 \$	55 094 \$	279 014 \$

## Radiations

L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution s'établissait à 8,1 millions \$ (6,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

## Rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances

Le tableau qui suit présente le rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances pour chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti, en fonction du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues.

	2021				2020			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
<b>Prêts personnels</b>								
Solde au début de la période	8 758 \$	19 532 \$	17 212 \$	45 502 \$	7 297 \$	21 710 \$	4 732 \$	33 739 \$
Transferts :								
vers le stade 1	6 358	(5 272)	(1 086)	—	7 310	(7 160)	(150)	—
vers le stade 2	(887)	3 001	(2 114)	—	(886)	1 266	(380)	—
vers le stade 3	(134)	(890)	1 024	—	(406)	(1 642)	2 048	—
Octrois	928	—	—	928	1 609	—	—	1 609
Décomptabilisations	(862)	(2 733)	(9 103)	(12 698)	(692)	(2 706)	(2 210)	(5 608)
Réévaluation des provisions, montant net	(4 600)	22 913	20 563	38 876	(5 474)	8 064	28 222	30 812
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	803	17 019	9 284	27 106	1 461	(2 178)	27 530	26 813
Radiations	—	—	(25 924)	(25 924)	—	—	(19 998)	(19 998)
Recouvrements	—	—	9 784	9 784	—	—	5 833	5 833
Change et autres	—	—	(885)	(885)	—	—	(885)	(885)
Solde à la fin de la période	9 561 \$	36 551 \$	9 471 \$	55 583 \$	8 758 \$	19 532 \$	17 212 \$	45 502 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	8 432 \$	35 183 \$	9 471 \$	53 086 \$	6 996 \$	17 330 \$	17 212 \$	41 538 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	1 129	1 368	—	2 497	1 762	2 202	—	3 964
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	9 561 \$	36 551 \$	9 471 \$	55 583 \$	8 758 \$	19 532 \$	17 212 \$	45 502 \$
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>								
Solde au début de la période	5 401 \$	5 048 \$	3 605 \$	14 054 \$	2 032 \$	1 824 \$	1 050 \$	4 906 \$
Transferts :								
vers le stade 1	3 165	(2 256)	(909)	—	1 202	(731)	(471)	—
vers le stade 2	(917)	1 507	(590)	—	(565)	691	(126)	—
vers le stade 3	(133)	(536)	669	—	(128)	(115)	243	—
Octrois	2 576	—	—	2 576	1 359	—	—	1 359
Décomptabilisations	(1 539)	(1 210)	(1 526)	(4 275)	(393)	(373)	(373)	(1 139)
Réévaluation des provisions, montant net	(1 976)	2 154	5 733	5 911	1 979	3 752	6 991	12 722
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 176	(341)	3 377	4 212	3 454	3 224	6 264	12 942
Radiations	—	—	(2 733)	(2 733)	—	—	(4 271)	(4 271)
Recouvrements	—	—	1 271	1 271	—	—	2 090	2 090
Change et autres	—	—	(1 311)	(1 311)	(85)	—	(1 528)	(1 613)
Solde à la fin de la période	6 577 \$	4 707 \$	4 209 \$	15 493 \$	5 401 \$	5 048 \$	3 605 \$	14 054 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	6 506 \$	4 689 \$	4 209 \$	15 404 \$	5 158 \$	5 001 \$	3 605 \$	13 764 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	71	18	—	89	243	47	—	290
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	6 577 \$	4 707 \$	4 209 \$	15 493 \$	5 401 \$	5 048 \$	3 605 \$	14 054 \$
<b>Prêts commerciaux</b>								
Solde au début de la période	51 031 \$	18 765 \$	55 618 \$	125 414 \$	24 160 \$	8 828 \$	35 160 \$	68 148 \$
Transferts :								
vers le stade 1	4 179	(3 889)	(290)	—	2 117	(1 231)	(886)	—
vers le stade 2	(2 111)	2 877	(766)	—	(3 084)	4 310	(1 226)	—
vers le stade 3	(306)	(1 789)	2 095	—	(396)	(2 767)	3 163	—
Octrois	12 179	—	—	12 179	14 377	—	—	14 377
Décomptabilisations	(16 503)	(6 775)	(5 379)	(28 657)	(6 934)	(3 868)	(7 113)	(17 915)
Réévaluations, montant net	(3 181)	4 233	33 608	34 660	20 922	13 659	45 502	80 083
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(5 743)	(5 343)	29 268	18 182	27 002	10 103	39 440	76 545
Radiations	—	—	(11 329)	(11 329)	—	—	(17 855)	(17 855)
Recouvrements	—	—	2 231	2 231	—	—	1 272	1 272
Change et autres	(355)	(165)	(2 476)	(2 996)	(131)	(166)	(2 399)	(2 696)
Solde à la fin de la période	44 933 \$	13 257 \$	73 312 \$	131 502 \$	51 031 \$	18 765 \$	55 618 \$	125 414 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	40 358 \$	12 896 \$	73 312 \$	126 566 \$	44 712 \$	17 890 \$	55 618 \$	118 220 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	4 575	361	—	4 936	6 319	875	—	7 194
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	44 933 \$	13 257 \$	73 312 \$	131 502 \$	51 031 \$	18 765 \$	55 618 \$	125 414 \$
<b>Total des risques</b>								
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	55 296 \$	52 768 \$	86 992 \$	195 056 \$	56 866 \$	40 221 \$	76 435 \$	173 522 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	5 775	1 747	—	7 522	8 324	3 124	—	11 448
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	61 071 \$	54 515 \$	86 992 \$	202 578 \$	65 190 \$	43 345 \$	76 435 \$	184 970 \$



## Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour estimer les corrections de valeur pour pertes sur créances au 31 octobre 2021 et au 31 octobre 2020.

	2021					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>
<b>Principaux facteurs macroéconomiques</b>						
Croissance du PIB	3,8 %	4,8 %	5,8 %	4,9 %	1,3 %	5,4 %
Taux de chômage moyen (en points de pourcentage)	6,5	5,6	5,8	4,9	8,6	7,3
Croissance de l'indice des prix de l'immobilier	2,6 %	4,6 %	4,6 %	5,4 %	(3,0) %	4,6 %
Croissance de l'indice S&P/TSX <sup>(3)</sup>	8,4 %	8,7 %	10,2 %	8,4 %	(1,9) %	16,3 %

	2020					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>	12 mois à venir <sup>(1)</sup>	Reste de l'horizon prévisionnel <sup>(2)</sup>
<b>Principaux facteurs macroéconomiques</b>						
Croissance du PIB	4,8 %	4,3 %	6,5 %	4,8 %	0,2 %	5,8 %
Taux de chômage moyen (en points de pourcentage)	9,5	7,0	8,5	6,6	11,1	8,8
Croissance (diminution) de l'indice des prix de l'immobilier	0,2 %	4,8 %	3,2 %	5,9 %	(11,8) %	2,0 %
Croissance de l'indice S&P/TSX <sup>(3)</sup>	11,8 %	12,0 %	19,9 %	12,8 %	0,1 %	15,5 %

(1) Variation attendue pour les 12 mois à venir pour les indicateurs de croissance et le taux de chômage moyen. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 1.

(2) Variation attendue pour la période de 24 mois restante de l'horizon prévisionnel pour les indicateurs de croissance et le taux de chômage moyen. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 2 et de stade 3.

(3) Principal indice boursier au Canada.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour les portefeuilles de prêts personnels et de prêts hypothécaires résidentiels sont le taux de chômage, l'indice des prix de l'immobilier et la croissance de l'indice S&P/TSX. Le principal facteur macroéconomique utilisé pour le portefeuille de prêts commerciaux est la croissance du PIB. Une hausse du taux de chômage entraînera généralement une augmentation des corrections de valeur pour pertes sur créances, alors qu'une hausse des autres facteurs macroéconomiques (croissance du PIB, croissance de l'indice S&P/TSX et croissance de l'indice des prix de l'immobilier) entraînera généralement une diminution des corrections de valeur pour pertes sur créances.

*Description des scénarios*

Dans le scénario de base, la voie constructive vers la phase endémique à la mi-2022 se poursuit. En Amérique du Nord, la vague de contaminations induite par le variant Delta et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale freinent brièvement la reprise économique, faisant en sorte que l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) atteigne un sommet à la fin de 2021. Le dynamisme économique reste positif grâce à l'accroissement des taux de vaccination, ce qui permet aux gouvernements de lever davantage de restrictions. Les consommateurs dépensent une fraction modérée de leurs économies accumulées et réorientent leurs dépenses vers les services, atténuant ainsi les pressions inflationnistes qui ont cours en 2022. Les programmes fédéraux de soutien au revenu d'urgence prennent fin, sans qu'aucune friction financière majeure ne fasse son apparition compte tenu de l'amélioration des conditions du marché du travail et d'une meilleure situation financière des ménages. Les entreprises, qui ont repris confiance, investissent des montants considérables dans la machinerie et l'équipement en raison des contraintes de capacité. L'immigration reprend et le taux de chômage chute davantage, ce qui contribue à dynamiser le marché de l'habitation. Les banques centrales nord-américaines mettent fin à leurs mesures de relance en réduisant les programmes d'achats d'actifs pendant la première moitié de 2022, et en relevant le taux directeur au cours de la deuxième moitié de 2022.

Dans le scénario pessimiste, la vague de contamination induite par le variant Delta s'aggrave à la fin de 2021 et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que les pénuries de produits de base s'exacerbent. Les plans de réouverture des gouvernements sont mis sur pause. La croissance économique stagne pendant une courte période, et l'inflation de l'IPC monte en flèche pour atteindre des sommets inégalés depuis des décennies à la fin de 2021. Les attentes relatives à l'inflation fondées sur le marché et le retrait plus agressif des mesures de relance monétaire entraînent une hausse marquée des rendements obligataires pour atteindre des sommets inégalés depuis plusieurs années à la fin de 2021. D'autres entreprises annoncent des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et l'érosion des marges de profit, ce qui entraîne une correction des marchés boursiers. Les ménages voient leur pouvoir d'achat se détériorer notablement, le taux de chômage s'accroît brièvement et l'activité sur le marché de l'habitation ralentit de façon marquée, incitant les gouvernements à prolonger les programmes de soutien au revenu d'urgence. Les préoccupations du marché relatives à l'inflation de l'IPC s'atténuent et les rendements obligataires diminuent en 2022 en raison du ralentissement rapide de la croissance du PIB réel. La prise de risque réapparaît graduellement sur les marchés par la suite et la phase endémique s'amorce à la fin de 2022. En 2023, l'immigration reprend et la reprise économique se raffermie enfin.

Dans le scénario optimiste, la vague de contamination induite par le variant Delta prend fin rapidement, et la vaccination s'accélère dans les pays qui accusent un retard. La phase endémique s'amorce au début de 2022, et les gouvernements lèvent les dernières restrictions. La plupart des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale s'estompent, entraînant une rapide diminution des pressions exercées par l'offre sur l'inflation de l'IPC. La confiance monte en flèche et les ménages dépensent une partie importante de leurs économies accumulées, stimulant l'inflation de l'IPC grâce au rebond de la demande, tandis que les entreprises investissent massivement dans la machinerie et l'équipement compte tenu des perspectives prometteuses. Les marchés financiers révisent à la hausse leurs perspectives à l'égard des résultats des entreprises, entraînant une nouvelle poussée des cours boursiers. L'immigration massive pallie en partie les pénuries de main-d'œuvre, le taux de chômage chute et les conditions du marché de l'habitation se resserrent considérablement. Les banques centrales sont forcées de mettre fin aux mesures de relance plus rapidement et de relever leur taux directeur au milieu de 2022.

### Analyse de sensibilité des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs

Le tableau suivant présente la comparaison des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs (stades 1 et 2) selon l'IFRS 9 au 31 octobre 2021, y compris les risques hors bilan, et des corrections de valeur pour pertes sur créances estimées qui découleraient de la pondération à 100 % du scénario de base ou du classement au stade 1 de la totalité de ces prêts productifs.

	2021	2020
<b>Corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs (selon l'IFRS 9)</b>	<b>115 586 \$</b>	108 535 \$
<b>Simulations</b>		
Scénario de base à 100 %	80 327 \$	73 289 \$
Prêts productifs s'ils étaient tous classés au stade 1	90 437 \$	81 209 \$

### Biens saisis

Les biens saisis sont des actifs non financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérés aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque ne mène pas ses activités dans des propriétés saisies. Les biens saisis sont comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé et sont classés comme étant détenus en vue de la vente. La Banque a repris possession de biens d'un montant de 1,8 million \$ au cours de l'exercice (7,1 millions \$ en 2020) et les biens saisis totalisaient 5,6 millions \$ au 31 octobre 2021 (10,1 millions \$ au 31 octobre 2020).

### Prêts non comptabilisés au bilan

#### Programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

En vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), la Banque consent des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 60 000 \$ aux entreprises clientes admissibles. Le financement du programme est fourni par le gouvernement du Canada. De plus, tous les prêts sont garantis par le gouvernement du Canada. Ainsi, la Banque n'assume aucun risque relativement à ces prêts et agit uniquement à titre d'administrateur du programme CUEC. La Banque reçoit un remboursement des charges d'administration qu'elle engage pour administrer le programme au nom du gouvernement du Canada. Par conséquent, les prêts consentis en vertu de ce programme ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé de la Banque puisque les conditions d'un contrat de transfert de flux admissible ont été remplies et que la Banque a déterminé que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à ces prêts est transférée au gouvernement du Canada. Au 31 octobre 2021, la Banque avait consenti à 1 837 de ses clients des prêts dans le cadre du programme CUEC et financé des prêts d'un montant total de 102,1 millions \$ depuis le début du programme, pour un montant impayé de 96,9 millions \$ au 31 octobre 2021 à la date de clôture (1 671 clients et un montant impayé de 66,8 millions \$ au 31 octobre 2020).

### Créances au titre des contrats de location-financement

Le poste des prêts commerciaux comprend un investissement net dans les contrats de location de 957,7 millions \$ au 31 octobre 2021 (961,6 millions \$ au 31 octobre 2020).

	2021	2020
Paiements minimaux au titre de la location	1 033 036 \$	1 041 281 \$
Valeur résiduelle non garantie	24 305	27 210
Investissement brut dans les contrats de location	1 057 341	1 068 491
Revenu d'intérêt non gagné	(99 636)	(106 871)
Investissement net dans les contrats de location	957 705	961 620
Coûts différés non amortis, dépôts de garantie et autres	12 330	11 679
	970 035 \$	973 299 \$

**Échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement**

Le tableau qui suit contient des précisions sur l'échéance contractuelle des créances au titre des contrats de location-financement.

	2021			2020		
	Investissement brut dans les contrats de location	Revenu d'intérêt non gagné	Investissement net dans les contrats de location	Investissement brut dans les contrats de location	Revenu d'intérêt non gagné	Investissement net dans les contrats de location
Moins de un an	379 701 \$	45 108 \$	334 593 \$	389 851 \$	48 232 \$	341 619 \$
De un an à cinq ans	661 669	53 955	607 714	664 922	57 965	606 957
Plus de cinq ans	15 971	573	15 398	13 718	674	13 044
	<b>1 057 341 \$</b>	<b>99 636 \$</b>	<b>957 705 \$</b>	<b>1 068 491 \$</b>	<b>106 871 \$</b>	<b>961 620 \$</b>

**7. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES****7.1 TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS**

La Banque vend principalement des prêts hypothécaires résidentiels par l'entremise du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen d'autres conduits à vendeurs multiples mis en place par d'autres banques canadiennes.

**Programmes de la SCHL**

Dans le cadre du programme de TACH créé en vertu de la LNH, la Banque émet des titres négociables adossés à des prêts hypothécaires résidentiels admissibles garantis (les TACH LNH). Ces TACH LNH peuvent être vendus directement aux investisseurs ou par l'entremise du Programme des OHC. Les OHC sont des obligations cautionnées par la SCHL qui sont émises par l'intermédiaire de la Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1 (FCH), une entité ad hoc. Les porteurs des OHC et des TACH LNH ainsi que la FCH n'ont aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance.

Comme la Banque continue d'être exposée aux risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt et de crédit liés aux prêts hypothécaires titrisés, elle conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs financiers. Par conséquent, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés sont conservés au bilan et considérés comme des actifs donnés en garantie. Le produit reçu est comptabilisé à titre de financement garanti au poste Dette liée aux activités de titrisation dans le bilan consolidé. Les autres actifs qui doivent être conservés pour que la Banque soit admissible au programme OHC (actifs de remplacement) sont également comptabilisés au bilan et considérés comme des actifs donnés en garantie.

**Conduit à vendeurs multiples**

La Banque vend des prêts hypothécaires résidentiels à une entité structurée intermédiaire à vendeurs multiples constituée aux seules fins de mener des activités de titrisation. L'entité structurée intermédiaire à vendeurs multiples finance ces achats au moyen de l'émission de billets portant intérêt à d'autres entités structurées. L'entité structurée n'a aucun recours quant aux autres actifs de la Banque dans l'éventualité d'un défaut de paiement des débiteurs à l'échéance.

Comme la Banque consent des rehaussements de crédit pour ces opérations, elle conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs financiers. Les prêts titrisés sont conservés au bilan. Toutefois, comme les droits, titres et intérêts de la Banque à l'égard des prêts cédés sont légalement transférés à l'entité structurée, ils sont considérés comme des actifs donnés en garantie. Le produit reçu est comptabilisé à titre de financement garanti au poste Dette liée aux activités de titrisation dans le bilan consolidé.

**Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes**

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et les passifs financiers qui leur sont associés compris dans le bilan consolidé.

	2021	2020
Prêts hypothécaires résidentiels	9 248 259 \$	8 722 637 \$
Actifs de remplacement <sup>(1)</sup>	735 625	459 967
Dette liée aux activités de titrisation	<b>(10 068 782) \$</b>	<b>(9 393 861) \$</b>

(1) Comprennent la trésorerie et les dépôts auprès de banques, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs acquises faisant partie du compte de réinvestissement de capital que la Banque est tenue de maintenir afin de pouvoir participer au programme.

De plus, au 31 octobre 2021, la Banque a également titrisé d'autres prêts hypothécaires résidentiels d'un montant total de 605,4 millions \$ (345,5 millions \$ au 31 octobre 2020) dans le cadre du programme de TACH LNH, lesquels n'ont pas été vendus par la suite. Les TACH LNH qui en ont découlé sont présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels. Une tranche de 111,3 millions \$ (345,5 millions \$ au 31 octobre 2020) de ces TACH LNH ont été donnés en garantie auprès de la Banque du Canada; voir la note 29 pour plus de précisions.

Le tableau qui suit présente sommairement les activités de titrisation de la Banque.

	2021	2020
Valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels transférés au cours de l'exercice et liés au nouveau financement	3 165 540 \$	3 424 296 \$
Valeur comptable des prêts hypothécaires résidentiels transférés au cours de l'exercice à titre d'actifs de remplacement	708 077 \$	976 359 \$

#### Actifs financiers admissibles à la décomptabilisation

En 2021, la Banque a titrisé un bloc de prêts hypothécaires sans possibilité de remboursement anticipé totalisant 19,8 millions \$ (54,2 millions \$ en 2020) dans le cadre du programme de TACH LNH. La Banque n'ayant pas conservé la quasi-totalité des risques et avantages rattachés à ce bloc de prêts hypothécaires résidentiels transférés, les prêts connexes ont été décomptabilisés du bilan consolidé et un profit de néant (1,1 million \$ en 2020) a été comptabilisé à l'état du résultat consolidé dans les autres revenus. Les droits conservés dans le cadre de la titrisation et le passif de gestion comptabilisés n'étaient pas importants.

#### 7.2 VÉHICULES DE TITRISATION – ENTITÉS STRUCTURÉES

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut des opérations avec des entités structurées dans le cadre de programmes de titrisation pour obtenir d'autres sources de financement. La Banque vend des prêts personnels et des créances au titre des contrats de location-financement respectivement à deux sociétés en commandite, B2B Securitization Limited Partnership et LBC Leasing Limited Partnership (les « sociétés en commandite »). Pour financer ces achats, les sociétés en commandite émettent des passifs portant intérêt à des conduits de titrisation d'autres banques canadiennes. La Banque consolide ces sociétés en commandite, étant donné qu'elle détient la totalité des droits, qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et qu'elle peut exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements. Les passifs portant intérêt émis par les sociétés en commandite sont comptabilisés à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé.

#### Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes.

Le tableau qui suit présente sommairement la valeur comptable des actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'entités structurées qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et des passifs financiers connexes inclus dans le bilan consolidé.

	2021	2020
Prêts personnels	1 230 712 \$	1 149 677 \$
Prêts commerciaux <sup>(1)</sup>	650 289	430 782
Dette liée aux activités de titrisation	(1 186 748) \$	(790 636) \$

(1) La Banque titre des créances au titre des contrats de location-financement qui sont incluses dans le poste Prêts commerciaux.

Le tableau qui suit présente sommairement les activités des entités structurées consolidées de la Banque.

	2021	2020
Valeur comptable des prêts personnels transférés au cours de l'exercice	250 001 \$	250 000 \$
Valeur comptable des créances au titre des contrats de location-financement transférées au cours de l'exercice	361 356 \$	— \$

#### 7.3 OBLIGATIONS SÉCURISÉES

Le 21 avril 2021, la Banque a reçu l'autorisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») en vue d'établir un programme législatif d'obligations sécurisées de 2,0 milliards \$ (le « programme ») conformément au Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées de la SCHL. Le 6 mai 2021, la Banque a procédé à une première émission d'obligations sécurisées d'un montant de 250,0 millions \$ qui portent intérêt au taux nominal annuel de 1,603 %, payable semestriellement. Les obligations sécurisées sont comptabilisées au poste Dépôts dans le bilan consolidé de la Banque.

La Banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires à LBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP) afin de soutenir les activités de financement et de se conformer aux exigences en matière de couverture des actifs en vertu du programme. Guarantor LP a été créée afin de garantir les paiements du principal et des intérêts aux détenteurs des obligations sécurisées. Les obligations sécurisées garanties par Guarantor LP sont des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Banque; par conséquent, les investisseurs ont un droit contre la Banque, lequel se poursuivra si les obligations sécurisées ne sont pas payées par la Banque et si les actifs hypothécaires de Guarantor LP ne sont pas suffisants pour couvrir les sommes à payer relativement aux obligations sécurisées. Au 31 octobre 2021, le montant total des prêts hypothécaires en cours s'établissait à 359,1 millions \$.

## 8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Actifs au titre de droits d'utilisation	Locaux et améliorations locatives	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Total
<b>Coût</b>					
Au 1 <sup>er</sup> novembre 2019	139 450 \$	98 638 \$	24 893 \$	33 046 \$	296 027 \$
Acquisitions	3 507	6 198	966	613	11 284
Cessions	(756)	—	—	—	(756)
Dépréciation	(2 265)	(4 379)	(2 302)	(129)	(9 075)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	(6)	—	1	3	(2)
Au 31 octobre 2020	139 930	100 457	23 558	33 533	297 478
Acquisitions	<b>12 699</b>	<b>1 610</b>	<b>231</b>	<b>523</b>	<b>15 063</b>
Variation des estimations	<b>(48 245)</b>	—	—	—	<b>(48 245)</b>
Dépréciation	<b>(18 609)</b>	<b>(42 834)</b>	<b>(7 622)</b>	<b>(1 368)</b>	<b>(70 433)</b>
Cessions	<b>(3 096)</b>	—	—	—	<b>(3 096)</b>
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	<b>(847)</b>	<b>(101)</b>	<b>(47)</b>	<b>(13)</b>	<b>(1 008)</b>
<b>Au 31 octobre 2021</b>	<b>81 832 \$</b>	<b>59 132 \$</b>	<b>16 120 \$</b>	<b>32 675 \$</b>	<b>189 759 \$</b>
<b>Amortissement cumulé</b>					
Au 1 <sup>er</sup> novembre 2019	— \$	30 782 \$	22 774 \$	25 219 \$	78 775 \$
Amortissement	16 861	5 859	640	1 548	24 908
Cessions	(756)	—	—	—	(756)
Dépréciation	—	(2 949)	(2 256)	(105)	(5 310)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	(2)	(2)	(4)	(8)
Au 31 octobre 2020	16 105	33 690	21 156	26 658	97 609
Amortissement	<b>14 415</b>	<b>5 425</b>	<b>573</b>	<b>1 600</b>	<b>22 013</b>
Cessions	<b>(3 096)</b>	—	—	—	<b>(3 096)</b>
Dépréciation	—	<b>(18 335)</b>	<b>(7 550)</b>	<b>(1 368)</b>	<b>(27 253)</b>
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	<b>(64)</b>	<b>(8)</b>	<b>(10)</b>	<b>(8)</b>	<b>(90)</b>
<b>Au 31 octobre 2021</b>	<b>27 360 \$</b>	<b>20 772 \$</b>	<b>14 169 \$</b>	<b>26 882 \$</b>	<b>89 183 \$</b>
<b>Valeur comptable</b>					
Au 31 octobre 2020	123 825 \$	66 767 \$	2 402 \$	6 875 \$	199 869 \$
<b>Au 31 octobre 2021</b>	<b>54 472 \$</b>	<b>38 360 \$</b>	<b>1 951 \$</b>	<b>5 793 \$</b>	<b>100 576 \$</b>

**Dépréciation**

En 2021, des indicateurs de dépréciation des bureaux corporatifs loués de la Banque ont été identifiés. La Banque a comparé la valeur comptable de ses actifs au titre de droits d'utilisation à leur valeur recouvrable, qui est déterminée au moyen de l'approche par la valeur d'utilité établie en fonction des modalités prévues des contrats de sous-location sur la durée restante des contrats de location principaux. Ces modalités comprennent notamment le recouvrement de loyers de base et le recouvrement de loyers variables, ainsi que la période d'absorption prévue. Par conséquent, une dépréciation des immobilisations corporelles totalisant 36,7 millions \$ en 2021 (néant en 2020) a été comptabilisée au poste Charges de dépréciation et de restructuration relativement au plan de la direction visant à réduire les bureaux corporatifs loués de la Banque; voir la note 30 pour plus de précisions.

De plus, une dépréciation des immobilisations corporelles totalisant 5,8 millions \$ en 2021 (néant en 2020) a été comptabilisée au poste Charges de dépréciation et de restructuration relativement à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers; voir les notes 10 et 30 pour plus de précisions.

Une autre charge de dépréciation d'un montant de 0,7 million \$ a également été comptabilisée en 2021 (3,8 millions \$ en 2020).

La modification apportée à l'estimation des actifs au titre de droits d'utilisation découle de la réévaluation de la certitude raisonnable selon laquelle la Banque exercera des options de prolongation des contrats de location des locaux corporatifs.

## 9. LOGICIELS ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Immobilisations incorporelles liées aux acquisitions	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Coût</b>				
Au 31 octobre 2019	300 359 \$	112 576 \$	249 976 \$	662 911 \$
Acquisitions	6 644	4	23 269	29 917
Autres	(8)	958	—	950
Au 31 octobre 2020	306 995	113 538	273 245	693 778
Acquisitions	13 062	43	12 636	25 741
Dépréciation	(48 581)	(17 945)	(74 053)	(140 579)
Autres	(4)	(6 022)	—	(6 026)
<b>Au 31 octobre 2021</b>	<b>271 472 \$</b>	<b>89 614 \$</b>	<b>211 828 \$</b>	<b>572 914 \$</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Au 31 octobre 2019	211 556 \$	44 900 \$	15 293 \$	271 749 \$
Amortissement	15 790	14 886	10 914	41 590
Autres	(5)	185	—	180
Au 31 octobre 2020	227 341	59 971	26 207	313 519
Amortissement	16 539	12 547	10 418	39 504
Dépréciation	(35 171)	(14 961)	(5 201)	(55 333)
Autres	(3)	(3 068)	—	(3 071)
<b>Au 31 octobre 2021</b>	<b>208 706 \$</b>	<b>54 489 \$</b>	<b>31 424 \$</b>	<b>294 619 \$</b>
<b>Valeur comptable</b>				
Au 31 octobre 2020	79 654 \$	53 567 \$	247 038 \$	380 259 \$
<b>Au 31 octobre 2021</b>	<b>62 766 \$</b>	<b>35 125 \$</b>	<b>180 404 \$</b>	<b>278 295 \$</b>

Les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions comprennent principalement les relations contractuelles avec des conseillers et des courtiers associés au secteur Services bancaires aux particuliers, ainsi qu'avec les fournisseurs associés au secteur Services bancaires aux entreprises.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent des immobilisations en cours de développement d'un montant de 47,0 millions \$ au 31 octobre 2021 (71,4 millions \$ au 31 octobre 2020) et ne sont pas amorties. Ces immobilisations comprennent les transformations non achevées du programme visant la mise en œuvre de l'approche de Bâle fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit d'un montant de 47,0 millions \$ au 31 octobre 2021 (52,3 millions \$ au 31 octobre 2020) et du système bancaire central de néant au 31 octobre 2021 (19,1 millions \$ au 31 octobre 2020).

Les logiciels comprenaient un montant de 9,2 millions \$ relatif à des projets en cours qui ne faisaient pas encore l'objet d'amortissement au 31 octobre 2021 (7,4 millions \$ au 31 octobre 2020).

### Dépréciation

Une dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles de 31,5 millions \$ a été comptabilisée en 2021 (néant en 2020) au poste Charges de dépréciation et de restructuration relativement à la décision de la direction de mettre un terme à la phase 2 du programme de mise en œuvre du système bancaire central; voir la note 30 pour plus de précisions. Une autre charge de dépréciation d'un montant de 1,0 million \$ a également été comptabilisée en 2021 (néant en 2020).

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des indicateurs de dépréciation sont identifiés, sauf dans le cas des actifs en cours de développement qui sont soumis à un test de dépréciation chaque année. Étant donné que les logiciels et autres immobilisations incorporelles ne génèrent pas de flux de trésorerie en grande partie indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs, ils sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'UGT dans le cadre du test de dépréciation annuel du goodwill.

En 2021, des indicateurs de dépréciation des actifs du secteur Services bancaires aux particuliers ont été identifiés en raison de la récente baisse des volumes d'actifs et de dépôts, laquelle, combinée aux capacités numériques limitées de la Banque pour répondre aux besoins en constante évolution des clients pendant la pandémie, a compliqué la rétention des clients existants et l'acquisition de nouveaux clients. La direction a déterminé que la valeur recouvrable estimée du secteur Services bancaires aux particuliers était inférieure à sa valeur comptable. Une dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles totalisant 52,7 millions \$ en 2021 a été comptabilisée au poste Charges de dépréciation et de restructuration relativement à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers; voir les notes 10 et 30 pour plus de précisions.

En 2020, des indicateurs de dépréciation des actifs de la Banque ont été identifiés en raison de la détérioration de la situation économique engendrée par la pandémie de COVID-19 et des fluctuations de taux d'intérêt connexes. La direction a déterminé que la valeur recouvrable estimée des UGT soumises à un test de dépréciation excédait la valeur comptable. Par conséquent, aucune charge de dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée.

Toute modification apportée aux estimations et aux hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. Voir la note 10 pour plus de précisions.

## 10. GOODWILL

	UGT Services bancaires aux particuliers	UGT Services bancaires aux entreprises	Total
Au 31 octobre 2019	34 853 \$	81 796 \$	116 649 \$
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	637	637
Au 31 octobre 2020	34 853 \$	82 433 \$	117 286 \$
Dépréciation	(34 853)	—	(34 853)
Incidence de la conversion des monnaies étrangères	—	(4 004)	(4 004)
<b>Au 31 octobre 2021</b>	<b>— \$</b>	<b>78 429 \$</b>	<b>78 429 \$</b>

### Dépréciation

La Banque soumet le goodwill à un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de l'UGT pourrait ne pas être recouvrable.

Le goodwill aux 31 octobre 2021 et 2020 a été alloué à deux UGT, lesquelles sont également des secteurs opérationnels :

- l'UGT Services bancaires aux particuliers, qui répond aux besoins des particuliers en matière de services financiers;
- l'UGT Services bancaires aux entreprises, qui fournit des services aux petites et moyennes entreprises à l'échelle du Canada et des États-Unis.

En 2021, la valeur recouvrable estimée du secteur Services bancaires aux particuliers était inférieure à sa valeur comptable. Une dépréciation du goodwill de 34,9 millions \$ a été comptabilisée en 2021 relativement au secteur Services bancaires aux particuliers au poste Charges de dépréciation et de restructuration; voir la note 30 pour plus de précisions. En 2020, la direction avait déterminé que la valeur recouvrable estimée des UGT dépassait leur valeur comptable et aucune charge de dépréciation n'avait été comptabilisée.

La valeur recouvrable des UGT a été calculée en fonction de leur valeur d'utilité, au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les principales hypothèses comprennent : 1) les prévisions de flux de trésorerie fondées sur les plans financiers sur quatre ans approuvés par le conseil d'administration, ajustées par la direction pour exclure toutes les entrées ou sorties de trésorerie futures estimées pouvant découler des restructurations futures ou de l'amélioration de la performance des actifs et pour aligner les projections aux résultats réels antérieurs; 2) un taux de croissance final de 2,0 % en 2021 (2,0 % en 2020) fondé sur la croissance prévue de l'économie; et 3) un taux d'actualisation après impôts de 9,5 % en 2021 (9,0 % en 2020) établi selon le coût du capital à l'échelle de la Banque et ajusté par la suite pour tenir compte des risques propres aux UGT. Si des changements raisonnablement possibles dans les principales estimations et hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation aurait changé de façon considérable.

## 11. AUTRES ACTIFS

	2021	2020
Comptes débiteurs <sup>(1)</sup>	391 590 \$	35 455 \$
Chèques et autres effets en transit	143 371	133 182
Intérêts courus à recevoir	77 248	82 401
Dépôts de réserve en trésorerie	38 587	64 132
Actif au titre des régimes à prestations définies (note 18)	24 633	—
Actifs loués en vertu de contrats de location simple (note 28)	5 700	9 366
Charges payées d'avance et autres effets	236 785	156 483
	<b>917 914 \$</b>	<b>481 019 \$</b>

(1) Au 31 octobre 2021, les corrections de valeur pour pertes sur créances à l'égard des comptes débiteurs s'établissaient à 1,4 million \$ (1,8 million \$ au 31 octobre 2020).

## 12. DÉPÔTS

	2021			
	À vue <sup>(1)</sup>	Sur préavis <sup>(2)</sup>	À terme <sup>(3)</sup>	Total
Particuliers	138 469 \$	5 927 684 \$	12 084 891 \$	18 151 044 \$
Entreprises, banques et autres <sup>(4)</sup>	1 274 335	461 959	3 100 891	4 837 185
	<b>1 412 804 \$</b>	<b>6 389 643 \$</b>	<b>15 185 782 \$</b>	<b>22 988 229 \$</b>

	2020			
	À vue <sup>(1)</sup>	Sur préavis <sup>(2)</sup>	À terme <sup>(3)</sup>	Total
Particuliers	131 219 \$	5 111 281 \$	13 553 650 \$	18 796 150 \$
Entreprises, banques et autres <sup>(4)</sup>	1 183 198	458 978	3 481 877	5 124 053
	<b>1 314 417 \$</b>	<b>5 570 259 \$</b>	<b>17 035 527 \$</b>	<b>23 920 203 \$</b>

(1) Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes chèques.

(2) Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes d'épargne.

(3) Les dépôts à terme comprennent des dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti ainsi que les billets non garantis de premier rang et les obligations sécurisées.

(4) La Banque a accès à une facilité de crédit d'un montant maximal de 250 millions \$ garantie par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et venant à échéance en août 2022, sur laquelle un montant de néant avait été emprunté au 31 octobre 2021 (néant au 31 octobre 2020).

## 13. AUTRES PASSIFS

	2021	2020
Intérêts courus à payer	363 532 \$	472 472 \$
Chèques et autres effets en transit	130 911	132 600
Obligations locatives (note 29)	120 141	160 662
Passif au titre des programmes de fidélisation des clients de cartes de crédit	27 244	25 952
Passif au titre des régimes à prestations définies (note 18)	20 629	41 749
Comptes créditeurs, charges à payer et autres effets	955 687	653 739
	<b>1 618 144 \$</b>	<b>1 487 174 \$</b>

## 14. DETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE TITRISATION

	2021	2020
Dettes liées aux transactions sur les OHC et les TACH LNH	10 004 770 \$	8 982 453 \$
Dettes liées aux activités de titrisation auxquelles ont participé les entités structurées	1 186 748	790 636
Dettes liées à des conduits à vendeurs multiples	64 012	411 408
	<b>11 255 530 \$</b>	<b>10 184 497 \$</b>

Voir la note 7 pour plus de précisions sur la titrisation et les entités structurées.



## 15. DETTE SUBORDONNÉE

## Émission et en circulation

Échéance	Taux d'intérêt	Date de rachat à la valeur nominale la plus proche	2021	2020
			Valeur comptable	Valeur comptable
Juin 2027	4,25 %	22 juin 2022 <sup>(1)</sup>	350 000 \$	350 000 \$
Frais d'émission non amortis			(218)	(558)
			<b>349 782 \$</b>	<b>349 442 \$</b>

(1) Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) (dette subordonnée) (les « billets »). La Banque peut, à son gré, avec l'approbation préalable du BSIF, racheter les billets à compter du 22 juin 2022, à la valeur nominale, en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours aux porteurs inscrits. Pour que les billets soient admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2, ils doivent comprendre des dispositions relatives aux FPUNV; par conséquent, la Banque pourrait être tenue de convertir les billets en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

## 16. CAPITAL-ACTIONS

## Capital-actions autorisé

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale

## Actions privilégiées

	Dates fixées aux fins de rachat et aux fins de conversion <sup>(1), (2)</sup>	Prix de rachat par action (\$) <sup>(1)</sup>	Convertibles en actions privilégiées <sup>(2)</sup>	Dividende par action (\$) <sup>(3)</sup>	Prime rajustée
<b>Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif (FPUNV) émises et en circulation</b>					
Série 13 <sup>(4)</sup>	15 juin 2024 <sup>(5), (6)</sup>	25,00	Série 14	0,2577 <sup>(7)</sup>	2,55 %
<b>Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif (FPUNV) autorisées mais non émises</b>					
Série 14 <sup>(4)</sup>	15 juin 2024 <sup>(5)</sup>	25,00 <sup>(8)</sup>	Série 13	Taux variable <sup>(9)</sup>	2,55 %

(1) Rachetables en trésorerie au gré de la Banque, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF. Les prix de rachat sont majorés des dividendes déclarés et non versés sur les actions privilégiées à la date fixée aux fins de rachat.

(2) Convertibles au gré des porteurs d'actions privilégiées, sous réserve des dispositions de conversion automatique et du droit de la Banque de racheter ces actions.

(3) Dividendes à taux fixe en espèces privilégiés et non cumulatifs payables trimestriellement, lorsque le conseil d'administration en déclarera.

(4) La Banque pourrait être tenue de convertir une partie ou la totalité des actions privilégiées en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

(5) Rachetables à la date fixée aux fins de rachat et à la même date tous les cinq ans par la suite.

(6) Convertibles à la date fixée aux fins de conversion et à la même date tous les cinq ans par la suite, sous réserve de certaines conditions.

(7) Le montant du dividende est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée aux fins de rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende à taux fixe et non cumulatif, payable trimestriellement, d'un montant par action déterminé en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans à la date de calcul du taux fixe, majoré de la prime rajustée.

(8) À la date fixée aux fins de rachat, le prix de rachat sera de 25,00 \$ par action. Par la suite, à la même date tous les cinq ans, le prix de rachat sera de 25,00 \$ par action.

(9) La période de dividende commence à la date fixée aux fins de rachat. Le montant du dividende à taux variable et non cumulatif, payable trimestriellement est déterminé en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours à la date de calcul du taux variable, majoré de la prime rajustée.

### Émises et en circulation

La variation ainsi que le nombre et le montant des actions privilégiées en circulation étaient comme suit :

	2021		2020	
	Nombre d'actions	Montant <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions	Montant <sup>(1)</sup>
<b>Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif (FPUNV)</b>				
Série 13				
En circulation au début et à la fin de la période	5 000 000	122 071 \$	5 000 000	122 071 \$
Série 15				
En circulation au début de la période	5 000 000	121 967	5 000 000	121 967
Rachat d'actions privilégiées	(5 000 000)	(121 967)	—	—
En circulation à la fin de la période	—	—	5 000 000	121 967
	5 000 000	122 071 \$	10 000 000	244 038 \$

(1) Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions privilégiées sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit, nets des impôts sur le résultat connexes.

Aux 31 octobre 2021 et 2020, aucune action privilégiée de catégorie A à dividende non cumulatif, série 14 n'était en circulation.

### Émission d'actions à même le capital autorisé

Le 7 mai 2021, parallèlement à l'émission des billets avec remboursement de capital à recours limité dont il est question ci-après, la Banque a émis des actions privilégiées de catégorie A à taux fixe rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 17 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) (les « actions privilégiées de série 17 ») d'un montant de 125,0 millions \$ à un prix de 1 000 \$ par action privilégiée de série 17. Les actions privilégiées de série 17 ont été émises à une fiducie à recours limité et seront détenus en tant qu'actifs fiduciaires dans le cadre de la structure des billets avec remboursement de capital à recours limité. Les actions privilégiées de série 17 sont des actions propres qui sont éliminées du bilan consolidé de la Banque avant un événement donnant droit à des recours.

### Rachat d'actions privilégiées

Le 15 juin 2021, le produit net de l'émission des billets avec remboursement de capital à recours limité dont il est question ci-après a été affecté au rachat des 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 15 (FPUNV) en circulation de la Banque, pour un prix de rachat total de 125 millions \$. Les frais d'émission des actions privilégiées de série 15 d'un montant de 3,0 millions \$ comptabilisés dans les capitaux propres en déduction du produit ont été transférés dans les résultats non distribués au moment du rachat.

### Billets avec remboursement de capital à recours limité

	2021				
	Échéance	Taux d'intérêt	Date de rachat à la valeur nominale la plus proche <sup>(1)(2)</sup>	Prix de rachat par billet (\$) <sup>(1)</sup>	Prime rajustée
<b>Billets avec remboursement de capital à recours limité</b>					
Série 1	15 juin 2081	5,30 %	15 mai 2026	1 000 \$	4,33 %

(1) Rachetables en trésorerie au gré de la Banque, uniquement au rachat par la Banque des actions privilégiées de série 17 détenues dans la fiducie à recours limité conformément aux modalités de ces actions privilégiées de série 17 et sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* et du consentement préalable du BSIF.

(2) Rachetables à la date fixée aux fins de rachat au cours de la période du 15 mai au 15 juin inclusivement et à la même date tous les cinq ans par la suite.

### Émis et en circulation

La variation ainsi que le nombre et le montant des billets avec remboursement de capital à recours limité en circulation étaient comme suit :

	2021	2020
	Montant	Montant
<b>Billets avec remboursement de capital à recours limité (FPUNV)</b>		
Série 1		
En circulation au début de la période	— \$	s. o.
Émission aux termes d'un placement auprès d'investisseurs qualifiés	125 000	s. o.
Frais d'émission nets	(1 388)	s. o.
En circulation à la fin de la période	123 612 \$	s. o.

*Émission aux termes d'un placement auprès d'investisseurs qualifiés*

Le 7 mai 2021, la Banque a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)) (titres secondaires) (les « BRCRL de série 1 ») d'un montant de 125,0 millions \$, dont le recours se limite aux actifs détenus par un tiers fiduciaire dans une simple fiducie. Les actifs fiduciaires relatifs aux BRCRL de série 1 comprennent les actions privilégiées, série 17, de la Banque, d'un montant de 125,0 millions \$, émises en même temps que les BRCRL de série 1.

À des fins comptables, les BRCRL de série 1 sont des instruments hybrides comportant des composantes capitaux propres et passif. La composante passif des BRCRL de série 1 a une valeur nominale et, par conséquent, le total du produit reçu est présenté à titre de capitaux propres dans le bilan consolidé de la Banque.

**Actions ordinaires***Émises et en circulation*

La variation ainsi que le nombre et le montant des actions ordinaires en circulation se présentent comme suit :

	2021		2020	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions ordinaires</b>				
En circulation au début de l'exercice	43 237 931	1 159 488 \$	42 624 861	1 139 193 \$
Émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions des employés	—	—	1 670	76
Émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	348 725	13 280	611 400	18 792
Frais d'émission nets <sup>(1)</sup>	s. o.	(46)	s. o.	1 427
	<b>43 586 656</b>	<b>1 172 722 \$</b>	<b>43 237 931</b>	<b>1 159 488 \$</b>

(1) Y compris un ajustement de 1,4 million \$ en 2020 lié à une émission d'actions en 2017.

*Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions*

La Banque offre un régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (le régime) à l'intention des actionnaires canadiens admissibles. La participation à ce régime est facultative. Aux termes du régime, les dividendes versés sur les actions ordinaires et privilégiées sont réinvestis aux fins de l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la Banque. Les actionnaires peuvent également effectuer des versements facultatifs en espèces en vue d'acquérir des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises à même le capital autorisé de la Banque à un cours moyen escompté d'au plus 5 %, ou sur le marché ouvert au cours du marché. En 2021, 348 725 actions ordinaires (611 400 en 2020) ont été légalement émises à même le capital autorisé de la Banque à un escompte de 2 % (escompte de 2 % en 2020).

**Dividendes et autres distributions**

	2021		2020	
	Dividende par action	Dividendes et autres distributions	Dividende par action	Dividendes et autres distributions
<b>Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur les billets avec remboursement de capital à recours limité</b>				
Actions privilégiées				
Série 13	1,03 \$	5 154 \$	1,03 \$	5 153 \$
Série 15	1,10 \$	5 484	1,46 \$	7 313
		10 638		12 466
Billets avec remboursement de capital à recours limité	s. o.	1 627	s. o.	—
		12 265 \$		12 466 \$
<b>Actions ordinaires</b>	<b>1,60 \$</b>	<b>69 407 \$</b>	<b>2,14 \$</b>	<b>91 630 \$</b>

Le 2 novembre 2021, le conseil d'administration a déclaré des dividendes réguliers sur les actions privilégiées de série 13 qui seront versés aux actionnaires inscrits en date du 7 décembre 2021. Le 9 décembre 2021, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,44 \$ par action ordinaire, payable le 1<sup>er</sup> février 2022, aux actionnaires inscrits le 3 janvier 2022.

### **Restrictions concernant le versement de dividendes**

La Banque n'est pas autorisée, en vertu de la *Loi sur les banques*, à déclarer ou à verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ses actions ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque ne se conformerait pas aux règlements sur l'adéquation des fonds propres et les liquidités du BSIF ou aux directives connexes.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie à des restrictions en vertu des conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Selon ces conditions, la Banque ne peut en aucun cas verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

### **Gestion du capital**

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui : tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque et au plan stratégique de la Banque, et aux attentes des actionnaires; est conforme aux objectifs de la Banque en matière de notation de crédit; souligne la capacité de la Banque de gérer les risques liés à ses activités commerciales; permet de gagner la confiance des déposants et génère un rendement acceptable pour les actionnaires. La direction surveille régulièrement l'adéquation des fonds propres.

Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité de gestion des risques, approuve chaque année plusieurs documents relatifs au capital, dont la politique de gestion du capital et d'adéquation des fonds propres, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, le programme de simulations de crise et le plan de capital. Il examine également l'adéquation des fonds propres trimestriellement.

#### *Fonds propres réglementaires*

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 1 sont composés d'actions ordinaires pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence. La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 % en tout temps. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres tout au long de l'exercice clos le 31 octobre 2021.

Les fonds propres réglementaires sont décrits plus en détail ci-après.

	2021	2020
Actions ordinaires	1 172 722 \$	1 159 488 \$
Résultats non distribués	1 195 264	1 152 973
Cumul des autres éléments du résultat global, excluant les réserves de couvertures de flux de trésorerie	(18 561)	8 622
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	3 667	2 527
Dispositions transitoires pour les pertes de crédit attendues en réponse à la COVID-19 <sup>(1)</sup>	19 006	22 976
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>(2)</sup>	(333 337)	(453 507)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	2 038 761	1 893 079
Actions privilégiées et billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles	245 683	244 038
Total des ajustements réglementaires des autres éléments de fonds propres de catégorie 1	(1 147)	—
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	244 536	244 038
Fonds propres de catégorie 1	2 283 297	2 137 117
Dette subordonnée admissible	349 782	349 442
Provisions collectives	97 000	85 978
Déductions des fonds propres de catégorie 2 <sup>(3)</sup>	(74)	(1 325)
Fonds propres de catégorie 2	446 708	434 095
Total des fonds propres	2 730 005 \$	2 571 212 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	10,2 %	9,6 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	11,4 %	10,9 %
Ratio total des fonds propres	13,6 %	13,1 %

(1) Représente les dispositions transitoires pour les pertes de crédit attendues prescrites par le BSIF en avril 2020 dans le but d'accorder aux institutions financières plus de souplesse dans les conditions économiques actuelles attribuables à la COVID-19.

(2) Comprennent les déductions pour logiciels et autres immobilisations incorporelles, goodwill, actifs des régimes de retraite et autres.

(3) Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre.

## 17. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

### Régimes d'options d'achat d'actions

#### Ancien régime d'options d'achat d'actions

L'ancien régime d'options d'achat d'actions était offert aux membres de la haute direction de la Banque. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne doit pas être inférieur au cours du marché de ces actions immédiatement avant la date d'attribution. Le droit d'exercer les options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans, et les options peuvent être exercées en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution. La Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires en vue de l'exercice éventuel des options aux termes de ce régime, dont aucune n'était toujours disponible au 31 octobre 2021 [aucune au 31 octobre 2020].

Les informations relatives au nombre d'options en cours aux termes de l'ancien régime d'options d'achat d'actions se présentent comme suit.

	2021		2020	
	Nombre d'options	Prix d'exercice	Nombre d'options	Prix d'exercice
En cours au début de l'exercice	71 683	38,97 \$	124 962	38,97 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	—	—	(39 959)	38,97
Expirées	—	—	(13 320)	38,97
En cours à la fin de l'exercice	71 683	38,97 \$	71 683	38,97 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	53 763	38,97 \$	—	s. o.

#### Nouveau régime d'options d'achat d'actions

En 2019, la Banque a établi le nouveau régime d'options d'achat d'actions. Les modalités du nouveau régime d'options d'achat d'actions régissent les options d'achat d'actions attribuées par le conseil d'administration décrites ci-après.

Les dirigeants, les membres de la haute direction et d'autres employés de la Banque ou de ses filiales sont admissibles à participer au nouveau régime d'options d'achat d'actions. Aux termes de ce régime, le prix d'exercice des options d'achat d'actions ordinaires ne peut pas être inférieur à la valeur marchande des actions de la Banque à la date d'attribution. Les droits des options d'achat d'actions attribuées seront acquis à 50 % après trois ans et le reste, après quatre ans, et les options peuvent être exercées après que les droits aux options eurent été acquis en tout temps sur une période maximale de dix ans après leur attribution. La Banque avait réservé 1 666 000 actions ordinaires aux termes de ce régime et, de ce nombre, 390 796 étaient encore disponibles au 31 octobre 2021 [660 657 au 31 octobre 2020].

Les informations relatives au nombre d'options en cours aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions se présentent comme suit.

	2021		2020	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice
En cours au début de l'exercice	715 646	37,28 \$	375 128	38,97 \$
Attribuées <sup>(1)</sup>	269 861	33,13	622 018	38,11
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(74 178)	38,34	(279 830)	41,37
Exercées <sup>(2)</sup>	—	—	(1 670)	38,97
En cours à la fin de l'exercice	911 329	37,47 \$	715 646	37,28 \$
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	—	s. o.	—	s. o.

(1) Compte tenu d'un ajustement lié à une attribution d'options d'achat d'actions qui a été réalisée à la fin de 2020 et dont le nombre d'options et leur juste valeur ont été déterminés de façon définitive en décembre 2020.

(2) En 2020, 1 670 actions ordinaires ont été émises aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions pour une contrepartie en trésorerie de 0,1 million \$ dans le cadre d'une entente particulière avec un employé.

Les informations relatives aux fourchettes de prix d'exercice aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions se présentent comme suit.

Prix d'exercice	Nombre d'options en cours	2021
		Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (ans)
33,13 \$	439 117	9,1
38,97 \$	217 807	7,1
43,68 \$	254 405	8,1
	911 329	8,4

#### Juste valeur et hypothèses liées aux évaluations des options d'achat d'actions

La juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options d'achat d'actions pour les exercices 2021 et 2020 a été évaluée au moyen des hypothèses suivantes :

	Attribuées en 2021	Attribuées en 2020
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées	4,87 \$	4,80 \$
Cours de l'action à la date d'attribution	32,60 \$	38,11 \$
Taux d'intérêt sans risque	0,62 %	1,30 %
Durée prévue des options	8 ans	8 ans
Volatilité prévue <sup>(1)</sup>	24 %	20 %
Rendement de l'action prévu	5,40 %	5,13 %

(1) La volatilité prévue est extrapolée à partir de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque et des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels.

#### Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

La Banque offre un régime d'achat d'actions à l'intention des employés. Aux termes de ce régime, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 20 % de leur salaire brut annuel sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les cotisations de la Banque, totalisant 0,6 million \$ en 2021 (0,7 million \$ en 2020), sont comptabilisées au poste Salaires et avantages du personnel.

#### Régimes d'unités d'actions

La Banque offre un régime d'unité d'actions de performance à l'intention des membres admissibles de la haute direction. Tous les droits aux nouvelles unités d'actions de performance s'acquièrent sur trois ans, sans garantie qu'un nombre minimal de droits seront acquis. Le nombre de droits à des unités pouvant être acquis sera fondé sur le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne d'un groupe d'institutions financières canadiennes et sur le rendement des capitaux propres évalué sur trois ans en regard des cibles établies dans le cadre de la planification stratégique. Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. Toutes les unités d'actions de performance sont réglées en trésorerie à la juste valeur à la date d'échéance. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'au terme de la période de trois ans.

La Banque offrait également un régime incitatif d'unités d'actions de performance liées à la mise en œuvre du plan de transformation mis en place par la Banque à l'intention de certains membres de la haute direction qui était lié au succès de la mise en œuvre de son plan de transformation antérieur. Les droits à ces unités d'actions de performance attribuées au début de 2018 étaient acquis après trois ans et à la condition que la Banque ait atteint certains objectifs de performance à la fin de l'exercice 2020. Ces unités d'actions de performance ont été réglées et n'existent plus depuis décembre 2020.

La Banque offre un régime d'unités d'actions restreintes (UAR) à l'intention de certains membres de la direction. Les droits aux UAR s'acquerraient habituellement de façon proportionnelle sur une période de trois ans ou au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. En outre, pour certains membres de la haute direction et certains employés du secteur Marché des capitaux, une tranche de leur prime annuelle a été retenue et convertie en UAR dont les droits sont entièrement acquis et payables proportionnellement sur trois ans. Toutes les UAR sont réglées en trésorerie à la juste valeur à la date d'échéance. Il existe une version différée du régime en vertu de laquelle le paiement est effectué à la date à laquelle l'emploi du participant prend fin plutôt qu'à la date d'échéance.

Au cours de la période d'acquisition des droits, les équivalents de dividendes s'accumulent en faveur des participants aux régimes d'UAR sous forme d'unités d'actions additionnelles.

La Banque offre un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. Aux termes de ce régime, chacun de ces administrateurs qui n'est pas un employé de la Banque peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'unités d'actions différées dont le règlement s'effectue en trésorerie ou en actions ordinaires. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur.

#### Unités attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions

	2021		2020	
	Nombre d'unités attribuées	Juste valeur moyenne pondérée par unité	Nombre d'unités attribuées	Juste valeur moyenne pondérée par unité
Régime d'unités d'actions basé sur la performance	107 848	33,12 \$	113 956	45,70 \$
Régime d'achat d'unités d'actions restreintes	402 824	33,97	225 033	44,94
Régime d'achat d'unités d'actions différées	32 173	30,77	34 294	34,71
	<b>542 845</b>	<b>33,61 \$</b>	<b>373 283</b>	<b>44,23 \$</b>

#### Obligations au titre des régimes d'unités d'actions de performance et des autres régimes

	2021	2020
	Nombre d'unités	Nombre d'unités
Régime d'unités d'actions de performance	368 138	606 689
Régime d'unités d'actions de performance lié à la transformation	—	25 477
Régime d'unités d'actions restreintes	786 790	552 424
Régime d'achat d'unités d'actions différées	126 222	109 404
	<b>1 281 150</b>	<b>1 293 994</b>

Au 31 octobre 2021, la valeur comptable du passif lié aux régimes réglés en trésorerie était de 43,5 millions \$ (28,4 millions \$ au 31 octobre 2020). La valeur intrinsèque du total du passif lié aux droits et unités entièrement acquis s'établissait à 15,6 millions \$ au 31 octobre 2021 (14,4 millions \$ au 31 octobre 2020).

## Charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions

Le tableau suivant présente la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture connexes.

	2021	2020
Charge découlant de régimes de rémunération fondée sur des actions	32 389 \$	(6 975) \$
Incidence des couvertures	(17 546)	18 991
	14 843 \$	12 016 \$

Afin de réduire la variabilité de la charge des régimes de rémunération fondée sur des actions, la Banque conclut des swaps de rendement total avec des tiers dont la valeur est liée au cours de l'action de la Banque. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés compensent partiellement la charge liée aux régimes de rémunération fondée sur des actions relative aux variations du cours de l'action de la période au cours de laquelle les swaps sont en vigueur. Voir la note 25 pour plus de précisions sur la couverture des régimes de rémunération fondée sur des actions au moyen de swaps de rendement total.

## 18. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

### Description des régimes

#### Régimes de retraite

La Banque offre un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies qui, dans certains cas, comprennent un volet à cotisations définies, ainsi que des régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes procurent des avantages de retraite à la plupart des employés de la Banque. Les régimes de retraite à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

Les régimes de retraite sont enregistrés auprès du BSIF et sont assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada. Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise du conseil d'administration de la Banque a la responsabilité de s'assurer que la direction met en œuvre des systèmes de surveillance interne appropriés dans le but de gérer adéquatement les régimes de retraite conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

#### Autres régimes collectifs

La Banque offre d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés, notamment un régime de continuation de salaire pendant les congés de maternité et le paiement des primes de régimes d'assurance collective au cours d'une période d'invalidité ou des congés de maternité. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance maladie et d'assurance vie.

### Risques associés aux régimes de retraite

La Banque s'expose à un vaste éventail de risques en raison des régimes de retraite qu'elle offre. La gestion de ces risques vise à satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite, tout en maintenant le profil de risque de la Banque à un niveau raisonnable. L'obligation au titre des avantages de retraite est principalement liée à des risques démographiques et économiques, comme l'accroissement de la longévité et l'inflation des salaires. De plus, l'obligation est touchée par le taux d'actualisation. Les actifs des régimes de retraite sont exposés aux risques de marché, notamment les prix des actions, les taux d'intérêt à long terme et les écarts de crédit. Pour gérer les risques associés à l'obligation au titre des avantages de retraite, la Banque surveille les avantages de ses régimes de retraite et fait des ajustements dans le but d'optimiser l'ensemble des avantages du personnel. Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont investis pour pouvoir satisfaire les obligations au titre des avantages de retraite. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque le plus important, la Banque a adopté une politique de placement axée sur les passifs pour les actifs investis dans des titres d'emprunt. Cette approche permet de mieux contrôler la situation financière des régimes au moyen de placements dans des actifs qui sont corrélés aux passifs, ce qui permet de réduire la volatilité. De plus, une partie des actifs des régimes est investie dans d'autres catégories d'actif, comme les actions ordinaires, les actions des marchés émergents, les titres à revenu fixe à rendement élevé, les actions de sociétés fermées ou les titres d'emprunt, ainsi que dans d'autres placements, dans le but d'accroître le potentiel de rendement.

Les facteurs pris en considération aux fins de la répartition de l'actif comprennent, sans s'y limiter :

- i. la nature des obligations sous-jacentes au titre des avantages de retraite, y compris la durée et le profil d'échéance des passifs;
- ii. les données démographiques sur les membres, y compris l'âge normal de départ à la retraite, la cessation d'emploi et le taux de mortalité;
- iii. la situation financière des régimes de retraite;
- iv. les avantages de la diversification entre de nombreuses catégories d'actif.



**Exigences en matière de capitalisation**

Les régimes de retraite de la Banque sont capitalisés au moyen des cotisations des employés et de celles de l'employeur, lesquelles sont calculées sur la base de la situation financière et de la politique en matière de capitalisation des régimes. Les cotisations de l'employeur doivent suffire à couvrir la valeur des obligations qui s'accumulent dans les régimes, y compris les frais payés par les régimes, ainsi que les cotisations spéciales requises pour amortir le déficit, s'il y a lieu. La Banque est responsable de tous les risques et du paiement de tous les frais liés aux régimes de retraite à prestations définies, y compris le déficit, s'il y a lieu.

**Dates d'évaluation des régimes à prestations définies**

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice. Les évaluations actuarielles les plus récentes ont été réalisées au 31 décembre 2020 pour tous les régimes. La prochaine évaluation actuarielle requise aux fins de la capitalisation de tous les régimes capitalisés sera effectuée au 31 décembre 2021.

**Obligations au titre des régimes à prestations définies**

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies se présentent comme suit :

	2021		2020	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Variation de l'obligation au titre des prestations définies</b>				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	632 775 \$	24 706 \$	619 538 \$	24 464 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9 894	—	10 857	—
Coût des services passés <sup>(1)</sup>	143	—	1 267	—
Frais d'intérêt	13 163	563	18 304	621
Prestations versées	(42 707)	(1 016)	(39 478)	(1 095)
Cotisations des employés	432	—	504	—
Règlement lié aux achats de rentes <sup>(2)</sup>	(353 411)	—	—	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des modifications apportées aux hypothèses économiques	(40 342)	(2 689)	25 627	716
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant de l'expérience du régime	(6 838)	(1 261)	(3 844)	—
<b>Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice</b>	<b>213 109 \$</b>	<b>20 303 \$</b>	<b>632 775 \$</b>	<b>24 706 \$</b>

(1) Correspond à une charge de 0,1 million \$ en 2021 (1,3 million \$ en 2020) liée au régime de retraite d'un ancien membre de la haute direction.

(2) Se reporter à la rubrique « Règlement lié aux achats de rentes » ci-après pour plus de précisions.

**Actifs des régimes de retraite à prestations définies**

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes de retraite se présentent comme suit :

	2021	2020
<b>Variation de la juste valeur des actifs des régimes de retraite</b>		
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	615 732 \$	609 525 \$
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	12 964	17 904
Gains actuariels (pertes actuarielles) découlant de la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le revenu d'intérêt	(7 688)	15 016
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	(1 799)	(1 483)
Cotisations de la Banque	6 767	13 744
Cotisations des employés	432	504
Prestations versées	(42 707)	(39 478)
Règlement lié aux achats de rentes <sup>(1)</sup>	(346 285)	—
<b>Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice</b>	<b>237 416 \$</b>	<b>615 732 \$</b>

(1) Se reporter à la rubrique « Règlement lié aux achats de rentes » ci-après pour plus de précisions.

## Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des montants comptabilisés dans les états financiers consolidés

	2021		2020	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	237 416 \$	— \$	615 732 \$	— \$
Obligation au titre des prestations définies	213 109	20 303	632 775	24 706
Situation de capitalisation – déficit	24 307	(20 303)	(17 043)	(24 706)
Actif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres actifs	24 633	—	—	—
Passif au titre des régimes à prestations définies compris dans les autres passifs	326 \$	20 303 \$	17 043 \$	24 706 \$

## Coûts au titre des régimes à prestations définies comptabilisés au cours de l'exercice

	2021		2020	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
<b>Montants comptabilisés en résultat</b>				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9 894 \$	— \$	10 857 \$	— \$
Coût des services passés <sup>(1)</sup>	143	—	1 267	—
Frais d'administration (autres que les frais de gestion des actifs des régimes)	1 799	—	1 483	—
Frais d'intérêt	13 163	563	18 304	621
Revenu d'intérêt (au taux prescrit)	(12 964)	—	(17 904)	—
Perte (profit) sur les avantages à court terme du personnel	—	(1 446)	—	58
Gain sur règlement, montant net <sup>(2)</sup>	(7 126)	—	—	—
	4 909	(883)	14 007	679
<b>Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global</b>				
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur l'obligation au titre des prestations définies	(47 180)	(2 504)	21 783	658
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les actifs des régimes	7 688	—	(15 016)	—
	(39 492)	(2 504)	6 767	658
Total des coûts (profits) au titre des prestations définies	(34 583) \$	(3 387) \$	20 774 \$	1 337 \$

(1) Correspond à une charge de 0,1 million \$ en 2021 (1,3 million \$ en 2020) liée au régime de retraite d'un ancien membre de la haute direction.

(2) Se reporter à la rubrique « Règlement lié aux achats de rentes » ci-après pour plus de précisions.

La Banque prévoit verser une cotisation de 8,2 millions \$ aux régimes de retraite à prestations définies au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2022.

## Répartition de l'actif des régimes de retraite à prestations définies

	2021	2020
<b>Catégorie d'actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>	955 \$	5 518 \$
Fonds d'actions		
Canada	25 043	25 467
États-Unis	6 621	3 819
Autres	31 451	33 486
Titres d'emprunt		
De gouvernements de provinces canadiennes et d'autres administrations publiques	22 723	53 687
De sociétés et autres	75 001	418 100
Autres <sup>(2)</sup>	75 622	75 655
	237 416 \$	615 732 \$

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent principalement des bons du Trésor canadien et américain.

(2) Les autres actifs se composent principalement de placements dans l'immobilier, des entreprises agricoles et des infrastructures.

Les fonds d'actions comprenaient 0,1 million \$ de titres de capitaux propres de la Banque au 31 octobre 2021 (0,2 million \$ au 31 octobre 2020). Aux 31 octobre 2021 et 2020, aucun actif des régimes n'était coté sur des marchés actifs.

## Hypothèses importantes pour les régimes de retraite et autres régimes

	2021	2020
<b>Moyenne pondérée des hypothèses pour déterminer l'obligation au titre des prestations</b>		
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	3,37 %	2,71 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %
<b>Moyenne pondérée des hypothèses servant à déterminer la charge au titre des avantages du personnel</b>		
Taux d'actualisation – Services rendus au cours de l'exercice	2,95 %	3,08 %
Taux d'actualisation – Frais (revenu) d'intérêt, montant net	2,71 %	3,01 %
Taux de croissance de la rémunération	2,75 %	2,75 %

En 2021, la durée financière moyenne pondérée des régimes de retraite était d'environ 17,6 ans (14,0 ans en 2020). La durée financière moyenne pondérée des autres régimes collectifs était d'environ 6,4 ans pour les avantages postérieurs à l'emploi (5,7 ans en 2020) et de 9,3 ans pour les avantages complémentaires de retraite (11,1 ans en 2020).

Pour mieux refléter le coût des services rendus au cours de l'exercice, un taux d'actualisation distinct a été établi pour tenir compte du calendrier de paiement futur des avantages gagnés par les participants actifs au régime pour chaque année de service supplémentaire. Comme ces avantages sont payés en moyenne à une date ultérieure à celle à laquelle les avantages ont été gagnés par l'ensemble des participants, cette méthode entraîne l'utilisation d'un taux d'actualisation plus élevé pour le calcul du coût des services rendus au cours de l'exercice que celui utilisé pour évaluer les obligations lorsque la pente de la courbe de rendement est positive.

## Taux tendanciels du coût présumé des soins de santé

	2021	2020
Taux de croissance annuel présumé du coût des soins de santé	4,62 %	5,08 %
Niveau vers lequel il devrait baisser et auquel il est présumé se stabiliser par la suite	3,57 %	3,57 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2040	2040

## Analyse de sensibilité

En raison de la nature à long terme des avantages postérieurs à l'emploi, les hypothèses utilisées pour la comptabilisation des soldes suscitent d'importantes incertitudes.

Les taux d'actualisation pourraient avoir une incidence considérable sur l'actif (le passif) des régimes à prestations définies ainsi que sur les coûts relatifs aux régimes de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi, en fonction de la capitalisation des régimes. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 0,25 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2021.

	Incidence d'une variation possible de 0,25 % du taux d'actualisation <sup>(1)</sup>	
	Obligation	Charge
Régimes de retraite	10 019 \$	1 098 \$
Autres régimes	458 \$	8 \$

[1] L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau doit être utilisée avec prudence, car l'incidence est hypothétique et les modifications aux hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

Les taux tendanciels du coût présumé des soins de santé ont une incidence importante sur les montants comptabilisés au titre des régimes d'assurance soins médicaux. Le tableau qui suit résume l'incidence d'une variation de 1 point de pourcentage dans cette hypothèse clé sur l'obligation au titre des prestations définies et les coûts liés à ces régimes pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, toute autre hypothèse demeurant constante.

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Augmentation (diminution) du total du coût des services et des frais d'intérêt	92 \$	(80) \$
Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies	972 \$	(842) \$

## Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	2021	2020
Régimes de retraite à prestations définies <sup>(1)</sup>	12 035 \$	14 007 \$
Gain sur règlement, montant net <sup>(2)</sup>	(7 126)	—
Régimes de retraite à cotisations définies	8 306	8 034
Autres régimes	(883)	679
	<b>12 332 \$</b>	<b>22 720 \$</b>

(1) Y compris une charge de 0,1 million \$ en 2021 (1,3 million \$ en 2020) liée au régime de retraite d'un ancien membre de la haute direction.

(2) Se reporter à la rubrique « Règlement lié aux achats de rentes » ci-après pour plus de précisions.

## Règlement lié aux achats de rentes

Le 10 juin 2021, en vue de réduire son obligation au titre des régimes de retraite à prestations définies ainsi que la volatilité et les risques futurs associés aux régimes de retraite, la Banque a acheté des contrats de rentes collectives d'une valeur de 346,2 millions \$ auprès d'un assureur canadien et a transféré des obligations s'élevant à 353,4 millions \$, ce qui a donné lieu à un gain sur règlement de 7,3 millions \$ (7,1 millions \$ déduction faite des coûts connexes). En vertu de l'entente, l'assureur canadien a émis des rentes couvrant la responsabilité des prestations de retraite dues à environ 1 900 retraités de la Banque Laurentienne du Canada. L'assureur a commencé à verser les prestations de ces membres en octobre 2021. À la suite de la transaction, les prestations des participants au régime sont maintenant protégées par Assuris, l'association d'indemnisation en assurance vie désignée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada.

À des fins comptables, la Banque considère que cette transaction de rachat élimine essentiellement toute autre obligation juridique ou implicite ultérieure relative aux prestations compte tenu du fait que le risque combiné : i) que l'assureur canadien fasse faillite; et ii) que la Banque soit responsable du paiement de la portion des rentes non couvertes par Assuris si l'assureur canadien faisait faillite, est faible. En conséquence, la Banque considère qu'un règlement a eu lieu.

## 19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

## Impôt différé

Les principales composantes de l'actif et du passif d'impôt différé de la Banque se présentent comme suit :

	2021	2020
<b>Actif d'impôt différé</b>		
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	34 439 \$	41 551 \$
Pertes autres qu'en capital	33 661	30 728
Obligations locatives	32 452	43 736
Revenus différés	11 992	11 929
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	10 710	7 286
Provisions	9 371	9 467
Passif au titre des régimes à prestations définies	—	11 053
Immobilisations corporelles	7 886	2 572
Autres différences temporaires	6 024	6 492
	<b>146 535</b>	<b>164 814</b>
<b>Passif d'impôt différé</b>		
Contrats de location	65 715	50 576
Autres immobilisations incorporelles	26 775	35 279
Charges différées	15 568	16 387
Actifs au titre de droits d'utilisation	14 487	33 057
Dérivés	6 223	15 802
Logiciels	4 312	6 606
Passif au titre des régimes à prestations définies	1 058	—
Autres différences temporaires	2 149	224
	<b>136 287</b>	<b>157 931</b>
Impôt différé, montant net	<b>10 248 \$</b>	<b>6 883 \$</b>

Au 31 octobre 2021, des pertes en capital non utilisées de 1,0 million \$ [12,0 millions \$ au 31 octobre 2020] pouvant être portées en réduction de gains en capital futurs n'ont pas été comptabilisées à titre d'actif d'impôt différé. Les pertes en capital non utilisées peuvent faire l'objet d'un report prospectif indéfiniment.

Au 31 octobre 2021, le montant total des différences temporaires associées aux investissements dans des filiales à l'étranger pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'établissait à 311,8 millions \$ [285,1 millions \$ au 31 octobre 2020].

L'impôt différé net comptabilisé au bilan consolidé s'établit comme suit :

	2021	2020
Actif d'impôt différé	58 492 \$	62 216 \$
Passif d'impôt différé	(48 244)	(55 333)
Impôt différé, montant net	<b>10 248 \$</b>	<b>6 883 \$</b>

Les composantes de la charge (du recouvrement) d'impôt différé comptabilisé à l'état du résultat consolidé se présentent comme suit :

	2021	2020
<b>Charge (recouvrement) d'impôt différé</b>		
Contrats de location	15 139 \$	31 758 \$
Obligations locatives	11 039	2 649
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	6 807	(20 124)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(18 348)	(4 054)
Pertes autres qu'en capital	(8 813)	(23 489)
Autres immobilisations incorporelles	(8 680)	(3 409)
Dérivés	(7 953)	1
Immobilisations corporelles	(5 303)	1 003
Montant lié aux paiements fondés sur des actions	(3 424)	4 880
Logiciels	(2 294)	(2 484)
Charges différées	(819)	(5 250)
Autres différences temporaires	592	638
	<b>(22 057) \$</b>	<b>(17 881) \$</b>

#### Charge d'impôt sur le résultat

Composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) à l'état du résultat consolidé pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020

	2021	2020
<b>Impôt exigible</b>		
Charge d'impôt de l'exercice	37 129 \$	31 563 \$
Ajustement de la charge (du recouvrement) d'impôt des exercices précédents	454	(7 483)
	<b>37 583</b>	<b>24 080</b>
<b>Impôt différé</b>		
Création et résorption de différences temporaires	(21 264)	(21 916)
Ajustement de la charge (du recouvrement) d'impôt des exercices précédents	(793)	4 035
	<b>(22 057)</b>	<b>(17 881)</b>
	<b>15 526 \$</b>	<b>6 199 \$</b>

Composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) à l'état du résultat global consolidé pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020

	2021	2020
<b>Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat</b>		
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat lié à la variation des profits latents nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(558) \$	543 \$
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié au reclassement en résultat net de profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	(85)	(37)
Recouvrement d'impôt sur le résultat lié aux pertes nettes sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	(159)	(320)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat lié à la variation nette des dérivés désignés comme couvertures des flux de trésorerie	(543)	8 094
	<b>(1 345)</b>	<b>8 280</b>
<b>Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat</b>		
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat lié aux pertes à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	11 119	(2 005)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat lié aux pertes nettes sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG	14 108	(2 169)
	<b>23 882 \$</b>	<b>4 106 \$</b>
<b>Composition des impôts sur le résultat</b>		
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	11 762 \$	(1 221) \$
Charge d'impôt différé	12 120	5 327
	<b>23 882 \$</b>	<b>4 106 \$</b>

Composantes importantes de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé(e) à l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020

	2021	2020
<b>Impôts relatifs à l'émission d'instruments de capitaux propres</b>		
Recouvrement d'impôt exigible	(131) \$	(1 538) \$
Recouvrement d'impôt différé	(385)	(34)
	<b>(516)</b>	<b>(1 572)</b>
<b>Impôts relatifs à d'autres éléments et à l'adoption de l'IFRS 16</b>		
Charge (recouvrement) d'impôt exigible relatif à d'autres éléments	(6 281)	6 312
Charge (recouvrement) d'impôt différé relatif à d'autres éléments	6 957	(6 325)
Charge d'impôt exigible relative aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux obligations locatives (adoption de l'IFRS 16)	—	1 273
Recouvrement d'impôt différé relatif aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux obligations locatives (adoption de l'IFRS 16)	—	(4 027)
	<b>676</b>	<b>(2 767)</b>
	<b>160 \$</b>	<b>(4 339) \$</b>

### Rapprochement avec le taux prévu par la loi

Le rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisée à l'état du résultat consolidé et du montant des impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi se présente comme suit :

	2021		2020	
	Montant	Taux	Montant	Taux
Impôts sur le résultat selon les taux prévus par la loi	18 982 \$	26,1 %	31 774 \$	26,4 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Dépréciation du goodwill	9 227	12,7	—	—
Imposition réduite liée au résultat des établissements à l'étranger	(9 394)	(12,9)	(18 373)	(15,3)
Dividendes non imposables et tranche non imposable des gains en capital	(3 471)	(4,8)	(4 876)	(4,0)
Autres, montant net	182	0,3	(2 326)	(1,9)
Impôts sur le résultat comme présentés à l'état du résultat consolidé	15 526 \$	21,4 %	6 199 \$	5,2 %

## 20. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base et dilué par action se présente comme suit :

	2021	2020
<b>Résultat par action – de base</b>		
Résultat net	57 069 \$	114 085 \$
Dividendes sur actions privilégiées et intérêt sur billets avec remboursement de capital à recours limité	12 265	12 466
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	44 804 \$	101 619 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	43 407	42 910
Résultat par action – de base	1,03 \$	2,37 \$
<b>Résultat par action – dilué</b>		
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	44 804 \$	101 619 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	43 407	42 910
Options d'achat d'actions dilutives (en milliers)	76	19
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	43 483	42 929
Résultat par action – dilué	1,03 \$	2,37 \$

Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés ont été dressés.

## 21. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Banque comprennent :

- les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche;
- les entités sur lesquelles des principaux dirigeants ou des membres de leur famille proche exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en faveur des membres du personnel de la Banque.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque et qui sont membres du comité exécutif ou du conseil d'administration.

### Prêts et dépôts entre parties liées

Le tableau ci-après présente la valeur comptable de l'encours des prêts et des dépôts entre parties liées.

	2021	2020
<b>Prêts</b>		
Principaux dirigeants	907 \$	696 \$
<b>Dépôts</b>		
Principaux dirigeants	542 \$	916 \$
Entités contrôlées par les principaux dirigeants	92	92
	634 \$	1 008 \$

La Banque consent des prêts à ses principaux dirigeants. Les prêts aux principaux dirigeants sont consentis selon les conditions du marché pour des risques similaires et sont initialement évalués à la juste valeur. Les prêts aux principaux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels ainsi que des prêts personnels à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt.

Dans le cours normal des activités, la Banque offre également des services bancaires habituels aux principaux dirigeants et à leurs entités liées, notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties sans lien de dépendance.

### Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente la rémunération totale des principaux dirigeants.

	2021	2020
Avantages à court terme, y compris les salaires	3 847 \$	4 960 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	810	2 151
Rémunération fondée sur des actions	5 853	7 756
	10 510 \$	14 867 \$



## 22. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. Le traitement comptable de chaque niveau de la hiérarchie d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers, ainsi que les estimations et jugements posés pour évaluer leur juste valeur, figurent à la note 3.

### Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur dans la hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs d'après la nature des données utilisées pour l'évaluation. Les données observables sont des données du marché obtenues auprès de sources indépendantes, tandis que les données non observables traduisent les hypothèses de la Banque à propos du marché. Ces deux types de données sont à la base de la hiérarchie des justes valeurs suivante :

- Niveau 1 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 – Cours sur des marchés actifs pour des instruments similaires, cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments financiers identiques ou similaires et évaluations dérivées de modèles selon lesquels toutes les données importantes et tous les inducteurs de valeur importants sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 – Évaluations dérivées de techniques d'évaluation selon lesquelles une ou plusieurs données importantes ou un ou plusieurs inducteurs de valeur importants ne sont pas observables.

### Évaluation de la juste valeur

Certains actifs et certains passifs, principalement des instruments financiers, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti, et leur juste valeur est présentée ci-après. La section qui suit présente une analyse de l'évaluation de la juste valeur par la Banque.

La juste valeur est attestée par un prix coté sur un marché actif de manière indépendante pour le même instrument. La Banque a en général recours aux prix cotés sur des marchés, lorsqu'ils sont disponibles, pour évaluer la juste valeur et classer les éléments dans le niveau 1.

Si aucun prix coté n'est disponible, la juste valeur est calculée d'après des techniques d'évaluation élaborées en interne qui utilisent, si possible, les données du marché actuel ou des données provenant de sources indépendantes, comme les taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les instruments évalués au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne sont classés selon le niveau le plus bas auquel correspondent les données ou les inducteurs de valeur importants pour l'évaluation de la juste valeur. Par conséquent, un instrument peut être classé au niveau 3 même si certaines données importantes sont facilement observables.

Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés découlant d'activités de négociation récentes de positions ayant des caractéristiques identiques ou semblables à celles de la position évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. La fréquence et l'ampleur des transactions ainsi que l'écart cours acheteur-cours vendeur font partie des facteurs considérés pour déterminer la liquidité des marchés et la pertinence des prix observés sur ces marchés. Si des prix pertinents et observables sont disponibles, ces instruments sont classés au niveau 2. Dans le cas contraire, d'autres techniques d'évaluation sont utilisées et l'instrument est classé au niveau 3. Pour ces actifs et passifs, les données qui permettent de déterminer la juste valeur peuvent faire largement appel au jugement de la direction. Compte tenu de l'incertitude inhérente à ces estimations, les valeurs peuvent différer de façon significative de celles qui auraient pu être utilisées si un marché actif avait existé pour ces instruments financiers. De plus, l'estimation de la juste valeur d'instruments financiers similaires ou identiques peut différer d'une institution financière à l'autre. Le calcul de la juste valeur repose sur les conditions de marché à la date de bilan.

### Méthodes d'évaluation

La section suivante décrit les méthodes d'évaluation employées par la Banque pour évaluer et présenter certains instruments financiers importants à la juste valeur et indique à quel niveau de la hiérarchie des justes valeurs chaque instrument est généralement classé. La description englobe, le cas échéant, le détail des modèles d'évaluation, les principales données de ces modèles ainsi que toute hypothèse importante.

#### *Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat*

Comme il n'existe aucun prix coté à l'égard de ces instruments financiers, leur juste valeur est déterminée au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie sont évalués en fonction des modalités du contrat et actualisés à l'aide des taux appropriés du marché.

#### *Valeurs mobilières*

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières; ces instruments sont classés au niveau 1. C'est le cas notamment des titres de participation négociés en Bourse. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2. Cependant, les valeurs mobilières moins liquides peuvent être classées au niveau 3 étant donné que la Banque doit alors déterminer les paramètres liés à

certaines inducteurs de valeur importants, notamment les primes de liquidité et les écarts de crédit.

#### *Prêts*

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des prêts est évaluée au moyen de techniques d'évaluation internes en actualisant les flux de trésorerie rajustés pour tenir compte des remboursements anticipés, le cas échéant, aux taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour certains prêts à taux variable dont les taux sont fréquemment révisés et pour les prêts dont l'échéance n'est pas déterminée, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

#### *Autres actifs*

Les autres actifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à recevoir et les comptes débiteurs. Comme il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers, la Banque a déterminé que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur du fait de leur nature à court terme.

#### *Dérivés*

La juste valeur des dérivés négociables hors cote est calculée selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues, selon une analyse de la valeur actualisée nette ou selon un modèle d'établissement des prix approprié qui tient compte des cours en vigueur et des prix contractuels des instruments sous-jacents, de la valeur temps de l'argent, de la courbe de rendement, du risque de crédit de la contrepartie et des facteurs de volatilité. Ces dérivés sont classés au niveau 2 ou au niveau 3, selon que les données importantes des modèles sont observables ou non. De plus, certains dérivés négociés en Bourse, dont la juste valeur est fondée sur les cours du marché, sont classés au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### *Dépôts*

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur des dépôts à taux fixe est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement les mêmes modalités. La juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée ou des dépôts à taux d'intérêt variable est présumée correspondre à leur valeur comptable.

#### *Engagements au titre des valeurs vendues à découvert*

Lorsqu'ils sont disponibles, les prix cotés sur le marché sont utilisés par la Banque pour déterminer la juste valeur des engagements au titre des valeurs vendues à découvert; ces instruments sont classés au niveau 1. En ce qui concerne les obligations négociables hors cote, la Banque établit généralement la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation élaborées en interne ou des prix obtenus de fournisseurs indépendants. Lorsqu'ils sont disponibles, des prix cotés liés à des activités de négociation récentes d'actifs ayant des caractéristiques semblables à celles de l'obligation évaluée peuvent aussi être utilisés par la Banque. Les valeurs mobilières évaluées à l'aide de ces méthodes sont habituellement classées au niveau 2.

#### *Autres passifs*

Les autres passifs incluent principalement les chèques et autres effets en transit, les intérêts courus à payer et les comptes créditeurs. Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers, et leur juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable du fait de leur nature à court terme.

#### *Dettes liées aux activités de titrisation*

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour la dette liée aux activités de titrisation. Par conséquent, la juste valeur de ces instruments financiers est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux actuellement offerts pour les titres d'emprunt ayant la même durée jusqu'à l'échéance.

#### *Dettes subordonnées*

Il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour ces instruments financiers. Par conséquent, la juste valeur de la dette subordonnée est évaluée au moyen des flux de trésorerie actualisés d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des émissions similaires ou selon les taux alors offerts pour les titres d'emprunt ayant la même durée jusqu'à l'échéance.

### **Hiérarchie des justes valeurs**

*Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé*

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers évalués à la juste valeur de façon récurrente au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessus.

(en millions de dollars canadiens)				2021
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>				
Valeurs mobilières				
À la JVAERG	180 \$	61 \$	18 \$	259 \$
À la JVRN	142 \$	2 906 \$	3 \$	3 051 \$
Dérivés	— \$	263 \$	— \$	263 \$
<b>Passif</b>				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	21 \$	3 231 \$	— \$	3 252 \$
Dérivés	1 \$	114 \$	38 \$	153 \$

(en millions de dollars canadiens)				2020
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>				
Valeurs mobilières				
À la JVAERG	162 \$	105 \$	9 \$	276 \$
À la JVRN	145 \$	2 268 \$	2 \$	2 415 \$
Dérivés	1 \$	294 \$	— \$	295 \$
<b>Passif</b>				
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert	1 \$	3 020 \$	— \$	3 021 \$
Dérivés	4 \$	98 \$	25 \$	127 \$

*Transferts entre niveaux et reclassement*

Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie ni aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de l'exercice.

*Changements au classement des instruments financiers de niveau 3 et analyse de sensibilité*

La Banque classe au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs les instruments financiers pour lesquels elle utilise un modèle d'évaluation nécessitant au moins une donnée importante non observable. Outre les données non observables, les modèles d'évaluation des instruments financiers du niveau 3 se servent habituellement d'un certain nombre de données observables directement ou indirectement. Des transferts vers le niveau 3 ou hors de celui-ci peuvent se produire en raison d'informations additionnelles ou nouvelles sur les données servant à l'évaluation et parce que leur caractère observable change. Les changements apportés au classement des instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos les 31 octobre 2021 et 2020 n'étaient pas importants.

Au 31 octobre 2021, la Banque a pris en compte d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour les modèles d'évaluation utilisés dans le calcul de la juste valeur des instruments et est parvenue à la conclusion que l'augmentation ou la diminution potentielle de la juste valeur totale des instruments classés dans le niveau 3 était négligeable.

*Actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan consolidé*

Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et leur classement selon la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur de ces instruments est calculée à des fins d'information uniquement, et les techniques d'évaluation utilisées sont présentées ci-dessus.

(en millions de dollars canadiens)				2021			2020	
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable	Juste valeur	
<b>Actif</b>								
Valeurs mobilières au coût amorti	3 189 \$	3 189 \$	— \$	3 189 \$	— \$	3 110 \$	3 143 \$	
Prêts	33 450 \$	33 185 \$	— \$	— \$	33 185 \$	33 020 \$	33 079 \$	
<b>Passif</b>								
Dépôts	22 988 \$	23 060 \$	— \$	23 060 \$	— \$	23 920 \$	24 321 \$	
Dettes liées aux activités de titrisation	11 226 \$	11 230 \$	— \$	11 230 \$	— \$	10 184 \$	10 447 \$	
Dettes subordonnées	350 \$	358 \$	— \$	358 \$	— \$	349 \$	360 \$	

La Banque a également déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants aux 31 octobre 2021 et 2020 se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit généralement d'instruments financiers à taux variable liquides ou qu'ils sont généralement de

nature à court terme : trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, valeurs acquises en vertu de conventions de revente, autres actifs, engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat, acceptations et autres passifs.

## 23. INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPENSATION

Le tableau ci-après présente l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire et l'incidence actuelle ou potentielle des droits de compensation.

2021						
	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions-cadres de compensation <sup>(1)</sup>	Garantie financière reçue ou donnée	
<b>Actifs financiers</b>						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	5 635 089 \$	2 870 808 \$	2 764 281 \$	218 812 \$	2 525 188 \$	20 281 \$
Dérivés	263 014	—	263 014	89 884	121 137	51 993
	5 898 103 \$	2 870 808 \$	3 027 295 \$	308 696 \$	2 646 325 \$	72 274 \$
<b>Passifs financiers</b>						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	5 642 282 \$	2 870 808 \$	2 771 474 \$	218 812 \$	2 511 457 \$	41 205 \$
Dérivés	153 069	—	153 069	89 884	18 375	44 810
	5 795 351 \$	2 870 808 \$	2 924 543 \$	308 696 \$	2 529 832 \$	86 015 \$

2020						
	Montants bruts comptabilisés	Montants bruts des instruments compensés présentés au bilan consolidé	Montants présentés au bilan consolidé	Montants des instruments non compensés présentés au bilan consolidé		Montants nets
				Incidence des conventions-cadres de compensation <sup>(1)</sup>	Garantie financière reçue ou donnée	
<b>Actifs financiers</b>						
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	5 767 995 \$	2 627 767 \$	3 140 228 \$	364 360 \$	2 765 213 \$	10 655 \$
Dérivés	295 122	—	295 122	91 586	154 047	49 489
	6 063 117 \$	2 627 767 \$	3 435 350 \$	455 946 \$	2 919 260 \$	60 144 \$
<b>Passifs financiers</b>						
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	5 039 416 \$	2 627 767 \$	2 411 649 \$	364 360 \$	2 042 779 \$	4 510 \$
Dérivés	127 412	—	127 412	91 586	5 744	30 082
	5 166 828 \$	2 627 767 \$	2 539 061 \$	455 946 \$	2 048 523 \$	34 592 \$

(1) Valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire, mais qui ne respectent pas les critères de compensation, étant donné que ces conventions donnent un droit de compenser qui n'est exécutoire qu'à la suite d'une défaillance ou d'autres circonstances qui ne sont pas susceptibles de se produire dans le cours normal des activités.

## 24. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DES RISQUES

La Banque est exposée à différents types de risques en raison de la nature des activités commerciales qu'elle exerce. Pour faire en sorte que la Banque prenne en compte tous les risques importants auxquels elle pourrait être exposée, un cadre de gestion des risques a été élaboré afin d'assurer la supervision de l'évaluation et du contrôle des risques. La gestion des risques est effectuée en fonction des niveaux de tolérance établis par des comités de gestion et approuvés par le conseil d'administration par l'intermédiaire de ses comités.

Dans le but de gérer les risques associés aux instruments financiers, y compris les portefeuilles de prêts et de dépôts, les valeurs mobilières et les dérivés, la Banque s'est dotée de politiques qui dictent la ligne de conduite en matière de gestion des différents risques. Concrètement, la direction surveille étroitement diverses limites de risque, ainsi que certains autres indicateurs. La surveillance des activités est effectuée par des groupes indépendants des secteurs d'activité.

Les politiques et méthodes de la Banque en matière de gestion des risques sont présentées à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du rapport de gestion. Les sections ombragées du rapport de gestion contiennent le texte et les tableaux qui s'y rapportent et font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## 25. DÉRIVÉS ET COUVERTURES

### 25.1 DÉRIVÉS

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des fluctuations sous-jacentes des taux d'intérêt, des taux de change, du cours d'autres actions ou d'indices.

Dans le cours normal de ses activités, afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au cours des actions qu'elle court dans le cadre de ses activités de financement, de prêt, de placement, et de gestion de l'actif et du passif, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque a recours à divers dérivés, tels que ceux qui sont décrits ci-après.

#### Types de dérivés

Les principaux types de dérivés utilisés se présentent comme suit :

##### *Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme standardisés*

Les contrats à terme de gré à gré sont des contrats non standardisés conclus entre des contreparties sur le marché hors cote, tandis que les contrats à terme standardisés prévoient des montants et des dates de règlement standardisés et se négocient sur des Bourses organisées. Des exemples de contrats à terme de gré à gré et de contrats à terme standardisés sont présentés ci-après.

- Un contrat à terme standardisé sur taux d'intérêt est une obligation contractuelle d'acheter ou de vendre, à un prix déterminé, un instrument financier sensible aux taux d'intérêt à une date future prédéterminée.
- Un contrat de change à terme de gré à gré est une obligation contractuelle d'échanger une devise contre une autre à un prix déterminé pour règlement à une date future prédéterminée.
- Un contrat à terme standardisé sur actions est une obligation contractuelle d'acheter ou de vendre, à une valeur fixe (le prix déterminé) et à une date future prédéterminée, un indice boursier, un panier d'actions ou un titre en particulier.

##### *Swaps*

Les swaps sont des contrats négociés hors cote permettant à deux contreparties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux convenus appliqués à un montant nominal. Voici des exemples de contrats de swaps.

- Les swaps de taux d'intérêt sont des ententes en vertu desquelles deux contreparties échangent une série de paiements fondés sur les taux d'intérêt qui s'appliquent à un montant nominal dans une seule devise. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.
- Les swaps de devises sont des ententes en vertu desquelles des contreparties échangent leurs paiements d'intérêts à taux variable et leurs paiements de capital dans une devise contre des paiements dans une autre devise.
- Les swaps de change sont des ententes visant l'échange de paiements dans diverses devises au cours de périodes prédéterminées.

##### *Options*

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur (l'émetteur) accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou un autre instrument financier ou produit de base à un prix spécifié et à une date future prédéterminée ou avant cette date. Le vendeur (l'émetteur) d'une option peut également régler le contrat en payant la valeur de règlement au comptant du droit de l'acheteur. Le vendeur (l'émetteur) reçoit une prime de l'acheteur pour ce droit. Les diverses options que la Banque conclut comprennent les options de change, les options sur actions et les options sur indices.

##### *Swaps de rendement total*

Un swap de rendement total est un contrat en vertu duquel une contrepartie convient de payer ou de recevoir d'une autre contrepartie un montant en trésorerie fondé sur les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs liés, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange d'un montant fondé sur les taux de financement du marché en vigueur.

**Montants nominaux de référence**

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux des dérivés en fonction de la durée jusqu'à l'échéance. Les montants nominaux des dérivés correspondent au montant contractuel utilisé à titre de référence pour le calcul du montant des paiements. Les montants nominaux ne sont en général pas échangés par les contreparties et ne reflètent pas l'exposition de la Banque en cas de défaut.

(en millions de dollars canadiens)

2021

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couvertures	Autres contrats <sup>(1), (2)</sup>
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Hors cote						
Swaps	6 169 \$	8 081 \$	2 376 \$	16 626 \$	13 656 \$	2 970 \$
Négociés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	46	—	—	46	—	46
<b>Contrats de change</b>						
Hors cote						
Swaps de devises	891	297	—	1 188	1 079	109
Swaps de change	1 282	33	—	1 315	—	1 315
Contrats à terme	402	33	—	435	—	435
Options achetées	85	13	—	98	—	98
Options vendues	86	13	—	99	—	99
<b>Contrats sur actions et indices boursiers</b>						
Options achetées	41	57	—	98	—	98
Options vendues	102	208	16	326	—	326
Contrats à terme standardisés	2	—	—	2	—	2
Swaps de rendement total	14	35	—	49	8	41
	9 120 \$	8 770 \$	2 392 \$	20 282 \$	14 743 \$	5 539 \$

(en millions de dollars canadiens)

2020

Montant nominal	Durée jusqu'à l'échéance			Total	Contrats désignés comme couvertures	Autres contrats <sup>(1), (2)</sup>
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
<b>Contrats de taux d'intérêt</b>						
Hors cote						
Swaps	5 224 \$	8 499 \$	1 549 \$	15 272 \$	11 864 \$	3 408 \$
Négociés en Bourse						
Contrats à terme standardisés	24	—	—	24	—	24
<b>Contrats de change</b>						
Hors cote						
Swaps de devises	1 066	932	—	1 998	1 688	310
Swaps de change	1 413	36	—	1 449	—	1 449
Contrats à terme	851	45	—	896	—	896
Options achetées	466	—	—	466	—	466
Options vendues	466	—	—	466	—	466
<b>Contrats sur actions et indices boursiers</b>						
Options achetées	62	23	—	85	—	85
Options vendues	123	179	—	302	—	302
Contrats à terme standardisés	21	—	—	21	—	21
Swaps de rendement total	10	23	—	33	5	28
	9 726 \$	9 737 \$	1 549 \$	21 012 \$	13 557 \$	7 455 \$

(1) Comprennent les montants nominaux des swaps de taux de référence de 1,8 milliard \$ au 31 octobre 2021 (1,6 milliard \$ au 31 octobre 2020).

(2) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas désignés dans des relations de couverture.

## Juste valeur des dérivés

(en milliers de dollars canadiens)

	2021		2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE</b>				
<b>Couvertures de juste valeur</b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	62 497 \$	75 819 \$	139 473 \$	27 684 \$
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	84 971	20 725	83 164	21 732
Contrats sur actions et indices boursiers				
Swaps de rendement total	494	—	—	2 127
<b>Couvertures de l'investissement net</b>				
Contrats de change				
Swaps de devises	77 015	756	18 920	8 870
<b>AUTRES CONTRATS <sup>(1)</sup></b>				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	12 202	7 392	28 690	28 157
Contrats de change				
Swaps de change	17 324	3 328	11 083	6 636
Contrats à terme	2 768	4 536	2 725	1 837
Options achetées	1 649	—	3 061	—
Options vendues	—	1 358	—	2 857
Contrats sur actions et indices boursiers				
Options achetées	3 702	—	8 006	—
Options vendues	—	39 155	—	27 524
Swaps de rendement total	392	—	—	(12)
<b>Total</b>	<b>263 014 \$</b>	<b>153 069 \$</b>	<b>295 122 \$</b>	<b>127 412 \$</b>

(1) Comprennent les dérivés utilisés dans les activités de négociation pour répondre aux besoins de clients et dégager un revenu de négociation, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques auxquels la Banque est exposée et qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

## Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	2021			2020		
	Coût de remplacement <sup>(1)</sup>	Montant de l'équivalent-crédit <sup>(2)</sup>	Montant pondéré en fonction du risque <sup>(3)</sup>	Coût de remplacement <sup>(1)</sup>	Montant de l'équivalent-crédit <sup>(2)</sup>	Montant pondéré en fonction du risque <sup>(3)</sup>
Contrats de taux d'intérêt	171 \$	577 \$	123 \$	261 \$	625 \$	144 \$
Contrats de change	102	230	59	36	201	65
Contrats sur actions et indices boursiers	7	43	11	6	33	7
	280	850	193	303	859	216
Incidence des conventions-cadres de compensation	(242)	(695)	(142)	(265)	(692)	(153)
	38 \$	155 \$	51 \$	38 \$	167 \$	63 \$

(1) Correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les transactions aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Il s'agit de la juste valeur de marché positive de tous les contrats en cours, compte non tenu des options vendues étant donné qu'elles ne constituent pas un risque de crédit et compte tenu des swaps liés à la titrisation qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan.

(2) Correspond à la somme i) du coût de remplacement total de tous les contrats en cours et ii) d'un montant représentant une évaluation du risque de crédit éventuel futur, déterminé selon les lignes directrices publiées par le BSIF.

(3) Correspond à l'équivalent-crédit pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie, comme l'exige le BSIF.



**25.2 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE**

La Banque applique la comptabilité de couverture afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au cours des actions auxquels elle est exposée dans le cadre des activités d'octroi de prêts, de financement, de placement et de gestion de l'actif et du passif.

**Risque de taux d'intérêt**

La plus grande partie des contrats de dérivés utilisés pour couvrir certaines expositions au risque de taux d'intérêt de référence sont des swaps de taux d'intérêt. Dans le cas des couvertures de juste valeur, la Banque convertit les expositions au risque de taux d'intérêt fixe des instruments financiers couverts en expositions au risque de taux d'intérêt variable. Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie, la Banque convertit certaines expositions à la variabilité des flux de trésorerie de ses instruments à taux variable en expositions au risque de taux d'intérêt fixe.

**Risque lié au cours des actions**

Des swaps de rendement total réglés en trésorerie sont utilisés dans des relations de couverture de flux de trésorerie désignées pour couvrir les variations du cours de l'action de la Banque à l'égard de certaines attributions au titre de la rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie. Voir la note 17 pour plus de précisions.

**Risque de change**

Les swaps de devises et les swaps de change sont utilisés dans des relations de couverture de l'investissement net désignées pour couvrir les variations de la valeur de l'investissement net dans une filiale étrangère contre les fluctuations de change.

**Évaluation de l'efficacité des couvertures**

En ce qui a trait aux relations de couverture susmentionnées, l'efficacité des couvertures est évaluée au début de la relation de couverture puis de façon continue, au moyen principalement d'analyses de régression.

Dans le cas des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie, l'inefficacité potentielle de la couverture découle principalement de situations où les modalités importantes de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas étroitement alignées.

Dans le cas des couvertures de l'investissement net, les variations de la juste valeur des dérivés attribuables aux fluctuations des taux de change sont comparées aux variations de l'investissement net dans une filiale à l'étranger attribuable aux fluctuations des taux de change. Dans la mesure où le montant nominal des instruments de couverture et celui des investissements nets couverts sont alignés, aucune inefficacité n'est prévue.

**Instruments dérivés dans des relations de couverture**

Couvertures de juste valeur	Montant nominal				2021	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
(en milliers de dollars canadiens)						
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Couverture d'actifs à taux fixe	150 000 \$	862 500 \$	388 000 \$	1 400 500 \$	27 289 \$	7 303 \$
Couverture de passifs à taux fixe	2 542 400 \$	2 864 000 \$	1 013 000 \$	6 419 400 \$	35 207 \$	68 516 \$
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré						
Couverture d'actifs à taux fixe	1,9 %	1,5 %	1,2 %	1,5 %		
Couverture de passifs à taux fixe	0,9 %	1,5 %	1,7 %	1,3 %		

2021

Couvertures de flux de trésorerie	Montant nominal				Valeur comptable	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
(en milliers de dollars canadiens)						
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Couverture d'actifs à taux variable	1 850 600 \$	2 072 000 \$	73 000 \$	3 995 600 \$	25 485 \$	18 153 \$
Couverture de passifs à taux variable	40 000 \$	1 178 700 \$	622 000 \$	1 840 700 \$	59 486 \$	2 573 \$
Taux d'intérêt variable moyen pondéré						
Couverture d'actifs à taux variable	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %		
Couverture de passifs à taux variable	0,5 %	0,4 %	0,5 %	0,4 %		
<b>Risque lié au cours des actions</b>						
Swaps de rendement total	— \$	8 164 \$	— \$	8 164 \$	494 \$	— \$
Prix moyen pondéré	— \$	40,65 \$	— \$	40,65 \$		

2021

Couvertures de l'investissement net	Montant nominal				Valeur comptable	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
(en milliers de dollars canadiens)						
<b>Risque de change</b>						
Swaps de devises	902 937 \$	175 732 \$	— \$	1 078 669 \$	77 015 \$	(756) \$
Taux de change moyen du \$ CA par rapport au \$ US	1,3477 \$	1,2552 \$	— \$	1,3317 \$		

2020

Couvertures de juste valeur	Montant nominal				Valeur comptable	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
(en milliers de dollars canadiens)						
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Couverture d'actifs à taux fixe	2 000 \$	977 500 \$	112 000 \$	1 091 500 \$	272 \$	26 050 \$
Couverture de passifs à taux fixe	2 624 500 \$	2 961 000 \$	638 000 \$	6 223 500 \$	139 201 \$	1 634 \$
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré						
Couverture d'actifs à taux fixe	1,7 %	1,6 %	0,9 %	1,5 %		
Couverture de passifs à taux fixe	1,5 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %		

2020

Couvertures de flux de trésorerie	Montant nominal				Valeur comptable	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
(en milliers de dollars canadiens)						
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Contrats de taux d'intérêt						
Couverture d'actifs à taux variable	1 320 000 \$	1 783 000 \$	70 000 \$	3 173 000 \$	81 401 \$	199 \$
Couverture de passifs à taux variable	135 000 \$	798 000 \$	448 000 \$	1 381 000 \$	1 763 \$	21 533 \$
Taux d'intérêt variable moyen pondéré						
Couverture d'actifs à taux variable	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %		
Couverture de passifs à taux variable	0,5 %	0,4 %	0,5 %	0,4 %		
<b>Risque lié au cours des actions</b>						
Swaps de rendement total	1 127 \$	3 467 \$	— \$	4 594 \$	— \$	2 127 \$
Prix moyen pondéré	26,32 \$	29,36 \$	— \$	28,61 \$		

2020

Couvertures de l'investissement net	Montant nominal				Valeur comptable		
	(en milliers de dollars canadiens)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
<b>Risque de change</b>							
Swaps de change		744 643 \$	943 740 \$	— \$	1 688 383 \$	18 920 \$	8 870 \$
Taux de change moyen du \$ CA par rapport au \$ US		1,3265 \$	1,3482 \$	— \$	1,3385 \$		

**Couvertures de juste valeur**

Les tableaux qui suivent présentent les montants liés aux éléments couverts ainsi que les résultats des couvertures de juste valeur.

2021

(en milliers de dollars canadiens)	Valeur comptable des éléments couverts	Ajustements cumulés des couvertures actives	Ajustements cumulés des couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture <sup>(1)</sup>
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Valeurs mobilières au coût amorti	1 373 895 \$	(24 605) \$	— \$	(46 671) \$	46 784 \$	113 \$
Valeurs mobilières à la JVAERG	2 000	112	8	(198)	201	3
Dépôts	3 385 772	(21 628)	16 357	39 327	(39 880)	(553)
Dette liée aux activités de titrisation	2 959 596	(52 404)	21 936	105 598	(106 139)	(541)
				98 056 \$	(99 034) \$	(978) \$

2020

(en milliers de dollars canadiens)	Valeur comptable des éléments couverts	Ajustements cumulés des couvertures actives	Ajustements cumulés des couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'inefficacité	Inefficacité de la couverture <sup>(1)</sup>
<b>Risque de taux d'intérêt</b>						
Valeurs mobilières	1 109 566 \$	22 066 \$	— \$	21 491 \$	(21 385) \$	106 \$
Valeurs mobilières à la JVAERG	4 000	310	(14)	123	(128)	(5)
Prêts	—	—	—	(3)	4	1
Dépôts	3 132 832	17 832	28 597	(34 402)	34 894	492
Dette liée aux activités de titrisation	3 161 697	53 197	33 051	(84 183)	83 850	(333)
				(96 974) \$	97 235 \$	261 \$

(1) Inclus au poste Revenus tirés des instruments financiers.

## Couvertures de flux de trésorerie

Les tableaux qui suivent présentent les montants liés aux éléments couverts ainsi que le résultat des couvertures de flux de trésorerie.

2021

(en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures actives	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture <sup>(1)</sup>	Profits latents (pertes latentes) compris dans les autres éléments du résultat global à titre de partie efficace de l'instrument de couverture	Pertes (profits) reclassés dans le revenu net d'intérêt
<b>Risque de taux d'intérêt</b>							
Prêts	(4 076) \$	12 842 \$	75 792 \$	(75 366) \$	426 \$	(74 132) \$	(12 961) \$
Dépôts	61 705	(14 666)	(75 694)	75 210	(484)	73 678	5 776
Dette liée aux activités de titrisation	(111)	(273)	(818)	821	3	1 780	(273)
	57 518	(2 097)	(720)	665	(55)	1 326	(7 458)
<b>Risque actions</b>							
Autres passifs	1 835	—	(4 602)	4 602	—	4 013	78
	59 353 \$	(2 097) \$	(5 322) \$	5 267 \$	(55) \$	5 339 \$	(7 380) \$

2020

(en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures actives	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture <sup>(1)</sup>	Profits latents (pertes latentes) compris dans les autres éléments du résultat global à titre de partie efficace de l'instrument de couverture	Pertes (profits) reclassés dans le revenu net d'intérêt
<b>Risque de taux d'intérêt</b>							
Prêts	70 056 \$	25 803 \$	(74 043) \$	73 909 \$	(134) \$	40 049 \$	28 402 \$
Dépôts	(11 972)	(10 708)	27 292	(27 495)	(203)	(10 083)	(8 720)
Dette liée aux activités de titrisation	(1 891)	(9 734)	4 857	(4 873)	(16)	(4 857)	(11 435)
	56 193	5 361	(41 894)	41 541	(353)	25 109	8 247
<b>Risque actions</b>							
Autres passifs	(2 178)	78	4 205	(4 205)	—	(2 668)	(50)
	54 015 \$	5 439 \$	(37 689) \$	37 336 \$	(353) \$	22 441 \$	8 197 \$

(1) Inclus au poste Revenus tirés des instruments financiers.

## Couvertures de l'investissement net

Les tableaux suivants présentent les montants liés aux éléments couverts ainsi que le résultat des couvertures de l'investissement net.

						2021
(en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures actives	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture <sup>(1)</sup>	Pertes (profits) reclassés en résultat
<b>Investissement net dans des établissements à l'étranger</b>						
\$ US	76 072 \$	(79 364) \$	35 949 \$	(35 949) \$	— \$	— \$

						2020
(en milliers de dollars canadiens)	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures actives	Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux couvertures ayant pris fin	Profits (pertes) sur les éléments couverts attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture attribuables à l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture <sup>(1)</sup>	Pertes (profits) reclassés en résultat
<b>Investissement net dans des établissements à l'étranger</b>						
\$ US	9 869 \$	(23 274) \$	(5 005) \$	5 005 \$	— \$	— \$

(1) Inclus au poste Revenus tirés des instruments financiers.

## Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau qui suit présente un rapprochement, par catégorie de risque, du cumul des autres éléments du résultat global attribuable à la comptabilité de couverture.

					2021	2020
	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion des établissements à l'étranger	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion des établissements à l'étranger		
Solde au début de la période	43 593 \$	6 838 \$	21 049 \$	(430) \$		
<b>Couvertures des investissements nets dans des établissements à l'étranger</b>						
Partie efficace des variations de la juste valeur	s. o.	(35 949)	s. o.	5 005		
Profits de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger	s. o.	10 113	s. o.	1 943		
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>						
Partie efficace des variations de la juste valeur						
Risque de taux d'intérêt	1 326	s. o.	25 109	s. o.		
Risque lié au cours des actions	4 013	s. o.	(2 668)	s. o.		
Montant net reclassé en résultat net						
Risque de taux d'intérêt	(7 458)	s. o.	8 247	s. o.		
Risque lié au cours des actions	78	s. o.	(50)	s. o.		
<b>Impôts sur le résultat</b>	543	159	(8 094)	320		
Solde à la fin de la période	42 095 \$	(18 839) \$	43 593 \$	6 838 \$		

## Réforme des taux interbancaires offerts

La Banque a recours à des swaps de devises dans le cadre de la couverture de l'investissement net pour gérer le risque de change découlant de son investissement net dans des établissements à l'étranger. Les instruments de couverture désignés aux fins de la gestion de ces risques sont indexés au LIBOR en dollars US et seront touchés par la réforme des taux interbancaires offerts lorsque les marchés feront la transition vers des taux alternatifs sans risque ou quasi sans risque après le 30 juin 2023.

Le montant nominal des instruments de couverture indexés au taux interbancaire offert qui viendront à échéance après le 30 juin 2023 et qui seront touchés par la réforme des taux interbancaires offerts était de néant au 31 octobre 2021 (néant au 31 octobre 2020), étant donné que toutes les positions devraient venir à échéance avant que le taux interbancaire cesse d'être offert. La Banque continue de surveiller l'incidence de la réforme des taux interbancaires offerts sur ses instruments de couverture.

## 26. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

### Revenu net d'intérêt

	2021	2020
<b>Revenu d'intérêt et revenus assimilés</b>		
Revenu d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif		
Instruments financiers évalués au coût amorti	1 149 826 \$	1 331 497 \$
Instruments financiers évalués à la JVAERG	1 724	2 575
Revenu d'intérêt et revenus assimilés liés aux instruments financiers non évalués au coût amorti <sup>(1)</sup>	101 765	88 181
	<b>1 253 315</b>	<b>1 422 253</b>
<b>Frais d'intérêt et frais assimilés</b>		
Frais d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif		
Instruments financiers évalués au coût amorti	560 001	730 513
Frais d'intérêt et frais au titre des dérivés liés aux instruments financiers évalués à la JVRN	973	9 316
	<b>560 974</b>	<b>739 829</b>
Revenu net d'intérêt	<b>692 341 \$</b>	<b>682 424 \$</b>

(1) Inclut le revenu d'intérêt, le profit sur dérivés et le revenu de dividende sur les instruments financiers évalués à la JVRN et sur les titres de capitaux propres désignés à la JVAERG. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, le revenu de dividende s'est établi à 13,1 millions \$ (14,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

### Revenus tirés des instruments financiers (autres revenus)

	2021	2020
Revenus de négociation	23 266 \$	32 996 \$
Revenus tirés des instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction à la JVRN et du change	6 004	592
Profits nets sur les titres d'emprunt à la JVAERG	320	140
	<b>29 590 \$</b>	<b>33 728 \$</b>

## 27. REVENUS D'ASSURANCE

Les revenus d'assurance présentés dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé se détaillent comme suit.

	2021	2020
Revenus d'assurance	16 234 \$	19 402 \$
Réclamations et frais	(6 015)	(8 254)
Revenus d'assurance, montant net	<b>10 219 \$</b>	<b>11 148 \$</b>

## 28. AUTRES REVENUS

### Revenu locatif

La Banque, à titre de bailleur, a conclu des contrats de location simple avec des clients à l'égard d'un portefeuille d'équipement (voir la note 12). Ces contrats de location ont une durée allant de un an à sept ans. Le revenu locatif de 3,6 millions \$ (3,5 millions \$ en 2020) lié à ces contrats de location est compris dans les autres revenus à l'état du résultat consolidé. Le tableau qui suit présente les paiements minimaux au titre de la location à recevoir des preneurs en vertu de ces contrats de location simple non résiliables.

	2021	2020
Moins de un an	958 \$	2 187 \$
De un an à cinq ans	484	1 187
	<b>1 442 \$</b>	<b>3 374 \$</b>

## 29. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

### Engagements relatifs au crédit

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients. Les montants disponibles en vertu des facilités de crédit consenties représentent un engagement de la Banque à rendre du financement disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour des montants et des durées déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquelles elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et viennent à échéance ou sont résiliés sans qu'aucun montant n'ait été prélevé.

### Garanties

#### *Lettres de crédit de soutien et garanties d'exécution*

Dans le cours normal de ses activités, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter leurs obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'élevait à 203,4 millions \$ au 31 octobre 2021 (226,5 millions \$ au 31 octobre 2020).

#### *Autres types d'ententes d'indemnisation*

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes d'indemnisation avec des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de services et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à indemniser les contreparties des coûts engagés en raison de changements aux lois et aux règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de la transaction. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement important en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'a été constituée afin de couvrir ces ententes d'indemnisation.

La Banque conclut également d'autres contrats de dérivés aux termes desquels elle peut être tenue d'effectuer des paiements à des contreparties. Ces dérivés sont comptabilisés conformément à la méthode applicable aux instruments dérivés (voir la note 25 pour de plus amples renseignements).

### Obligations locatives

La Banque a conclu des contrats de location commerciaux liés principalement à des biens immobiliers donnant lieu à des actifs au titre de droits d'utilisation. Le tableau ci-après présente les obligations locatives en fonction de leur échéance contractuelle, compte non tenu des coûts d'exploitation et des paiements de loyers variables. La Banque dispose d'options de prolongation liées à ses contrats de location de biens immobiliers. Aux fins de l'évaluation des obligations locatives, ces options ont été incluses si la direction a conclu avoir la certitude raisonnable qu'elles seront exercées.

	2021
<b>Obligations locatives – valeur non actualisée</b>	
Moins de 1 an	18 543 \$
De 1 an à 5 ans	51 985
Plus de 5 ans	65 527
	<b>136 055</b>
Actualisation	(15 914)
<b>Obligations locatives (note 13)</b>	<b>120 141 \$</b>

Les charges d'intérêt liées aux obligations locatives se sont élevées à 4,2 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (4,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020). Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les actifs au titre de droits d'utilisation connexes.

## Autres engagements irrévocables

Les paiements minimaux futurs au titre des autres engagements irrévocables (y compris les paiements de loyers variables pour des biens immobiliers et les contrats de location à court terme) en fonction de leur échéance sont comme suit :

	2021		
	Contrats de location	Contrats de services informatiques	Autres
Moins de 1 an	21 050 \$	30 929 \$	4 215 \$
De 1 an à 5 ans	54 440	31 604	552
Plus de 5 ans	62 849	19 021	—
	138 339	81 554	4 767
Moins : Paiements minimaux futurs au titre de la sous-location à recevoir	(477)	—	—
Total	137 862 \$	81 554 \$	4 767 \$

Les paiements de loyers variables au titre des engagements en vertu de contrats de location pour des biens immobiliers et les paiements au titre des engagements en vertu de contrats de location à court terme passés en charges se sont établis à 21,6 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (26,8 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

Les paiements au titre des contrats de services informatiques et autres engagements passés en charges se sont établis à 117,4 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2021 (118,9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2020).

## Actifs financiers donnés en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des actifs financiers comptabilisés à son bilan consolidé. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles qui prévoient, entre autres, que les risques et les avantages liés aux garanties reviennent à la Banque et que les actifs donnés en garantie sont réattribués à la Banque lorsque les modalités qui nécessitent le nantissement cessent de s'appliquer.

Les actifs financiers donnés en garantie aux termes d'opérations de titrisation sont présentés à la note 7. Le tableau suivant détaille les actifs financiers donnés en garantie en vertu d'autres contrats.

	2021	2020
<b>Actifs donnés en garantie :</b>		
Pour participer aux systèmes de compensation et de paiement <sup>(1)</sup>	732 070 \$	517 690 \$
Pour les engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat et des valeurs empruntées	6 676 974	5 909 820
Pour les engagements au titre des dérivés en position de passif	42 091	57 368
	<b>7 451 135 \$</b>	<b>6 484 878 \$</b>
<b>Les actifs donnés en garantie se présentent comme suit :</b>		
Valeurs mobilières	7 293 576 \$	5 965 811 \$
Prêts hypothécaires résidentiels (TACH LNH) <sup>(1)</sup>	157 559	396 067
Autres prêts	—	123 000
	<b>7 451 135 \$</b>	<b>6 484 878 \$</b>

(1) Dont un montant de 575,0 millions \$ a été donné en garantie en sus des exigences minimales, en date du 31 octobre 2021, incluant 111,3 millions \$ de TACH LNH (390,0 millions \$ en date du 31 octobre 2020, y compris des TACH LNH de 345,5 millions \$).

## Passifs éventuels et provisions pour procédures juridiques

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires. Ces procédures touchent diverses questions et le moment où elles seront résolues peut varier et est incertain.

Les provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Banque engagera des frais liés aux procédures juridiques et que le montant peut être estimé de manière fiable. Des provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants requis pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. La direction et des experts externes participent à l'estimation des provisions pour procédures juridiques, au besoin. Le coût réel du règlement d'une obligation pourrait être considérablement plus élevé ou plus bas que les montants des provisions. Dans certains cas, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant des pertes, auquel cas aucun montant n'est comptabilisé. Les divers stades de la procédure, le fait que l'obligation de la Banque, le cas échéant, n'a pas encore été déterminée et le fait que des questions sous-jacentes peuvent changer de temps à autre requièrent une part importante de jugement et suscitent beaucoup d'incertitude. Par conséquent, notre exposition financière et autre à ces procédures juridiques, compte tenu des montants déjà comptabilisés, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.



Les principales procédures juridiques auxquelles la Banque est partie et au titre desquelles elle entend se défendre vigoureusement sont décrites ci-après :

#### MÉDAC c. Banque Laurentienne du Canada et al.

En juin 2020, un demandeur a présenté devant la Cour supérieure du Québec une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre la Banque, de même que d'anciens dirigeants de celle-ci. Il est ainsi allégué dans la demande que la Banque et les dirigeants visés ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et le Code civil en faisant des représentations fausses ou trompeuses ou des omissions relativement aux activités de titrisation de prêts hypothécaires de la Banque et d'une filiale de celle-ci et à ses procédures de souscription de prêts hypothécaires connexes. Les défendeurs comprennent également les auditeurs externes de la Banque, les syndicaux chefs de file et tous les autres courtiers en valeurs mobilières qui ont mené des opérations de placement de titres de la Banque en mai 2017 et en janvier 2018, y compris Valeurs mobilières Banque Laurentienne, une filiale de la Banque. Le demandeur a intenté cette action pour le compte des actionnaires de la Banque qui ont acquis des actions entre le 18 mai 2017 et le 3 septembre 2018 et qui détenaient toujours la totalité ou une partie de ces actions entre le 5 décembre 2017 et le 4 septembre 2018. La date de l'audience sur la demande d'autorisation du projet d'action collective reste à être déterminée. Sur la base des faits qui sont actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle de prédire l'issue ultime de cette procédure ou le moment où une décision sera rendue.

#### Action collective de consommateurs

Un certain nombre d'institutions financières, y compris la Banque, ont été désignées comme défenderesses dans diverses actions collectives intentées par des clients qui alléguaient que certaines des pratiques de ces institutions financières en matière de frais ou de taux d'intérêt se rapportant aux cartes de crédit, aux comptes bancaires ou à d'autres produits n'étaient pas appropriées. Les actions en sont à divers stades d'avancement, et le moment où une décision sera rendue peut varier et est incertain. Sur la base des faits qui sont actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle de prédire l'issue ultime de ces procédures ou le moment où une décision sera rendue.

### 30. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET DE RESTRUCTURATION

Le tableau qui suit présente des renseignements additionnels sur le poste Charges de dépréciation et de restructuration.

	2021	2020
<b>Charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers <sup>(1)</sup></b>		
Dépréciation du goodwill (note 10)	34 852 \$	— \$
Dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles (note 9)	52 741	—
Dépréciation des immobilisations corporelles (note 8)	5 800	—
	<b>93 393</b>	<b>—</b>
<b>Charges liées à l'examen stratégique <sup>(2)</sup></b>		
Charges de dépréciation		
Dépréciation des immobilisations corporelles (note 8)	36 668	—
Dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles (note 9)	31 549	—
	<b>68 217</b>	<b>—</b>
Charges liées aux contrats de location et autres	18 425	—
Indemnités de départ	9 425	—
	<b>96 067</b>	<b>—</b>
<b>Charges de restructuration <sup>(3)</sup></b>		
Indemnités de départ	(929)	12 321
Charges liées aux contrats de location	(493)	4 762
Autres charges de restructuration	3 806	1 206
	<b>2 384</b>	<b>18 289</b>
<b>Total</b>	<b>191 844 \$</b>	<b>18 289 \$</b>

(1) Les charges liées à l'examen stratégique ont trait à la redéfinition de l'orientation stratégique et comprennent les charges de dépréciation, les indemnités de départ et les charges liées aux contrats de location et autres contrats. Se reporter aux notes 8 et 9 pour plus de précisions.

(2) Les charges de dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers ont trait à la dépréciation du secteur Services bancaires aux particuliers dans le cadre du test de dépréciation annuel du goodwill. Se reporter aux notes 8, 9 et 10 pour plus de précisions.

(3) Les charges de restructuration comprennent surtout les charges liées à l'optimisation du réseau de succursales et la rationalisation connexe de certaines fonctions administratives et du siège social, ainsi qu'à la résolution des griefs et des plaintes du syndicat en 2021. Les charges de restructuration comprennent les indemnités de départ, les salaires, les frais juridiques, les frais de communication, les honoraires professionnels et les charges liées aux contrats de location.

## Provision pour charges de restructuration

Le tableau qui suit présente la variation de la provision pour charges de restructuration, y compris les indemnités de départ et les charges liées aux contrats de location et aux autres contrats, qui est incluse au poste Autres passifs dans le bilan consolidé.

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	5 041 \$	9 322 \$
Charges de restructuration engagées au cours de l'exercice	30 234	18 289
Paielements effectués au cours de l'exercice	(10 034)	(22 570)
Solde à la fin de l'exercice	25 241 \$	5 041 \$

Aux 31 octobre 2021 et 2020, le montant résiduel de la provision a trait principalement à des contrats de location et aux indemnités de départ.

## 31. INFORMATION SECTORIELLE

### Secteurs opérationnels

La Banque évalue ses secteurs opérationnels d'après la manière dont le principal décideur opérationnel gère les différents services et produits offerts aux clients. La Banque compte trois secteurs opérationnels qui sont décrits ci-après.

- Le secteur Services bancaires aux particuliers répond aux besoins financiers des clients de détail. Les clients peuvent bénéficier de la gamme de conseils, de produits et de services financiers de la Banque par l'entremise d'un réseau de succursales au Québec d'un canal de conseillers et de courtiers ciblant les intermédiaires financiers indépendants à l'échelle du Canada, et d'une plateforme de services numériques offerts directement à la clientèle à laquelle ont accès tous les Canadiens.
- Le secteur Services bancaires aux entreprises répond aux besoins financiers des clients d'affaires partout au Canada et aux États-Unis et fournit des services bancaires commerciaux, du financement immobilier et du financement d'équipement et d'inventaires.
- Le secteur Marchés des capitaux propose un éventail de services, notamment en matière de recherche, d'analyse de marché et de services-conseils, de souscription de titres d'emprunt et de participation et de services administratifs.

Les autres activités de la Banque, y compris les fonctions corporatives et la Trésorerie corporative, sont regroupées dans le secteur Autres.

### Secteurs à présenter

La Banque a déterminé, sur la base de critères qualitatifs et de seuils quantitatifs, qu'elle a un secteur à présenter. La Banque regroupe les secteurs Services bancaires aux particuliers et Services bancaires aux entreprises qui possèdent des caractéristiques économiques semblables et qui respectent les critères de regroupement. Les facteurs pris en compte pour l'application des critères de regroupement comprennent essentiellement la similarité des produits et services offerts, la nature des activités et des processus et la similarité des contextes de réglementation dans lesquels les secteurs exercent leurs activités. Le secteur Marchés des capitaux n'atteint pas les seuils quantitatifs requis pour constituer un secteur à présenter.

### Secteurs géographiques

La Banque exerce ses activités principalement dans deux pays : le Canada et les États-Unis. Les tableaux qui suivent présentent les revenus et l'actif productif moyen de la Banque par secteur géographique.

	2021			2020		
	Canada	États-Unis	Total	Canada	États-Unis	Total
Revenu total	913 036 \$	89 421 \$	1 002 457 \$	853 938 \$	117 071 \$	971 009 \$
Actif productif moyen <sup>(1)</sup>	35 515 548 \$	1 858 447 \$	37 373 995 \$	34 603 473 \$	2 415 407 \$	37 018 880 \$

[1] L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des corrections de valeur pour pertes, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés, mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

## Bilan consolidé résumé

Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Actifs</b>					
<b>Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques</b>	<b>69 002 \$</b>	69 661 \$	90 658 \$	116 490 \$	111 978 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	<b>598 121</b>	603 181	322 897	374 237	215 384
<b>Valeurs mobilières</b>	<b>6 499 193</b>	5 799 216	6 299 936	6 061 144	5 586 014
<b>Valeurs acquises en vertu de conventions de revente</b>	<b>2 764 281</b>	3 140 228	2 538 285	3 652 498	3 107 841
<b>Prêts</b>					
Personnels	3 681 341	4 120 875	4 660 524	5 372 468	6 038 692
Hypothécaires résidentiels	15 856 999	16 341 890	16 039 680	16 986 338	18 486 449
Commerciaux	14 106 423	12 730 360	12 646 332	11 839 106	11 464 007
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	—	—	319 992	196 776	707 009
	<b>33 644 763</b>	33 193 125	33 666 528	34 394 688	36 696 157
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	(195 056)	(173 522)	(100 457)	(93 026)	(99 186)
	<b>33 449 707</b>	33 019 603	33 566 071	34 301 662	36 596 971
<b>Autres</b>	<b>1 696 720</b>	1 535 771	1 535 280	1 388 652	1 064 470
	<b>45 077 024 \$</b>	44 167 660 \$	44 353 127 \$	45 894 683 \$	46 682 658 \$
<b>Passifs et capitaux propres</b>					
<b>Dépôts</b>					
Particuliers	18 151 044 \$	18 796 150 \$	19 747 260 \$	20 995 453 \$	21 198 982 \$
Entreprises, banques et autres	4 837 185	5 124 053	5 905 344	7 011 119	7 731 378
	<b>22 988 229</b>	23 920 203	25 652 604	28 006 572	28 930 360
<b>Autres</b>	<b>7 842 613</b>	7 102 277	6 870 428	7 255 394	6 842 540
<b>Dette liée aux activités de titrisation</b>	<b>11 255 530</b>	10 184 497	8 913 333	7 787 753	8 230 921
<b>Dette subordonnée</b>	<b>349 782</b>	349 442	349 101	348 762	348 427
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 640 870</b>	2 611 241	2 567 661	2 496 202	2 330 410
	<b>45 077 024 \$</b>	44 167 660 \$	44 353 127 \$	45 894 683 \$	46 682 658 \$

## État du résultat consolidé résumé — Comme présenté

Pour les exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens, non audité)	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Revenu net d'intérêt</b>	<b>692 341 \$</b>	682 424 \$	686 411 \$	705 912 \$	638 090 \$
<b>Autres revenus</b>	<b>310 116</b>	288 585	282 099	337 498	358 320
<b>Revenu total</b>	<b>1 002 457</b>	971 009	968 510	1 043 410	996 410
<b>Amortissement de la prime nette sur les instruments financiers acquis</b>	<b>—</b>	638	1 452	2 296	3 383
<b>Provisions pour pertes sur créances</b>	<b>49 500</b>	116 300	44 400	44 000	37 000
<b>Frais autres que d'intérêt</b>	<b>880 362</b>	733 787	726 493	716 781	689 359
<b>Résultat avant impôts sur le résultat</b>	<b>72 595</b>	120 284	196 165	280 333	266 668
Impôts sur le résultat	15 526	6 199	23 455	55 687	60 207
<b>Résultat net</b>	<b>57 069 \$</b>	114 085 \$	172 710 \$	224 646 \$	206 461 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts connexes	12 265	12 466	12 966	14 038	17 096
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>44 804 \$</b>	101 619 \$	159 744 \$	210 608 \$	189 365 \$
<b>Mesures financières non conformes aux PCGR</b>					
Frais autres que d'intérêt ajustés <sup>(1)</sup>	\$ 683 540	\$ 701 857	\$ 700 103	\$ 695 775	\$ 658 492
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté <sup>(1)</sup>	\$ 269 417	\$ 152 852	\$ 224 007	\$ 303 635	\$ 300 918
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	\$ 211 151	\$ 138 206	\$ 193 227	\$ 241 560	\$ 230 741
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(1)</sup>	\$ 198 886	\$ 125 740	\$ 180 261	\$ 227 522	\$ 213 645

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

## RÉTROSPECTIVE CINQ ANS

### Faits saillants

Aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates  
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audité)

	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Performance opérationnelle</b>					
Résultat dilué par action	1,03 \$	2,37 \$	3,77 \$	5,10 \$	5,40 \$
Résultat dilué par action ajusté <sup>(2)</sup>	4,57 \$	2,93 \$	4,26 \$	5,51 \$	6,09 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(2)</sup>	1,9 %	4,4 %	7,0 %	9,7 %	10,9 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(2)</sup>	8,3 %	5,5 %	7,9 %	10,5 %	12,3 %
Marge nette d'intérêt <sup>(3)</sup>	1,85 %	1,84 %	1,81 %	1,78 %	1,68 %
Ratio d'efficacité <sup>(3)</sup>	87,8 %	75,6 %	75,0 %	68,7 %	69,2 %
Ratio d'efficacité ajusté <sup>(2)</sup>	68,2 %	72,3 %	72,3 %	66,7 %	66,1 %
Levier d'exploitation <sup>(3)</sup>	(16,7) %	(0,7) %	(8,5) %	0,7 %	7,4 %
Levier d'exploitation ajusté <sup>(2)</sup>	5,8 %	— %	(7,8) %	(0,9) %	5,4 %
<b>Renseignements sur les actions ordinaires</b>					
Cours de l'action - Clôture <sup>(5)</sup>	41,67 \$	26,21 \$	45,30 \$	41,56 \$	60 \$
Ratio cours/résultat <sup>(3)</sup>	40,5 x	11,1 x	12,0 x	8,1 x	11,1 x
Valeur comptable par action <sup>(2)</sup>	53,99 \$	53,74 \$	54,02 \$	53,72 \$	51,18 \$
Dividendes déclarés par action	1,60 \$	2,14 \$	2,62 \$	2,54 \$	2,46 \$
Rendement de l'action <sup>(3)</sup>	3,8 %	8,2 %	5,8 %	6,1 %	4,1 %
Ratio du dividende versé <sup>(3)</sup>	154,9 %	90,2 %	69,3 %	49,6 %	45,7 %
Ratio du dividende versé ajusté <sup>(2)</sup>	34,9 %	72,9 %	61,4 %	45,9 %	40,5 %
<b>Volume moyen (en millions de dollars)</b>					
Actif productif moyen	37 374 \$	37 019 \$	37 837 \$	39 663 \$	38 055 \$
Prêts et acceptations moyens	32 950 \$	33 252 \$	33 966 \$	35 956 \$	34 563 \$
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	2 398 \$	2 295 \$	2 271 \$	2 171 \$	1 735 \$
<b>Qualité du crédit</b>					
Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts et des acceptations <sup>(3)</sup>	0,75 %	0,82 %	0,52 %	0,53 %	0,41 %
Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts et des acceptations <sup>(3)</sup>	0,49 %	0,59 %	0,40 %	0,42 %	0,30 %
Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations moyens <sup>(3)</sup>	0,15 %	0,35 %	0,13 %	0,12 %	0,11 %
<b>Ratio de fonds propres réglementaires</b>					
Ratio des fonds propres de catégorie 1 (CET) sous forme d'actions ordinaires <sup>(4)</sup>	10,2 %	9,6 %	9,0 %	9,0 %	7,9 %
Actif pondéré en fonction des risques liés aux CET1 (en millions \$) <sup>(4)</sup>	20 007 \$	19 669 \$	20 407 \$	20 239 \$	20 427 \$
<b>Autres renseignements</b>					
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	43 587	43 238	42 625	42 075	38 966
Nombre d'employés en équivalent temps plein	2 871	2 939	3 256	3 642	3 732
Nombre de succursales	58	63	83	96	104
Nombre de guichets automatiques <sup>(6)</sup>	153	169	197	222	341

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

(2) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

(3) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

(4) Selon la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF. Voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à la page 48 pour plus de précisions.

(5) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

(6) Grâce au partenariat de la Banque avec le réseau THE EXCHANGE<sup>MD</sup>, les clients ont accès à plus de 3 600 guichets automatiques au Canada.

## FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

Aux et pour les trimestres clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et les pourcentages, non audité)

	2021				2020			
	31 oct.	31 juill.	30 avril	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avril	31 janv.
<b>Résultats d'exploitation</b>								
Revenu total	250 431 \$	254 884 \$	249 768 \$	247 374 \$	243 539 \$	248 609 \$	240 148 \$	238 713 \$
Résultat net	(102 876) \$	62 064 \$	53 062 \$	44 819 \$	36 811 \$	36 217 \$	8 885 \$	32 172 \$
Résultat net ajusté <sup>(1)</sup>	47 829 \$	59 046 \$	56 704 \$	47 572 \$	42 311 \$	47 083 \$	11 912 \$	36 900 \$
<b>Performance opérationnelle</b>								
Résultat dilué par action	(2,39) \$	1,32 \$	1,15 \$	0,96 \$	0,79 \$	0,77 \$	0,13 \$	0,68 \$
Résultat dilué par action ajusté <sup>(2)</sup>	1,06 \$	1,25 \$	1,23 \$	1,03 \$	0,91 \$	1,02 \$	0,20 \$	0,79 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>(2)</sup>	(16,9) %	9,4 %	8,6 %	7,1 %	5,9 %	5,8 %	1,0 %	5,0 %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté <sup>(2)</sup>	7,5 %	8,9 %	9,2 %	7,5 %	6,8 %	7,7 %	1,5 %	5,8 %
Marge nette d'intérêt <sup>(3)</sup>	1,83 %	1,86 %	1,88 %	1,84 %	1,82 %	1,86 %	1,88 %	1,81 %
Ratio d'efficacité <sup>(3)</sup>	142,3 %	66,8 %	71,9 %	70,4 %	72,9 %	73,9 %	76,4 %	79,1 %
Ratio d'efficacité ajusté <sup>(2)</sup>	65,5 %	68,4 %	69,9 %	68,9 %	69,9 %	68,1 %	74,8 %	76,6 %
Levier d'exploitation <sup>(3)</sup>	(111,1) %	7,2 %	(2,2) %	3,6 %	1,3 %	3,4 %	3,5 %	(5,7) %
Levier d'exploitation ajusté <sup>(2)</sup>	4,2 %	2,2 %	(1,5) %	1,5 %	(2,7) %	9,3 %	2,3 %	(7,5) %
<b>Renseignements sur les actions ordinaires</b>								
Cours de l'action - Clôture <sup>(4)</sup>	41,67 \$	42,40 \$	42,54 \$	30,90 \$	26,21 \$	26,55 \$	31,09 \$	42,95 \$
Ratio cours/résultat <sup>(3)</sup>	40,5 x	10,0 x	11,6 x	11,7 x	11,1 x	10,7 x	11,3 x	12,0 x
Valeur comptable par action <sup>(2)</sup>	53,99 \$	56,61 \$	55,37 \$	54,42 \$	53,74 \$	53,15 \$	52,99 \$	53,95 \$
Dividendes déclarés par action	0,40 \$	0,40 \$	0,40 \$	0,40 \$	0,40 \$	0,40 \$	0,67 \$	0,67 \$
Rendement de l'action <sup>(3)</sup>	3,8 %	3,8 %	3,8 %	5,2 %	6,1 %	6,0 %	8,6 %	6,2 %
Ratio du dividende versé <sup>(3)</sup>	négl.	30,3 %	34,7 %	41,5 %	50,8 %	52,0 %	503,6 %	98,6 %
Ratio du dividende versé ajusté <sup>(2)</sup>	37,4 %	31,9 %	32,4 %	38,9 %	43,7 %	39,1 %	328,7 %	84,7 %
<b>Qualité du crédit</b>								
Prêts dépréciés bruts en pourcentage des prêts et des acceptations <sup>(3)</sup>	0,75 %	0,81 %	0,77 %	0,82 %	0,82 %	0,84 %	0,70 %	0,56 %
Prêts dépréciés nets en pourcentage des prêts et des acceptations <sup>(3)</sup>	0,49 %	0,53 %	0,51 %	0,56 %	0,59 %	0,62 %	0,52 %	0,42 %
Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts et des acceptations moyens <sup>(3)</sup>	0,30 %	0,07 %	0,03 %	0,20 %	0,29 %	0,27 %	0,67 %	0,18 %
<b>Ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle III</b>								
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>(5)</sup>	10,2 %	10,3 %	10,1 %	9,8 %	9,6 %	9,4 %	8,8 %	9,0 %
Actif pondéré en fonction des risques liés aux CET1 (en millions \$) <sup>(5)</sup>	\$ 20 007	\$ 19 675	\$ 19 698	\$ 19 715	\$ 19 669	\$ 19 927	\$ 20 870	\$ 20 619
<b>Autres renseignements</b>								
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	43 587	43 506	43 424	43 343	43 238	43 121	42 939	42 748

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

(2) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

(3) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à la page 28 pour plus de précisions.

(4) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

(5) Selon la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF. Voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à la page 48 pour plus de précisions.

## NOTRE APPROCHE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Un cadre de gouvernance robuste est nécessaire pour protéger les droits et les intérêts de nos parties prenantes, habiliter nos employés et connaître du succès aujourd'hui comme à l'avenir. Grâce aux politiques, pratiques et rapports qui composent notre cadre de gouvernance, nous arrivons à équilibrer les intérêts des parties prenantes, à gérer efficacement les risques et à exécuter nos activités de manière responsable. Le conseil d'administration (le « conseil ») reconnaît que les pratiques de gouvernance continueront à évoluer pour refléter la portée changeante des affaires et des activités de la Banque et les meilleures pratiques émergentes.

Le conseil exerce un rôle de supervision quant à la gestion des affaires et des activités de la Banque. Il a délégué certains pouvoirs et fonctions à trois comités, dont les membres sont nommés parmi les administrateurs indépendants. Le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise présentent, sur une base régulière, des rapports et mises à jour sur leurs travaux au conseil d'administration. De plus, ces comités présentent aux actionnaires un rapport sur leurs travaux dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Les membres du conseil s'engagent à agir conformément aux normes définies dans le Code de conduite des administrateurs, couvrant notamment la conduite générale de l'administrateur, sa contribution aux travaux du conseil et des comités ainsi que les questions d'éthique comme les transactions d'initiés, conflits d'intérêts et autres situations pouvant compromettre son indépendance. Le Code de conduite des administrateurs et le Code de déontologie des employés sont révisés chaque année pour s'assurer qu'ils fournissent de solides conseils en matière d'éthique à tous les niveaux de l'organisation. Les membres du conseil et les employés déclarent chaque année qu'ils ont lu et compris nos codes et qu'ils s'y conforment, et l'adhésion est renforcée par différentes politiques, y compris concernant les opérations d'initiés, les transactions entre parties liées, la dénonciation et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Tous les membres du conseil, à l'exception de la présidente et chef de la direction, sont des administrateurs indépendants et non liés à la direction de la Banque. L'indépendance des administrateurs est déterminée en fonction d'une série de critères définis en vertu des lois et règlements applicables. En outre, des règles ont été mises en place visant l'appartenance à d'autres conseils afin de s'assurer qu'au maximum deux administrateurs puissent siéger au conseil d'administration d'un même émetteur public (à moins d'obtenir l'autorisation de la présidence du conseil), et le conseil a établi des procédures qui lui permettent d'exercer ses fonctions sans être influencé par la direction et qui facilitent un dialogue ouvert et franc entre les administrateurs indépendants, notamment la tenue de séances en privé lors des réunions du conseil et des comités. Le conseil et les comités tiennent également des séances en privé avec les dirigeants des fonctions de supervision et les auditeurs externes de la Banque.

Le conseil a formalisé son engagement envers la diversité et adopté une politique à cet effet. Selon l'objectif que s'est fixé le conseil, conformément à la Politique sur la diversité, le genre féminin et le genre masculin doivent chacun représenter au moins 30 % des administrateurs indépendants, et des critères autres que le genre (comme la race et la répartition géographique) doivent aussi être pris en compte. Le conseil a également adopté une pratique d'encadrement de la durée des mandats des administrateurs, et chaque année les membres du conseil sont invités à évaluer leur propre rendement, le rendement des autres membres du conseil, y compris des présidents de comités et du président du conseil, ainsi que le rendement général du conseil et de chacun des comités, respectivement. Le président du conseil rencontre ensuite tous les administrateurs pour discuter de leur évaluation, et la présidente du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise (le « comité RHRE ») communique au comité RHRE et au conseil les conclusions du processus et formule des recommandations sur la composition du conseil et d'autres possibilités d'amélioration. En 2021, le comité RHRE a eu recours aux services d'un consultant indépendant pour l'assister dans l'évaluation du rendement du conseil.

La Banque a également mis en place des processus pour encadrer les conflits d'intérêts et les transactions entre parties liées. Tout prêt consenti à un administrateur ou un dirigeant et tout placement lié à une société pour laquelle un administrateur ou un dirigeant a déclaré un intérêt doit être approuvé par un comité à l'interne et rapporté au comité de gestion des risques.

## PRINCIPAUX POINTS DE GOUVERNANCE

**Lutte contre la COVID-19 :** Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le conseil a accordé la priorité à la santé, à la sécurité et au bien-être des employés de la Banque, des clients et des communautés où ils résident et travaillent. Les membres du conseil ont participé activement aux efforts de la Banque visant à lutter contre la pandémie de COVID-19, rencontrant régulièrement la direction pour discuter des mesures envisagées et assurer la continuité sécuritaire et efficace des affaires.

**Renouvellement du conseil :** En 2021, le conseil a accueilli un nouvel administrateur indépendant pour enrichir son effectif, apportant ainsi de nouveaux points de vue à la fonction et augmentant l'expertise des membres. Parmi les administrateurs indépendants du conseil, 60 % ont été nommés au cours des cinq dernières années.

**Interaction avec les actionnaires:** Les présidents du conseil et du comité RHRE ont tenu plusieurs rencontres d'interaction, recevant la rétroaction des actionnaires et d'autres parties prenantes à l'égard des pratiques et des enjeux en évolution de la Banque, y compris la rémunération des cadres supérieurs, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et la cybersécurité.

**Initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »):** La Banque estime que les initiatives ESG sont liées à sa performance et qu'elles sont pertinentes pour toutes ses parties prenantes. Par conséquent, l'intégration continue des facteurs ESG dans les stratégies, la gestion du risque et diverses autres pratiques est l'une de ses préoccupations importantes. Le conseil a révisé son mandat et celui de ses comités pour tenir compte de cette importance croissante, intégrant les facteurs ESG à ses responsabilités de supervision stratégique.

Pour plus de renseignements sur les pratiques de gouvernance de la Banque, veuillez consulter les pages 45 à 60 de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction 2021 de la Banque.

## COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de cinq (5) administrateurs indépendants. Son mandat consiste à aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision en matière d'information financière. Chaque membre du comité possède un niveau de littératie financière adéquat compte tenu de la complexité des activités de la Banque. Tel qu'il est énoncé dans son mandat, le comité d'audit supervise notamment les travaux de l'auditeur interne et de l'auditeur externe de la Banque, l'intégrité du processus d'information financière et les états financiers de la Banque, la qualification et l'indépendance de l'auditeur externe et les travaux de la direction financière et de l'auditeur externe de la Banque à ces sujets. Le comité d'audit examine et recommande à l'approbation du conseil les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Banque et les rapports de gestion et documents de divulgation connexes, y compris l'information relative au comité d'audit qui se trouve dans la notice annuelle de la Banque et toute autre information financière requise par les organismes de réglementation, dans chaque cas avant qu'une telle information soit rendue publique ou déposée auprès des organismes de réglementation appropriés. Suivant l'évolution des normes, le comité d'audit examine et recommande à l'approbation du conseil toute divulgation d'information financière liée aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris la divulgation d'information financière liée au climat. Le comité d'audit examine sa charte au moins une fois par année et il recommande au conseil des changements à ce sujet, au besoin.

De plus, conformément à la réglementation applicable, le comité d'audit s'assure de la mise en place de mécanismes assurant la réception, la conservation et le traitement de toute plainte reçue par la Banque concernant des questions de comptabilité, de contrôle comptable interne ou d'audit, ainsi que la possibilité pour les employés de soulever de manière confidentielle et anonyme des préoccupations à l'égard de points discutables de comptabilité ou d'audit. À ce sujet, la Banque s'est dotée d'une politique en matière de dénonciation décrivant la procédure de dénonciation confidentielle.

Le comité d'audit rencontre, sur une base régulière, les auditeurs interne et externe respectivement, sans la présence des autres membres de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent par une période de discussion en privé entre les membres du comité.

Le texte qui précède est un résumé du mandat du comité d'audit. Le mandat complet est disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse [banquelaurentienne.ca](http://banquelaurentienne.ca)

## COMITÉ DE GESTION DES RISQUES

Le comité de gestion des risques est composé de cinq (5) administrateurs indépendants. Son mandat consiste à aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision en matière de gestion des risques. Le comité exerce son mandat en identifiant les principaux risques de la Banque et en s'assurant de la mise en œuvre de systèmes adaptés à la gestion de ces risques. Il examine et approuve les pratiques d'encadrement, politiques et plans importants liés aux risques et, en particulier, supervise la gestion du risque réglementaire et s'assure de la mise en place, par la direction de la Banque, de mécanismes appropriés visant la conformité avec diverses lois et divers règlements, y compris la Loi sur les banques (Canada). De plus, le comité de gestion des risques approuve le cadre d'appétit et de gestion des risques de la Banque et supervise les activités de prise de risque et la performance de la Banque par rapport aux limites de risque établies pour l'institution. Il s'assure également que la Banque adopte et met en œuvre des mécanismes lui permettant de déterminer les niveaux appropriés de capital en fonction des hypothèses et des modèles de risque.

Dans le cadre de ses fonctions de supervision du risque de l'ensemble de la Banque, le comité supervise également l'identification des risques actuels et nouveaux, y compris les risques liés aux enjeux environnementaux et sociaux, ainsi que l'intégration des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les pratiques d'encadrement de la Banque à l'égard de l'appétit et de la gestion des risques.

Le comité de gestion des risques est également responsable de la supervision des opérations entre parties liées, c'est-à-dire les opérations entre la Banque et ses administrateurs et cadres supérieurs, au sens de la Loi sur les banques (Canada). Le comité de gestion des risques a établi des procédures pour s'assurer que toute opération entre parties liées respecte des modalités au moins aussi favorables à la Banque que les modalités du marché et s'effectue conformément aux exigences de la Loi sur les banques (Canada).

De plus, le comité de gestion des risques examine, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, l'alignement de la rémunération, du rendement et du risque accepté de la Banque sur les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière.

Le comité de gestion des risques rencontre, sur une base régulière, le chef de la gestion des risques et le chef de la conformité sans la présence des autres membres de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent par une période de discussion en privé entre les membres du comité.

Le texte qui précède est un résumé du mandat du comité de gestion des risques. Le mandat complet est disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse [banquelaurentienne.ca](http://banquelaurentienne.ca)

## COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise (le « comité RHRE ») est composé de cinq (5) administrateurs indépendants. Il est responsable de l'élaboration de l'approche de la Banque en matière de régie d'entreprise et il est chargé d'examiner et d'évaluer les pratiques de gouvernance de la Banque en les comparant aux meilleures pratiques canadiennes et aux normes établies par le BSIF et les autorités de réglementation en valeurs mobilières. Le comité RHRE fait régulièrement rapport au conseil pour veiller à ce que les questions de gouvernance fassent l'objet de discussions et de réflexions.

De plus, le comité RHRE supervise l'administration des régimes de retraite et de rémunération à base d'actions de la Banque, se charge des mandats que lui confie le conseil en matière de rémunération de certains cadres supérieurs, examine la rémunération des administrateurs et des cadres supérieurs, y compris la rémunération globale de la chef de la direction, énonce des recommandations à ce sujet et approuve le rapport de la Banque sur la rémunération des cadres supérieurs, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Le comité RHRE examine aussi, en collaboration avec le comité de gestion des risques, l'alignement de la rémunération, du rendement et du risque accepté de la Banque sur les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière.

Dans le cadre de ses fonctions de supervision des ressources humaines, le comité RHRE supervise les stratégies clés en matière de culture organisationnelle et de ressources humaines, y compris en ce qui concerne la mobilisation des employés, la santé, la sécurité et le bien-être des employés, et l'équité, la diversité et l'inclusion. Lors de toute délibération, le comité RHRE porte attention aux principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) applicables aux activités de la Banque.

Le mandat du comité RHRE comprend également l'examen de la taille et de la composition générale du conseil pour aider celui-ci à déterminer la pertinence d'entreprendre un programme visant à augmenter ou à diminuer le nombre d'administrateurs de la Banque, l'examen des nouvelles candidatures aux postes d'administrateurs et l'examen périodique du rendement et de la contribution des administrateurs de la Banque. Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Comité RHRE peut avoir recours aux services d'un consultant en rémunération au besoin, pour analyser la rémunération des employés, membres de la direction ou administrateurs.

Le comité RHRE détient également des responsabilités à l'égard de la divulgation publique et il doit veiller à ce que les actionnaires soient bien informés au sujet des affaires de la Banque et s'assurer de l'encadrement approprié des mécanismes d'interaction et d'échange avec les actionnaires et autres parties prenantes.

Le comité RHRE rencontre, sur une base régulière, le chef des ressources humaines sans la présence des autres membres de la direction. Aux fins d'indépendance des administrateurs, les réunions du comité se terminent par une période de discussion en privé entre les membres du comité.

Le texte qui précède est un résumé du mandat du comité RHRE. Il est disponible sur le site Web de la Banque, à l'adresse [banquelaurentienne.ca](http://banquelaurentienne.ca)

Le texte complet des fonctions du conseil d'administration se retrouve dans la section à propos de la régie d'entreprise sur le site Internet de la Banque, tandis que les rapports des comités se retrouvent dans la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

## PRINCIPALES FILIALES

Au 31 octobre 2021 (en milliers de dollars canadiens, non audité)	Adresse du bureau principal <sup>(1)</sup>	Valeur comptable des actions avec droit de vote que détient la Banque <sup>(2)</sup>	Pourcentage des actions avec droit de vote que détient la Banque <sup>(2)</sup>
<b>Nom corporatif</b>			
B2B Banque	Toronto, Canada	604 161 \$	100 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	201 274 \$	100 %
Trust La Laurentienne du Canada inc.	Montréal, Canada	105 652 \$	100 %
LBC Capital inc.	Burlington, Canada	2 216 437 \$	100 %
NCF Commercial Finance Holdings Inc.	Alpharetta, États-Unis		
Northpoint Commercial Finance LLC	Alpharetta, États-Unis		
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	382 361 \$	100 %
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	441 477 \$	100 %
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, La Barbade		
Venture Reinsurance Company Ltd	St. James, La Barbade		
BLC Tech inc.	Toronto, Canada	(512) \$	100 %
BLC Trust	Montréal, Canada	79 974 \$	100 %
NCF International Holding Kft	Budapest, Hongrie	66 488 \$	100 %

[1] Chaque filiale est constituée ou organisée selon les lois du pays dans lequel se trouve le siège social.

[2] La valeur comptable des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans les capitaux propres des filiales.



## RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

### Bureaux corporatifs

#### Montréal

1360, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 600  
Montréal (Québec) H3G 0E5  
www.blcgf.ca

#### Toronto

199 Bay Street  
Bureau 600  
Toronto (Ontario) M5L 0A2  
www.blcgf.ca

### Bureau de l'ombudsman

1360, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 600  
Montréal (Québec) H3G 0E5  
ombudsman@blcgf.ca  
Tél. : 514 284-7192  
ou 1 800 479-1244

### Agent des transferts et registraire

Services aux investisseurs  
Computershare Inc.  
1500, boul. Robert-Bourassa  
Bureau 700  
Montréal (Québec) H3A 3S8  
service@computershare.com  
Tél. : 514 982-7888

### Changement d'adresse et autres renseignements

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif au [secretariat.corporatif@blcgf.ca](mailto:secretariat.corporatif@blcgf.ca)

### Service de dépôt direct

Les actionnaires de la Banque, qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements, en avisant par écrit l'agent des transferts.

### Investisseurs et analystes

Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs en écrivant à [relations.investisseurs@blcgf.ca](mailto:relations.investisseurs@blcgf.ca)

### Médias

Les journalistes peuvent communiquer avec le Bureau de la direction en écrivant à [media@blcgf.ca](mailto:media@blcgf.ca) ou en téléphonant au 514-451-3201.

### Médias sociaux



### Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts et registraire de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, à l'adresse [service@computershare.com](mailto:service@computershare.com) ou au numéro 1 800 564-6253. Les actionnaires non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

## INSCRIPTION BOURSÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

Les actions ordinaires et les actions privilégiées décrites ci-dessous sont inscrites à la bourse de Toronto.	CODE CUSIP / SYMBOLE BOURSIER	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATE DE VERSEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 / LB	Premier jour ouvrable de :	
		janvier	1 <sup>er</sup> février
		avril	1 <sup>er</sup> mai
		juillet	1 <sup>er</sup> août
octobre	1 <sup>er</sup> novembre		
Actions privilégiées	51925D 82 5 / LB.PR.H	**	15 mars
		**	15 juin
		**	15 septembre
		**	15 décembre

\* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

\*\* À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le versement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.

**Banque Laurentienne  
du Canada**

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,  
bureau 600  
Montréal (Québec) H3G 0E5

**B2B Banque**

199, rue Bay, bureau 600  
Toronto (Ontario) M5L 0A2

**LBC Capital inc.**

5035, route Service Sud  
Burlington (Ontario) L7L 6M9

**BLC Services Financiers inc.**

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,  
bureau 630  
Montréal (Québec) H3G 0E5

**Valeurs mobilières**

**Banque Laurentienne inc.**

1360, boulevard René-Lévesque Ouest,  
bureau 620  
Montréal (Québec) H3G 0E5

**BLC Tech Inc.**

199, rue Bay, bureau 600  
Toronto (Ontario) M5L 0A2

**Northpoint Commercial  
Finance**

1105, Lakewood Parkway, bureau 210  
Alpharetta (Géorgie) 30009



ISBN 978-2-9820582-3-1  
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021  
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2021

[blcgf.ca](http://blcgf.ca)

**Voir au-delà des chiffres.**